TRENTE-SIXIÈME ANNÉE — Nº 10 661 — 42 PAGES — VENDREDI 11 MAI 1979

A la CNUCED

LE JAPON VEUT JOUER LE ROLE DE PARENT DES PAYS PAUVRES

LIRE PAGE 39



Fondateur : Hubert Beuve-Méry — Directeur : Jacques Fauvet

1,80 F

Algérie, 1,30 DA; Maroc, 1,80 dir.; Tunisie, 130 m.; Allemagne, 1,20 DM ; Autriche, 12 sch. ; Belgique, 13 fr. ; Canada, $ 0,85 ; Côte-d'Ivoire, 155 F CFA ; Danemark, 4 kr. ; Espagne, 50 pes. ; Grande-Bretagne, 25 p. ; Grèce, 25 dr. ; Iran, 50 ris. ; Italie, 500 L ; Liban, 250 p. ; Luxembourg, 13 fr. ; Norvège, 3 kr. ; Pays-Bas, 1,25 fl. ; Portugal, 27 esc. ; Sénégal, 150 F CFA ; Suède, 2,80 kr. ; Suisse, 1,10 fr.; U.S.A., 75 cts; Yougoslavie, 20 din.

Tarif des abonnements page 2

5, RUE DES ITALIENS
75427 PARIS - CEDEX 09
C. C. P. 4207-23 Paris
Télex Paris nº 650572
Tél. : 246-72-23

BULLETIN DE L'ÉTRANGER

L'affermissement du « parti armé » en Italie

Le 9 mai 1978, le cadavre d'Aldo Moro, président de la démocratie chrétienne italienne, était retrouvé dans la malle arrière d'une voiture abandonnée en plein centre de Rome entre le siège de son parti et celui du parti communiste. Ce lieu n'a, depuis lors, jamais cessé d'être l'objet d'hommages, de même que celui où, près de deux mois avant, il avait été enlevé et cinq hommes de son escorte abattus.

Si les hautes autorités de l'Etat ont participé à des cérémonies commémoratives, si l'émotion du peuple italien n'a pas décru, il n'en demeure pas moins que cet Etat s'est montré en un an impuissant à retrouver et à punir les assassins, et que ce peuple est convié à renouveler aux élections du 3 juin le mandat d'une classe politique qui, dans son ensemble, a confirmé qu'elle était incapable d'exercer efficacement le pouvoir.

Quels que soient les résultats, les partenaires se retrouveront alors dans une situation très peu changée. Deux grands partis de masse : la démocratie chrétienne et le parti communiste, hésitant à se combattre ou à s'allier. Un parti intermédiaire, le parti socialiste, s'évertuant à conquérir les avantages et les charges d'un arbitrage pour éviter d'être broyé entre les deux grands. Tout cela dans un climat quotidien qui, en dépit des attentats et des coups de main, n'est absolument pas celui d'une guerre civile.

L'Italie, depuis dix ans, c'est-à-dire depuis les massacres de la piazza Fontana à Milan, et non depuis un an, s'est progressivement accoutumée à vivre avec sa peur obscure et le hasard des coups de feu. L'impasse où ont débouché toutes les combinaisons politiques et le mélange d'incohérence et de paralysie qui a caractérisé finalement l'action des différentes autorités semblent avoir conduit une partie de l'opinion à sympathiser avec les petits groupes libertaires de gauche (mais non d'extrême gauche), dont la force de contestation procède de la non-violence. Ainsi le petit parti radical a-t-il quelque chance de troubler, après le 3 juin, le jeu des grandes formations.

Mais, hors des règles du jeu démocratique que ce parti respecte, existe de fait, chaque jour un peu plus puissant, ce « parti armé » dont « l'Unita » du 9 mai souligne qu'il « conditionne et déforme tout le jeu politique ». Le récent épisode de guérilla en plein centre de Rome a montré ses moyens. Il ne s'agit plus, en face de lui, d'analyser des phénomènes sociologiques, dit le quotidien du P.C.I., mais de mesurer à quel point le « terrorime rouge » sait utiliser « les garanties des mécanismes de l'Etat démocratique comme une jungle où il se réfugie une fois son coup fait ». Il ne s'agit plus de se complaire, comme le font certains « professeurs » ou « purs théoriciens », à lui rechercher une légitimité, mais de voir clairement les objectifs politiques qu'il vise.

Si les groupes de choc terroristes ressemblent à une nébuleuse, leur action globale est incontestablement celle d'un « parti armé » qui, un an après l'affaire Moro, agit à sa guise dans toute l'Italie. Les Brigades rouges ne sont plus seules en cause, et la réponse demandée aux Italiens, ouvriers ou intellectuels, dépasse le choix d'un parti.

L'échappatoire n'est plus possible. L'existence du « parti armé » entraîne l'exigence d'un « ordre », comme le marque la décision d'employer les forces armées pour surveiller les lieux publics pendant la campagne électorale. Mais la démocratie chrétienne, préoccupée comme toujours de ne pas se briser, répond par le pragmatisme quotidien à la pression du « parti armé », qui a largement prouvé qu'il avait une stratégie, une capacité d'infiltration et des moyens de manipulation extrêmement poussés. Les héritiers d'Aldo Moro pourront-ils longtemps encore laisser à M. Berlinguer le privilège de dire qu'entre les Brigades rouges et l'Etat il n'y a pas de choix ?

L'évolution des relations entre les Grands

• La Chine ne poserait plus de condition préalable à des négociations avec l'U.R.S.S.
• La date et le lieu de la rencontre Brejnev-Carter ne sont pas encore fixés

Le secrétaire d'Etat américain, M. Vance, a annoncé, mercredi 9 mai, la conclusion des négociations avec l'Union soviétique pour un nouveau traité sur la limitation des armements stratégiques (SALT 2), valable jusqu'en 1985. Le traité sera signé au cours d'une rencontre de MM. Brejnev et Carter dont la date et le lieu ne sont pas encore fixés. Cette annonce n'avait pas encore été faite à Moscou en fin de matinée ce jeudi.

Seul le gouvernement britannique avait, ce jeudi matin, officiellement exprimé sa satisfaction. A Pékin, avant la déclaration de M. Vance, l'Agence Chine nouvelle avait affirmé que le nouvel accord SALT 2 n'enlevait rien au fait que « l'U.R.S.S. est prête à livrer et à gagner une guerre nucléaire ». Cependant, l'ambassadeur des Etats-Unis en Chine, M. Woodcock, a déclaré que les dirigeants chinois lui semblaient « plus neutres » qu'il y a un an envers les négociations SALT. D'autre part, une source officielle chinoise a confirmé ce jeudi que la Chine avait proposé le 5 mai à l'U.R.S.S. de discuter tous les problèmes de fond concernant les deux pays. Pékin ne fixerait aucun préalable à ces pourparlers.

Selon le New-York Times, *l'U.R.S.S. a fait aux Etats-Unis, en marge des négociations de Vienne (M.B.F.R.), des propositions nouvelles en vue de réduire les forces en Europe centrale. Pour la première fois, selon le journal américain, Moscou admettrait la possibilité de réduire les forces américaines et soviétiques en Europe centrale sans diminuer celles d'autres pays concernés. L'U.R.S.S. demanderait toutefois que les alliés des Etats-Unis n'augmentent pas leurs effectifs pendant deux ou trois ans, une réduction globale devant être négociée pendant ce délai.*

WASHINGTON

L'obstacle de la ratification

De notre correspondant

Washington. — L'annonce de la conclusion des négociations SALT 2 n'ayant pu coïncider avec celle du sommet Carter-Brejnev (elle devrait suivre dans les tous prochains jours et fixer le sommet à Vienne à la mi-juin), la nouvelle a été présentée avec un peu moins de solennité que ne l'avait été, par exemple, la « normalisation » sino-américaine en décembre dernier. M. Carter ne s'est pas manifesté et c'est M. Vance, secrétaire d'Etat et principal artisan de la négociation ces derniers mois, qui s'est présenté devant les journalistes réunis à la Maison Blanche mercredi 9 mai.

« *L'ambassadeur Dobrynine et moi-même avons conclu nos négociations sur les SALT*, a-t-il dit. *Nos deux gouvernements ont donné leurs instructions à leurs délégations respectives à Genève pour incorporer dans le projet de traité les accords conclus et compléter les négociations sur les quelques points secondaires qui n'ont pas encore été résolus. La date et le lieu d'une rencontre au sommet sont actuellement en discussion.* »

De bonne source, on précise que ces « *points secondaires* » sont peu nombreux et ne présentent pas de difficulté politique. Ils ne sauraient remettre en cause le succès des négociations ni la tenue d'un sommet.

Pour M. Vance, le traité est « *un pas essentiel vers une Amérique plus sûre et un monde plus sûr* ». Il peut aussi « *ouvrir la voie à des relations plus constructives et plus pacifiques entre les Etats-Unis et l'U.R.S.S.* ».

MICHEL TATU.

(Lire la suite page 3.)

PÉKIN

Un langage nouveau

De notre correspondant

Pékin. — On confirmait officiellement jeudi 10 mai que la réponse de la Chine à la note soviétique du 17 avril avait été remise samedi 5 mai à l'ambassadeur d'U.R.S.S. à Pékin. Il s'agit de la troisième communication diplomatique entre les deux pays en un peu plus d'un mois.

Le 3 avril, en même temps qu'elle annonçait son intention de ne pas prolonger son traité d'amitié conclu en 1950 pour trente ans avec l'U.R.S.S., la Chine proposait à Moscou l'ouverture de nouveaux pourparlers, « *pour la solution des problèmes en suspens et l'amélioration des relations entre les deux pays* ». Par une note du 17 avril remise par M. Gromyko à l'ambassadeur de Chine en U.R.S.S., le gouvernement soviétique demandait à Pékin de préciser quels seraient l'objet et les buts de ces conversations. C'est à cette requête que répond, après trois semaines de réflexion, la nouvelle note chinoise.

Cette note n'a pas été rendue publique, mais on déclarait jeudi à son sujet de source chinoise qualifiée : « *En réponse à la note soviétique du 17 avril (...) le gouvernement chinois propose que la Chine et l'Union soviétique tiennent des négociations pour résoudre les questions en suspens entre les deux pays et pour améliorer les relations entre les deux pays. L'objet de la négociation est clair. La partie chinoise est prête à une large négociation indépendamment de la poursuite des négociations frontalières sino-soviétiques, en vue d'aboutir à des résultats aussi rapidement que possible. La négociation devrait inclure la formulation des principes sur lesquels se fonderaient les relations entre les deux pays, l'élimination des obstacles à la normalisation de leurs relations et les questions concernant le développement des relations commerciales, des échanges scientifiques, technologiques et culturels, sur une base d'égalité et d'avantages réciproques. Les arrangements concrets concernant le niveau, la date et le lieu de la négociation devront être décidés par voie de consultations.* »

Diverses sources diplomatiques concordantes apportent quelques précisions supplémentaires.

ALAIN JACOB.

(Lire la suite page 3.)

L'E.D.F. relèverait ses tarifs d'hiver

Les tarifs « vert » et « universel » — ces barèmes qui ont permis à l'E.D.F. de lier sa politique commerciale à celle de ses charges de croissance pour optimiser ses choix — ont vécu.

Cette tarification, qui a fait depuis plus de vingt ans la fierté de l'entreprise nationale et la réputation de mathématicien de son actuel président, M. Marcel Boiteux, a été copiée partiquement dans tous les pays industrialisés.

Mais face aux profonds bouleversements du système de production d'électricité (l'apparition du nucléaire qui, dès cette année, fournira plus de 15 % de notre électricité) et à l'évolution des habitudes de consommation, l'Electricité de France a décidé de procéder à une refonte complète de ses tarifs. Le nouveau système pourrait entrer en vigueur en 1981, après concertation avec les pouvoirs publics et les usagers. Pas question certes de remettre en cause le principe des heures pleines et des heures creuses, entre lesquelles seront maintenues des « *différences significatives* ». Mais on s'oriente vers l'imposition de tarifs plus élevés en hiver pour les 22 millions de consommateurs privés. Pour les cinq cents plus gros utilisateurs (un tiers de l'électricité) est envisagée une généralisation des contrats dits interruptibles, qui permettent à E.D.F. certains jours difficiles de demander à ces industriels de s'effacer du réseau.

HAUTE TENSION SUR L'HEXAGONE

Nous commençons en page 35 la publication d'une enquête de Marc Ambroise-Rendu sur les inconvénients et peut-être les dangers de la multiplication des lignes à haute tension installées et prévues par l'E.D.F.

UN POINT DE VUE SUR LA RÉVOLUTION IRANIENNE

Inutile de se soulever ?

Une nouvelle exécution — celle d'un ancien député — a eu lieu en Iran, dans la nuit du mercredi 9 au jeudi 10 mai, ce qui porte à deux cent quarante-sept le nombre des personnes passées par les armes depuis le début de la révolution.

D'autre part, après l'application de la peine capitale à un dirigeant de la communauté juive d'Iran, les Etats-Unis ont réitéré au gouvernement de Téhéran « leur profonde désapprobation devant la nouvelle vague d'exécutions qui vient de frapper des personnalités de l'ancien régime ». (Lire nos informations page 5.)

M. Michel Foucault, professeur au Collège de France, qui a suivi de près l'évolution de la situation en Iran, expose ici les réflexions que lui inspire l'évolution de la révolution.

par MICHEL FOUCAULT

« *Pour que le shah s'en aille, nous sommes prêts à mourir par milliers* », disaient les Iraniens l'été dernier. Et l'ayahtollah, ces jours-ci : *Que saigne l'Iran, pour que la révolution soit forte.* »

Etrange écho entre ces phrases qui semblent s'enchaîner. L'horreur de la seconde condamne t-elle l'ivresse de la première ?

Les soulèvements appartiennent à l'histoire. Mais, d'une certaine façon, ils lui échappent. Le mouvement par lequel un homme seul, un groupe, une minorité, ou un peuple tout entier dit : « *Je n'obéis plus* », et jette à la face d'un pouvoir qu'il estime injuste le risque de sa vie — ce mouvement me paraît irréductible. Parce qu'aucun pouvoir n'est capable de le rendre absolument impossible : Varsovie aura toujours son ghetto révolté et ses égouts peuplés d'insurgés. Et parce que l'homme qui se lève est finalement sans explication : il faut un arrachement qui interrompt le fil de l'histoire, et ses longues chaînes de raisons, pour qu'un homme puisse, « réellement », préférer le risque de la mort à la certitude d'avoir à obéir.

Toutes les formes de liberté acquises ou réclamées, tous les droits qu'on fait valoir, même à propos des choses apparemment les moins importantes, ont sans doute là un point dernier d'ancrage, plus solide et plus proche que les « droits naturels ». Si les sociétés tiennent et vivent, c'est-à-dire si les pouvoirs n'y sont pas « absolument absolus », c'est que derrière toutes les acceptations et les coercitions, au-delà des menaces, des violences et des persuasions, il y a la possibilité de ce moment où la vie ne s'échange plus, où les pouvoirs ne peuvent plus rien, et où devant les gibets et les mitrailleuses, les hommes se soulèvent.

Parce qu'il est ainst « hors d'histoire » et dans l'histoire, parce que chacun y joue à la vie, à la mort, on comprend pourquoi les soulèvements ont pu trouver si facilement dans les formes religieuses leur expression et leur dramaturgie. Promesses de l'au-delà, retour du temps, attente du sauveur ou de l'empire des derniers jours, règne sans partage du bien, tout cela a constitué pendant des siècles, là où la forme de la religion s'y prêtait, non pas un vêtement idéologique, mais la façon même de vivre les soulèvements.

(Lire la suite page 2.)

AU JOUR LE JOUR

INVITATIONS

« Je répondrai à toutes les invitations de la presse écrite, parlée et télévisée jusqu'au bout de la campagne électorale », *a déclaré M. Barre, répondant ainsi à l'angoisse de ses concitoyens, qui craignaient de se trouver en état de manque.*

Qu'il ait cru devoir le réaffirmer officiellement a toutefois quelque chose d'inquiétant. Craindrait-il que certains négligent de l'inviter ? Ou que ces invitations cessent tout-à-coup avant même la fin de la campagne ?

De grâce, qu'on nous rassure tout de suite. Jurez-nous que — au moins jusqu'au 10 juin — nous n'aurons pas la mauvaise surprise d'avoir, un jour, un journal ou une émission de radio ou de télévision sans Raymond Barre.

FRÉDÉRIC GAUSSEN.

A REIMS

La fête du « polar »

Le premier Festival du roman et du film policiers, qui se tient actuellement à Reims, a montré d'emblée que ce type de littérature vient de trouver un nouveau souffle et un autre public, plus large que celui des fanatiques. Bon enfant, sans la solennité des « conventions » de la science-fiction ou de la bande dessinée, le Festival a permis aux auteurs, critiques et éditeurs de se rencontrer, sinon de s'entendre, sur les diverses formes actuelles du « policier ».

La tendance, sans aucun doute, est au roman « dur » et « noir », donc au « polar ». On le voit bien avec les rééditions qui se multiplient. Raymond Chandler est déjà l'objet d'un véritable culte, Jim Thompson a été redécouvert grâce au film « Série noire », et Léo Malet, qui a introduit le genre en France, avec Nestor Burma, le « détective de choc », est à l'honneur. La publication, même tardive, de l'autobiographie de Chester Himes, le chantre de Harlem, va dans le sens du phénomène.

La venue à Reims de Léo Malet et de Robert Bloch, l'auteur de « Psychose » fut autre chose qu'un hommage à ce Festival. Ces deux vétérans, dont l'un a mangé longtemps de la vache enragée, tandis que l'autre travaille toujours pour Hollywood, ont dit simplement que l'Histoire est en train de répéter, en les parodiant, les épreuves sinistres dont ils furent les chroniqueurs et les témoins.

R. S.

Lire dans « le Monde des Livres », page 24, les articles de Raphaël Sorin et de Claude Courchay.

Le Monde

idées

IRAN

Corrupteur de la terre

par CLAIRE BRIÈRE et PIERRE BLANCHET (*)

« CORRUPTEUR de la terre. » Maître mot du tribunal révolutionnaire, ce terrible qualificatif — dont l'expression coranique *« Môfsed-e-Fel'Arz »* est pratiquement intraduisible — a envoyé un peu plus de deux cents personnes devant les poteaux d'exécution en Iran. Corrupteur de la terre : le jugement est sans appel car il indique bien plus qu'une corruption de circonstance, qu'une faute, qu'un crime. C'est un jugement de l'âme, un jugement de l'être, qui va bien au-delà de la politique. Et il n'y a alors pas de pardon possible, car, dit le Coran, *« ceux au cœur desquels est le mal ajoutent souillure à leur souillure »* (sourate 9, verset 126). Ni pardon ni rachat : *« ...Détournez-vous d'eux ! Et leur refuge sera la Géhenne. »* (Sourate 9, verset 96.)

Certes, la clémence n'est pas absente de l'islam et le gouvernement d'Ali, premier Iman, fut, dit-on, celui de la mansuétude. Mais que la malédiction soit inscrite au cœur de l'infidèle la rend inexpiable. *« La révolution,* dit Khomeiny, *doit couper la main des pourris. »* On aurait tort de prendre ces propos simplement pour ceux d'un vieillard sénile. Car c'est d'un véritable exorcisme qu'il s'agit : et le sang devra couler pour fortifier l'Iran et le laver de ses péchés. *« Le peloton d'exécution impérial,* déclare le tribunal révolutionnaire islamique de Téhéran (*le Monde* du 27 avril), *n'était qu'un instrument d'exécution, tandis que les gardes révolutionnaires (...) ne cherchent pas la mort mais la disparition du péché. Ils ont un but élevé : ils dirigent en réalité la mitrailleuse contre eux-mêmes ; ils luttent contre leurs propres péchés ; ils anéantissent leurs sentiments condamnables. C'est l'épuration par la mort. Ils se mettent à la place du fusillé et par là-même se débarrassent de leurs péchés et de tout ce qui pourrait faire d'eux un jour des tyrans. »*

Il n'est pas fréquent d'entendre des fusilleurs tenir un tel langage. Il ne s'agit pas seulement de décapiter l'ancien régime mais de purifier le pays. Et il y a là comme un retournement de la logique du martyre qui a été au cœur de la révolution iranienne : la mort sanctifiait les victimes du vendredi noir et les fusils des Gardiens de la révolution sanctifient l'Iran. Pareil retournement était-il prévisible ? Comment les feux de la *révolution* qui ont illuminé la société iranienne dans sa lutte contre la dictature peuvent-ils se consummer aujourd'hui sur l'autel de la pureté et de l'ordre moral ? Répondre à cette question, c'est revenir sur l'origine et le développement de la révolution en Iran.

En toute logique occidentale on aurait pu prévoir que le développement des couches moyennes issues de l'occidentalisation du pays, que le poids d'une forte intelligentsia enfin sortie de l'ombre pèseraient sur l'avenir du pays et transformeraient graduellement la monarchie absolue en monarchie constitutionnelle. Un marxiste aurait imaginé par contre que la révolution viendrait de la croissance nécessaire du prolétariat. Rien de tout cela n'est arrivé. Si toutes les couches sociales ont participé au soulèvement iranien, si l'intelligentsia a fortement contesté le roi après les déclarations de Carter sur les droits de l'homme, le vrai fer de lance de cet incroyable bouleversement s'est trouvé ailleurs : au bazar, chez les religieux et dans le petit peuple. Et ce qui était en cause, c'était précisément la modernisation du pays, son occidentalisation, sa corruption par l'étranger.

Le feu purificateur

Ainsi les mosquées n'ont pas seulement servi — comme on l'a dit — de lieux de réunion parce qu'il n'y en avait point d'autres. Elles étaient des symboles contre les cathédrales de béton édifiées par le régime du chah, contre le paganisme des banques et des hôtels. Des lieux de pureté contre la corruption. La corruption : ce mot-clé de la révolution iranienne en a fondé l'origine. On a souvent cru que ce mot désignait les pratiques parasitaires de la famille royale, de son entourage et de la grande bourgeoisie enrichie par les pétro-dollars. Il indiquait en fait plus que cela : le vice par essence, un mal absolu introduit par le régime du chah. « Fassad » : la corruption atteste d'une faute bien plus profonde que le délit de prévarication. C'est que le « fâsed », le corrompu, est non seulement l'homme de la souillure, mais il est fauteur de désordre et de scandale. Il peut être tout simplement celui qui « innove » par rapport à la tradition, d'où la perversion et l'impureté qui pour les intégristes entache les « bahais ». Or l'innovation et le désordre qu'elle engendre divisent la communauté et la corrompent. Mais, surtout pour les intégristes, ce mal, la corruption, le désordre, est un mal venu d'ailleurs, en particulier d'Occident. Que l'on relise les déclarations de l'iman : toute la pourriture — démocratie comprise — vient d'Occident, et la faute principale du régime précédent est avant tout d'avoir introduit cette pourriture. Ce langage ne date pas d'hier et des dernières déclarations de l'ayatollah. Se souvient-on qu'à l'automne, à travers tout l'Iran des villes avaient flambé, comme à Téhéran le 5 novembre. Feu purificateur — comme du temps de Zoroastre — qui du nord au sud balayait la perversion occidentale, banques, cinémas ou débits de boissons. *« Nous allons faire descendre sur cette cité un cataclysme du ciel, pour prix de ce qu'ils ont été pervers. »* (Sourate 29, verset 33-34.)

Ainsi, les exécutions ne sont pas les tirs aveugles de la vengeance, mais bel et bien les gestes meurtriers d'une logique implacable obéissant à une conception manichéenne du monde. L'Iran va-t-il devenir cette mise en scène du Jugement dernier, cette image de l'enfer où seuls le feu, la mort et le sang pourront sanctifier une terre et un peuple assoiffés de pureté (Tahir) ? Va-t-on, à l'instar de l'un des responsables du parti Toudeh, s'entendre dire que mieux vaut *« une dictature islamique anti-impérialiste qu'une démocratie qui ait quelques liens (commerciaux ou culturels) avec l'Occident »* ? Va-t-on liquider encore, non plus comme au temps de l'empereur sous l'inculpation de *« complot avec l'étranger »*, mais sous un nouveau label entendu récemment : *« agent culturel de l'Occident »* ? Ce serait trop vite conclure.

Car le mouvement iranien, rassemblé sous le sigle religieux, ne réclamait pas moins, que l'on s'en souvienne, la fin de la dictature, symbolisée par un monarque, dont tout l'Iran exigeait le départ, y compris au Turkménistan, au Khouzistan ou en pays kurde où l'on tombait à Sanandadj, à Kermanshah, sous les mitrailleuses impériales. Les Iraniens criaient : *« Vive Khomeiny ! »*, mais aussi *« Azadi ! »* (liberté), appelaient à la fin de la loi martiale, à la libération des prisonniers, à une société de justice et de liberté. Et il y eut derrière le formidable monolithisme du mouvement iranien tous les germes du malentendu qui aujourd'hui déchire le peuple de Perse. Un malentendu qui divise les laïcs et les religieux certes, mais aussi les partisans de l'islam.

Que l'on se souvienne des appels pathétiques de Sharriat Madari, deuxième ayatollah d'Iran, à respecter les étrangers, des protestations de l'ayatollah Taleghani contre la justice sommaire et la dictature. Et de ce que nous disait Mehdi Bazargan, il y a de cela à peine trois semaines : *« Partout je conseille et j'affirme que le pardon est possible. Il ne faut pas que le programme de vie d'un pays puisse se résumer à la mort et à la vengeance. Il faut cicatriser le passé. J'affirme que l'islam et l'humanisme peuvent conclure un heureux mariage et que les revendications de liberté si elles étaient valables sous le chah n'ont aucune raison de perdre leur valeur aujourd'hui. J'aime particulièrement ces vers de Saadi :* « Esclave » qui porte l'anneau, si tu te montres » cruel envers l'étranger, il te fuira, » mais que tu aies envers lui quel- » ques bontés, alors il deviendra ton » esclave à son tour. » *L'Occident ? La notion de démocratie, il est vrai, est née en Occident, mais tous les peuples ont à apprendre les uns des autres. Et pourquoi ne serions-nous pas capables en Iran de lire et d'interpréter l'Occident ? »*

Que ces voix se fassent non seulement entendre, mais aussi guident le pays, alors la révolution iranienne aura gagné quelque chose. Mais si l'intégrisme islamique tient l'Iran sous sa coupe alors il ne pourra qu'engendrer la dictature et la guerre. Les balles et le glaive, le sang, n'ont jamais fait germer ni blé ni liberté.

(*) Journalistes, auteurs *d'Iran la Révolution au nom de Dieu.*

Inutile de se soulever ?

(Suite de la première page)

Vint l'âge de la « révolution ». Depuis deux siècles, celle-ci a surplombé l'histoire, organisé notre perception du temps, polarisé les espoirs. Elle a constitué un gigantesque effort pour acclimater le soulèvement à l'intérieur d'une histoire rationnelle et maîtrisable : elle lui a donné une légitimité, elle a fait le tri de ses bonnes et de ses mauvaises formes, elle a défini les lois de son déroulement ; elle lui a fixé des conditions préalables, des objectifs et des manières de s'achever. On a même défini la profession de révolutionnaire. En rapatriant ainsi le soulèvement, on a prétendu le faire apparaître dans sa vérité et l'amener jusqu'à son terme réel. Merveilleuse et redoutable promesse. Certains diront que le soulèvement s'est trouvé colonisé dans la *Real-Politik*. D'autres qu'on lui a ouvert la dimension d'une histoire rationnelle. Je préfère la question que Horckheimer posait autrefois, question naïve, et un peu fiévreuse : *« Mais est-elle donc si désirable, cette révolution ? »*

Enigme du soulèvement. Pour qui cherchait en Iran, non les « raisons profondes » du mouvement, mais la manière dont il était vécu, pour qui essayait de comprendre ce qui se passait dans la tête de ces hommes et de ces femmes quand ils risquaient leur vie, une chose était frappante. Leur faim, leurs humiliations, leur haine du régime, et leur volonté de le renverser, ils les inscrivaient aux confins du ciel et de la terre, dans une histoire rêvée qui était tout autant religieuse que politique. Ils s'affrontaient aux Pahlavi, dans une partie où il était question pour chacun de sa vie et de sa mort, mais où il était question aussi de sacrifices et de promesses millénaires. Si bien que les fameuses manifestations, qui ont joué un rôle si important, pouvaient à la fois répondre réellement à la menace de l'armée (jusqu'à la paralyser), se dérouler selon le rythme des cérémonies religieuses et finalement renvoyer à une dramaturgie intemporelle où le pouvoir est toujours maudit. Etonnante superposition, elle faisait apparaître en plein vingtième siècle un mouvement assez fort pour renverser le régime apparemment le mieux armé, tout en étant proche de vieux rêves que l'Occident a connus autrefois, quand on voulait inscrire les figures de la spiritualité sur le sol de la politique.

La peur

Des années de censure et de persécution, une classe politique tenue en lisière, des partis interdits, des groupes révolutionnaires décimés : sur quoi, sinon sur la religion, pouvaient donc prendre appui le désarroi puis la révolte d'une population traumatisée par le « développement », la « réforme », l'« urbanisation » et tous les autres échecs du régime ? C'est vrai. Mais fallait-il s'attendre que l'élément religieux s'efface vite au profit de forces plus réelles et d'idéologies moins « archaïques » ? Sans doute pas, et pour plusieurs raisons.

Il y eut d'abord le rapide succès du mouvement, le confortant dans la forme qu'il avait prise. Il y avait la solidité institutionnelle d'un clergé dont l'empire sur la population était forte, et les ambitions politiques vigoureuses. Il y avait tout le contexte du mouvement islamique : par les positions stratégiques qu'il occupe, les clefs économiques que détiennent les pays musulmans, et sa propre force d'expansion sur deux continents, il constitue, tout autour de l'Iran, une réalité intense et complexe. Si bien que les contenus imaginaires de la révolte ne se sont pas dissipés au grand jour de la révolution. Ils ont été immédiatement transposés sur une scène politique qui paraissait toute disposée à les recevoir, mais qui était en fait de tout autre nature. Sur cette scène, se mêlent le plus important et le plus atroce : le formidable espoir de refaire de l'islam une grande civilisation vivante, et des formes de xénophobie virulente ; les enjeux mondiaux et les rivalités régionales. Et le problème des impérialismes. Et l'assujettissement des femmes, etc.

Le mouvement iranien n'a pas subi cette « loi » des révolutions qui ferait, paraît-il, ressortir sous l'enthousiasme aveugle la tyrannie qui les habitait déjà en secret. Ce qui constituait la part la plus intérieure et la plus intensément vécue du soulèvement touchait sans intermédiaire à un échiquier politique surchargé. Mais ce contact n'est pas identité. La spiritualité à laquelle se référaient ceux qui allaient mourir est sans commune mesure avec le gouvernement sanglant d'un clergé intégriste. Les religieux iraniens veulent authentifier leur régime par les significations qu'avait le soulèvement. On ne fait pas autre chose qu'eux en disqualifiant le fait du soulèvement parce qu'il y a aujourd'hui un gouvernement de mollahs. Dans un cas comme dans l'autre, il y a « peur ». Peur de ce qui vient de se passer l'automne dernier en Iran, et dont le monde depuis longtemps n'avait pas donné d'exemple.

De là justement, la nécessité de faire ressortir ce qu'il y a de non réductible dans un tel mouvement. Et de profondément menaçant aussi pour tout despotisme, celui d'aujourd'hui comme celui d'hier.

Il n'y a, certes, aucune honte à changer d'opinion ; mais il n'y a aucune raison de dire qu'on en change lorsqu'on est aujourd'hui contre les mains coupées, après avoir été hier contre les tortures de la Savak.

Ma morale est « antistratégique »

Nul n'a le droit de dire : *« Révoltez-vous pour moi, il y va de la libération finale de tout homme. »* Mais je ne suis pas d'accord avec qui dirait : *« Inutile de vous soulever, ce sera toujours la même chose. »* On ne fait pas la loi à qui risque sa vie devant un pouvoir. A-t-on raison ou non de se révolter ? Laissons la question ouverte. On se soulève, c'est un fait ; et c'est par là que la subjectivité (pas celle des grands hommes mais celle de n'importe qui) s'introduit dans l'histoire et lui donne son souffle. Un délinquant met sa vie en balance contre des châtiments abusifs ; un fou n'en peut plus d'être enfermé et déchu ; un peuple refuse le régime qui l'opprime. Cela ne rend pas innocent le premier, ne guérit pas l'autre, et n'assure pas au troisième les lendemains promis. Nul, d'ailleurs, n'est tenu de leur être solidaire. Nul n'est tenu de trouver que ces voix confuses chantent mieux que les autres et disent le fin fond du vrai. Il suffit qu'elles existent et qu'elles aient contre elles tout ce qui s'acharne à les faire taire, pour qu'il y ait un sens à les écouter et à chercher ce qu'elles veulent dire. Question de morale ? Peut-être. Question de réalité, sûrement. Tous les désenchantements de l'histoire n'y feront rien : c'est parce qu'il y a de telles voix que le temps des hommes n'a pas la forme de l'évolution, mais celle de l'« histoire », justement.

Cela est inséparable d'un autre principe : est toujours périlleux le pouvoir qu'un homme exerce sur un autre. Je ne dis pas que le pouvoir, par nature, est un mal ; je dis que le pouvoir, par ses mécanismes, est infini (ce qui ne veut pas dire qu'il est tout-puissant, bien au contraire). Pour le limiter, les règles ne sont jamais assez rigoureuses ; pour le dessaisir de toutes les occasions dont il s'empare, jamais les principes universels ne sont assez stricts. Au pouvoir il faut toujours opposer des lois infranchissables et des droits sans restrictions.

Les intellectuels, ces temps-ci, n'ont pas très bonne « presse » : je crois pouvoir employer ce mot en un sens assez précis. Ce n'est donc pas le moment de dire qu'on n'est pas intellectuel. Je ferais d'ailleurs sourire. Intellectuel, je suis. Me demanderait-on comment je conçois ce que je fais, je répondrais, si le stratège est l'homme qui dit : « Qu'importe telle mort, tel cri, tel soulèvement par rapport à la grande nécessité de l'ensemble et que m'importe en revanche tel principe général dans la situation particulière où nous sommes », eh bien, il m'est indifférent que le stratège soit un politique, un historien, un révolutionnaire, un partisan du chah ou de l'ayatollah ; ma morale théorique est inverse. Elle est « antistratégique » : être respecteux quand une singularité se soulève, intransigeant dès que le pouvoir enfreint l'universel. Choix simple, ouvrage malaisé : car il faut tout à la fois guetter, un peu au-dessous de l'histoire ce qui la rompt et l'agite et veiller un peu en arrière de la politique sur ce qui doit inconditionnellement la limiter. Après tout, c'est mon travail ; je ne suis ni le premier ni le seul à le faire. Mais je l'ai choisi.

MICHEL FOUCAULT.

QUESTIONS SUR MON PÈRE

par SAIDEH PAKRAVAN

LE 11 avril dernier, après deux mois de détention durant lesquels toutes les assurances possibles nous ont été données sur son sort, mon père, Hassan Pakravan, a été tué d'une balle en plein cœur sur ordre du tribunal de la justice islamique.

Cette mort a beaucoup troublé. Des messages nous sont parvenus de partout. Nos amis, nos connaissances, des inconnus, nous ont dit leur bouleversement. En Iran, nombre de ceux qui avaient suivi dans l'enthousiasme un mouvement révolutionnaire balayant des structures détestées ont marqué un temps d'arrêt, sans doute définitif, à l'annonce de l'exécution de cet homme de cœur et de bien.

Une question est revenue sans cesse depuis sa mort : pourquoi n'est-il pas parti ? La réponse en est que mon père, l'esprit pétri par les traditions humanistes de l'Occident, où il avait passé les vingt-deux premières années de sa vie, restait iranien avant tout. Il a aimé l'Iran avec le déchirement de celui qui sait un être cher condamné. Il lui fallait être présent au moment de son agonie.

Une question revenait souvent pendant sa vie : comment un homme tel que lui pouvait-il faire partie d'un système aussi fondamentalement opposé à ce qu'il admirait et en fonction de quoi il vivait, c'est-à-dire les concepts nés de la pensée grecque, des grandes quêtes médiévales, de la grâce de la Renaissance, des courants humanistes et révolutionnaires qui, depuis la fin du dix-huitième siècle, ont mis en place les rares démocraties existantes ? Comment un homme épris de saint Augustin et de Kant pouvait-il passer quarante-cinq années de sa vie à tenter coûte que coûte — et l'expression prend tout son sens ici — de servir les Iraniens qu'il appelait « ce malheureux peuple » *?*

La réponse est la même qu'à la première question : il était iranien avant tout. Mais aussi humain par-dessus tout. Et l'homme se détermine par le sens du devoir.

Ses choix politiques, souvent critiqués, s'expliquent par cette idée du devoir. Quand on s'appelle le général Pakravan, devient-on chef de la SAVAK du chah ? Oui, quand on acquiert par là le pouvoir de supprimer la torture pendant quatre années entières. Accepte-t-on de devenir le ministre de l'information du chah ? Certes, quand on déteste la censure et que cette fonction vous donne la possibilité de l'alléger.

La question qu'il aurait fallu nous poser, quand mon père vivait et depuis qu'il est mort, c'est comment un homme, avec la sombre vision des choses que nous lui connaissions, peut rester sur terre quand il est conscient, dans toutes les fibres de son être, que « l'homme est un loup pour l'homme » *et que le monde est un lieu de désolation ? Je pense que, au-delà de son pessimisme inné, Hassan Pakravan aurait répondu que de l'homme il savait la capacité de transcendance, et que du monde il espérait qu'un jour, peut-être...*

De toutes ces questions, à présent, il rend compte devant l'éternité. Et le vent du Kévir emporte les réponses.

Le Monde

Service des Abonnements
5, rue des Italiens
75427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P. Paris 4207-23

ABONNEMENTS

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE - D.O.M. - T.O.M.	125 F	235 F	343 F	450 F
TOUS PAYS ETRANGERS PAR VOIE NORMALE	225 F	435 F	640 F	850 F
ETRANGER (par messageries)				
I. — BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS	155 F	290 F	425 F	560 F
II. — SUISSE - TUNISIE	203 F	385 F	568 F	750 F

Par voie aérienne
Tarif sur demande

Les abonnés qui paient par chèque postal (trois volets) voudront bien joindre ce chèque à leur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus) : nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ.

Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance de rédiger tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

Le Monde

étranger

LA CONCLUSION DE L'ACCORD SALT 2

MOSCOU : un succès psychologique pour M. Brejnev

De notre correspondant

Moscou. — L'Union soviétique n'avait pas encore réagi, jeudi en fin de matinée, à la déclaration de M. Vance selon laquelle Washington et Moscou étaient parvenus à un accord sur la limitation des armes stratégiques *offensives*, ouvrant ainsi la voie à une prochaine rencontre au sommet Carter-Brejnev. Mais depuis quelque temps déjà la presse soviétique laissait entendre que l'accord était imminent. Elle traitait même avec une certaine bienveillance MM. Carter et Vance, reproduisant largement leurs déclarations favorables à la conclusion du traité, et ménageait même sa bête noire habituelle M. Brzezinski.

La conclusion de l'accord constitue sans aucun doute un succès psychologique pour les dirigeants soviétiques et d'abord pour M. Brejnev dont c'est un peu le couronnement de la carrière, bien que le secrétaire général du P.C. soviétique ait toujours pris grand soin d'associer ses pairs et les militaires aux négociations. Mais les pourparlers commencés il y a dix ans par SALT 1 traînaient en longueur et il était temps, aussi bien pour des raisons politiques que biologiques — l'état de santé de M. Brejnev laissant à désirer — qu'ils aboutissent. Depuis que MM. Brejnev et Ford s'étaient mis d'accord en 1974 à Vladivostok sur le principe d'un deuxième accord SALT les conversations ont connu des hauts et des bas, notamment quand en mars 1977 M. Vance est venu à Moscou pour la première fois en tant que secrétaire d'Etat de la nouvelle administration démocrate, avec des propositions tendant à abaisser radicalement les plafonds acceptés à Vladivostok, ce qui aurait contraint les Soviétiques à mettre à la ferraille quelque huit cents fusées intercontinentales.

Selon Moscou ces atermoiements ont été provoqués par l'indécision du président Carter, par les influences contradictoires de son entourage, par la remontée des « faucons » dans l'administration américaine, par les tentatives d'ingérence dans les affaires intérieures des pays socialistes sous prétexte de défense des droits de l'homme. Aussi le Kremlin a-t-il accueilli d'abord avec une grande circonspection l'idée émise par M. Carter, au lendemain de son arrivée à la Maison Blanche, de réunir un sommet américano-soviétique. M. Brejnev ne s'y est jamais déclaré opposé mais a posé ses conditions : que la rencontre ait lieu dans un climat politique favorable et que l'accord SALT 2 soit prêt à être signé. La seconde condition au moins est maintenant réalisée et il ne fait aucun doute que les Soviétiques sont aujourd'hui intéressés à une rencontre entre les deux chefs d'Etat.

Il est plus difficile de juger si la conclusion de SALT 2 constitue pour l'U.R.S.S. un succès diplomatique. En tout cas M. Brejnev a reconnu lui-même qu'il avait été obligé de faire des concessions : *« Certes de notre point de vue, l'accord pourrait être meilleur*, a-t-il dit le 2 mars dernier devant ses électeurs, *certains de ses aspects ne correspondent pas entièrement à nos souhaits. Mais c'est un compromis raisonnable qui tient compte des intérêts de deux parties. »*

D'autre part, l'accord s'est fait tellement attendre que sa contribution à l'arrêt de la course aux armements ne pourra qu'être modeste. Les deux super-puissances ayant eu le temps de s'adapter par avance à ses clauses et à développer des systèmes d'armes qu'il ne concerne pas. Mais, comme le disait à propos de SALT 1 M. Arbatov, directeur de l'Institut des Etats-Unis et conseiller de M. Brejnev, *« sans le traité, la situation aurait été beaucoup plus dangereuse. »*

La grande inconnue

L'accord SALT 2 aura-t-il aussi, comme se plaisent à le répéter les Soviétiques, un effet bénéfique sur l'ensemble du climat international ? Ce n'est pas certain. La grande inconnue reste d'abord la ratification. Les délégations de parlementaires américains se sont succédés ces derniers mois en U.R.S.S., et si l'on ne peut pas dire que les dirigeants du Kremlin les aient ménagées pour tenter d'arracher leur voix, ils ont eu au moins l'occasion d'expliquer leur position.

Moscou a déjà fait quelques gestes pour s'attirer les bonnes grâce des sénateurs en libérant le mois dernier cinq juifs, en échangeant cinq dissidents contre deux espions soviétiques et en facilitant depuis l'année dernière l'émigration des juifs (à un rythme de 50 000 par an). Ces mesures ne sont cependant pas liées seulement à la ratification de SALT, mais également à l'éventuel abandon de l'amendement Jackson-Vanick qui entrave le commerce entre les Etats-Unis et l'U.R.S.S., et l'octroi aux Soviétiques de la clause de la nation la plus favorisée.

Une normalisation acceptée

Les dirigeants soviétiques peuvent-ils aller au-delà de ces quelques gestes ? S'abstenir en Afrique ou en Asie d'actions qui ne pourraient que leur aliéner une majorité de sénateurs ? Voire faire quelques efforts diplomatiques pour se les concilier ? Rien n'est moins sûr. Quand, au printemps de l'année dernière, Washington avait paru lier la conclusion d'un accord SALT 2 à la modération soviétique en Afrique, le Kremlin avait feint d'être scandalisé que l'on puisse ainsi mettre sur le même plan la question essentielle dont dépend l'avenir de l'humanité, et des problèmes « sectoriels » pour lesquels d'ailleurs il affirmait ne porter aucune responsabilité. De même pour les Soviétiques, l'inclusion de l'Afghanistan, de l'Ethiopie, du Mozambique, du Cambodge dans leur sphère d'influence n'est pas incompatible avec la détente.

Washington ne peut guère compter sur plus de coopération au Proche-Orient : les Soviétiques qui se sont sentis floués par les initiatives américaines et égyptiennes ne paraissent pas disposés à exercer une influence modératrice sur leurs alliés arabes qu'ils encouragent plutôt à rompre avec M. Sadate, tout en maintenant pour leur part des relations diplomatiques avec Le Caire.

Les dirigeants soviétiques qui, au printemps dernier, avaient sommé les Américains de choisir entre la détente et un rapprochement avec la Chine semblent enfin avoir accepté la normalisation des relations entre Pékin et Washington dans la perspective de la conclusion de SALT 2. Ils ont toujours déclaré qu'avec un peu de bonne volonté américaine les deux super-puissances *« pourraient faire de grandes choses ensemble »*.

DANIEL VERNET.

Washington : l'obstacle de la ratification

(Suite de la première page)

Pour M. Brown, secrétaire à la défense, qui assistait son collègue des affaires étrangères dans la présentation du traité, l'accord *« nous aidera à maintenir une dissuasion souple et crédible, la stabilité et l'équivalence pour l'essentiel des forces. Nous aurions fait cela sans le traité, mais à un coût plus élevé et sans avoir les mêmes assurances. Aucun des défis auxquels nous sommes confrontés ne serait atténué par l'absence de traité, et certains d'entre eux seraient au contraire plus grands »*.

Les arguments contre

Un autre responsable de la Maison Blanche, qui ne veut pas que son nom soit cité, a précisé les grands arguments que le gouvernement fera valoir à l'appui du traité : à la différence des accords SALT 1 de 1972, SALT 2 impose des plafonds égaux aux deux parties dans diverses catégories, plus nombreuses, d'armements ainsi que, pour la première fois, une réduction de l'arsenal soviétique.

Il fixe aussi des limites aux améliorations qualitatives, notamment en ce qui concerne le *« fractionnement »* des charges sur les engins à ogives multiples (M.I.R.V.), la taille et la puissances des missiles, la portée des missiles de croisière. On relève comme particulièrement importante la limitation des M.I.R.V. : celle-ci permet, en effet, pour la première fois, de s'assurer que le nombre de charges nucléaires opérationnelles dans chaque camp, tout en augmentant, ne dépassera pas certaines limites. Pour les Etats-Unis ce nombre se situera à l'expiration du traité, à la fin de 1985, entre 11 500 et 11 900 contre 9 200 aujourd'hui. Il sera pour l'U.R.S.S. d'environ 10 000 contre 5 000 actuellement.

Ces plafonds sont certes très élevés, mais ils permettront de s'attaquer en meilleure connaissance de cause au difficile problème que pose la vulnérabilité des missiles basés à terre, puisque le nombre d'ogives dont disposera un éventuel agresseur pour détruire ces engins dans leur silo peut maintenant être considéré comme fixé.

Ces arguments convaincront-ils les sénateurs ? Le camp conservateur continuera d'avancer ses thèses bien connues : le traité consolide l'avantage de l'U.R.S.S. dans le domaine de la puissance des fusées (les missiles des types SS 9 et SS 18 resteront un monopole soviétique), il ne résout pas le problème de la vulnérabilité des fusées américaines Minuteman, règle mal le problème de l'avion soviétique Backfire et ne donne pas toute garantie en matière de vérification. On leur répondra que le nombre des missiles lourds soviétiques — trois cent huit actuellement — ne pourra plus augmenter, que l'absence de traité augmenterait encore la vulnérabilité des Minuteman et laisserait le champ libre à toutes les tricheries possibles, enfin que Washington sera très vigilant pour surveiller que les Soviétiques tiennent leur promesse de limiter la production du Backfire.

Trouver soixante-sept sénateurs

L'issue du débat est encore très incertaine : le gouvernement est loin d'avoir trouvé les soixante-sept sénateurs nécessaires à la ratification, mais l'opposition non plus ne dispose pas des trente-quatre voix « sûres » sans lesquelles le traité ne pourra être rejeté. Les grands ténors du parti démocrate comme le sénateur Kennedy ou M. Church, président de la commission des affaires étrangères du Sénat, sont acquis au traité, mais M. Jackson, qui s'était déjà signalé par sa guérilla contre SALT 1, estime l'accord inacceptable dans sa forme actuelle.

Parmi les Républicains, M. Baker, chef de la minorité au Sénat, est « plutôt contre ». Un des espoirs du parti, le sénateur Dole, a mis en garde ses amis politiques contre toute campagne trop engagée sur ce thème : les sondages d'opinion montrent en effet que 70 % des Américains sont favorables à un accord SALT. Les hésitants feront donc la décision, notamment le sénateur Nunn de Georgie, qui s'est forgé une réputation d'expert en la matière, ou M. Glenn, l'ancien cosmonaute, qui s'inquiète surtout du problème de la vérification.

Une hypothèse que de nombreux observateurs considèrent comme probable est celle d'un vote qui ne serait ni une acceptation ni un rejet pur et simple, mais un catalogue d'amendements requérant une nouvelle négociation avec les Soviétiques. Ce scénario faisait frémir les stratèges du gouvernement encore tout récemment. *« Brejnev n'est pas Torrijos »*, faisait-on remarquer, par allusions aux amendements imposés par le Sénat à Panama pendant les débats sur le canal l'an dernier, mais il est considéré aujourd'hui avec un peu moins d'inquiétude : les Soviétiques ont su montrer qu'ils savaient eux aussi courtiser le Congrès américain, et ils pourraient accepter en fin de compte, pense-t-on, certaines corrections *« mineures »*.

Il est vrai que le même argument est parfois utilisé dans l'autre sens : si l'U.R.S.S., comme elle l'avait fait pour SALT 1 en 1972, attend le vote du Sénat pour ratifier à son tour le traité, rien n'indique qu'une direction « post-brejnévienne » n'en profiterait pas pour durcir elle aussi les conditions. *« Signons et ratifions ce traité avant qu'il ne soit trop tard*, disent par conséquent en privé les officiels, *c'est peut-être la dernière chance que nous avons d'imposer une limitation des armements à une direction soviétique encore à peu près stable. »* Aussi bien les dirigeants du Sénat souhaitent eux aussi ne pas voir le débat s'éterniser. M. Byrd, chef de la majorité démocrate, souhaite un vote avant la fin de l'année, avant le coup d'envoi officiel de la campagne pour l'élection présidentielle de 1980.

MICHEL TATU.

LES TEXTES

Les accords SALT 2 comprennent un traité et des documents annexes.

LE TRAITÉ

Le traité fixe à chaque partie des limitations quantitatives et qualitatives aux armemnts stratégiques.

LIMITATIONS QUANTITATIVES.

Nombre maximum de lanceurs d'armes nucléaires : 2 250.

Ce plafond sera atteint en deux étapes : 2 400 dans les six mois qui suivront l'entrée en vigueur du traité ; 2 250 avant la fin de 1981. Les Américains disposent actuellement de 2 058 lanceurs opérationnels et sont donc dispensés de toute réduction. Les Soviétiques en ont 2 500. Ils devront donc démanteler deux-cent cinquante anciens systèmes.

● *1re sous-limite :* Total des engins terrestres ou sous-marins à tête multiples (MIRV) et des avions porteurs de missiles de croisière (cruise) d'une portée supérieure à 600 km : 1 320.

● *2e sous-limite :* Total des MIRV terrestres (I.C.B.M.), sous-marins (S.L.B.M.) ou aériens (A.S.B.M.) : 1 200.

● *3e sous-limite :* Total des engins terrestres à têtes multiples (I.C.B.M. porteurs de MIRV) : 820.

LIMITATIONS QUALITATIVES.

● Chaque partie ne pourra mettre en place qu'un seul nouveau missile intercontinental terrestre (I.C.B.M.) d'ici à 1985.

● Le nombre de charges autorisé sur chaque missile à têtes multiples (MIRV) est limité à dix pour les engins terrestres (I.C.B.M.), à quatorze pour les missiles sous-marins (S.L.B.M.), à dix pour les engins aériens (A.S.B.M.). Le nouvel I.C.B.M. autorisé ne devra pas emporter plus de dix charges.

● Le nombre maximum de missiles de croisière (d'une portée supérieure à 600 kilomètres) que pourra emporter un avion est de vingt pour les B 52 existants, de vingt-huit en moyenne.

● Aucune partie ne pourra construire de nouveaux silos pour missiles lourds (plus gros que le SS 19 soviétique). Leur nombre est de trois cent huit actuellement.

LES DOCUMENTS ANNEXES

I) Un protocole annexe, valable jusqu'au 31 décembre 1981, interdit :

● Tout essai en vol et mise en place de missile terrestre mobile ;

● Tout essai et mise en place de missile intercontinental lancé d'avion (A.S.B.M.) ;

● La mise en place (mais pas les essais) de missiles de croisière basés à terre et sur mer et portant à plus de 600 kilomètres.

II) *Le Backfire :* aux termes d'un engagement souscrit par la partie soviétique dans une lettre annexe, les performances de cet avion soviétique ne devront pas être améliorées, et sa production ne dépassera pas son niveau actuel. Les Etats-Unis en concluent que cette production ne dépassera pas trente exemplaires par an et font savoir que, si l'U.R.S.S. viole cet engagement, ils pourront dénoncer l'ensemble du traité.

III) La vérification sera assurée par *« les moyens techniques nationaux »*. Aucune partie ne devra faire obstacle à leur emploi par des mesures de camouflage ou coder les signaux télémétriques émis par ses fusées en vol et qui seraient nécessaires au contrôle du traité. Certains essais de missiles devront être signalés à l'avance et chaque partie devra communiquer certains chiffres sur son arsenal (ces dispositions n'existaient pas dans les accords SALT 1). Il a été convenu que tout missile essayé une seule fois sous forme de MIRV sera compté comme un MIRV.

IV) Enfin, une *« déclaration commune de principes »* fixera certaines grandes lignes acceptées pour la négociation SALT 3 : les deux parties se disent décidées à procéder à de *« nouvelles limitations et réductions de leurs systèmes stratégiques »* et à régler plus au fond les problèmes abordés dans le protocole. Enfin, chacune se réserve le droit de soulever *« tout autre sujet pertinent »* qu'elle souhaiterait discuter.

LES RELATIONS ENTRE LA CHINE ET L'U.R.S.S.

Un langage nouveau

(Suite de la première page)

D'une part, la Chine rappelle les cinq principes de la coexistence pacifique pour l'établissement de nouvelles normes dans ses relations avec l'U.R.S.S. D'autre part, l'espoir de *« résultats rapides »* qu'elle exprime concerne spécifiquement les pourparlers sur les questions frontalières plutôt que la négociation politique générale sur les rapports entre les deux pays. Enfin, la partie chinoise souhaiterait que des accords écrits, en bonne et due forme, soient conclus en ce qui concerne les relations commerciales, la coopération scientifique et technologique, les échanges culturels.

Le point le plus important est que, pour la première fois depuis 1969, la Chine ne fixe aucune condition préalable à l'ouverture des pourparlers. Non seulement il n'est plus question de l'évacuation des troupes soviétiques stationnées en République populaire de Mongolie — qui avait encore été demandée par Pékin au printemps 1978 — mais la Chine ne réclame même pas le retrait des forces de l'U.R.S.S. dans la *« zones contestées »* le long de la frontière. On sait que ce dernier point, régulièrement mentionné dans les propositions chinoises antérieures, avait été considéré par Moscou comme une *« condition préalable inacceptable »*.

La nouvelle note chinoise confirme les indications accumulées depuis plusieurs semaines qui conduisaient à penser qu'un changement de climat pourrait intervenir dans les relations sino-soviétiques (*le Monde* du 2 mai).

A chacun son socialisme

Mercredi encore, *le Quotidien du peuple* publiait un article révélant une étonnante ouverture d'esprit envers les expériences d'autres pays socialistes. Après avoir expliqué que la Chine n'avait pas l'exclusivité du socialisme *« authentique »*, l'auteur ajoutait : *« Chaque pays, chaque nation, a des caractéristiques propres correspondant à son histoire. Tous les pays qui allient les principes universels du marxisme-léninisme avec leurs propres réalités concrètes ont droit à l'existence* (en tant que pays socialistes), *pourvu qu'ils s'acheminent vers l'objectif final du communisme, qu'ils élaborent des théories et des politiques dont l'efficacité est démontrée (...). On ne saurait qualifier ceci ou cela de « socialiste », de « révisionniste » ou de « capitaliste » au nom de principes abstraits. »* Un tel langage est, comme on le voit, très éloigné des condamnations couramment lancées il n'y a pas si longtemps contre le *« révisionnisme soviétique »*.

Un autre indice significatif retient l'attention. Une revue de Hongkong, *Cheng Ming*, qui exprime habituellement des vues très proches des thèses de Pékin et a paru plusieurs fois très bien informée, publie dans son numéro de mai un court article évoquant la *« possibilité d'un certain dégel »* dans les relations entre la Chine et l'U.R.S.S. L'auteur relève lui aussi divers signes qu'il juge encourageants et observe qu'une diminution de la tension présenterait d'importants avantages pour la Chine au moment où elle tente de moderniser son économie. Il ne saurait être question, ajoute-t-il, de renoncer aux principes en ce qui concerne la diminution de l'*« hégémonisme »*. Mais la *« souplesse de la diplomatie »* peut être utilisée pour l'établissement de relations *« favorables aux intérêts de la Chine et aux quatre modernisations »*. L'entreprise, conclut *Cheng Ming*, est *« difficile mais pas impossible »*.

Il est encore trop tôt pour juger des perspectives d'une éventuelle négociation sino-soviétique, dont on peut seulement dire qu'elle est bel et bien désormais à l'ordre du jour. On sait que M. Deng Xiaoping s'est montré très sceptique à ce sujet tout récemment devant un groupe de militaires français (*le Monde* daté 6-7 mai). La balle cependant se trouve maintenant dans le camp soviétique. La question est de savoir si — au moment où les relations sont au plus mal entre la Chine et le Vietnam — Moscou estime possible de poursuivre avec Pékin un dialogue quelconque, fût-il seulement exploratoire.

ALAIN JACOB.

DIX-HUIT BANQUES FRANÇAISES ACCORDENT UN CRÉDIT DE 30 MILLIARDS DE FRANCS A LA CHINE

Le protocole financier franco-chinois portant sur des crédits à l'exportation de 30 milliards de francs a été signé à Paris mercredi 9 mai, entre les représentants de la Banque de Chine et un syndicat de dix-huit banques françaises, dont la Banque française pour le commerce extérieur (B.F.C.E.). Ce protocole était prévu dans un document annexé à l'accord franco-chinois à long terme signé le 4 décembre dernier à Pékin par MM. Li Chiang et Deniau, ministres du commerce extérieur des deux pays.

● *M. Giscard d'Estaing* a reçu mercredi 9 mai à déjeuner le président du Cameroun, M. Ahmadou Ahidjo, qui effectue une visite privée en France. L'entretien a porté pour l'essentiel sur les questions de coopération bilatérale. A sa sortie de l'Elysée, le chef de l'Etat camerounais a notamment exprimé le vœu que le Tchad *« retrouve la paix dans l'unité »*.

● *M. Hammer de Robürt*, président de l'Etat de Nauru, dans le Pacifique, qui a séjourné à Paris depuis mardi 8 mai, a été reçu mercredi par M. Giscard d'Estaing. Il a déclaré à sa sortie de l'Elysée qu'il s'était entretenu avec le chef de l'Etat français de la possibilité d'accroître les relations entre son pays et la France, particulièrement avec les départements et territoires français du Pacifique.



DIPLOMATIE

Deux nominations

M. HENRI FROMENT-MEURICE AMBASSADEUR A MOSCOU

Le Journal officiel de ce jeudi 10 mai publie la nomination de M. Henri Froment-Meurice comme ambassadeur à Moscou en remplacement de M. Bruno de Leusse, récemment nommé secrétaire général du Quai d'Orsay.

[Né en 1923, ancien élève de l'Ecole nationale d'administration, M. Froment-Meurice a été successivement en poste à l'administration centrale (service des pactes), à Tokyo, au commissariat général en Indochine, à la direction d'Europe, au cabinet du secrétaire d'Etat aux affaires étrangères (R. de Moustier, 1954), à Moscou, à nouveau à la direction d'Europe, au Caire comme chargé d'affaires (1963) et à la direction des affaires culturelles. En 1968, il retournait à Moscou comme premier conseiller, avant d'être nommé à la direction des affaires d'Asie-Océanie (1969). Depuis 1975, il était directeur des affaires économiques et financières du Quai d'Orsay.]

M. JEAN-CLAUDE PAYE DIRECTEUR DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES DU QUAI D'ORSAY

M. Jean-Claude Paye a été nommé directeur des affaires économiques et financières du ministère des affaires étrangères en remplacement de M. Froment-Meurice. *(Nos dernières éditions d'hier.)*

[Né en 1934, M. J.-C. Paye, ancien élève de l'Ecole nationale d'administration, a d'abord été détaché auprès du ministre d'Etat chargé des affaires algériennes (M. Joxe, 1961-1962). Il a été ensuite en poste à Alger, puis à l'administration centrale (service des pactes) et dans divers cabinets ministériels. De 1967 à 1973, il est, à Bruxelles, chef de cabinet du vice-président de la Commission des Communautés, M. Raymond Barre, puis conseiller à Bonn, directeur adjoint du cabinet du ministre des affaires étrangères (M. Sauvagnargues), puis conseiller du premier ministre (M. Barre) pour les affaires internationales (1976). Il était simultanément depuis 1977 secrétaire général du comité interministériel pour la coopération économique européenne.

Comme secrétaire général de ce comité, M. J.-C. Paye sera remplacé par M. Pierre Achard, inspecteur des finances.]

EUROPE

Espagne

Le premier débat du Parlement élu le 1er mars est consacré à la situation économique

La première session du Parlement élu le 1er mars a été ouverte mercredi 9 mai, à Madrid, par le roi Juan Carlos. Les députés ont ensuite entamé un débat sur la situation économique. L'optimisme du ministre de l'économie, qui prévoit un taux de croissance de 4 à 5 %, n'est pas partagé par le patronat : celui-ci se plaint de la législation sur le travail, qui rend très difficiles les licenciements et qui entraverait la productivité.

De notre correspondant

Madrid. — C'est par un discours du roi, appelant au respect de la loi et au maintien de l'ordre, que le Parlement issu des dernières élections législatives a commencé ses travaux le mercredi 9 mai. Une fois de plus, Juan Carlos a insisté sur un thème — le terrorisme et l'insécurité dans la rue — qui est devenu d'une importance capitale en Espagne. Loin de se limiter au Pays basque, la vague d'attentats s'étend en effet à tout le pays. Le jour même où le souverain a fait son discours, deux gardes civils ont été mitraillés à Séville, ville relativement épargnée jusqu'à présent par le terrorisme. Ils étaient en faction devant le consulat de France. L'un est mort immédiatement et l'autre a été grièvement blessé.

Sujet de préoccupation aussi grave, la crise économique a fait l'objet du premier débat du Congrès des députés. Quelques heures après l'intervention du roi, le gouvernement a exposé ses prévisions en la matière. Celles-ci sont loin d'être mauvaises, puisqu'elles font état, pour cette année, d'un taux de croissance de 4 à 5 %, d'une nouvelle réduction de l'inflation et d'un équilibre de la balance des comptes courants. *« La reprise est amorcée »*, a déclaré le ministre de l'économie, M. José Luis Leal.

Mais, même avec une croissance de 4 %, le nombre des chômeurs ne diminue pas. Il a beaucoup augmenté en 1978, malgré une progression de 3 % du produit national brut. Cinquante mille nouveaux demandeurs d'emploi sont apparus sur le marché pendant le premier trimestre, c'est-à-dire au moment où l'économie commençait à se ranimer. M. Leal en a conclu qu'il fallait dépasser la barre des 4 %. Sinon le chômage continuera de s'aggraver alors qu'il affecte déjà plus d'un million de travailleurs, soit plus de 7 % de la population active. Pour de nombreux parlementaires, il s'agit là d'un phénomène qui contribue, autant que le terrorisme, à déstabiliser la démocratie.

L'Espagne est-elle capable de retrouver une croissance plus élevée ? Le ministre lui-même estime que ses prévisions d'inflation pour cette année risquent d'être remises en cause si le prix du pétrole augmente de façon inattendue et si les hausses de salaire, comme c'est le cas depuis janvier, dépassent le plafond de 13 % fixé par décret à la fin de l'année dernière. La réduction de l'inflation conditionne les objectifs de croissance. A ce sujet, le secteur privé est plus pessimiste que les experts officiels. La Banque de Bilbao — dont les bulletins de conjoncture sont très suivis — prévoit une croissance à peine supérieure à 2 % et quelque deux cent mille demandeurs d'emploi d'ici à la fin de l'année.

Absentéisme et faible productivité

La reprise est en partie freinée par le malaise patronal. Les industriels devraient pourtant être rassurés puisque, avec l'Union du centre démocratique, le parti gouvernemental, ils ont « gagné » les élections du 1er mars. Mais ils exigent de l'équipe au pouvoir un programme économique à moyen terme que M. Leal a promis, mais qu'il n'a pas encore présenté, et ils s'inquiètent de la montée du terrorisme.

Le principal syndicat patronal, la C.E.O.E. (Confédération espagnole des organisations patronales), a récemment réaffirmé, dans un mémorandum au gouvernement, la nécessité de réorganiser les relations entre patrons et ouvriers. Les entreprises, estime la C.E.O.E., doivent pouvoir réduire leurs effectifs lorsqu'elles sont en crise et licencier des travailleurs lorsqu'elles veulent *« défendre la productivité »*. L'absentéisme a atteint un niveau alarmant en Espagne, la productivité et peu élevée, et il sera impossible d'y remédier aussi longtemps que les patrons seront ligotés par une législation — hérité du franquisme — qui donne aux travailleurs une *« sécurité d'emploi excessive »*. Le gouvernement a promis de réviser le système, mais en adoptant les normes européennes, non le régime américain, qui assure une liberté de licenciement quasi totale, ce qui est compréhensible, a dit M. Leal, dans une société qui valorise le risque et est préparée pour l'affronter.

Le gouvernement a dû affronter l'hostilité des milieux patronaux lorsqu'il a décidé à la fin d'avril de laisser flotter la peseta. Comme la monnaie espagnole est en hausse depuis un an et demi, l'effet a été immédiat : elle a gagné plus de 2 points par rapport au dollar. Dévaluée de 20 % en juillet 1977, la peseta a retrouvé sa cotation initiale par rapport à la devise nord-américaine.

Comme on pouvait s'y attendre, la décision des autorités monétaires a été vivement critiquée par les exportateurs. Le syndicat patronal s'est fait l'écho de leurs plaintes, d'une façon que le gouvernement a trouvée exagérée. Plus que l'exportation, c'est le recours aux crédits étrangers que la réévaluation de la peseta est destinée à décourager. L'afflux des devises a provoqué une émission monétaire excessive, incompatible avec les objectifs officiels de lutte contre l'inflation.

CHARLES VANHECKE.

Union soviétique

Libres opinions

« Avons-nous le droit d'oublier Glouzman ? »

Au terme d'une peine de sept années de détention en camp, le docteur Semyon Glouzman doit être transféré, le 11 mai, en Sibérie, où il lui reste à subir trois années d' « exil intérieur ». Selon des informations concordantes parvenues en France, notamment à Amnesty International et au professeur André Lwoff, prix Nobel, un officier de son camp lui aurait récemment déclaré que son transfert vers la Sibérie aurait lieu dans des conditions telles qu'il n'y arriverait pas vivant.

Les amis du docteur Glouzman, en Union soviétique comme en Occident, sont préoccupés par son état de santé qui semble alarmant. Le docteur Brisset, président du Syndicat des psychiatres français, vient de s'adresser aux autorités soviétiques pour faire part de cette inquiétude. Le docteur Cyrille Koupernik retrace ci-dessous l'itinéraire de Semyon Glouzman.

par le docteur CYRILLE KOUPERNIK (*)

SEMYON GLOUZMAN est un exemple vivant d'héroïsme sans faille. Le calvaire de ce jeune psychiatre, né en 1946 à Kiev, a commencé lorsqu'on lui a proposé de prendre un poste à l'hôpital spécial de Dniepropetrovsk, là même où son ami Leonid Pliouchtch — qu'il avait connu étudiant — a été interné comme tant d'autres opposants politiques.

Glouzman décline cette offre et ne se contente pas de cet acte de courage. Il rédige peu après une contre-expertise psychiatrique de l'une des personnalités les plus marquantes de la dissidence, le général Grigorenko, aujourd'hui exilé et victime alors lui aussi d'un internement politique. Grigorenko, après s'être brillamment battu pendant la guerre, s'était fait le défenseur d'un petit peuple, les Tatars de Crimée, exilé par le despotisme stalinien dans les steppes de l'Asie centrale et que le pouvoir actuel, trente ans après, maintient dans ce bannissement inique.

C'est pour avoir voulu arracher cet homme à ses bourreaux, pour avoir seulement rédigé un texte en sa faveur, que Glouzman, en 1972, est arrêté et condamné à sept années de camp et trois ans d'exil.

A Perm, où il est détenu, Glouzman continue son combat, s'élève contre les mauvais traitements infligés à d'autres prisonniers, refuse de prendre part à la construction d'une prison à l'intérieur du camp. On lui interdit de voir ses parents, on le brime par tous les moyens possibles. Mais il ne cède pas et rédige, avec l'un de ses compagnons de détention, Boukovski, maintenant bien connu en Occident, un « manuel » de psychiatrie à l'usage des dissidents menacés d'internement. « *Le capitaine Outyr m'a dit une fois que j'avais un point faible : mes parents,* écrit-il un jour à son père et sa mère. *Il se trompe. Je n'ai pas de point faible. C'est un luxe que je ne peux pas me permettre.* »

Cet homme est en danger. Il y a un an, il confiait, dans une lettre à l'un de ses amis de Moscou, que, pour la première fois, son moral avait flanché parce qu'il venait de perdre sa mère. Son père est trop âgé, trop brisé, pour tenter de soulager son sort. Et lors de sa mutation, en janvier dernier, dans un autre camp, il a fait l'objet d'une mesure de mise au cachot. Il n'en sortira qu'à sa libération, ce mois-ci en principe, pour connaître les rigueurs de l'exil pendant trois autres années.

En Union soviétique, d'autres mains ont repris le flambeau, comme les frères Podrabinek, aujourd'hui détenus à leur tour. Mais nous ? Nous à qui, jusqu'à présent, rien ni personne ne peut imposer d'être les exécutants soumis et dégradés de tels abus de la psychiatrie, avons-nous le droit de payer par l'oubli le sacrifice que Glouzman a fait de sa jeunesse et de sa liberté ?

(*) Membre du Comité des psychiatres français contre l'utilisation de la psychiatrie à des fins politiques, 205, boulevard Vincent-Auriol, 75013 Paris.

AFRIQUE

République Sud-Africaine

Pretoria décide de donner des pouvoirs législatifs à l'Assemblée constituante de Namibie

De notre correspondante

Johannesburg. — Le gouvernement sud-africain a décidé de donner des pouvoirs législatifs à l'Assemblée constituante de Namibie, élue contre l'avis des Nations unies en décembre dernier. Il affirme que ce geste ne constitue pas une déclaration unilatérale d'indépendance et que la porte reste ouverte à des négociations avec l'O.N.U. La plupart des observateurs et diplomates étrangers estiment cependant que les efforts des cinq pays « occidentaux » (France, Grande-Bretagne, R.F.A., Canada, Etats-Unis) pour parvenir à un règlement pacifique avec toutes les parties concernées sont sérieusement compromis par le geste de Pretoria.

L'arrestation récente de plus de quarante responsables de la branche intérieure du mouvement nationaliste Swapo (Organisation des peuples du Sud-Ouest africain) (*le Monde* daté 29-30 avril), ordonnée par l'administrateur général sud-africain, le juge Martinus Steyn, renforce ce pessimisme. Dans une lettre adressée aux Cinq Pretoria annonce sa décision de transformer l'Assemblée constituante en une Assemblée nationale et de donner à celle-ci le pouvoir d'élargir le nombre de ses membres à soixante-cinq (il est actuellement de cinquante). Les quinze nouveaux députés pourront être nommés parmi les représentants des partis (notamment le mouvement modéré Namibian National Front) (N.N.F.) et la Swapo democrat (Swapo D.) formée par des dissidents groupés autour de M. Shipanga, qui ont refusé de participer aux élections de décembre dernier. Mais, le N.N.F. et la Swapo D. ont rejeté les offres de participation du dirigeant blanc, M. Dirk Mudge, chef de l'alliance de la Turnhall et continuent d'être partisans d'une solution internationale du problème namibien.

Le gouvernement sud-africain ne précise cependant pas la nature des pouvoirs législatifs accordés à la nouvelle Assemblée. Il fait également savoir qu'il a donné son accord à la création d'un organe exécutif formé de députés chargés d'assister l'administrateur général dans l'exercice de ses fonctions.

Justifiant sa décision, Pretoria explique que *« le peuple du Sud-Ouest africain s'impatiente »* devant la lenteur des négociations avec l'O.N.U. et réclame que la conduite des affaires courantes soit assumée. D'un autre côté, Pretoria continue de refuser certains des points du plan de paix proposé par les Nations unies, notamment l'établissement de camps de la Swapo en Namibie et souhaite la supervision des bases de guérilla dans les pays voisins. La Swapo, en revanche, a accepté les propositions de l'organisation mondiale.

CHRISTIANE CHOMBEAU.

● *Les maquisards de la Swapo* ont attaqué une femme dans l'extrême nord de la Namibie, tuant quatre Blancs dont deux enfants, a déclaré mercredi 9 mai le général Geldenhuys, commandant en chef des forces sud-africaines dans le territoire. — *(UPI)*

Grande-Bretagne

M. Callaghan a été réélu leader du parti travailliste

De notre correspondant

Londres. — M. James Callaghan a été réélu, mercredi 9 mai, leader du parti travailliste. Néanmoins, ce choix unanime et par acclamations n'a pas mis fin aux spéculations selon lesquelles l'ancien premier ministre, âgé de soixante-sept ans, se retirerait à brève échéance, probablement après le congrès annuel du Labour, en octobre. Dans l'immédiat, M. Callaghan s'est empressé de démentir toutes les rumeurs sur sa succession : *« Le poste est occupé...* a-t-il dit. *Il est bon que le parti le sache. »* En fait, M. Callaghan entend prévenir l'offensive de la gauche et « chauffer » la place de leader pour un homme de son choix, vraisemblablement M. Healey, ancien chancelier de l'Echiquier, appartenant maintenant à l'aile modérée du parti.

M. Michael Foot sera très probablement réélu leader adjoint du parti dans le courant de la semaine prochaine. Les douze autres membres du cabinet fantôme seront désignés par élection au début de juin. Entre temps, M. Callaghan pourra procéder à la nomination des porte-parole du parti, bien que la gauche insiste maintenant pour que ces postes soient également électifs.

Après comme avant les élections, le parti travailliste reste divisé. Et d'abord sur l'interprétation des résultats. M. Callaghan et ses amis de la droite et du centre estiment que les grèves du début de l'année et d'une manière générale la passivité sinon la complicité des dirigeants syndicalistes à l'égard de leaders locaux selon lui irresponsables sont la raison de la défaite électorale. La gauche, au contraire, affirme que l'absence d'une véritable alternative a poussé les électeurs traditionnels du parti soit à s'abstenir, soit même à voter pour l'adversaire.

Dans l'immédiat, M. Callaghan et ses amis modérés doivent maintenir leur contrôle du groupe parlementaire. En effet, l'aile gauche est sortie affaiblie des élections.

Les députés travaillistes du centre et de la droite se sont maintenus. L'influence de la gauche n'en reste pas moins forte au sein de l'exécutif national et des sections du parti. L'évolution en sens contraire du groupe parlementaire penchant à droite et des militants allant vers la gauche accentue ainsi la division du Labour et annonce des débats animés au prochain congrès du parti.

HENRI PIERRE.

Tchécoslovaquie

Mgr Tomasek, archevêque de Prague est empêché de se rendre en visite en Autriche

Le ministre autrichien des affaires étrangères, M. Willibald Pahr, a convoqué, mercredi 9 mai, l'ambassadeur de Tchécoslovaquie à Vienne, M. Kadnar, nous indique notre correspondant en Autriche, pour lui remettre une note à propos de l'annulation de la visite que devait faire en Autriche le cardinal Frantisek Tomasek, archevêque de Prague. La note précise que la participation du cardinal à une *« fête purement religieuse »* ne pourrait que permettre le développement des relations entre les deux pays. Le cardinal Tomasek devait arriver le 11 mai en Autriche pour participer, lundi prochain, à Salzbourg, aux cérémonies du deux cent cinquantième anniversaire de la canonisation de Jean Nepomucene, saint patron de la Bohême.

Dans une interview à la télévision autrichienne, Mgr Tomasek a déclaré que c'était en raison de *« certaines difficultés du côté gouvernemental »* qu'il ne pouvait, pour l'instant, se rendre en Autriche. Le cardinal a ajouté que cette visite pourrait *« peut-être avoir lieu plus tard »*.

* * *

Au cours de son voyage officiel en Tchécoslovaquie, le 12 mars, le chef de l'Etat autrichien, M. Kirchschläger, avait rendu une visite privée au cardinal Tomasek. Ils étaient convenus de se revoir en Autriche à l'occasion des cérémonies de Salzbourg, et cet incident pourrait être préjudiciable au rétablissement, souhaité par Prague, de relations confiantes et suivies entre les deux pays.

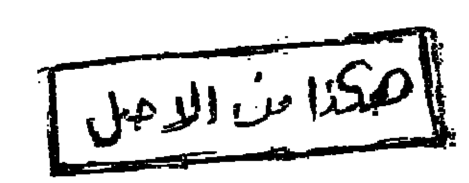
L'intronisation, le 10 janvier 1978, de Mgr Tomasek à la tête de l'archevêché de Prague, vacant depuis vingt-cinq ans, avait, d'autre part, été le signe d'une légère amélioration des rapports entre le Vatican et l'Etat tchécoslovaque où la situation de l'Eglise catholique reste difficile (le Monde *du 28 mars 1978). Si elle était maintenue, l'interdiction faite à Mgr Tomasek de se rendre en Autriche pourrait marquer un nouveau raidissement à moins d'un mois de la visite de Jean-Paul II en Pologne.*

R.D.A.

L'ASSIGNATION A RÉSIDENCE DU PROFESSEUR HAVEMANN A ÉTÉ LEVÉE

Berlin *(A.F.P., A.P., Reuter).* — Les autorités est-allemandes ont confirmé mercredi 9 mai la levée de l'assignation à résidence qui frappait depuis novembre 1976 le professeur Robert Havemann, et ont informé le contestataire qu'il pouvait se déplacer librement à travers le pays. Les barrages policiers qui encerclaient sa maison ont été supprimés.

Cependant, selon les groupes de défense des droits de l'homme de Berlin-Ouest, qui annoncent cette nouvelle, l'information ouverte contre le professeur pour violation des lois sur les douanes et les devises reste ouverte *(le Monde* du 27 avril).



PROCHE-ORIENT

La conférence islamique de Fès décide de « suspendre » l'appartenance de l'Égypte

Sept pays n'ont pas pris part au vote

La conférence islamique a décidé mercredi 9 mai à Fès de suspendre l'appartenance de l'Egypte au cours d'une réunion à huis clos des chefs de délégations. Sept pays sur quarante délégations présentes n'ont pas pris part au vote. Il s'agit du Sultanat d'Oman, du Sénégal, du Niger, de la Haute-Volta, de la Gambie, du Gabon et de la Guinée-Bissau.

Le ministre sénégalais des affaires étrangères, M. Moustafa Niasse, a déclaré que, tout en réaffirmant leur soutien sans réserve à la cause palestinienne, les pays africains n'avaient pas pris part au vote, car *« l'Organisation de l'unité africaine n'a pas encore eu l'occasion de prendre position et ne pourra pas le faire avant le prochain sommet de Monrovia. »*

Les pays africains sont toutefois en faveur d'une solution globale du problème du Proche-Orient passant par le retrait d'Israël de tous les territoires occupés et le rétablissement du peuple palestinien dans ses droits nationaux, a-t-il précisé.

● AU CAIRE, la décision de la conférence paraît avoir été durement ressentie, mais les officiels s'abstiennent de tout commentaire.

Plusieurs éléments accentuent la gravité pour l'Egypte de la décision de Fès : c'est la première fois, en effet, qu'une « sanction » est adoptée contre Le Caire par un forum international comprenant des pays non arabes et réunis sous la bannière de l'islam.

Après la signature du traité de paix, il y a six semaines, des décisions hostiles à l'Egypte provenaient uniquement des pays arabes, puis l'Iran a suivi leur exemple. Mercredi, à Fès, six pays d'Afrique et sept pays d'Asie se sont pratiquement joints aux adversaires du traité. Leur prise de position est d'autant plus fâcheuse pour Le Caire qu'elle survient après une mission spéciale d'un envoyé du président Sadate dans certains pays asiatiques et pendant qu'un deuxième émissaire effectue une tournée dans plusieurs pays d'Afrique.

D'autre part, la conférence a adopté mercredi sans débat le premier point de l'ordre du jour qui lui proposait de se donner le nom de *« conférence de la Palestine et de la ville sainte de Jérusalem »*. — *(A.F.P., Reuter.)*

Iran

Washington « s'inquiète du traitement des minorités » après l'exécution d'une personnalité juive

Un ancien député, M. Akbar Bahadori, a été exécuté dans la nuit du mercredi 9 au jeudi 10 mai à Téhéran. Député d'Arak, ville industrielle à 50 kilomètres au sud-ouest de la capitale, il avait été condamné à mort par le tribunal révolutionnaire de cette ville pour avoir participé à la répression et *« avoir mal voté »* au Majlis (Chambre basse iranienne). Le condamné avait fait appel, et son dossier avait été transféré au tribunal révolutionnaire central, à Téhéran. Jugeant en appel, celui-ci a confirmé la sentence, y ajoutant la confiscation des biens.

Par ailleurs, les Etats-Unis ont réitéré au gouvernement iranien *« leur profonde désapprobation devant la nouvelle vague d'exécutions qui vient de frapper les personnalités de l'ancien régime ainsi que l'un des dirigeants de la communauté juive de l'Iran, M. Habib Elghanian »*, a déclaré, mercredi à Washington, le porte-parole du département d'Etat, M. Hodding Carter.

L'application de la peine capitale à M. Elghanian, premier membre de la petite communauté juive iranienne — dont il était président d'honneur — à avoir été axécuté, a été relevée comme un élément nouveau *« inquiétant »* par le gouvernement américain qui craint qu'elle ne soit le signe précurseur d'une nouvelle répression à l'égard des minorités ethniques.

« Nous avons fait connaître notre position au gouvernement iranien tant à propos des exécutions que sur le traitement des minorités, et nous continuerons à le faire », a déclaré M. Hodding Carter.

Le porte-parole a toutefois relevé que M. Elghanian avait été jugé à titre individuel et non pas comme le dirigeant d'une communauté ethnique, et que le gouvernement de M. Mehdi Bazargan ainsi que l'ayatollah Khomeiny avaient publiquement promis de respecter les droits des minorités du pays.

● A TEL-AVIV, M. Begin a fait l'éloge du supplicié. *« Il était,* a-t-il dit, *un bon sioniste et un homme qui avait aidé Israël. On l'a mis contre un mur et on l'a tué. »*

● A PARIS, le Conseil représentatif des institutions juives de France a *« condamné avec force »* cette exécution.

« Ainsi s'allonge la liste des victimes de l'arbitraire », déclare le CRIF, qui ajoute : *« Un des chefs d'accusation aux résonances sinistres avait trait à des contacts avec Israël et le sionisme. Considérer que des liens passés avec Israël est un acte de haute trahison met en danger tout juif vivant en Iran. »*. — *(A.F.P.)*.

Liban

Des affrontements ont opposé miliciens phalangistes et arméniens à Beyrouth-Est

De notre correspondant

Beyrouth. — Accroissant encore une tension que les incursions israéliennes au sud rendent actuellement très vive, des combats ont opposé ces derniers jours à Beyrouth des miliciens des phalanges à ceux des partis arméniens. Les adversaires se sont affrontés à la mitrailleuse et à la roquette dans le quartier populeux de Bourj Hammoud-Nabaa.

Mercredi soir 9 mai un cessez-le-feu était conclu entre les dirigeants des deux camps. Ce n'est pas la première fois que de tels affrontements se produisent. En octobre 1978 déjà un premier accord avait été conclu mais le problème de fond n'avait pas été réglé. La tension a repris après la mort de deux jeunes Arméniens, le 22 avril, dans une bagarre qui les avait opposés à des phalangistes. Ceux-ci voulaient empêcher le collage, tout près d'un de leurs sièges de quartier, d'affiches commémorant le génocide des Arméniens en Turquie.

Pourtant, le Tachnag — principal parti arménien dont les hommes sont aujourd'hui au centre de la bataille — a été, durant plus de vingt ans, l'allié fidèle des phalangistes. Etant, de plus, tous deux des partis chrétiens et de droite — bien qu'ils s'en défendent — rien ne devrait les opposer.

L'un et l'autre soulignent, à chaque occasion, qu'ils s'agit *« d'incidents individuels »* qui dégénèrent en raison du climat d'insécurité qui règne depuis quatre ans au Liban. Et c'est un fait qu'aujourd'hui, à Beyrouth-Est, il n'y a plus de forces de l'ordre, surtout depuis le départ du contingent saoudien de la Force arabe de dissuasion (FAD). Celui-ci a été remplacé par un contingent de l'armée libanaise qui n'est manifestement pas en état de s'interposer.

Les phalangistes soutiennent que les partis arméniens sont *« manipulés »* pour ouvrir une brèche dans l'hégémonie exercée par le Front libanais sur la zone chrétienne du Liban. Ils observent que les incidents ont éclaté à des moments particulièrement cruciaux pour eux : en octobre 1978, après le bombardement syrien de Beyrouth-Est, et actuellement, alors que la conjoncture est très délicate.

Les journaux palestino-progressistes affirment, au contraire, que les phalangistes (et avant eux les partisans de M. Camille Chamoun) cherchent querelle aux Arméniens pour liquider la seule force qui, sans leur être hostile, demeure hors de leur contrôle en zone chrétienne. A cela s'ajouteraient d'obscures querelles à propos de la collecte de « taxes » au profit du Front libanais.

Prudents, les partis arméniens accusent l'anarchie ambiante. Le Dr Eblighatian, député tachnag de Beyrouth, a tenu à préciser : *« Il n'y a pas de problème spécifique arménien au Liban. Nos problèmes sont ceux de tous les Libanais. »*

Les incidents de cette semaine, qui ont opposé les sections phalangistes des réfugiés de Damour (chassés de leur village par les Palestino-progressistes, en janvier 1976) et les milices arméniennes d'auto-défense, ont fait deux morts dans chaque camp, selon la version officielle diffusée lors de l'annonce de l'accord, mercredi soir. En réalité, le nombre des tués serait beaucoup plus élevé. D'autre part, l'imprimerie du journal *Ararat*, publié par le parti arménien de gauche Hentchag, a été dynamitée et ses installations détruites.

LUCIEN GEORGE.

Les villageois du Sud dans la tourmente

Tebnine (Sud-Liban) *(A.F.P.)*. — Mercredi matin 9 mai, une vingtaine de chars israéliens ont pénétré profondément en zone contrôlée par la FINUL à la recherche de fedayin qui, tôt dans la matinée, auraient tenté d'effectuer un raid en Israël. Après de longues négociations, les Israéliens ont accepté de se retirer, mais une partie de miliciens conservateurs qui les accompagnaient sont restés autour de Chaqra, village également placé sous la supervision de la force des Nations unies.

Ce raid illustre la gravité de la situation dans laquelle se trouvent les Libanais du Sud depuis la « *proclamation d'indépendance* » du commandant Haddad (*le Monde* du 19 avril). La semaine dernière, l'officier rebelle soutenu par Israël avait adressé un ultimatum aux habitants du village de Barachit, les sommant de se rallier au « *Liban libre* ».

Depuis que le commandant Haddad s'est fixé pour mission la « *libération* » de l'ensemble du territoire libanais, des villages comme Barachit, Ibl-El-Saqi, Al-Mansouri, Beït-Yahoun, Sroubbine, Yatar et plusieurs autres, sont devenus par la force des choses des « *objectifs prioritaires* ».

Le scénario est toujours le même. Le mokhtar (maire) d'un de ces villages, un jour donné, est « *invité* » à proclamer solennellement son adhésion au « *nouvel Etat* » dans les plus brefs délais. S'il s'y refuse, le village sera bombardé.

Jusqu'à présent, aussi bien par convictions personnelles qu'en raison de la présence des « casques bleus », qui s'efforcent de rassurer les populations, aucun Mokhtar n'a cédé aux menaces.

L'exode

Les maires n'ont pu cependant retenir une partie de leurs administrés qui sont allés grossir le flot des réfugiés libanais à Saïda ou à Beyrouth.

« Je n'ai aucune envie de vivre sous la botte de Saad Haddad ou de ses amis israéliens. Je ne peux pas non plus prendre le risque de voir un de mes enfants blessé ou tué par les obus des miliciens », nous dit Mahmoud Zein, à la fois épicier et paysan à Barachit. Pour lui, en attendant une amélioration bien hypothétique, il n'est pas d'autre solution que l'exode chez un frère installé à Beyrouth.

Déjà, avant la proclamation de l'« *Etat libre* », les miliciens, conduits par des officiers israéliens, avaient fait de nombreuses infiltrations dans les secteurs contrôlés par la Finul, tentant, par exemple, d'investir le village de Sroubbine. Ils avaient dû y renoncer devant la fermeté des parachutistes français, puis de leurs successeurs néerlandais.

Soucieux, vraisemblablement, de ne pas indisposer ces derniers, considérés comme « *pro-israéliens* », les milices portent leurs efforts depuis quelque temps sur les secteurs tenus par les Irlandais, qui ont été accusés de tous les maux : tout récemment, le commandant Haddad leur a ainsi vivement reproché de « *prendre nus des bains de soleil* », ce qu'a catégoriquement démenti le commandant en second du bataillon.

A TRAVERS LE MONDE

Allemagne fédérale

● IRMGARD MOELLER, cofondatrice du Groupe « Baader-Meinhof », fait la grève de la faim dans sa cellule de la prison-forteresse de Stuttgart-Stammheim, depuis le 4 mai. Elle réclame le rassemblement par groupes d'au moins quinze des détenus politiques dans les prisons, le respect des garanties minimum de la Convention de Genève et la levée d'écrou pour ses camarades Gunther Sonnenberg et Herbert Soffel.

Irmgard Moeller est la seule survivante du suicide collectif, le 18 octobre 1977, des membres dirigeants du Groupe Baader-Meinhof à la prison de Stammheim à la suite de l'affaire Schleyer. — *(A.F.P.)*

Argentine

● Mme THELMA JARA DE CABEZAS, membre de la commission des familles de disparus et prisonniers politiques, a été enlevée à Buenos-Aires, dans les premiers jours du mois de mai, a-t-on appris mercredi 9 mai, à Paris. Mme Jara de Cabezas, dont le fils, alors âgé de dix-sept ans, avait lui-même été enlevé en 1976, faisait partie du groupe de femmes argentines qui manifestent régulièrement devant le palais du gouvernement, à Buenos-Aires, pour demander des nouvelles de membres de leurs familles détenus par les autorités ou enlevés par les groupes paramilitaires ou parapoliciers d'extrême droite.

Chili

● L'ANACONDA COPPER COMPANY, firme multinationale exploitant le cuivre, souhaite reprendre ses activités au Chili, a-t-on indiqué mercredi 9 mai à Santiago. L'*Anaconda* exploitait trois gisements qui furent nationalisés par le président Allende en juillet 1971. Le gouvernement militaire du général Pinochet accorda, plus tard, à la firme une indemnisation de 188 millions de dollars (822 millions de francs), dont la moitié environ aurait été réglée. L'*Anaconda* a indiqué qu'elle était intéressée par deux mines actuellement *non* exploitées, dans le nord du Chili. — *(A.F.P.)*

États-Unis

● Mme LYNDA ROBB, fille aînée de l'ancien président Lyndon Johnson, a été nommée, mercredi 9 mai, par le président Carter, à la tête du comité chargé de le conseiller sur les problèmes féminins. Elle remplace Mme Bella Abzug, ancienne représentante de l'Etat de New-York au Congrès, et figure libérale du parti démocrate, qui avait été renvoyée assez brutalement en janvier dernier, après avoir tenu des propos critiques sur la politique sociale de M. Carter (*le Monde* daté 14-15 janvier). — *(U.P.I.)*

● LA CHAMBRE DES REPRESENTANTS a voté le 9 mai, à l'unanimité des présents, une résolution demandant à la République fédérale d'Allemagne de reporter ou d'abolir la prescription pour les crimes nazis. Les auteurs de ce texte se défendent de vouloir « intervenir » dans les affaires intérieures allemandes et présentent leur démarche comme un « conseil donné par un ami sincère ». — *(A.F.P., U.P.I.)*

Pays-Bas

● LES AUTORITES NEERLANDAISES ont demandé à l'Espagne l'extradition du criminel de guerre Auke Pattist, a annoncé, à La Haye, le ministre de la justice, mercredi 9 mai. Auke Pattist avait été condamné par contumace, en 1948, à la prison à vie, pour collaboration avec l'ennemi. — *(A.F.P.)*

Philippines

● DES REBELLES MUSULMANS du sud des Philippines ont enlevé un doyen de l'université de Mindanao, a annoncé, mercredi 9 mai, l'agence nationale philippine, citant les autorités militaires. Selon l'agence, les autorités universitaires et des responsables gouvernementaux négocient avec les ravisseurs.

AMÉRIQUES

Bolivie

Le gouvernement a remis sa démission au président Padilla

La Paz (A.F.P., A.P., U.P.I.). — Le gouvernement bolivien a présenté, mercredi 9 mai, sa démission au président de la République, le général David Padilla, a annoncé à La Paz un porte-parole officiel. Cette démission des quatorze membres du cabinet bolivien est destinée à permettre au général Padilla de choisir ses collaborateurs pour la préparation des élections, prévues le 1er juillet prochain, qui doivent permettre le retour à un gouvernement civil, a précisé le porte-parole.

Selon certains observateurs, en revanche, cette décision a été prise en raison de dissensions au sein du gouvernement sur la politique économique à adopter dans la période qui précède les élections. La dernière réunion du cabinet a été consacrée à l'augmentation, envisagée par le général Padilla, du prix de l'essence. Aucune mesure n'a été prise.

Les employés des pompes à essence de La Paz ont commencé, mercredi après midi, une grève. Ils demandent une hausse de leurs salaires, et leur action a provoqué la mise en chômage technique des services de transport public de la capitale bolivienne.

[Il s'agit de la deuxième crise qu'affronte le président Padilla depuis qu'il a succédé, par un coup d'Etat, le 24 novembre dernier, au général Juan Pereda, qui s'était largement discrédité par la manière dont il avait « gagné » les élections, entachées d'irrégularités, du 9 juillet dernier. Le président Padilla avait dissous, le 15 janvier, le gouvernement qu'il avait formé cinquante-deux jours plus tôt, mais il avait ensuite reconduit la plupart des ministres. Un certain virage à droite avait pu être constaté à cette occasion, mais les grandes options de la nouvelle équipe, qui ne souhaitait qu'assurer la transition avant de remettre le pouvoir aux civils et laisser les formations de gauche faire campagne en toute liberté, après la répression dont elles avaient été victimes pendant les années au pouvoir du général Banzer, ne semblaient pas remises en cause.

Une grande incertitude plane sur la composition du nouveau gouvernement, qui devrait être annoncée vendredi soir. La contradiction demeure entre la volonté affichée per que des affaires courantes et certaines de ses déclarations sur la nécessité d' « assainir l'économie » avant le 1er juillet 1979 et de prendre des « décisions héroïques » telle la hausse des prix du carburant. Cette contradiction a contribué vraisemblablement à la démission du cabinet.]

San-Salvador

L'AMBASSADEUR DE FRANCE AURAIT REFUSÉ D'ÊTRE LIBÉRÉ SANS SES COLLABORATEURS

San-Salvador *(A.F.P., A.P., Reuter, U.P.I.)* — Les trois militants du Bloc populaire révolutionnaire (B.P.R.), l'organisation salvadorienne d'extrême gauche, qui occupaient l'ambassade du Costa-Rica, ont accepté mercredi 9 mai l'offre d'asile politique du gouvernement costaricien. Ils sont partis pour San-José de Costa-Rica, munis de sauf-conduits. Leurs otages, parmi lesquels se trouvait l'ambassadeur costaricien, avaient réussi à prendre la fuite lundi 7 mai.

Un autre commando du B.P.R. continue d'occuper l'ambassade de France. Un porte-parole du Bloc a annoncé que M. Michel Dondenne, l'ambassadeur *français*, était libre de quitter le bâtiment dès qu'il le voudrait mais que ses collaborateurs seraient gardés en otages tant que durerait le siège. Ne souhaitant pas quitter seul l'ambassade, M. Dondenne aurait rejeté cette proposition. Il était impossible, ce jeudi en fin de matinée à Paris, selon l'agence U.P.I., d'obtenir confirmation ou infirmation de cette nouvelle. D'autre part, des vivres sont passées, trois fois par jour, aux otages.

Le gouvernement salvadorien a par ailleurs annoncé qu'il avait découvert un complot du B.P.R. visant à s'emparer de plusieurs autres ambassades, parmi lesquelles celle des Etats-Unis.

La tension restait vive mercredi à San-Salvador, après une nuit de violences au cours de laquelle des sympathisant sdu B.P.R. auraient brûlé une demi-douzaine d'autobus et dressé des barricades. Ils entendaient ainsi protester contre l'intervention de la police, mardi, contre des manifestants venus apporter leur soutien aux cent cinquante révolutionnaires qui occupent la cathédrale. La Croix-Rouge a estimé que la fusillade avait fait au moins dix-neuf morts. La hiérarchie catholique fait état de vingt-deux morts et soixante-neuf blessés. La plupart des victimes sont très jeunes : certaines ont à peine dix-sept ans. Les Etats-Unis ont fait part mercredi de leur « *préoccupation* » au gouvernement du Salvador, à la suite de ce « *massacre* ».

ASIE

Inde

Mme GANDHI ET LES RESPONSABLES DU RÉGIME D'ÉTAT D'URGENCE SERONT JUGÉS PAR DES TRIBUNAUX SPÉCIAUX.

New-Delhi. *(A.F.P.-U.P.I.)* — Une loi portant création de tribunaux spéciaux pour juger les responsables des excès commis pendant l'état d'urgence a été adoptée, le mardi 8 mai, par les deux Chambres du Parlement. Ces tribunaux entreraient en fonction vers la fin du mois. Une vingtaine d'excès caractérisés — en plus de neuf autres chefs d'inculpation examinés par des tribunaux ordinaires — ont été retenus contre Mme Gandhi, son fils Sanjay, l'ancien ministre de la défense, M. Bansi Lal, et d'autres responsables de la précédente administration. Les tribunaux spéciaux ont été créés afin, selon le gouvernement, d'accélérer les procédures de jugement. Le Parti du Congrès dirigé par l'ancien premier ministre, lancera, le 16 mai, une campagne nationale de protestation contre la création de ces cours.

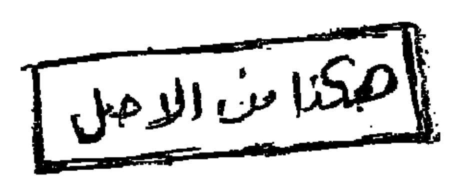
Vietnam

L'INCERTITUDE DEMEURE SUR LE SORT DE M. PHAM VAN DONG

Hanoï (A.F.P.). — Le premier ministre, M. Pham Van Dong, a reçu mercredi 9 mai l'ambassadeur du Japon à Hanoï, venu prendre congé avant de regagner son pays, a indiqué jeudi le « Nhan Dan », journal du P.C. vietnamien.

Cette information n'a toutefois pas mis fin aux rumeurs circulant dans les milieux étrangers de Hanoï concernant une mise à l'écart du premier ministre (« le Monde » du 10 mai). Ces rumeurs, rappelle-t-on, ont pris naissance avec la publication, le 7 mai — jour anniversaire de la victoire de Dien-Bien-Phu, — par le « Nhan Dan » d'une photographie « recadrée » des chefs historiques du P.C. vietnamien ayant conduit la bataille, et sur laquelle M. Dong n'apparaissait plus.

Dans les milieux vietnamiens généralement bien informés, on affecte le plus souvent de paraître amusé de ces « spéculations d'étrangers ». Mais on s'irrite aussi parfois de ces rumeurs, dont on dit qu'elles sont alimentées par la propagande chinoise, afin de laisser croire à des dissensions au sein de la haute direction vietnamienne. Aucune réaction officielle n'avait encore été enregistrée jeudi en fin de matinée.



AMÉRIQUES

PARAGUAY

Le général Stroessner est au pouvoir depuis vingt-cinq ans

De notre envoyé spécial

Asuncion. — Plus d'une année après sa « réélection », pour la cinquième fois consécutive, à la présidence du Paraguay, les portraits du général Stroessner, affichés partout pour la campagne, sont encore visibles sur les murs d'Asuncion. Commentaire d'un observateur : « Qui donc s'aventurerait à les arracher ? » Un quart de siècle après le coup d'Etat qui l'a porté au pouvoir le 5 mai 1954, le général Alfredo Stroessner demeure le maître du pays, même s'il n'est plus aussi incontesté.

Plus ancien chef d'Etat au pouvoir en Amérique latine, le général Stroessner est en passe de battre le record de longévité présidentielle du dictateur José Gaspar Rodriguez de Francia, qui s'était maintenu à la tête du Paraguay durant vingt-six ans au siècle dernier. Agé de soixante-sept ans, le général Stroessner peut aussi espérer approcher le record du général Porfirio Diaz, qui avait occupé la présidence du Mexique pendant trente et un ans.

Pour se succéder à lui-même, le chef de l'Etat paraguayen a, jusqu'ici, régulièrement fait amender la Constitution, qui lui interdisait de se représenter après deux périodes consécutives. Mais ce manège devenait fastidieux. Pour contourner l'obstacle une fois pour toutes, une Assemblée constituante a été chargée, en 1977, de supprimer purement et simplement l'article contraignant de la loi fondamentale. Ainsi, l'homme fort du Paraguay n'aura plus à recourir à de nouveaux subterfuges s'il désire se faire réélire à la fin de son mandat, en 1983.

Avec l'appui indéfectible des forces armées et du parti colorado, qui contrôle tous les rouages de l'administration et de la vie politique du pays, le général Stroessner garde la situation en main. Pour lui, les élections du 12 février 1978 s'étalent, une fois de plus, réduites à une formalité. Ayant recueilli 89,62 % des suffrages, il avait amélioré ses précédents scores. Ses partisans sont persuadés qu'il fera encore mieux la prochaine fois. Aucun changement n'est intervenu au Parlement, puisque le système en vigueur attribue automatiquement deux tiers des sièges au parti colorado, le tiers restant étant réparti proportionnellement entre les deux ou trois formations d'opposition tolérées.

Inauguré en grande pompe au mois d'août, le début du sixième mandat du général Stroessner avait été marqué par des fêtes qui ont duré trois jours et par le plus grand défilé militaire de l'histoire du pays. Ce fut l'occasion pour le régime de démontrer que ses forces armées restaient bien équipées en dépit de la suspension provisoire de l'aide militaire américaine. Un solennel *Te Deum*, célébré par l'archevêque, Mgr Rolon, à la cathédrale d'Asuncion, a aussi témoigné de l'amélioration des relations entre l'Eglise et les autorités. L'excommunication du ministre de l'intérieur et du chef de la police, qui avaient fait réprimer avec brutalité une procession religieuse, a été levée. Une trêve est observée de part et d'autre depuis les récentes libérations de prisonniers politiques.

Fondamentalement, le régime du général Stroessner demeure inchangé. Un anticommunisme militant, un pouvoir sans partage et une stricte application du libéralisme économique forment les piliers de sa politique. Son gouvernement n'a guère enregistré de changement après les dernières élections. Soumis à une inflexible discipline, le parti colorado fonctionne presque sans à-coups. Affirmant avoir neuf cent mille inscrits — soit autant que le nombre de voix qu'il recueille, — le parti gouvernemental garde une influence déterminante dans la vie publique. Pour accéder à un poste administratif, si modeste soit-il, il faut être membre du parti, et seuls des colorados sont admis au Collège militaire.

Dans les milieux gouvernementaux, le ton est à l'autosatisfaction et l'on ne tarit pas d'éloges pour l'« *homme providentiel* » qui préside aux destinées du pays. « *Le général Stroessner est tellement charismatique*, affirme gravement M. Anibal Fernandez, porte-parole de la présidence, *qu'il n'a même pas eu à lever le petit doigt pour être réélu. Il mène une politique paraguayenne selon des critères et des buts paraguayens. Comme le gaullisme en France, le stroessnerisme n'est ni de gauche ni de droite et ne dépend d'aucune Internationale. Regroupant toutes les catégories sociales, il a de profondes racines démocratiques et nationalistes. Ici, nous perfectionnons constamment notre démocratie en appliquant à la lettre notre Constitution, qui est l'une des plus progressistes d'Amérique latine.* »

Dans ses discours, le général Stroessner aime à développer les mêmes thèmes. « *Le Paraguay est fort*, dit-il, *car nos convictions chrétiennes sont fermes. Nous continuerons à diriger nos plus grands efforts vers le renforcement de notre ordre démocratique. Nous gouvernons par la volonté de la majorité absolue des citoyens, et cette représentation légitime comporte une haute responsabilité : celle de défendre fermement la paix, sans laquelle il n'y a ni liberté, ni progrès, ni justice. C'est pourquoi nous ne transigerons pas sur la protection des droits de l'homme.* »

Les droits de l'homme

Soudain, il est beaucoup question des droits de l'homme au Paraguay. Les officiels abordent le sujet spontanément, avant même d'y être invités. Ce jour-là, une longue queue s'était formée devant le palais présidentiel, où la première dame du pays distribuait des jouets aux enfants pauvres. « *Voyez, ce sont là nos droits de l'homme* », remarqua un haut fonctionnaire. Mis sur la sellette lors de la dernière réunion de l'O.E.A., le général Stroessner ne peut plus complètement ignorer les pressions des Etats-Unis ni les condamnations de la communauté internationale. En août dernier, il avait été amené à relâcher l'un de ses adversaires, M. Domingo Laino, dirigeant du parti libéral radical authentique, enlevé en plein centre de la capitale au retour d'un voyage aux Etats-Unis où il avait ouvertement critiqué le régime.

Soucieux d'améliorer son image, le gouvernement paraguayen a dernièrement donné quelques gages d'un timide début de libéralisation. L'opposition tolérée a retrouvé une relative liberté d'expression et de critique, tandis que la presse hésite moins à dénoncer certains excès du régime. Le fait le plus marquant aura sans doute été l'ouverture progressive des prisons. A la suite d'une grève de la faim de près de deux mois, quelque quatre cents détenus politiques ont été relâchés, ce qui a conduit à la fermeture du tristement célèbre pénitencier de La Emboscada.

Pourtant, malgré les appels pressants de l'Eglise, les autorités se sont jusqu'ici refusées à décréter une amnistie générale. Selon la conférence épiscopale, il y avait encore huit prisonniers politiques au début de l'année. Parmi eux, MM. Virgilio Bareiro et Severo Acosta, maintenus au secret sans jugement depuis quinze ans. De plus, une trentaine de personnes, dont certaines ont été enlevées en Argentine, sont toujours portées disparues. Mais, officiellement, il n'y a pas de détenus politiques au Paraguay. Il y a uniquement des prisonniers de droit commun.

Malgré de multiples entraves, pour la première fois depuis sa création en 1967, la commission paraguayenne des droits de l'homme a pu tenir un congrès en décembre dernier, en présence de quelque trois cents participants et de l'ambassadeur des Etats-Unis à Asuncion. « *L'élargissement des prisonniers politiques ne signifie pas que la situation ait vraiment évolué*, constate Mme Carmen Lara Castro, ancien député du parti libéral et présidente particulièrement active de la commission des droits de l'homme. *L'état de siège est toujours maintenu dans la capitale et le couvre-feu reste en vigueur la nuit. La répression continue dans les campagnes, les ligues agraires ont été impitoyablement pourchassées et de nombreux paysans se voient dépouillés de leurs terres. Nous nous attachons aussi à dénoncer d'autres abus du pouvoir, comme la contrebande et le trafic de drogue sous couverture officielle, la partialité de la justice, les discriminations économiques, la chasse aux Indiens, ou encore les viols commis dans les commissariats.* »

Preuve des limites de l'ouverture tentée à Asuncion, Mme Lara Castro vient d'être inculpée pour ses activités en faveur des droits de l'homme. Alors que la Constitution garantit la liberté de culte, le gouvernement vient également d'interdire les Témoins de Jéhovah, sous prétexte qu'ils refusent de « *rendre les honneurs aux symboles nationaux* ».

Dans ses velléités de « *perfectionnement de la démocratie* », le général Stroessner se montre aussi disposé à faire des avances à l'opposition. « *Contre le communisme*, dit-il, *nous pouvons toujours nous entendre.* » Fort de sa position dominante, il sait habilement jouer des divisions de ses adversaires, s'il ne les provoque pas. Ainsi, le parti libéral est aujourd'hui divisé en au moins six fractions rivales. Le gouvernement n'en reconnaît que deux, sans doute les moins significatives, mais qui forment l'« opposition » au Parlement. Le groupe le plus représentatif, le parti libéral radical authentique, n'est pas légalisé, pas plus que le parti libéral Teeté (« *authentique* » en guarani, seconde langue officielle du Paraguay). Outre le parti communiste, d'ailleurs interdit, la répression frappe sévèrement les militants du MOPOCO (Mouvement populaire colorado), dissidence du parti officiel.

Ne se faisant guère d'illusions sur les perspectives d'évolution du régime, l'opposition modérée tente actuellement de regrouper ses forces. Après un an de laborieuses tractations, un accord national a été signé au début de l'année par les partis libéral radical authentique, révolutionnaire fébrériste (de tendance social-démocrate) et démocrate-chrétien, ainsi que par le MOPOCO.

En vue de promouvoir l'instauration d'un régime démocratique, les signataires réclament notamment la levée de l'état de siège, la libération de tous les prisonniers politiques et une amnistie générale, l'abrogation des lois d'exception, le respect des droits de l'homme, la suppression de la censure et le démantèlement de l'appareil policier. Ils rejettent toute forme de totalitarisme et se disent opposés à toute violence pour parvenir à leurs objectifs. Premier du genre, cet accord se veut aussi « *un premier pas concret dans la lutte pour le renversement de la dictature* ».

Si son horizon politique reste pour le moment bouché, le Paraguay peut néanmoins envisager son avenir économique avec un optimisme raisonnable, grâce notamment à l'exploitation de son potentiel hydro-électrique. C'est en effet en 1983 que devrait entrer en service le barrage d'Itaipu, le plus grand du monde, actuellement en construction sur le Parana en coopération avec le Brésil. Déjà cet impressionnant ouvrage draine d'importants capitaux dans la région et stimule les échanges. En constante augmentation, les réserves monétaires du pays sont passées de 267 millions de dollars en 1977 à plus de 450 millions de dollars. Selon le ministre de l'industrie et du commerce, M. Delfin Ugarte Centurion, Itaipu a apporté des entrées nettes de plus de 300 millions de dollars avec des effets multiplicateurs dans l'économie.

A en croire les principaux indicateurs, l'économie est entrée dans une phase de progression. Supérieur à 10 % depuis 1977, le taux de croissance est devenu l'un des plus élevés d'Amérique latine. Le revenu par tête dépasserait maintenant 700 dollars. Officiellement, l'inflation aurait atteint 12 % en 1978, ce qui est nettement mieux que dans les pays voisins ; mais, selon d'autres sources, elle se situerait autour de 30 %. Les autorités se félicitent également du solde positif de la balance des paiements ; mais cet excédent provient essentiellement des mouvements de capitaux. La balance commerciale, elle, est traditionnellement déficitaire. Le coton est devenu le premier produit d'exportation, supplantant la viande, en mal de débouchés.

« Une crise d'ordre moral »

Pays essentiellement agricole, le Paraguay espère bien tirer profit de la mise en valeur de son « or blanc », l'hydro-électricité. En aval d'Itaipu, un autre barrage, celui de Yacireta, est projeté sur le Parana en collaboration avec l'Argentine. Avec la seule centrale d'Itaipu, le Paraguay disposera d'un potentiel électrique de plus de 6 millions de kilowatts. Dans un premier temps, il devra rembourser les frais de construction en énergie électrique au Brésil. Il s'est également engagé à vendre à son puissant voisin ce qu'il n'utilisera pas pour sa propre consommation. Deux tendances se dégagent à Asuncion sur l'exploitation de ces futures richesses. D'aucuns, partisans d'un développement modéré, estiment qu'il serait préférable de vendre le maximum au Brésil et de réinvestir les bénéfices au Paraguay. D'autres, au contraire, souhaitent encourager l'industrialisation en attirant sur place des entreprises grandes consommatrices d'électricité.

Déjà un plan de développement économique et social prévoyant des investissements de l'ordre de 850 millions de dollars a été lancé pour les années 1977-1981. Les autorités font aussi de leur mieux pour attirer les investisseurs étrangers. Les bailleurs de fonds ont ainsi le droit de rapatrier la totalité de leurs bénéfices. « *Un des fondements de notre philosophie politique*, affirme-t-on à Asuncion, *est la non-intervention de l'Etat dans les affaires privées du pays.* » Les premiers résultats tangibles de cette orientation sont surtout visibles dans les travaux d'infrastructures. Ainsi, une nouvelle aérogare ultra-moderne remplacera prochainement le vieil aéroport de la capitale. Elle aussi portera le nom du général Stroessner. Le réseau routier s'améliore, un pont vient d'être inauguré sur le fleuve Paraguay, permettant de relier, pour la première fois par voie terrestre, l'est et l'ouest du pays, tandis qu'une route asphaltée de 800 kilomètres est en construction à travers le Chaco.

Comme en témoignent la construction accélérée de villas luxueuses et le nombre croissant de voitures neuves, une frange réduite de la population bénéficie de cet essor. Tous les moyens sont d'ailleurs bons pour s'enrichir, y compris la corruption et la contrebande, toujours aussi florissantes. Mais la grande majorité est tenue à l'écart du progrès. Sur environ trois millions de Paraguayens, huit cent mille vivent en dehors de leur pays, faute de pouvoir y trouver du travail ou un salaire décent. Le problème de la terre demeure d'autant plus aigu qu'elle est mal répartie et qu'au cours des dernières années des investisseurs étrangers, brésiliens et allemands notamment, n'ont pas hésité à faire monter les enchères.

« *La crise que connaît aujourd'hui le Paraguay*, estime Mgr Jorge Livieres Banks, secrétaire de la conférence épiscopale, *est avant tout d'ordre moral. Le peuple assiste en spectateur à un scénario dont peu de gens tirent avantage. Les disparités sociales ne cessent de s'accentuer, les problèmes de santé restent graves dans les campagnes, tandis que la corruption gangrène la société. Des fonctionnaires s'enrichissent vertigineusement, et d'aucuns mènent ostentatoirement une vie fastueuse inconnue jusqu'ici. Au demeurant, l'après-Stroessner préoccupe aussi l'Eglise. Aucune relève n'a été préparée, et si la stabilité imposée pouvait se justifier dans les années 50, elle n'a plus la même raison d'être aujourd'hui.* »

« *Paix, travail et bien-être avec Stroessner* », proclame immuablement une enseigne lumineuse sur la place centrale d'Asuncion. Mais pour l'homme de la rue, depuis vingt-cinq ans, ce n'est là qu'un slogan parmi d'autres.

JEAN-CLAUDE BUHRER.

le débat européen

LES TENSIONS AU SEIN DE LA MAJORITÉ

Mme Simone Veil confirme son intention de ne pas accentuer les divergences entre gaullistes et giscardiens

Mme Simone Veil a, comme prévu, saisi l'occasion de la deuxième réunion publique de sa campagne pour répondre par la négative à l'offre de débat en face à face formulée par M. Jacques Chirac. A Toulouse, mercredi 9 mai, le chef de file de la liste soutenue par l'U.D.F. a confirmé son intention de ne pas mettre l'accent sur les divergences entre la doctrine européenne des giscardiens et celle des gaullistes. Néanmoins, elle n'a pas fait l'économie de quelques allusions dont la cible était le président du R.P.R. : notamment quand elle a dénoncé « les polémiques les plus stériles », quand elle a mis en cause le principe de la rotation des élus gaullistes à l'Assemblée des Communautés, et quand elle s'est interrogée sur la possibilité de cumuler les fonctions de maire, député, conseiller général, chef de parti, et représentant de la France à Strasbourg.

Après un début difficile, à Marseille, le 25 avril, Mme Veil semble chercher encore à délimiter avec exactitude le registre sur lequel elle développera sa campagne, mais elle s'approche désormais du ton qui correspond à l'image qu'elle souhaite donner d'elle-même. Elle a, de toute évidence, choisi de tirer parti de son « non-professionnalisme », en matière de politique politicienne, et de son inexpérience dans l'art oratoire. Lisant son texte lentement, ne se livrant qu'à peu de variations de ton, n'improvisant jamais, elle capte cependant sans difficulté l'attention de son auditoire ; un auditoire porté à être plus attendri qu'indisposé par ses éventuelles hésitations ou trébuchements. Manifestement, elle fait plus appel à l'adhésion affective et personnelle de ceux à qui elle s'adresse qu'à leur raisonnement politique (la photo qui a été choisie pour ses affiches en témoigne). La linéarité du ton paraît traduire une émotion et une timidité qui n'est pas sans effet sur la salle... Même si, au détour d'une phrase ou à la chute d'une période, affleurent soudain la fermeté et le tranchant qui sont sans nul doute des caractéristiques essentielles du personnage.

NOEL-JEAN BERGEROUX.

De notre envoyé spécial

Toulouse. — Mme Simone Veil a donné mercredi, en fin d'après-midi, une conférence devant la presse régionale. A cette occasion, elle a répondu à la proposition de débat formulée par M. Jacques Chirac la veille (*le Monde* du 10 mai). Elle a déclaré à son sujet : « *Un débat est déjà prévu à la télévision le 17 mai entre les chefs de file des diverses listes. Je ne vois pas du tout l'intérêt d'une rencontre en face à face avec M. Jacques Chirac. En outre, j'ai été, il y a deux ans, un ministre parfaitement loyal de M. Chirac. Il ne serait ni souhaitable, ni même convenable qu'un ministre soit conduit à polémiquer avec son ancien premier ministre. Pourquoi dis-je polémiquer ? Parce que je ne vois pas comment, compte tenu des caractéristiques de ce type de débats et du ton qu'a pris la campagne, nous pourrions ne pas polémiquer.*

» *J'ajoute ceci : La politique européenne telle qu'elle est appliquée aujourd'hui est celle qui a été définie il y a deux ans.* » Comme on lui faisait remarquer que cette réponse négative pourrait être interprétée comme une dérobade, Mme Veil a précisé : « *Je préfère que l'on parle de dérobade plutôt que de polémique entre deux listes représentant une même majorité qui, dans l'affaire, risquerait de perdre sa crédibilité.* » Le ministre de la santé devait encore déclarer : « *Dans cette campagne, on emploie des mots qui vont parfois au-delà de la pensée ; c'est pour cela que je ne souhaite pas un débat avec M. Chirac.* »

A propos de la récente lettre de l'épiscopat français sur l'interruption volontaire de grossesse, Mme Veil a affirmé : « *J'estime que cette prise de position est tout à fait normale. Il n'est pas possible pour l'épiscopat d'en prendre une autre. En fait, une telle position a déjà été celle d'un certain nombre de parlementaires, même parmi ceux qui ont voté la loi sur l'interruption volontaire de grossese. Il n'y a, en outre, aucun lien entre ce débat et le débat européen.* »

Un accueil chaleureux

Dans la soirée, Mme Simone Veil a participé, au stadium de Toulouse, à la deuxième grande réunion publique en province de sa campagne électorale. Elle a été accueillie par M. Pierre Baudis, maire de la ville, et un peu plus de trois mille personnes qui l'ont chaleureusement applaudie à son arrivée. Elle a expliqué les raisons personnelles de son engagement dans la bataille européenne et a déclaré : « *Bien qu'étant à la tête d'un ministère où j'ai le sentiment de mener, pour plus de justice et de progrès, une action qui est dans le sens le plus profond du terme, une action politique, je suis cependant restée en marge des partis. Je n'ai pas sollicité de mandat électif et j'ai longtemps pensé que la vie publique ne constituerait pour moi, dans une existence que j'ai vouée tout entière au service de l'Etat, qu'une brève parenthèse. Je n'ai pas le goût de la bataille* *politique, même si je ne nie pas sa nécessité et son importance. Et je ne me reconnais ni vocation, ni talent d'orateur.*

» *Pour moi il ne s'agit ni d'ambition ni de volonté de faire carrière. Si j'obéissais à la soif du pouvoir et au goût des honneurs, je n'aurais pas choisi, croyez-le bien, de renoncer aux fonctions qui sont actuellement les miennes (...) C'est pourquoi je tiens à vous dire ceci, que je redirai tout au long des prochaines semaines : Si aujourd'hui je m'engage c'est parce que l'Europe est pour moi une vieille idée mais aussi une conviction toute neuve. C'est à travers les souvenirs de nos parents, mais aussi en regardant les terribles bandes d'actualité qui nous parvenaient d'Espagne que toutes celles et tous ceux de ma génération ont découvert ce qu'était la guerre (...) Je ne comprenais pas comment il se faisait qu'à l'héroïsme des combats n'a pas succédé le courage de la paix. Devenue victime à mon tour — et nous l'avons tous été d'une manière ou d'une autre entre 1940 et 1945, — je me suis juré à moi-même d'oublier nos vieilles haines pour que nos enfants puissent connaître un monde réconcilié où la paix leur soit enfin assurée. L'Europe a été et est encore cette assurance et cet espoir. (...) Je ne comprends pas que l'Europe, qui est pour moi la plus vivante des réalités et la garantie la plus sûre de notre avenir, serve de prétexte à des manœuvres partisanes. Les Français ne comprennent pas, je ne comprends pas que se multiplient, sur un sujet aussi grave, les polémiques les plus stériles et les allégations les plus folles.* »

Mme Veil a ajouté : « *Cette conviction — faut-il le préciser ? — est bien la mienne. Elle ne m'a pas été soufflée. La liste que je conduis est bien ma liste. Elle n'est celle de personne d'autre, fût-ce le premier ministre lui-même, dont je tiens à saluer ici le courage et la détermination avec lesquels il travaille à redresser la situation du pays. (...)*

» *Et c'est parce que cette liste est ma liste, c'est parce que je sais pourquoi je la conduis (...) que j'ai décidé de consacrer l'essentiel de mes activités à la future Assemblée.* » Faisant allusion aux divers mandats que détient M. Chirac, le ministre a souligné : « *Je dois bien constater qu'il n'en est pas de même pour les autres chefs de liste : pourront-ils véritablement se consacrer à leurs futures responsabilités européennes s'ils continuent, dans le même temps, à diriger un parti, à siéger à l'Assemblée nationale, à exercer des fonctions de maire, ou de conseiller général — quand ce n'est pas les quatre à la fois !* »

Après avoir rappelé les raisons de son refus d'un débat avec M. Chirac, l'oratrice a réaffirmé la nécessité de prendre un certain nombre de précautions avant l'élargissement du Marché commun, notamment par l'élaboration, pour le Sud-Ouest, d'un plan décennal de développement. « *Il est capital de procéder avec la plus grande prudence et suivant des étapes soigneusement échelonnées dans le temps* », a-t-elle dit.

Mme Veil a ensuite fait allusion au système adopté par le R.P.R., consistant à faire siéger tous les membres de la liste tour à tour à l'Assemblée des Communautés. Elle a souligné : « *S'il y a un risque, c'est que cette Assemblée déçoive l'espoir dont elle est porteuse. C'est que des députés à éclipse consacrent trop peu de leur temps et trop peu de leur âme à traiter tous les problèmes quotidiens concrets.* »

Evoquant la manière dont se déroule la campagne électorale, le chef de file de la liste soutenue par l'U.D.F. a encore déclaré : « *La confusion est totale. Je n'hésite pas à le dire, elle est entretenue même sur les points les plus clairs.* » Mme Veil a dénoncé alors le « *double langage* » des socialistes, et elle a cité « *d'autres exemples de confusion* ». Elle a notamment posé ces questions : « *Qui songe aujourd'hui à quitter l'Europe ? Personne. C'est donc que les accusations portées contre le Marché commun sont inexactes. Qui oserait prétendre que des élections au suffrage universel sont un leurre ? Personne. Alors ne soyons pas les seuls en Europe à nous défier d'une élection qui constitue une chance qu'il serait impardonnable de ne pas saisir. N'affaiblissons pas la France en étouffant par avance la voix de ses représentants.* »

Le ministre de la santé a conclu : « *L'Europe n'est pas un remède miracle, mais elle n'est pas non plus un rêve ou un mirage (...). Ne mesurons plus notre adhésion. Restons fidèles à ce que nous sommes. Continuons à donner, comme nous l'avons toujours fait, l'exemple de la confiance et de la solidarité. Avec le président de la République, bâtissons tous ensemble l'Europe de la sécurité et de l'espoir.* »

Ont également participé à cette réunion MM. Jean François-Poncet, ministre des affaires étrangères, Jean-François Deniau, ministre du commerce extérieur, Jacques Dominati, secrétaire d'Etat auprès du premier ministre, et Marcel Cavaillé, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'environnement.

BERNARD BRIGOULEIX.

● *M. Alain Poher*, président du Sénat, prenant la parole, le 9 mai, au cours d'un « dîner de l'Europe », organisé par le C.D.S. de Paris, a souligné qu'il ne participerait pas à une campagne électorale qui lui déplait par son caractère excessif et passionné, et lui paraît trop éloignée de son véritable objet.

● *La liste Régions-Europe* (liste bretonne) a écrit à M. Colombo, président du Parlement européen, pour lui demander une part des crédits attribués par cette institution pour financer l'information sur l'élection de l'Assemblée parlementaire, le dimanche 10 juin. « *S'il était vrai* — écrivent les animateurs de cetet liste — *que ces crédits ont été répartis entre les seuls groupes politiques actuellement représentés au Parlement européen, il y aurait là une violation grave du principe de l'égalité, ainsi qu'un manquement à l'avenir démocratique de l'Europe dont l'assemblée doit être le garant* ».

● *Mme Solange Fernex*, animatrice d'Ecologie et Survie, tête de la liste Europe-Ecologie, a commencé « *une grève de la faim illimitée* » pour protester contre le système électoral appliqué en France pour le scrutin du 10 juin, qui impose aux formations et courants politiques modestes des dépenses au-dessus de leurs moyens. Les écologistes estiment que l'impression des professions de foi et des bulletins de vote leur coûtera 2 000 000 de francs. Compte tenu des dépenses qu'ils ont engagées dernièrement pour informer l'opinion publique sur divers sujets (Harrisburg, marée noire, plan ORSEC-RAD), ils craignent de ne pas pouvoir rassembler la somme requise.

M. Chirac s'étonne du refus de Mme Veil de dialoguer avec lui

M. Jacques Chirac a déclaré jeudi matin 10 mai, au micro de France-Inter : « Connaissant l'attachement de Mme Veil à la démocratie, je ne crois pas qu'elle refuse longtemps le débat télévisé en tête à tête que je lui propose sur les problèmes européens. » (Voir d'autre part.)

Mme Veil et les candidats de sa liste continuent d'affirmer que rien ne les différencie des gaullistes quant aux principes généraux qui doivent régir la construction européenne ; M. Barre prononce lui aussi des professions de foi gaullistes et l'on prête à M. Valéry Giscard d'Estaing l'intention de souligner dans son discours alsacien du 15 mai les convergences, voire les identités qui existeraient entre toutes les formations de la majorité en matière de politique européenne.

Or, les gaullistes sont convaincus que si cet unanimisme est proclamé de façon aussi bruyante c'est afin de créer dans l'esprit des électeurs une certaine confusion qui les empêcherait de distinguer clairement entre les options qui leur seront proposées le 10 juin. L'adhésion aux thèses défendues par le général de Gaulle, dont se targuent aujourd'hui les candidats de l'U.D.F., n'aurait ainsi, selon M. Chirac, qu'un seul objectif : attirer à l'U.D.F. une partie de l'électorat habituellement proche du R.P.R. Pour dénoncer cet amalgame, MM. Chirac et Debré proclament que s'ils sont d'accord avec le reste de la majorité sur le « *choix de société* » effectué par les électeurs en mars 1978, en revanche, ils se séparent de l'U.D.F. en matière européenne non par de simples nuances mais par de réelles divergences. Afin que les électeurs prennent bien conscience de ce qui différencie les deux listes de la majorité, M. Chirac compte donc réitérer l'offre qu'il a adressée par lettre à Mme Veil de débattre en un tête-à-tête télévisé de leurs conceptions respectives.

Si le ministre de la santé refuse derechef cette confrontation, le chef du R.P.R. ne manquera pas de présenter cette attitude comme une dérobade, même s'il emploie des termes courtois pour le faire. Au besoin, il posera dans ses discours les questions pour lesquelles il attend des réponses de Mme Veil. Elles concerneraient, par exemple, le fait que les élus de sa liste pourraient à Strasbourg siéger dans plusieurs groupes politiques alors que les élus R.P.R. y resteront rassemblés, mais aussi sa conception des pouvoirs de la Cour européenne de justice, de l'application des montants compensatoires agricoles, ou de l'élargissement du Marché commun.

M. Jacques Chirac semble ainsi entamer une nouvelle phase de sa campagne électorale, au cours de laquelle il mettra davantage l'accent sur l'objet même de la consultation du 10 juin, sans négliger pour autant deux autres thèmes qui lui sont chers : la politique économique et sociale du gouvernement, dont il estime que les effets sont néfastes, et surtout la critique des propositions communistes et socialistes, qui demeurent ses adversaires « uniques ». En revanche, M. Chirac devrait renoncer à toute nouvelle mise en cause directe du président de la République, à toute allusion au fonctionnement des institutions de la République, et réaffirmer qu'il ne censurera pas le gouvernement après le 10 juin. Il a, en effet, pris conscience que la dénonciation du « parti de l'étranger » contenue dans son appel du 6 décembre et l'allusion qu'il a faite le 24 avril à Limoges à la « légitimité » du président de la République (*le Monde* du 26 avril) constituaient des dérapages aux effets non contrôlés puisqu'ils ont provoqué quelques vives réactions.

Une nouvelle trêve

Il s'en est longuement expliqué mercredi 9 mai au cours d'une réunion du groupe parlementaire, à laquelle assistaient plus de cent députés R.P.R. (sur cent cinquante-cinq).

M. Chirac a rappelé qu'il était « *venu au gaullisme en 1958, notamment par réaction contre les hommes de la IVe République* », et il a ajouté : « *Mais on constate qu'aujourd'hui se recrée une sorte de troisième force de l'impuissance avec des socialistes, des centristes et quelques gaullistes fragiles.* »

M. Jacques Chirac a alors tenu à faire une sorte de mise au point, en évoquant l'éventualité d'une solution de recours ou du dépôt d'une motion de censure qui, a-t-il dit, lui a été prêtée. Il a affirmé : « *Cette idée n'a jamais été évoquée ; la politique du pire est à rejeter absolument. Le seul et constant objectif que j'ai poursuivi en 1974, en 1978, et que je poursuis encore, est d'empêcher que l'opposition, et particulièrement le parti socialiste, ne parvienne au pouvoir, notamment à l'Assemblée nationale.* »

Le président du R.P.R. a évoqué ensuite le problème de la légitimité pour indiquer que les phrases concernant cette question ne pouvaient pas être retirées du raisonnement d'ensemble dans lequel elles se trouvaient. Après avoir rappelé que la concertation sur les problèmes européens, entre le groupe parlementaire et le mouvement gaulliste, s'était déroulé non seulement au congrès extraordinaire du 12 novembre mais aussi à l'occasion de deux réunions du comité central et de diverses réunions du bureau du groupe et du conseil politique du mouvement, il a indiqué que la position de fond du R.P.R. était celle arrêtée par le congrès extraordinaire.

M. Olivier Guichard (Loire-Atlantique), qui s'est défendu d'avoir voulu organiser une réunion fractionnelle (*le Monde* du 4 mai), s'est félicité que M. Chirac « *ait remis les choses au point en ce qui concerne l'affaire de la légitimité, qui était mal passée dans l'opinion publique* ».

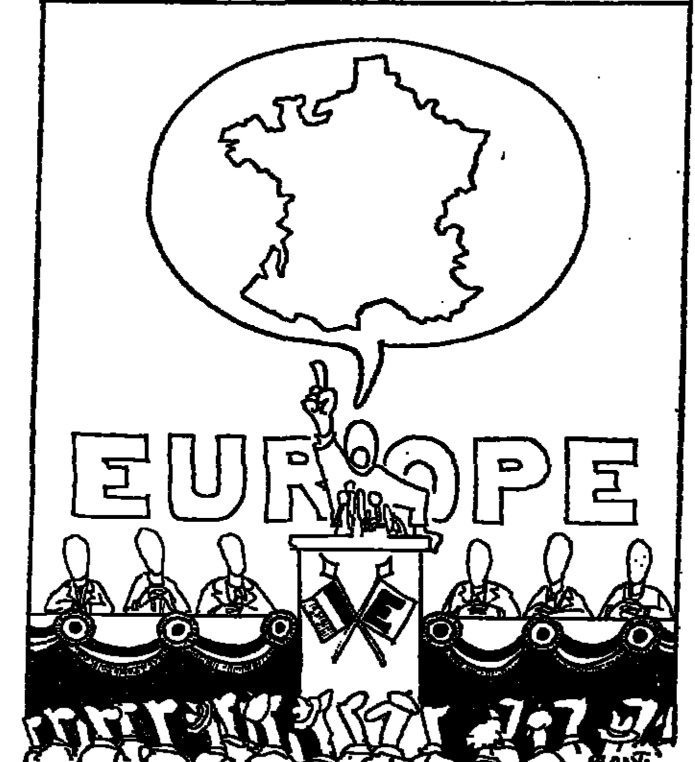
Le maire de La Baule, qui a redit qu'il voterait pour la liste de M. Chirac et jugé que les sondages la concernant étaient trop pessimistes, a cependant adressé à la campagne du maire de Paris plusieurs reproches, que l'on peut, a-t-il assuré, rectifier : « *Ile a l'air anti-européenne et est trop négative ; elle prend l'allure d'un contre-référendum envers le pouvoir exécutif ; elle consiste, pour le président du R.P.R. que vous êtes, à désavouer le premier ministre que vous avez été ; la mise en cause de la légitimité du président de la République est un argument boomerang : serons-nous légitimes avec 20 % dans nos circonscriptions, alors que nous avons été élus avec plus de 50 % en 1978 ?* » En conclusion, M. Guichard a voulu lancer un avertissement qui, pour beaucoup de ses auditeurs, n'a été qu'une confirmation :

« *Croyez-moi*, a-t-il dit en effet, *vous avez fait beaucoup de cadeaux à Giscard depuis 1974. Craignez de lui faire le cadeau auquel il tient le plus, de tout son cœur, de toute son âme, c'est-à-dire la marginalisation de ce que nous représentons.* » M. Chirac lui a alors répondu : « *Et que croyez-vous que j'ai fait depuis cinq ans sinon de lutter contre la marginalisation du gaullisme.* »

Plusieurs députés ont alors dit leurs inquiétudes et regretté certaines déclarations de M. Chirac qui ont été mal comprises. D'autres ont fait état d'un intérêt nouveau et accru que les électeurs prendraient à la campagne de M. Chirac. M. Messmer a demandé que ceux qui veulent pratiquer « l'objection de conscience politique » ne fassent rien contre ceux qui s'engagent, et M. Debré a affirmé : « *On cherche au sein de la majorité une opération destinée à nous écraser.* »

Cette réunion indique-t-elle qu'une sorte de « trêve » a été conclue entre les gaullistes eux-mêmes ? Tout en confirmant leur soutien à la liste de M. Chirac, tout en préservant leur cohésion et en refusant d'organiser un quelconque fractionnisme, les députés R.P.R. se sont plutôt exprimés en monologues parallèles qu'ils n'ont dégagé une véritable convergence. Trop d'arrière-pensées, de procès d'intention cachés et de soupçons subsistent encore pour que cette trêve ne soit pas fragile et que le groupe parlementaire ne vive pas comme figé jusqu'au 10 juin.

ANDRÉ PASSERON.



(Dessin de PLANTU.)

Le président du R.P.R. dénonce les « spécialistes de l'embrouille »

De notre correspondant

Besançon. — A Besançon, où il a parlé mercredi 9 mai devant plusieurs milliers de personnes rassemblées sous un chapiteau, M. Chirac a longuement condamné « *la volonté d'entretenir la confusion* » entre le programme de sa liste et celui de la liste conduite par Mme Simone Veil. « *J'ai demandé ce matin à Mme Veil de bien vouloir se prêter à un effort de clarification au cours d'un tête-à-tête télévisé qui devrait être largement diffusé. Ce n'est pas pour lancer un défi. Encore moins pour engager un combat. Je ne peux pas imaginer que Mme Veil n'accepterait pas un tel débat d'où sera exclu toute polémique, toute agressivité.* » « *Mais*, a ajouté M. Chirac, *la réponse à ma demande ne pourra pas être différée très longtemps.* » Le président du R.P.R. note au passage qu'un même effort de clarification justifierait un débat entre MM. Marchais et Mitterrand. Pour ce qui est de la majorité, M. Chirac a ajouté : « *Il faut clarifier les choses, démêler l'écheveau que s'efforcent de nouer quelques spécialistes de l'embrouille parlementaire. Il y va de l'intérêt de la démocratie, de l'information et aussi de l'intérêt de la majorité.* »

« *On nous dit*, s'est étonné M. Chirac, *que la politique gouvernementale est dans le droit fil de l'action du général de Gaulle alors que dans le même temps on taxe les gaullistes d'ultranationalistes. M. Lecanuet me pardonnera de ne pas me référer à lui pour savoir ce qu'aurait fait le général de Gaulle et je n'ai qu'à faire appel à mes souvenirs personnels, sans attendre l'opinion de M. Poniatowski pour savoir ce que M. Pompidou aurait pensé. Ce sont les mêmes qui, en 1965, revendiquaient avec M. Lecanuet l'honneur d'avoir mis le général de Gaulle en ballottage et qui, aujourd'hui, cherchent à capter son héritage. Le plan Fouché fut saboté avec l'aide des centristes qui sont aujourd'hui sur la liste de Mme Veil. Nous ne pouvons accepter cette supercherie.* » Avant de prendre la parole en public M. Chirac avait, devant les journalistes, évoqué la réunion du groupe R.P.R. pour dire qu'il avait « *à l'unanimité décidé de soutenir la liste DIFE et c'est cela qui est important* ». Enfin, le président du R.P.R. a souhaité que les petites listes « *une fois déposées disposent du même temps d'antenne que celui qui aura été alloué aux autres listes dans les trois mois précédents* ».

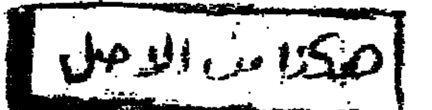
LE MAIRE DE PARIS N'AUTORISE PAS L'EXTRÊME DROITE A SE RÉUNIR AUX ARÈNES DE LUTÈCE

M. Chirac a refusé d'accorder au Front national (extrême droite) l'autorisation que cette formation lui avait demandée de réunir dimanche après-midi 13 mai aux Arènes de Lutèce, à Paris, une convention nationale au cours de laquelle devait être présentée la liste de l'Union française pour l'eurodroite des patries, conduite par M. Michel de Saint-Pierre. Le Front national a émis, mercredi soir 9 mai, une « *solennelle protestation* » en accusant le maire de Paris d'avoir « *une singulière conception de la démocratie* ».

Dimanche défilé devant Jeanne d'Arc

Les principaux animateurs de la liste commune de l'extrême droite, MM. Michel de Saint-Pierre, Jean-Marie Le Pen (F.N.) et Jean-Louis Tixier-Vignancour (P.F.N.), invitent la population à participer à un cortège qui se rendra, dimanche matin 13 mai, à 9 h. 30, de la place de la Concorde jusqu'à la statue de Jeanne d'Arc, place des Pyramides. Le Front national indique que, à la fin de ce rassemblement, il se réserve « *toute liberté d'action pour pallier ce mauvais coup du leader gaulliste* ».

Dans l'entourage de M. Chirac, on explique qu'il n'y a jamais eu de réunion politique aux Arènes de Lutèce et que la demande de location présentée par le F.N. a été refusée pour « *respecter cette tradition* ».



M. Raymond Barre à l'Assemblée nationale : la campagne électorale n'est pas ouverte

Plaisant spectacle que celui de M. Raymond Barre, « tel qu'en lui-même il est ravi d'être ce qu'il est » (M. Fillioud « dixit »), affirmant, presque sans rire, mercredi au Palais-Bourbon, que « rien ne peut faire croire qu'il existe une campagne pré-électorale » précédant le scrutin européen.

Etranges propos de la part d'un premier ministre qui se refusait, lundi soir sur Antenne 2, à prendre l'« attitude de l'idiot du village qui n'entend rien, ne comprend rien ». M. Barre ne s'est-il donc pas entendu lui-même s'engager personnellement, dès le 1er avril, en faveur de la liste conduite par Mme Veil ? N'a-t-il donc pas vu M. Chirac entreprendre, dès le 4 avril, sa tournée des grandes villes de France, ni Mme Veil, sa candidate, commencer la sienne le 25 avril, à Marseille ? N'a-t-il pas regardé, le 4 mai, le débat télévisé entre les chefs de file des quatre principales listes, sur le thème « L'Europe et nous » ?

Ne s'est-il donc pas aperçu, lui qui se refusait, le 25 avril, dans une interview au « Monde », « à feindre de ne rien entendre, de ne rien dire, de ne rien comprendre », qu'une campagne pré-électorale battait son plein en France depuis plusieurs semaines ?

Choquante attitude, finalement, que celle d'un homme qui entend placer son action sous le signe d'une exigence de clarté politique et d'un souci de dignité, qui refuse le clair-obscur, les faux-semblants et l'hypocrisie, et qui, chêne inébranlable, refuse de plier devant l'évidence. M. Barre est peut-être têtu, mais les faits le sont plus que lui.

PATRICK FRANCÈS.

M. FABIUS, député socialiste de la Seine-Maritime, a dénoncé mercredi 9 mai à l'Assemblée nationale, au cours des questions au gouvernement, l'« *inégalité de traitement choquante* » apparue, à son avis, au début de la campagne pour les élections européennes. Il a affirmé que la liste conduite par Mme Veil bénéficiait d'un soutien direct des grands moyens d'information, ainsi que de la mobilisation de l'appareil gouvernemental. « *Tout est prétexte à propagande électorale* », a-t-il déclaré, citant les nombreux déplacements du président de la République en France, « *complaisamment orchestrés* », et la prochaine célébration sur les ondes des « *cinq ans de présidence giscardienne* ».

Après avoir relevé qu'« *on parlait le moins possible des autres listes* », il a demandé « *solennellement* » au premier ministre de prendre les dispositions nécessaires pour que cesse « *ce véritable viol des libertés et des consciences et pour que l'égalité de l'information soit respectée* ».

M. BARRE lui a répondu : « *La France est un pays démocratique où règne la liberté d'expression. L'opposition a la plus grande possibilité de s'exprimer sur toutes les chaînes de télévision et de radio. Ce ne sont pas les ministres et les membres de la majorité qui sont favorisés ; on peut se demander, au contraire, si ce ne sont pas les représentants de l'opposition. Il n'est pas conforme à la démocratie de demander au président de ne plus se déplacer. Je n'ai pas l'intention d'intervenir auprès des présidents ou des conseils d'administration des chaînes. Je fais confiance aux responsables de l'information pour qu'ils en assurent l'objectivité et l'équité.* »

M. FILLIOUD (P.S.) : le droit de réponse

Traitant du même sujet, M. FILLIOUD, député socialiste de la Drôme, s'est étonné que le passage du premier ministre dans une émission spéciale d'Antenne 2 et d'Europe 1 n'ait pas entraîné la mise en jeu du droit de réponse. « *En fait*, a-t-il affirmé, *vous n'avez institué cette procédure que pour ne jamais vous en servir.* » A son avis, l'invité d'Antenne 2 « *était bel et bien Raymond Barre, chef théorique d'une majorité défunte, compromise par le jeu électoral de l'une de ses composantes (...), occulte mais néanmoins éminent défenseur des candidats officiels.* »

M. PIERRE JOXE (P.S., Saône-et-Loire) a alors constaté que la télévision n'était pas présente dans l'hémicycle et s'en est étonné.

M. BARRE a déclaré : « *Que le premier ministre soit invité par une chaîne de télévision n'a rien d'extraordinaire. La campagne électorale n'est pas ouverte. Elle débutera à la fin de mai. Je n'ai pas l'intention de prendre la parole pendant la campagne électorale officielle. Il serait étrange que je ne puisse m'exprimer dans le débat en cours. Ainsi, jusqu'au début de la campagne officielle, je répondrai à toutes les invitations. Quant au droit de réponse, j'ai l'impression que c'est au premier ministre qu'il devrait souvent bénéficier, car radio et télévision ne ménagent pas le temps que les intervenants de toutes tendances consacrent à la critique du gouvernement. J'interviendrai donc, non d'un point de vue partisan, mais pour expliquer la politique européenne que mène le gouvernement sous l'autorité du président de la République.* »

M. FOYER (R.P.R.) : permettre la contradiction

S'exprimant en tant que « *gardien des principes juridiques* », M. FOYER, président (R.P.R.) de la commission des lois, a constaté que le début de la campagne avait été anticipé et que « *les talentueuses déclarations du premier ministre ne dissimulaient pas une sympathie préférentielle pour l'une des listes en présence* ». « *J'admets parfaitement*, a-t-il déclaré, *qu'il estime de son droit, et même de son devoir, de faire connaître publiquement ses sentiments, mais il est indispensable que le principe de contradiction soit rigoureusement observé.* » Aussi a-t-il suggéré qu'un décret dispose que, si le gouvernement s'engage en faveur d'une liste sur les antennes d'une chaîne de radio ou de télévision, cette chaîne accorde un temps égal aux autres listes.

Le premier ministre a réaffirmé que la campagne électorale s'ouvrait à une date déterminée. « *Rien ne peut faire croire qu'il existe une campagne pré-électorale, ou alors elle a commencé dès 1977* », a-t-il déclaré.

Dans un rappel au règlement, M. BAPT (P.S.) a dénoncé le fait que la télévision, absente lors des questions du groupe socialiste, ait été présente pour l'intervention du représentant du R.P.R.

LA COMMISSION DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DU SÉNAT REJETTE LA PROPOSITION SUR LE FINANCEMENT DE LA CAMPAGNE

La commission sénatoriale des affaires étrangères, réunie sous la présidence de M. Jean Lecanuet, président de l'U.D.F., a examiné le rapport de M. Jung (Un centr., Bas-Rhin), sur la proposition de loi adoptée par l'Assemblée nationale le 11 décembre dernier, relative au financement des élections au suffrage universel direct de l'Assemblée des Communautés européennes et qui tend, en fait, à interdire toute participation financière des organes communautaires en vue de ces élections.

M. Jung a estimé que si nous refusons cet argent, c'est le contribuable français qui subventionnera des partis étrangers pour une campagne d'information dont il sera frustré. Il a donc conclu au rejet pur et simple de la proposition de loi adoptée le 11 décembre par l'Assemblée nationale. Suivant son rapporteur, la commission s'est prononcée, par 18 voix contre 1 (P.C.), pour le rejet de la proposition adoptée par l'Assemblée nationale. Les socialistes ont décidé de réserver leur vote et se sont abstenus.

LA COMMISSION D'ENQUÊTE SUR L'INFORMATION SAISIT LE CHEF DE L'ÉTAT

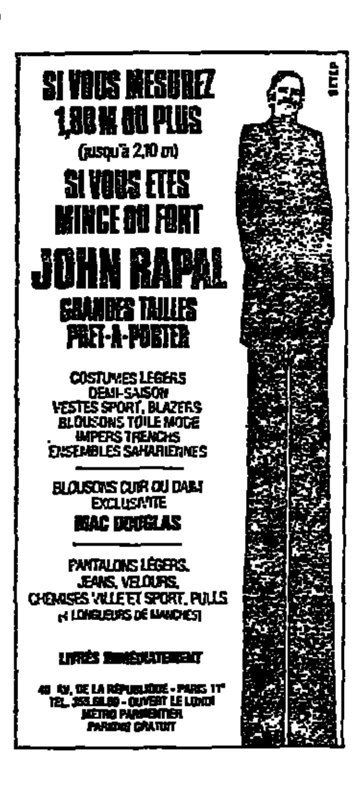
M. Marc Lauriol (R.P.R.), président de la commission d'enquête sur l'information publique créée par l'Assemblée nationale, a adressé, mercredi 9 mai, au président de la République, à propos de la participation du premier ministre à l'émission diffusée lundi soir 7 mai par Antenne 2 et Europe 1 (*le Monde* du 9 mai), une lettre dans laquelle il indique notamment :

« *Il est anormal que des personnalités investies d'une autorité dans l'Etat, et qui cautionnent l'une des listes en présence, puissent utiliser leur autorité officielle pour fausser l'équilibre qu'une équité élémentaire devrait imposer.*

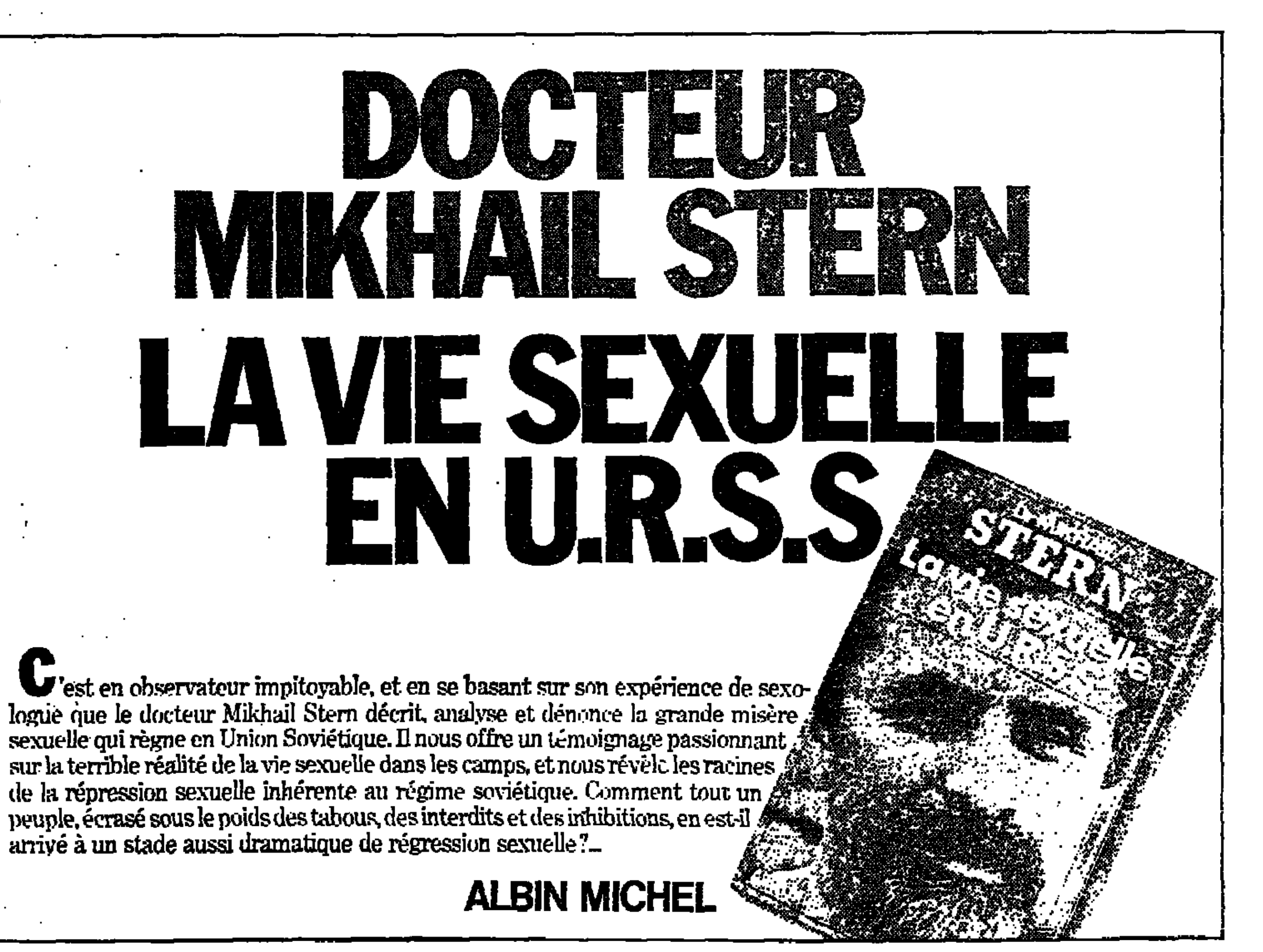
» *Il est tout aussi anormal que le temps d'expression qui leur est ainsi accordé n'ouvre pas droit au profit des autres listes à un temps compensatoire équivalent.*

» *Il y va du jeu correct des institutions démocratiques, de la correction de ceux qui les représentent, de l'honnêteté de notre vie publique. A tous ces titres, la commission d'enquête estime que les faits constatés relèvent de votre haute autorité. C'est pourquoi, elle vous les soumet officiellement.* »

L'envoi de cette lettre a fait l'objet d'un débat et d'un vote, mercredi matin, au sein de la commission d'enquête. Les représentants du R.P.R. ont joint leurs voix à celles des députés socialistes et communistes. L'U.D.F. a protesté contre cette procédure qui constitue, à ses yeux, « *une violation de la proposition de loi qui a créé la commission d'enquête* ».







Le Monde

politique

LE VINGT-TROISIÈME CONGRÈS DU PARTI COMMUNISTE

M. Marchais et plusieurs autres intervenants répondent aux critiques dont les auteurs sont absents

Les cinq premières heures du vingt-troisième congrès du P.C.F. ont été occupées par le rapport de M. Georges Marchais (« le Monde » du 10 mai), écouté avec une attention qui n'était peut-être pas « passionnée », comme l'a affirmé M. Etienne Fajon, président de séance, mais qui était certainement « soutenue ». Le discours du secrétaire général se développe sur plusieurs registres : rappel de thèses traditionnelles, explication des positions actuelles, indication d'évolutions possibles et enfin points saillants de la politique du parti, sur lesquels l'orateur, par une inflexion de la voix, attire les applaudissements de son auditoire.

C'est un exercice auquel M. Marchais est rompu et qu'il accomplit avec ce que, au théâtre, on appellerait du métier. Le ton juste est ici celui de la confiance, qui ne naît ni de formules brillantes ni d'une affectation de sincérité, mais de ce que M. Marchais appelle lui-même « parler franchement ». Le secrétaire général dit les choses comme elles sont, parce que, de toute évidence, il ne conçoit pas qu'on puisse les voir autrement.

C'est dire que la place faite à la critique est nécessairement marginale. Tout désaccord relève de l'aberration ou de l'hostilité, confondues ou démarquées par des questions simples, appelant des réponses par oui ou par non. Il faut croire, pourtant, que ces critiques ne manquent pas de force, puisque l'essentiel du discours de M. Marchais a consisté à leur répondre, alors qu'il n'a pas été permis à leurs auteurs de s'exprimer au congrès.

Sur plusieurs points, les propos de M. Marchais apparaissent plus ouverts que les textes qui ont servi à la préparation du congrès. Ainsi, tout en approuvant le « bilan globalement positif » des pays socialistes, le secrétaire général a souligné la vitalité de l'eurocommunisme et s'est demandé si le P.C.F. n'était pas séparé de « certains partis communistes des pays socialistes » par des divergences portant, « au fond », sur leur vision du socialisme. L'ovation faite par les délégués au représentant du P.C. soviétique montre toutefois que ces divergences ne sont pas clairement perçues par les communistes présents au congrès.

M. Marchais a souligné également que le P.C.F. ne renonce pas à la perspective de l'alliance avec le P.S., « y compris au sommet ». Le secrétaire général a indiqué, d'autre part, des lignes de développement du parti en direction des intellectuels, des femmes et de la jeunesse. Après avoir rassemblé leurs troupes et imposé silence aux disputeurs, les dirigeants communistes se préparent à lancer leur parti dans l'action.

PATRICK JARREAU.

Au cours de la deuxième séance, qui s'ouvre en fin d'après-midi, mercredi, sous la présidence de M. Roland Favaro, secrétaire de la fédération de Meurthe-et-Moselle-Sud, le congrès élit ses différentes commissions, puis il salue les délégations des quatre-vingt-huit partis étrangers qui assistent à ses travaux. Le représentant du P.C. chilien et celui de l'Organisation de libération de la Palestine sont vivement applaudis. M. Paul Vergès, secrétaire général du P.C. réunionnais, reçoit une ovation, de même que M. Boris Ponomarev, qui conduit la délégation du P.C. d'Union soviétique. L'accueil le plus chaleureux est fait au représentant du P.C. vietnamien, que le congrès salue debout. M. Maxime Gremetz, membre du bureau politique, souligne « *l'attachement des communistes, des travailleurs français à la solidarité internationale*, qui, dit-il, *constitue un élément déterminant de la lutte contre l'impérialisme* ».

Le débat sur les textes soumis au congrès s'engage avec l'intervention de M. René Chevalier, délégué du Rhône. L'orateur indique que, sur les cinquante et une sections que compte sa fédération, quarante-quatre ont adopté ces textes à l'unanimité, les six autres à une « *très large majorité* ». Quatre propositions d'amendements ont été retenues par la conférence fédérale. M. Chevalier consacre ensuite son propos à critiquer les positions prises par un délégué à cette conférence (N.D.L.R. : M. Maurice Moissonnier), notamment sur le fonctionnement du parti. Il dénonce une tentative pour « *affaiblir le parti en s'attaquant à ses structures, à ses dirigeants à tous les niveaux* », avec « *le soutien des* mass media ».

Il rejette l'idée selon laquelle le conflit sino-vietnamien remettrait en cause l'analyse de la situation internationale présentée dans le projet de résolution. Il estime enfin que la proposition de créer des comités de base pour l'union, accompagnée par son auteur d'un commentaire selon lequel ces comités ne constitueraient, pas plus que l'accroissement des effectifs du parti, une « *potion magique* », témoigne d'un « *grand désarroi* » et d'une « *faiblesse intellectuelle* ».

Mme Gisèle Vitetta (Ain) relate la création et les activités d'une cellule d'entreprise dans une usine à main-d'œuvre féminine. Après l'intervention de M. Joseph Sanguedolce, maire de Saint-Etienne, qui apporte des précisions sur la situation de Manufrance *(voir page ??)*, M. Guy Perlican (Val-de-Marne) déclare que la préparation du congrès a marqué, dans sa fédération, « *un nouveau et sensible progrès de la vie démocratique du parti* ». Mille propositions d'amendement ont été faites par les cellules, et la conférence fédérale en a retenu cinquante-deux. Les conférences de section ont réuni deux mille huit cents délégués, soit un pour dix adhérents, et deux mille sept cent soixante d'entre eux ont approuvé les deux textes. L'orateur regrette cependant « *le manque de hardiesse des communistes* » face à la politique de restructuration industrielle, alors que, « *après le 23 mars, la combativité subsiste* ». Dénonçant « *la propagande sur les causes internationales de la crise* », qui vise à « *dédouaner le pouvoir* », il observe cependant : « *Quand nous disons que la crise est avant tout nationale, il faut bien dire que c'est une affirmation qui heurte (...) toutes les apparences.* » M. Perlican critique, d'autre part, le comportement du P.S. dans le Val-de-Marne ; mais il souligne : « *Nous n'avons pas décidée de renonceé à la perspective de l'union avec le parti socialiste.* »

La séance est levée à 19 heures.

UN MESSAGE DE LA CHARTE 77

Trois militants communistes, signataires de la *pétition* sur les droits démocratiques dans les pays de l'Est qui avait été diffusée au sein du P.C.F. avant le vingt-troisième congrès *(le Monde* du 11 avril), se sont rendus à Prague, où ils ont rencontré, le 4 mai, les porte-parole de la Charte 77. MM. Daniel Ouaki et Didier Lapostre et Mlle Violette Harvin ont été chargés par leurs interlocuteurs de transmettre au congrès un message destiné à attirer l'attention des communistes français sur les atteintes aux droits de l'homme en Tchécoslovaquie, au moment où s'amorce le procès de M. Jaroslav Sabata.

MM. Ouaki et Lapostre ont été arrêtés à leur hôtel, à Prague, tandis que Mlle Harvin avait déjà quitté la capitale tchécoslovaque avec un des exemplaires du texte. Les deux militants ont été conduits dans un commissariat de police, où ils ont été fouillés et où leurs papiers ont été saisis. Ayant montré leur carte de membre du P.C.F., ils ont été maintenus sous surveillance jusqu'à l'heure du premier train se dirigeant vers la frontière. Escortés jusqu'à la gare, ils ont eu une altercation avec les agents de la sûreté, qui ont tenté de leur prendre une mallette contenant deux appareils photographiques.

Le message de la Charte 77 a été remis à *l'Humanité* mardi et au bureau du congrès du P.C.F. mercredi matin. Il est signé de MM. Vaclav Benda, Jiri Dienstbier et Zdena Temineva, porte-parole de la Charte 77. Il porte aussi, symboliquement, la signature de M. Sabata, en prison depuis le 11 janvier. Plusieurs militants communistes ont décidé de se rassembler, ce jeudi, devant l'ambassade de Tchécoslovaquie, à Paris, pour protester contre le procès de M. Sabata. Une gerbe à la mémoire de Jan Palac, qui s'était immolé par le feu après l'entrée des troupes du pacte de Varsovie à Prague, en août 1968, doit être déposée par les membres du Cercle philosophie de l'U.E.C.-Sorbonne.

LE COMMUNIQUÉ OFFICIEL DU CONSEIL DES MINISTRES

Le conseil des ministres s'est réuni mercredi 9 mai, au palais de l'Elysée, sous la présidence de M. Giscard d'Estaing. Au terme de ses travaux le communiqué suivant a été publié :

● LES OPTIONS DU VIIIe PLAN

Le conseil des ministres a approuvé le rapport sur les principales options du VIIIe Plan.

La très large concertation dont elles ont fait l'objet donne leur pleine signification aux options retenues pour le VIIIe Plan. Un important débat, auquel a participé le premier ministre, s'est déroulé au conseil économique et social. Des amendements ont été apportés au texte initial pour tenir compte de l'avis formulé par cette assemblée.

● LE RECRUTEMENT DES MAGISTRATS

Le garde des sceaux, ministre de la justice, a fait une communication sur le problème du recrutement des magistrats.

Les effectifs actuels du corps sont, en ce qui concerne l'âge, concentrés en deux groupes principaux : celui des magistrats âgés de plus de cinquante ans et celui des magistrats qui ont moins de trente-cinq ans. La génération intermédiaire est insuffisamment représentée.

La recherche d'un meilleur équilibre entre les âges sera poursuivie en maintenant les effectifs des promotions de l'Ecole nationale de la magistrature, à un chiffre d'environ deux cents auditeurs de justice par an et en intégrant dans le corps judiciaire et dans la limite des besoins strictement nécessaires des éléments extérieurs à la magistrature appartenant aux classes d'âge insuffisamment représentées et qui devront avoir les qualifications et l'expérience nécessaires.

Le garde des sceaux a souligné que l'Ecole nationale de la magistrature reste la voie normale d'accès au corps des magistrats. Il a rappelé les mesures récemment prises à la suite du conseil restreint du 13 juillet 1978 pour élargir les conditions d'accès au concours « étudiants », augmenter le nombre de places offertes au concours « fonctionnaires » et procéder au recrutement de deux promotions annuelles à raison d'une centaine d'auditeurs de justice chacune.

Le garde des sceaux a fait part des améliorations qui peuvent encore être apportées dans la préparation aux concours et dans l'organisation de la scolarité. Les auditeurs de justice devront notamment, avant leur scolarité, accomplir un stage au barreau, un stade d'entreprise et une partie de leur scolarité en région parisienne.

Pour rechercher un meilleur équilibre entre les différentes classes d'âge des magistrats et éviter le repli sur soi du corps judiciaire, il sera davantage fait usage, au cours de prochaines années, des possibilités de recrutement hors du concours normal. Un projet de loi organique prorogera et élargira les dispositions provisoires actuellement en vigueur.

● LA RECHERCHE MÉDICALE

Le ministre de la santé et de la famille a présenté une communication sur la recherche biomédicale en France. Cette recherche s'est entièrement renouvelée dans notre pays depuis une vingtaine d'années. De tous les secteurs de la recherche, elle a bénéficié de l'effort le plus important (1 408 millions de francs ont été affectés à la recherche biologique et médicale en 1978) et le plus régulier ; elle se situe parmi les meilleures au niveau international. C'est le cas, en particulier, pour la cardiologie, la cancérologie et la néphrologie.

Le conseil a arrêté l'orientation à suivre en liaison avec la politique générale de la recherche scientifique. La recherche biomédicale doit être approfondie et ouverte en direction des autres secteurs de la recherche. Elle doit tenir compte des aspects cliniques de la médecine, de l'évolution des médicaments et de l'instrumentation médicale, ainsi que des préoccupations nouvelles de l'économie de la santé, de l'épidémiologie et de la prévention des maladies.

Le ministre a enfin indiqué les perspectives de la coopération internationale, notamment européenne, qui doivent permettre d'assurer une place encore plus grande de la France à l'étranger, tant dans les pays de haut niveau scientifique que dans les pays en développement.

Le président de la République a déclaré :

« La recherche médicale est le type de recherche qui correspond parfaitement aux moyens et à la vocation de la France.

» C'est pourquoi il faut assurer pour l'avenir à cette recherche les conditions d'un développement régulier et rapide. En particulier la priorité donnée à la recherche biomédicale dans l'enveloppe de la recherche sera maintenue.

» C'est un domaine où la France peut viser et atteindre l'excellence internationale. »

● LA POLITIQUE AGRICOLE COMMUNAUTAIRE

Le ministre de l'agriculture a fait part au conseil des ministres de l'avancement des dossiers techniques sur la viticulture, le règlement isoglucose, l'évolution de la politique des structures agricoles. Enfin, le gouvernement français a rappelé l'importance qu'il attache à l'adoption d'un règlement communautaire satisfaisant pour les « ovins ».

● LE RENOUVELLEMENT DE L'ACCORD DE LOMÉ

Le ministre des affaires étrangères a rendu compte des délibérations du conseil des minstres des Communautés européennes qui s'est réuni à Bruxelles le 8 mai. Les discussions, qui ont porté pour l'essentiel sur le renouvellement de l'accord de Lomé, ont permis d'élaborer les propositions que la Communauté européenne soumettra aux Etats d'Afrique, du Pacifique, et des Caraïbes, lors de la conférence qui conclura les négociations en cours à Bruxelles le 24 mai prochain.

NOMINATIONS MILITAIRES

● Le général De Barry commandera le 3e corps d'armée
● Le général Archambeaud commandera la défense aérienne

Sur proposition de M. Yvon Bourges, ministre de la défense, le conseil des ministres du 9 mai a approuvé les promotions et nominations suivantes :

● TERRE. — Est nommé commandant le 3e corps d'armée le général de corps d'armée Jacques de Barry, qui avait été nommé en juillet 1977 gouverneur militaire de Paris et commandant la 1re région militaire *(le Monde* du 15 juillet 1977).

Sont promus : général de division, les généraux de brigade Claude Le Henaff et Jean Murat, nommé commandant la 12e division d'infanterie et la 23e division militaire territoriale.

Sont nommés : commandant la 6e division blindée et la 62e division militaire territoriale, le général de division Yves Marinelli ; commandant la 8e division d'infanterie et la 22e division militaire territoriale, le général de brigade Alain Bizard ; commandant la 3e division blindée, le général de brigade Jean Combette ; commandant la 2e division blindée, le général de brigade Michel Noël du Payrat ; chef de la division emploi à l'état-major des armées, le général de brigade Jacques Servranckx ; commandant l'artillerie du 3e corps d'armée et de la 1re région militaire, le général de brigade Louis Daumard ; commandant la brigade logistique du 3e corps d'armée, le général de brigade André Serre.

● AIR. — *Est nommé* commandant de la défense aérienne et commandant air des forces de défense aérienne, le général de corp aérien Philippe Archambeaud.

[Né le 3 octobre 1928 à Angers, ancien élève de l'école de l'air de Salon-de-Provence, commandant l'escadron de chasse de Cambrai 3/12 en mars 1956, puis l'escadron 1/20 à Oran en 1957, Philippe Archambeaud devient en juin 1958 aide de camp du général de Gaulle, alors président du conseil. Il le suit à l'état-major particulier lors de son accession à la présidence de la République avant d'occuper divers postes de commandement dans l'armée de l'air. Il est nommé chef de cabinet du chef d'état-major de l'armée de l'air en juillet 1971 et, en octobre 1973, il prend la tête de l'école de l'air de Salon-de-Provence. Il est sous-chef d'état-major opérations de l'armée de l'air en aoû 1976 et accède, le 1er janvier 1977, au grade de général de division aérienne. Il a été élevé au rang et à l'appellation de général de corps aérien en juillet 1978.]

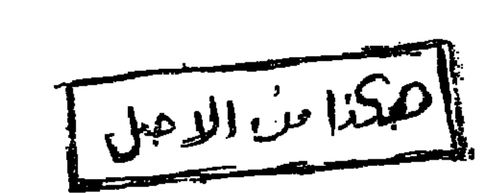
Sont promus général de division aérienne, les généraux de brigade aérienne Léon Martin et Paul Arveux.

Est nommé directeur technique du commandement du transport aérien militaire, le général de brigade aérienne François Berthelot.

● ARMEMENT. — *Est promu* ingénieur général de [illegible] classe, ingénieur général de 1re classe, Louis Pacaud.

● GENDARMERIE. — *Est promu* général de division, le général de brigade Pierre Rigaud.

Sont nommés : inspecteur général de la gendarmerie, le général de division Pierre Cerveau ; commandant régional à Lyon, le général de brigade Robert Andraud ; commandant régional à Bordeaux, le général de brigade Paul Janet ; commandant régional à Metz, le général de brigade René Omnes.



FRANÇAIS

POINT DE VUE

En attendant le vingt-quatrième congrès

par GEORGES SARRE (*)

DEPUIS la rupture de l'union de la gauche et son échec électoral en mars 1978, la division s'est accrue au plan politique comme au plan syndical.

Le traditionnel défilé du 1er mai, s'il a permis de rassembler dans la rue et sur une même photographie, Georges Séguy, Edmond Maire et André Henry, n'a pas manifesté une puissante volonté unitaire.

La division s'est installée entre les organisations. Gagne-t-elle les têtes et les cœurs ? L'union de la gauche se meurt-elle ? L'union de la gauche est-elle morte ? Avant de porter en terre une aspiration et une stratégie aussi vivaces, il convient d'y regarder à deux fois.

Côté communiste, le vingt-troisième congrès du P.C.F. se présente comme le congrès de la fermeture, celui du verrouillage. Sur le plan interne, l'opposition à la direction est mise au pas. Progressivement, semaines après semaines, elle a été circonscrite. Aujourd'hui, elle est en voie d'auto-élimination. Cela explique les résultats « positifs » des congrès fédéraux, dont la direction se félicite.

A travers la préparation du vingt-troisième congrès, il y a la réaffirmation de la ligne suivie jusqu'à présent et un refus d'analyse des erreurs commises par le parti communiste français et de sa responsabilité dans l'échec de la gauche. C'est un point clair, clé et décevant. Autre fait encore plus décevant, et aussi évident, c'est l'électoralisme débridé auquel se livre le P.C.F. Je ne retiendrai qu'un exemple : l'embarquement sur la liste électorale de M. Maffre-Baugé. Ce forcing se fait essentiellement sur le terrain du « Non à l'Europe allemande ». Thème éminemment dangereux dans la mesure où, dans le développement quotidien de ce mot d'ordre, l'opposition entre capitalistes et travailleurs allemands, entre capitalistes et travailleurs français, est souvent estompée au profit d'une campagne ambiguë qui, bien loin de se situer sur une base de classe, vise à récupérer des voix dans tous les domaines.

Le vingt-troisième congrès aura pour fonction essentielle de consacrer le refus d'une sérieuse autocritique et fera avaler une politique de compensation électoraliste. Où la direction du P.C.F. croit-elle que cela mène ?

Au lieu d'être un congrès de mise à jour en profondeur comme l'a été celui de notre parti, il va se limiter à une reprise en main sur la base des orientations pratiques que l'on peut constater actuellement et que les très nombreux communistes qui les condamnaient ne semblent pas en mesure de contester.

Quel que soit le prix à payer momentanément — croient-ils, — les dirigeants du P.C.F., qui pensent avoir contribué à la rénovation du P.S. et à son développement en avançant la stratégie d'union de la gauche fondée sur le programme commun de gouvernement de la gauche, veulent remonter le cours de l'histoire. Si, en dix ans, les communistes ont aidé à la construction du P.S., ils doivent tout faire pour l'affaiblir, éventuellement le casser et ainsi retrouver leur ancienne prééminence des années 1969-1970. Le P.C.F. pourrait alors faire la leçon au P.S. qui redeviendrait le partenaire privilégié auquel de temps à autre on sacrifierait, sur l'autel de l'unité, quelques circonscriptions et quelques présidences. La direction essayerait de réussir là où elle a sans doute volontairement échoué, forger un nouveau P.C.F. jouant simultanément le rôle du parti communiste et celui du parti socialiste.

Mais le P.C.F. se trompe.

∴

L'union de la gauche n'est pas une addition mais un produit. Elle n'est pas une construction statique mais un processus. Or un processus n'est pas stationnaire. La dernière décennie montre qu'à la première étape de l'union — celle de l'alliance électorale — a succédé celle de l'accord politique ; le programme commun de gouvernement de la gauche. Rappelons ici notre théorie sur l'union. Le processus unitaire ne peut se développer que dans la mesure où il parvient à substituer une ligne socialiste aux deux lignes de départ : la social-démocratie et la néo-stalinienne.

Un processus, en effet, dispose d'une large autonomie. Il transforme les éléments qui le constituent. Ainsi, le développement de l'union met en question pour les socialistes comme pour les communistes la nature, la fonction et la conception du parti. Pour les socialistes, le choix est simple : socialisme ou social-démocratie.

La conception traditionnelle que se fait le P.C.F. de l'union est contredite par le développement réel de celle-ci. Car le P.C.F., s'il est vraiment, comme il le prétend, par nature et pour toujours, la seule avant-garde révolutionnaire possible, la seule expression politique de la classe ouvrière, ne peut pas valablement vouloir fonder une stratégie de rupture avec le capitalisme sur l'alliance stratégique avec le P.S. qui serait voué sans recours, selon le postulat précédent, à la capitulation, voire à la trahison. C'est la quadrature du cercle dont le P.C.F. ne peut pas sortir. Ou le P.C.F. n'a ni projet de société ni stratégie, et cela finira bien par se voir, ou il devra évoluer.

Le P.C.F. fait de mauvais paris. En 1972, manifestement le P.C.F. n'espé- 1972, manifestement, le P.C.F. n'espémot et se disait qu'en toute hypothèse, comme toujours et partout, l'union profiterait dans tous les domaines plus au P.C.F. qu'au P.S. C'est le contraire qui arrive... On connaît la suite.

∴

Depuis mars 1978, le P.C.F., parce qu'il n'a pas suffisamment intégré ce qu'est la stratégie d'union de la gauche et qu'il ne connaît pas intimement le P.S., s'illusionne sur son partenaire. Il mise sur un changement de ligne du P.S. qui justifierait activement ses accusations. Il souhaite de nous ce qu'il nous reproche... par anticipation. Le confort d'une opposition sans faiblesse serait la meilleure justification de la création et de l'existence du P.C.F.

Seulement voilà, rien n'est plus comme avant. Les socialistes, au congrès de Metz, ont confirmé leurs choix essentiels et s'apprêtent à tenir bon, mieux, à prendre l'offensive pour relancer l'union de la gauche, défendre l'emploi, apporter des réponses audacieuses aux problèmes de société. Exister par nous-mêmes, ne pas renoncer à nos grands objectifs, mettre le P.C.F. au pied du mur en proposant sans relâche des actions communes : telle est notre ligne.

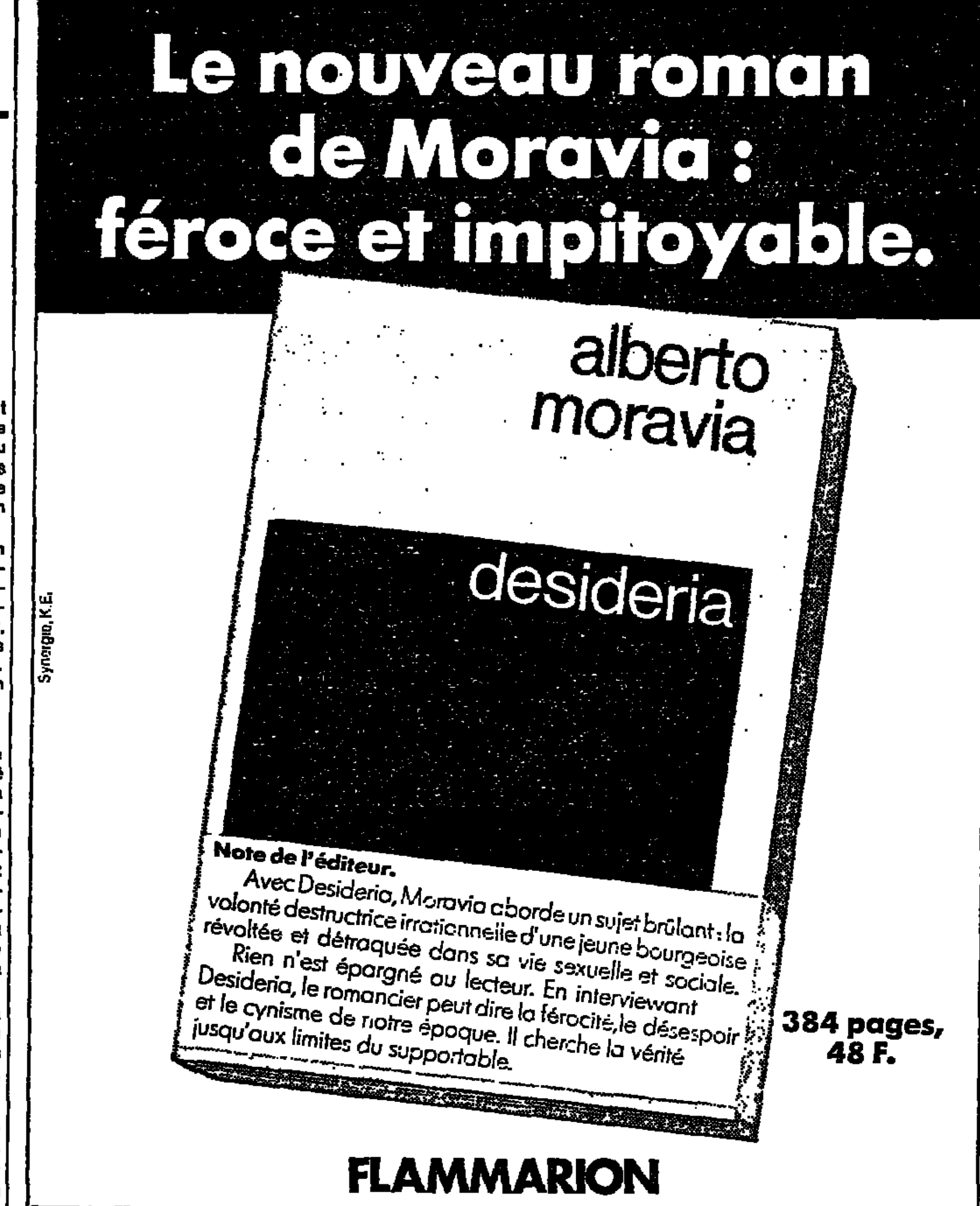
D'ici à 1981, les obstacles au sein de l'union de la gauche ne manqueront pas. Sans doute le P.C.F. redoublera-t-il d'efforts pour diminuer, discréditer le P.S. Cela ne signifie pas pour autant que le P.C.F. a définitivement changé de stratégie. Il hésite, même si la dénonciation du programme commun de la gauche, et par conséquent de ses promoteurs, peut donner le sentiment contraire.

Quoi qu'il en soit, il faudra bien qu'un jour le P.C.F. sorte de ce jeu. La situation économique et sociale, l'approfondissement de la crise, exigent une issue politique. Ce débouché politique ne peut venir que d'une relance de l'union de la gauche.

Si le déblocage n'est pas venu du débat interne au P.C.F., et on ne peut plus l'espérer, il faudra bien que celui-ci vienne de l'extérieur, c'est-à-dire du désaveu, par les travailleurs et les électeurs, d'une ligne sectaire et opportuniste.

Le P.S. n'a pas pour objectif de réduire le P.C.F., de l'utiliser comme marchepied pour s'en défaire ensuite. Le P.C.F. doit comprendre maintenant qu'il joue son avenir et que celui-ci n'a de sens que par rapport et pour l'union de la gauche.

(*) Membre du comité directeur du P.S., président du groupe socialiste du Conseil de Paris.







POLITIQUE

LES TRAVAUX PARLEMENTAIRES

MALGRÉ L'OPPOSITION DU GOUVERNEMENT ET DE L'U.D.F.

Les députés R.P.R. imposent la création d'un comité d'évaluation des options techniques en matière d'énergie

L'Assemblée nationale achève, mercredi 9 mai, l'examen du projet de loi relatif aux économies d'énergie et à l'utilisation de la chaleur.

La discussion de ce texte avait été interrompue après que le gouvernement eut estimé irrecevables deux amendements, l'un présenté par quatre députés R.P.R. et instituant auprès de l'Assemblée un comité d'évaluation des options techniques, l'autre, communiste, permettant au Parlement, à ses commissions et à ses groupes de se faire communiquer les avis des organismes publics, industriels ou de recherche sur tout programme les concernant. Saisi par M. Chaban-Delmas, le Conseil constitutionnel, sans se prononcer sur leur conformité à la Constitution, devait estimer qu'ils relevaient du domaine de la loi et étaient donc recevables.

M. SCHVARTZ (R.P.R.), Moselle), présente l'amendement R.P.R. Composé de personnalités indépendantes choisies par l'Assemblée et saisi par le président de celle-ci, à l'initiative soit de soixante députés, soit d'une commission, le comité proposé, indique-t-il, aurait pour unique mission de conduire des études afin d'évaluer les conséquences des choix relatifs aux techniques de production, de conversion ou de distribution de l'énergie, afin d'éclairer le Parlement sur la base de réflexions conduites de manière totalement indépendante de celles menées pour le compte du pouvoir exécutif.

Pour accéder à l'information de base indispensable, ajoute le député, il est nécessaire que ce comité puisse se faire communiquer par les administrations et établissements publics les documents indispensables et qu'il puisse entendre toute personne dont il juge l'audition utile.

Pour M. WEISENHORN (R.P.R.), rapporteur, il s'agit de permettre au Parlement de pratiquer des expertises contradictoires. « *Certains*, relève-t-il, *craignent que ce comité ne soit un instrument de lutte contre le gouvernement, ses fonctionnaires ou les grands établissements publics ; d'autres, au contraire, craignent que ses membres ne soient désignés par la seule majorité et qu'il ne constitue par conséquent qu'un alibi. Ces craintes*, estime le député, *s'annulent.* »

M. GIRAUD : pas d'examen à la sauvette

M. GIRAUD, ministre de l'industrie, explique pourquoi le gouvernement s'oppose à cet amendement :

« 1) *Il déborde largement le cadre couvert par le projet en discussion. Une question aussi importante ne peut être examinée à la sauvette ;*

» 2) *Le Conseil constitutionnel n'a pas statué sur le fond, c'est-à-dire sur la constitutionnalité de l'amendement. Or le gouvernement le considère comme contraire à la Constitution et se réserve d'agir en conséquence ;*

» 3) *Le Parlement peut parfaitement recourir à des experts. Encore faut-il assurer la protection des intérêts des entreprises françaises ainsi que celle du secret industriel, ce que ne fait pas l'amendement ;*

» 4) *Je ne vois pas comment l'on pourra trouver les personnalités compétentes, les six Pic de la Mirandole que requiert le comité proposé ;*

» 5) *Il appartient à l'Assemblée de contrôler le gouvernement. Aurait-elle la tentation d'abandonner une partie de ses prérogatives à un comité de technocrates ?*

» 6) *Quant au principe de l'expertise contradictoire, il est déjà inscrit dans le fonctionnement même du Parlement.* »

M. AUROUX (P.S., Loire) souligne « *les contradictions de la pensée chiraquienne : d'un côté, elle stigmatise la profusion des comités de toute nature ; de l'autre elle propose la création d'un nouveau comité. Le Parlement*, poursuit-il, *doit exercer normalement ses compétences et pour ce faire disposer des moyens d'information nécessaires. Son groupe*, rappelle-t-il, *a suggéré que soit ouvert dans le budget de l'Assemblée un crédit spécial pour que les commissions parlementaires puissent recourir à des techniciens et à des experts.* »

Hostile à la création d'un comité, M. GOUHIER (P.C., Seine-Saint-Denis) insiste sur les inconvénients de la procédure prévue pour la désignation de ses membres. Ils seront, à son avis, « *un écran supplémentaire à l'information du Parlement* ». Comme M. Auroux, le député communiste refuse d'arbitrer « *une querelle interne à la majorité* ».

« *L'amendement a été adopté en commission par le groupe U.D.F.* », note M. SCHVARTZ (R.P.R.) qui relève « *l'accord sur le fond* » exprimé par le ministre.

Au scrutin public, demandé par le groupe R.P.R., l'Assemblée décide par 151 voix (R.P.R.) contre 122 (U.D.F.) la création du comité. L'opposition n'a pas pris part au vote.

Le groupe communiste demande ensuite que le Parlement, ses commissions et ses groupes puissent avoir communication des avis de tout organisme public, industriel ou de recherche sur tout programme le concernant. Son amendement est rejeté.

M. TOURNÉ (P.C., Pyrénées-Orientales) plaide en faveur de l'énergie solaire en général, et de la centrale Thémis en particulier. En ce qui concerne la construction de cette dernière, le ministre déclare : « *Le prix est plus élevé que prévu. Il doit y avoir une explication. On la recherche.* »

Au cours d'une seconde délibération demandée par la commission de la production, l'Assemblée examine un amendement qui précise que « *le prix de la chaleur vendue par E.D.F. est fixé, cas par cas, par arrêté du ministre chargé de l'énergie* ». M. GIRAUD s'y oppose, car il voit là une source de confusion entre les tâches de l'administration et les responsabilités d'E.D.F. Il propose, pour sa part, que les conditions de cession de la chaleur produite par les unités thermiques exploitées par E.D.F. fassent l'objet de tarifs fixant le prix de vente de la chaleur à la sortie de chaque unité. L'Assemblée accepte cette formule. Mais, à l'initiative de M. WAGNER (R.P.R.), elle précise qu'il sera procédé ainsi « *conformément aux directives du gouvernement, déterminées par voie réglementaire* ».

Estimant ensuite que le projet serait incomplet s'il ne contenait pas de dispositions incitant les propriétaires d'immeubles à réaliser des économies d'énergie, l'Assemblée adopte un amendement de M. Wagner permettant, dans certaines conditions, de répercuter, sur les loyers ou les charges locatives, certains investissements destinés à réaliser des économies d'énergie. « *L'amendement*, avait reconnu le rapporteur, *peut paraître défavorable aux locataires, mais*, avait-il insisté, *il fera en réalité baisser leurs dépenses de chauffage.* » Les communistes s'étaient opposés à cet amendement.

L'ensemble du texte ainsi modifié est finalement adopté par l'Assemblée par 285 voix contre 200, celles de l'opposition.

M. GOUHIER (P.C.) avait, dans les explications de vote, jugé ce texte peu efficace et dangereux pour E.D.F. et les collectivités locales. M. AUROUX (P.S.) avait, lui aussi, dénoncé « *un processus de prévatisation* ». Quant à M. SCHVARTZ (R.P.R.), il lui avait trouvé « *des avantages certains* » sans considérer toutefois que son adoption constituait « *une fin en soi* ».

Les transports locaux

En séance de nuit, l'Assemblée devait examiner un projet de loi, adopté par le Sénat, relatif aux transports publics d'intérêt local. Se substituant à une législation ancienne, ce texte définit et modernise le cadre juridique dans lequel peuvent être créés et exploités les services locaux de transports terrestres publics de voyageurs ou de marchandises, hors de la région parisienne.

Après M. COLOMBIER (U.D.F.), rapporter de la commission de la production, interviennent successivement dans la discussion générale MM. DEPIETRI (P.C., Moselle), qui indique que son groupe votera contre un texte qui s'inscrit « *dans le cadre d'une politique supranationale européenne* », M. WEISENHORN (R.P.R., Haut-Rhin), qui souhaite notamment que ce projet « *ne serve pas de prétexte pour réduire le réseau de la S.N.C.F.* », et M. FORGUES (P.S., Hautes-Pyrénées), qui craint que le projet ne « *poursuive le démantèlement de la S.N.C.F.* ».

Pour le ministre des transports, M. LE THEULE, le projet traduit d'abord une volonté de décentralisation : il ouvre des possibilités nouvelles aux collectivités locales, et la tutelle de l'Etat, qui était la règle, deviendra l'exception.

Dans la discussion des articles, l'Assemblée adopte de nombreux amendements avant de voter l'ensemble du projet. — P. Fr.

Le désaccord entre l'Assemblée nationale et le Sénat sur les institutions de la Nouvelle-Calédonie

L'Assemblée nationale a adopté mercredi 9 mai dans le texte de la commission paritaire, repoussé par le Sénat, le projet de loi modifiant les modes d'élection de l'Assemblée territoriale et du conseil de gouvernement du territoire de la Nouvelle-Calédonie. MM. Piojot (non inscrit, Nouvelle-Calédonie) et Fransceschi (P.S., Val-de-Marne) sont intervenus pour s'opposer à la dissolution de l'Assemblée territoriale prévue par le projet de loi. L'amendement de suppression de cette disposition a été repoussé par 274 voix contre 200. Le texte a été renvoyé au Sénat, l'Assemblée nationale ayant le dernier mot dans le jeu des navettes.

Un risque disproportionné

Douze partis politiques se partagent les trente-cinq sièges de l'Assemblée territoriale de la Nouvelle-Calédonie. Depuis les tenants de l'« *indépendance canaque* » jusqu'aux fervents de la « Calédonie française », toutes les tendances sont représentées. Cet éparpillement, aujourd'hui *dénoncé par le gouvernement au nom de l'efficacité*, a pourtant eu longtemps les faveurs de la *métropole* lorsqu'il s'agissait d'éviter que n'apparaisse, face au gouverneur de la colonie, un contrepoids autonomiste trop puissant. Aujourd'hui, il s'agit de « regrouper » et surtout de faciliter l'élection d'une majorité « nationale » et son accession au gouvernement local. L'occasion en *a été fournie par le divorce, récemment apparu*, entre un exécutif indépendantiste et une majorité de conseillers territoriaux acquis à la politique du gouvernement central. Le « blocage » des institutions qui en est résulté avait motivé la suspension, le 20 mars dernier, du conseil de gouvernement. Il justifie aujourd'hui le dispositif proposé par M. Dijoud, secrétaire d'Etat.

Toutefois, celui-ci a accepté que son texte aille au-delà de ce qui était initialement envisagé, puisqu'il est prévu, à la demande de la majorité parlementaire de l'Assemblée nationale, l'organisation de nouvelles élections à l'Assemblée territoriale.

Déçu par l'attitude de l'Union calédonienne, principale formation mélanésienne, hier autonomiste, aujourd'hui indépendantiste (choyée par le secrétaire d'Etat, celle-ci a pourtant refusé de voter le plan à long terme qu'il proposait), pressé par le R.P.C.R. (Rassemblement pour la Calédonie dans la République, animé par M. Lafleur) de revenir à une politique traditionnelle d'affrontement avec « *les ennemis de la France* », contraint par la perspective d'un prochain voyage du président de parer au plus pressé, M. Dijoud a finalement accepté de faire subir à la Nouvelle-Calédonie, plus tôt qu'il ne l'auraît souhaité, une épreuve de vérité en acceptant la dissolution de l'Assemblée territoriale. Car de nouvelles élections auront inévitablement valeur *de référendum* pour ou contre l'indépendance. Même si le secrétaire d'Etat assure qu'il s'agit simplement de faire approuver les réformes qu'il propose.

L'ennemi est donc, une fois de plus, l'Union calédonienne (celle-ci est présidée par M. Pidjot). C'est elle qu'il s'agit de vaincre. Le risque est, une fois de plus, de rejeter la majorité de la communauté mélanésienne, fidèle à ce parti, hors du jeu du pouvoir local.

S'agit-il pour autant d'un retour pur et simple au manichéisme du passé et à la prédominance d'un véritable « lobby colonial » ? Il serait injuste de l'affirmer, car le secrétaire d'Etat, dont chacun s'accorde à souligner le libéralisme, a fait en direction des Mélanésiens, depuis qu'il est en fonction, plus de pas qu'il n'en avait été franchi en plus d'un siècle de colonisation. Mais la promesse d'une réforme foncière et la sauvegarde d'une identité culturelle menacée n'ont pas suffi à dissuader les leaders mélanésiens de revendiquer l'indépendance. Ils ont vu, dans le plan à long terme de M. Dijoud, la menace voilée d'une départementalisation de fait et, donc, d'une dépendance accrue à l'égard de la métropole susceptible de rendre irréversible l'arrimage du territoire à la France.

Tel est bien, en effet, le projet du secrétaire d'Etat qui, partant d'un constat — la Nouvelle-Calédonie est un pays de minorités ethniques où Européens et Mélanésiens sont à égalité, — veut préserver l'avenir de chaque communauté et notamment le devenir économique des Européens. M. Dijoud craint que toute évolution vers l'indépendance ne conduise à un affrontement racial. Cette crainte est pour partie fondée. Mais il est permis également de redouter que le processus qu'il vient d'enclencher n'aggrave un phénomène de rejet de la métropole, déjà sensible chez la plupart des jeunes Canaques.

En faisant droit aux principales revendications du chef de file du R.P.C.R., M. Dijoud peut briser les espoirs qu'il a fait naître chez nombre de Mélanésiens et d'Européens de condition modeste, et ruiner le crédit qu'il avait acquis. Il semble ainsi prendre un risque disproportionné par rapport au gain qu'il en attend, à savoir la réussite du voyage présidentiel.

JEAN-MARIE COLOMBANI.

Les sénateurs critiquent sévèrement les «simulations fiscales» du gouvernement

Le Sénat a adopté mercredi 9 mai, sans le modifier, le projet de loi voté par l'Assemblée nationale (« le Monde » du 27 avril), tendant à aménager les dispositions de la loi du 3 janvier dernier instituant une dotation globale de fonctionnement au profit des collectivités locales.

Ce texte, qui corrige les défauts d'une loi votée à la fin de la session d'automne, revêt donc désormais un caractère que l'on peut espérer définitif.

La première correction, a indiqué le rapporteur, M. JEAN-PIERRE FOURCADE (R.I., Hauts-de-Seine), vise la taxe professionnelle. Après le blocage de 1976, les dispositifs de retour à la normale viennent de se révéler encore incomplets : de la simulation que l'administration a faite dans le département d'Indre-et-Loire, il résulte que 7,5 % des assujettis à la taxe professionnelle devraient avoir à payer 50 % de plus que précédemment et 2,5 % plus du double. Pour y parer, on renonce à réduire d'un tiers l'écrêtement des bases d'imposition. La seconde correction concerne la taxe d'habitation.

Les simulations opérées dans des communautés urbaines et dans de grandes villes ont montré que les petits contribuables allaient se trouver très surchargés, pour un allégement très faible des gros contribuables : presque 10 % des contribuables de Lille et de Strasbourg devraient voir leur taxe augmenter de 50 % au moins. La nouvelle législation revient à la notion de valeur locative nette, tous abattements confondus.

Le rapporteur souligne en conclusion que cette législation supprime des transferts de charges excessifs au détriment des contribuables modestes, mais laisse subsister intégralement le problème de fond, qui devra être réglé lors de la fixation du régime définitif des impôts locaux.

M. TOURNAN (P.S., Gers) déplore que les corrections apportées par le projet ne l'aient pas été avant le vote de leur budget par les collectivités locales.

M. BAJEUX (Un. centr., Nord) estime que l'on devrait prévoir des modalités d'application différentes pour les diverses parties prenantes : régions et syndicats de communes prélèvent, en effet, peu d'impôts. M. MAURICE SCHUMANN (R.P.R., Nord) souligne qu'à une réduction de l'ordre de 0,20 % du poids des impôts locaux en 1976 va correspondre en 1979 une majoration de 2,5 %. « *Craignez*, dit-il, s'adressant au ministre, *de devoir nous proposer un jour, au lieu d'un écrêtement, un véritable plafonnement.* »

M. JARGOT (P.C., Isère) reconnait le mérite des nouvelles dispositions concernant la taxe d'habitation. « *En revanche*, déclare-t-il, *par votre article premier, vous forcez les collectivités locales à augmenter démesurément le taux de la taxe professionnelle.* »

M. JEAN COLIN (Un. centr., Essonne) exprime son inquiétude et se demande s'il est encore temps de procéder à de nouvelles modifications alors que la préparation des budgets communaux se trouve très avancée.

M. DESCOURS DESACRES (R.I., Calvados) souligne combien il est difficile de corriger des injustices fiscales sans en créer d'autres, et déplore que les simulations présentées par le gouvernement « *se révèlent généralement si trompeuses* ».

M. SCHUMANN : si vous nous aviez écoutés

M. PAPON, ministre du budget : « *Ces simulations ont été faites en grandeur réelle. (...) Elles ont pris en compte — répondant en cela à de précédentes critiques — l'évolution des budgets locaux. Or les résultats qu'elles ont fait apparaître sont si inquiétants, si injustes à l'égard des plus défavorisés, que je n'ai eu aucune hésitation à remettre le travail sur le métier.* »

A M. Schumann, le ministre déclare qu'il répond par des chiffres : « *De 1976 à 1977, le pourcentage pour la taxe professionnelle, dans la masse des impôts locaux, est passée de 51,5 % à 51,3 % ; de 1977 à 1978, de 51,3 % à 50,6 % ; de 1978 à 1979, de 50,6 % à 52 %.*

» *Qu'on ne me reproche pas*, conclut-il, *d'être pragmatique.* »

« *Vous ne seriez pas dans cette déplorable situation*, constate M. SCHUMANN, *si vous aviez davantage écouté le Sénat, qui n'avait pas ménagé ses avertissements. Nous avions même adopté un amendement tendant à corriger les variations excessives de la taxe professionnelle.* »

Les sénateurs passent ensuite à l'examen des articles, et discutent deux amendements : le premier, de MM. CHERIOUX et ROMANI (R.P.R., Paris), concerne la région Ile-de-France et la Ville de Paris ; le second, dû à l'initiative de M. MEZARD (C.N.I.P., Cantal), intéresse l'imposition des professionnels de la santé. Ils sont tous les deux retirés par leurs auteurs après un débat où apparait leur irrecevabilité. Puis, l'ensemble du projet est adopté, communistes et socialistes s'abstenant. — A. G.

Des difficultés du contrôle parlementaire...

L'Assemblée nationale s'est dotée le 9 mai d'un comité d'évaluation des options techniques. Non sans mal. Et cette commission de six personnalités scientifiques et techniques ne verra peut-être jamais le jour, car M. Giraud a laissé entendre qu'il soumettrait ce texte — s'il est adopté par le Sénat — au Conseil constitutionnel.

M. Schwartz, député (R.P.R.) de Moselle, avait justifié cette création par la nécessité pour les parlementaires « *de disposer d'expertises et d'analyses contradictoires* ». « *Certaines commissions d'experts*, soulignait-il, *comme la commission pour la production d'énergie d'origine nucléaire (PEON) ne regroupent que des hommes qui ont le même intérêt, en l'occurrence le développement du nucléaire.* »

Mais cette volonté de certains parlementaires de se doter — à l'image du Congrès américain — des moyens de mieux assumer leur mandat et de contrôler le progrès technique, s'est heurté à toutes les réticences. Nommées pour trois ans, ces personnalités — choisies pour quatre d'entre elles par l'Assemblée nationale, les deux autres étant cooptées par le comité — pourraient être saisies pour enquête par soixante députés ou la commission compétente.

M. Giraud d'abord s'est opposé au projet en ce qu'« *il modifie la répartition des pouvoirs entre l'exécutif et le législatif* ». Et il ajoutait : « *Le travail qu'on veut leur* [aux experts] *confier n'est effectué qu'avec le concours de centaines d'experts (...). Comment six personnes seraient-elles compétentes ? (...)* » Le ministre de l'industrie ne craint-il pas plutôt la facilité de saisine de ces personnalités compétentes qui pourraient enquêter à la demande des seuls députés communistes ?

Incapable depuis des mois de formuler l'ombre d'une politique énergétique cohérente, le parti socialiste rappelait sa « *volonté de voir le Parlement (...) exercer normalement ses compétences législatives et de contrôle* », mais refusait de participer au vote pour ne pas se faire l'arbitre de « *cet épisode du conflit qui oppose le R.P.R. à l'U.D.F.* » Opinion partagée par le parti communiste, qui se disait hostile à la formation d'un tel comité, « *écran supplémentaire* » à la bonne information des parlementaires.

Les partis d'opposition — après s'être plaints pendant des années des difficultés d'être informés sur la politique énergétique et notamment nucléaire, — refusaient ainsi de remettre en cause le monolithisme de jugement des experts des grandes entreprises nationales.

La non-participation de l'opposition au scrutin a certes permis l'adoption de la création de ce comité. Mais ce pourrait bien être une simple victoire morale. Peu soucieux de se doter d'un tel organisme, les parlementaires n'ont pas voté un sous-amendement qui confiait un pouvoir d'enquête non à ces experts — simples fonctionnaires — mais au président de l'Assemblée nationale.

Dans sa forme actuelle, le texte a donc toutes les chances d'être déclaré inconstitutionnel, à la grande joie d'une majorité de députés qui ont manifesté une telle compétence lors du débat de la loi sur les économies d'énergie qu'il eût été dommage de les sortir de leur grand sommeil. — B. D.

● *M. Raymond Barre* a reçu à déjeûner, mercredi 9 mai, à l'hôtel Matignon, M. Henry Berger (R.P.R.), président de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, avec lequel il s'est notamment entretenu de la préparation d'une réforme d'ensemble du régime de la Sécurité sociale. M. Berger déposera prochainement, à ce sujet, une proposition de loi qui pourrait préconiser un contrôle parlementaire du budget de la Sécurité sociale.

● *L'Assemblée nationale* a adopté sans débat, mercredi 9 mai, deux projets de loi autorisant l'approbation d'accords entre, d'une part, la France, d'autre part, la République de Malte (convention fiscale) et la Republique du Mali (formation de cadres militaires). Elle a également autorisé la ratification d'un protocole amendant la convention relative à l'aviation civile internationale.

● *Les conseils municipaux* des communes de Girouard (Vendée), de Bosc-le-Hard (Seine-Maritime) et de Saint-Rémy-de-Blot (Puy-de-Dôme) ont été dissous par le conseil des ministres.

Edité par la S.A.R.L. le Monde.
Gérants :
Jacques Fauvet, directeur de la publication,
Jacques Sauvageot.

Imprimerie du « Monde » 5, r. des Italiens PARIS-IXe

1977

UN CONGÉ PARENTAL PAYÉ POUR LES JEUNES MÈRES

La commission des affaires sociales du Sénat a adopté, mercredi matin 9 mai, à l'unanimité une proposition de loi de M. Jacques Henriet (R.I., Doubs), tendant à créer une indemnisation de congé parental d'éducation.

Cette indemnisation, qui serait de l'ordre de 1 000 F par mois, à laquelle s'ajouteraient les cotisations sociales, lesquelles, estime le sénateur, peuvent être évaluées à 50 % de cette indemnité, soit 6 000 F, entrainerait une dépense annuelle de 18 000 F par bénéficiaire.

Mais, indique M. Henriet, qui souligne que cette indemnisation profiterait essentiellement aux jeunes mères, elle permettrait de libérer environ trois cent mille emplois mis à la disposition de trois cent mille chômeurs. Sa proposition, estime-t-il, ne devrait donc rien coûter à l'Etat, tout en donnant aux mères la possibilité de choisir entre leur travail hors du foyer ou l'éducation de leur enfant.

HISTOIRE

témoignage

Le général de Gaulle n'a jamais dit non au comte de Paris

Ce n'est vrai ni politiquement ni autrement.

par MICHEL HERSON (*)

On peut supposer que de Gaulle ait, en un temps, conclu sa réflexion sur le sujet par le regret d'un projet souhaitable mais impossible ou par un simple et interrogateur « *peut-être ?* ». On ne peut nier que — Michel Debré vient de le confirmer au journal *le Point* — le général voyait toujours dans le principe monarchique l'ultime recours pour le cas où des circonstances analogues à celles dont il était lui-même sorti en 1940 et resurgi en 1958, à nouveau, dessaisiraient de la légitimité les partis déchirés ou effondrés.

On trahit la vérité en prêtant à de Gaulle un propos contraire et on porte injure au comte de Paris, qui vient de témoigner, contredisant au passage la haute valeur que lui reconnaissait de Gaulle et à laquelle on déclare soi-même vouloir rester fidèle.

∴

Autorisé par le prince qui détient dans ses archives les minutes exactes et immédiates de ses entretiens avec le général de Gaulle, je relève le compte rendu précis de l'entretien du 18 décembre 1962, à l'Elysée.

Que l'on en juge !

Le comte de Paris vient de faire part au général de Gaulle de sa décision de se porter candidat à la présidence de la République dès lors que de Gaulle aura choisi de se retirer (le général évoquant alors son départ dès 1965 et le prince souhaitant qu'il accepte un second mandat) :

Le comte de Paris. — *Mon général, en conscience, approuvez-vous la décision que j'ai prise ?*

Le général de Gaulle. — *Vous faites bien, vous aurez donc trois ans à vous préparer, et je ne me représenterai pas à la fin de mon septennat.*

Le prince. — *C'est regrettable, mon général, vous devriez continuer, la France a besoin de vous.*

Le général. — *Il vaut mieux pas, je suis âgé et fatigué. Et puis renouveler mon mandat, ce serait enlever toute sa valeur à cette succession. Il vaut mieux que ce soit ainsi, même si vous ne deviez pas réussir la première fois, vous auriez posé votre candidature et, plus tard, si les circonstances l'exigeaient, vous pourriez alors remplir votre tâche.*

Le prince. — *Puis-je vous poser, alors, une question ? Lorsque le moment sera venu, accepteriez-vous de me présenter à l'opinion publique comme votre successeur ?*

Le général. — *Je ne puis m'engager maintenant, cela je ne puis vous le promettre. Voyez-vous, il vaut mieux que vous vous présentiez seul. Il n'y aura personne en face de vous.* »

L'intonation relevée par le prince et le fait que de Gaulle parle immédiatement ensuite des candidats de l'opposition ne permettent aucun doute sur la détermination qu'avançait ici le général de ne laisser personne d'autre se réclamer de lui face au comte de Paris. Maurice Schumann vient de confirmer que de Gaulle lui était toujours apparu comme bien décidé à ne soutenir aucun de ses compagnons comme son successeur.

Et le général de conclure : « *Entre vous et un Pflimlin ou un Mollet, vous représenterez quelque chose de neuf, de frais, autre chose qu'eux ne peuvent donner.* »

Voilà le seul non — provisoire et d'opportunité — que jamais de Gaulle opposa au prince.

∴

Face à cela, on enfonce une porte ouverte lorsqu'on rappelle que le général a rejeté à la Libération l'idée d'une restauration héréditaire.

Même si, en passant, on admet que le général pensait à la monarchie, et si l'on concède qu'il y renonçait à regret, c'est amuser la galerie que de reproduire à ce sujet les prétendus propos de de Gaulle à Londres et à Alger.

Ce dont il est question, c'est du souhait, même tâtonnant, qu'entre 1958 et 1966 pour le moins, a formé de Gaulle de faire du comte de Paris son successeur comme président de la République capable — voire seul capable, — de prolonger après lui le principe d'une légitimité fondée sur le suffrage universel.

Ce dont il est question, c'est de l'avertissement majeur donné par de Gaulle à ses successeurs tels qu'émanant des partis, fussent ces partis regroupés en majorité, ils se retrouvent limités dans leur provenance, leur mission et leur efficacité, conduits qu'ils sont à partager la querelle d'une moitié des Français contre l'autre.

Ce dont il est question en fin de compte, c'est de sauver la démocratie telle qu'elle apparaît — n'est-ce pas évident ? — mieux préservée par les monarchies, toujours les plus nombreuses en Europe occidentale, que dans les républiques déjà livrées au totalitarisme à l'Est comme en Amérique latine, ou menacées de violence et d'arbitraire là où, encore parlementaires, elles laissent les divisions nationales s'étaler dans l'impuissance.

∴

Sur tous ces points, le général ne donne-t-il pas au moins un signe lorsque, en ultime message daté de l'exil où il est retourné, pour n'attendre que la mort et ne penser qu'à l'essentiel, il écrit au comte de Paris (document révélé et produit en fac-similé dans les *Mémoires d'exil* :

« *En ce qui me concerne, le terme est venu. Vous, monseigneur, demeurez intact, clairvoyant et permanent comme l'est et doit le rester pour la France ce que vous personnifiez de suprême dans son destin.* »

Je pose la question : quel candidat autre que le comte de Paris, s'il avait détenu ou s'il était détenteur d'une telle lettre, en aurait trouvé ou en trouverait les termes trop incertains pour s'en prévaloir ?

Or voilà que, dix ans après, au seuil de la vieillesse, pensant désormais moins à lui qu'à la France, le comte de Paris transmet le message, considérant en conscience qu'il ne s'arrête pas plus à lui-même qu'il ne s'est arrêté à de Gaulle.

Ce n'est pas se grandir que de contester ou d'ignorer ce message dont on doit, au moins, maintenant reconnaître qu'il trouve dans l'opinion publique un écho profond et prospectif.

Le peuple, à qui il appartient effectivement désormais d'en nourrir ses réflexions et ses choix, le peuple qui est orfèvre en matière de dignité, ne saurait s'y tromper.

(*) Ancien secrétaire général adjoint de l'U.D.R.

1940 Une lettre de M. Palewski

M. Gaston Palewski, ancien président du Conseil constitutionnel, nous a adressé les précisions suivantes à la suite de l'article intitulé « Duel autour de 1940 » (le Monde du 26 avril 1979). Cet article exposait les éléments du procès intenté par M. Dominique Leca, inspecteur général des finances, à M. Palewski.

La première rectification n'a qu'une importance très relative : je suis grand-croix de la Légion d'honneur et non plus grand officier.

La seconde a beaucoup plus d'importance. L'article écrit : « *Les deux inspecteurs des finances gagnent Londres, où de Gaulle refuse leurs services et les fait interner, puis surveiller. M. Palewski, qui fut un des piliers de la France libre, y fut-il pour quelque chose ? Nul ne le dit, mais les intéressés le pensent manifestement.* »

Or, ceci est contraire à la vérité. En effet, quand Leca et Devaux sont arrivés à Londres, j'étais avec mes avions au Maroc, d'où je ne suis revenu qu'après que l'affaire de Mers-El-Kébir eut mis fin à notre effort pour maintenir l'Afrique du Nord dans la guerre. Pendant mon premier séjour à Londres, je ne crois pas avoir eu connaissance de la présence de Leca et Devaux en résidence surveillée. Quand j'ai pris la direction du cabinet du général de Gaulle, après avoir exercé en 1941-1942 le commandement des Forces françaises libres de l'Est Africain, j'ai eu à en connaître. J'ai alors simplement pris la position qu'on ne pouvait les accepter dans la France libre avant qu'un tribunal ait délimité exactement leur part de responsabilité dans la catastrophe.

MM. Leca et Devaux tendent à donner à notre différend un caractère de rivalité personnelle. Cela aussi est inexact. Il s'agissait en fait d'un profond antagonisme politique.

Quand j'ai pris mes fonctions de directeur du cabinet du ministre des finances, nous étions en pleine guerre d'Espagne. J'étais activement favorable aux républicains espagnols ; MM. Bouthillier, Leca et Devaux étaient contre.

J'étais ensuite hostile à la continuation de la politique de Munich, étant donnée la nécessité de pouvoir compter sur l'appui soviétique dans le conflit qui se préparait. Là encore, j'étais contre ; MM. Bouthillier, Leca et Devaux étaient pour.

J'étais pour l'entente de Paul Reynaud avec Léon Blum et les socialistes, de manière à tenter de placer Paul Reynaud au ministère de la défense nationale avec de Gaulle et d'en évincer Daladier afin de réagir contre les doctrines erronées de l'état-major. Là encore, j'étais pour; MM. Bouthillier, Leca et Devaux étaient contre.

Si j'ai quitté mes fonctions de directeur de cabinet pour aller me battre à la 34e escadre de bombardement de nuit, c'est parce qu'effrayé par les tendances défaitistes d'une partie de l'entourage de Paul Reynaud, je me disais que des services de guerre me permettraient de revenir auprès de lui avec une autorité accrue.

Depuis, les événements ne m'ont donné hélas ! que trop tristement raison ! Mais tout cela est maintenant oublié et l'on qualifie de « querelle de vieillard » ma juste indignation à la lecture du livre où M. Leca assigne à l'auteur de l'Appel du 18 juin des motifs d'ambition bassement personnelle !

Chargé par le général de Gaulle avec André Malraux d'assumer la direction de l'Institut Charles-de-Gaulle qui a pour mission de défendre la pensée et l'action du Général, il était de mon devoir de réagir avec vigueur contre une certaine version de cette grande période de notre histoire.

« RÉNOVATION » CONTESTÉE A TOULON

La lutte du « ghetto » de la Visitation

Toulon. — Ce n'est pas du repentir, non ! Juste une culpabilité diffuse. Toulon, depuis peu, a mal à son urbanisme. Des édiles municipaux vous le disent, un rien contrits. « La vieille ville a été complètement négligée », jette l'un. « Nous avons sacrifié à la mode périphérique et concentrationnaire », regrette un autre. L'hôtel de ville — un « buildingue » qui domine le centre ville et gâche la façade sur la mer — est une bonne illustration de cet urbanisme-là. « Horrible et catastrophique, confie un conseiller municipal, l'œuvre d'Arreckx ! » (M. Maurice Arreckx est le maire (P.R.) de Toulon depuis 1959.)

Le vieux Toulon, paradoxalement, a peu souffert de ces conceptions déjà caduques. Depuis la guerre et les bombardements, une politique de laissez-faire l'en a préservé. Ainsi, sur les 7 500 logements compris dans son périmètre (23 hectares), seuls 4 500-5 000 peuvent encore être sauvés. Bref, 2 500 à 3 000 logements devront bientôt céder sous les coups des bulldozers. En termes administratifs et neutres, on appellera cela (comme ailleurs) rénovation ou encore résorption de l'habitat insalubre.

Déjà, à deux pas du vieux Toulon, l'îlot du Port Marchand a été rasé. Les prochains seront ceux de la Visitation, ex-quartier réservé du port, et de Besagne, créé sous Louis XIV et alors peuplé de Génois...

Tout le monde n'est pas pour autant d'accord. Ce n'est pas vraiment qu'on y tienne, à ces « bidonvilles verticaux », non ! On redoute tout simplement ce qui viendra les remplacer.

De notre envoyé spécial

On y entre par la place du Pavé-d'Amour. On continue par le creux de la rue Maurique et l'on retombe sur la traverse du Port-Saïd. Linge tendu aux fenêtres, ruelles étroites, soleil à la verticale, c'est le quartier de la Visitation. Un quartier religieux au départ, avec en son centre le couvent des visitandines. Un quartier-prison ensuite, lors de la Révolution. Puis un quartier réservé : on y compta jusqu'à vingt-quatre « maisons » à la libération. Un quartier ghetto, enfin, pour Maghrébins. Décor : des emplacements de maisons détruites devenus parkings ; des tas de gravats ; des poutres fichées dans des murs morts. L'inconfort régnant en maître. Le lavabo que l'on n'a pas, le radiateur qui manque... (1).

Les maisons misérables de la Visitation regroupaient en 1974 une centaine de familles et deux cent vingt-quatre travailleurs célibataires. Des hommes et des femmes de la région de Constantine (Algérie) venus s'échouer là, adoptant cet îlot resté en l'état depuis la guerre.

Devant ce constat, la ville a retroussé ses manches et décidé de rayer d'un trait, en prélude, cette « verrue » de la Visitation. Le choix remonte au début des années 70 et M. Joseph Valverde, adjoint au maire délégué à la « réhabilitation » de la vielle ville, a été chargé d'en assurer l'orchestration. Pour lui tout est clair : « *La municipalité s'est lancée dans une politique de démolition. Là-dessus, on fera de la bonne rénovation.* » Et M. Valverde de promettre tout ce que l'on peut promettre : un foyer pour travailleurs migrants, la construction d'un centre d'hébergement, celle de logements sociaux — du locatif et du pas locatif — et des garages. Le projet comporte encore des zones d'ombre, indiscutablement. Il s'agit, en fait, reconnaît l'adjoint au maire, d'un « pré-projet ».

Au nom de la mairie, M. Valverde s'engage cependant à fond sur ce dossier dont il a fait son affaire. Il garantit la reconstruction du quartier « *dans le style* ». Il garantit tout. Homme du bâtiment, il a réponse à tout, tranche de tout et ne s'effraye de rien. Surtout pas des oppositions à ses projets.

M. l'abbé résiste

Un homme, pourtant, s'est mis en tête de « résister ». On l'appelle « *M. l'abbé* ». L'abbé Autric. La gueule en forme de trapèze, les cheveux blancs coupés en une brosse rase, il a la cinquantaine très tassée. Lui aussi, à sa manière, est l'homme-orchestre de la Visitation.

Il y a huit ans que ce Toulonnais né à Toulon (cela compte) a mis bas son baluchon de « moine missionnaire » dans ces ruelles qui partent du cours La Fayette pour venir buter aux pieds des remparts. C'est devenu son quartier. Il le connaît. Il y a planté son cœur. L'asile de nuit, désaffecté en 1971, ancienne propriété des pharmaciens de la marine, puis de la municipalité, l'abbé en a rouvert les portes « *aux isolés, aux cloches et aux traînards* ». Voilà son « job ». Sous sa coupe, abrité dans ce qui reste de l'annexe du couvent des sœurs visitandines, l'asile a pris pour nom L'Etape. Aux passagers, « *pris au stade de la survie* », on offre une soupe, des légumes, des fruits et un lit pour la nuit. Une « œuvre » donc, et pas si courante qu'on veut bien le croire. Le quartier est devenu tout autant celui de l'asile que de ces « bidonvilles verticaux » pour immigrés.

Aussi l'abbé s'est insurgé à l'annonce d'une « *opération de résorption de l'habitat insalubre du quartier de la Visitation* ». Insalubre ? L'abbé a bondi. Tel immeuble est valable, telle bâtisse aussi. Alors ? Faut-il « *tout foutre par terre ?* » L'abbé s'est tracé un plan de campagne. *Primo*, la documentation, l'information. Son bureau est couvert de circulaires, règlements et documents administratifs. *Secundo*, la présence sur le terrain, le porte-à-porte. L'abbé y conteste avec vigueur la bonne foi de la municipalité quant à son objectif social. Il parle des « *jobards de la mairie* », de « *l'étrange partie de guignol qui se joue* ». Il y a là un zeste d'emportement naturel. La part du tempérament.

Botte secrète

La première, la marine nationale — cette « *grande dame de Toulon* » — s'est émue. En avril 1978, le préfet maritime de la III[e] région a demandé à la mairie de « *retarder la démolition jusqu'à relogement effectif* » de l'asile de nuit.

1978 — il y a un, — c'était déjà tard. Mais aujourd'hui, que dire ? Des maisons aux fenêtres « bétonnées », à la Visitation, il y en a tant qu'on en veut. Des portes murées aussi. Près d'une maison sur deux est aveugle. Et, sur les quatre-vingt-dix-neuf familles du quartier, soixante ont emprunté à rebours la rue Maure, la traverse du Port-Saïd, la rue Lirette...

En vertu d'une convention signée le 22 juin 1975 entre la mairie et la SONACOTRA (2), ce dernier organisme est certes chargé du relogement des habitants. Il reste que, pour les travailleurs isolés, les immigrés, l'avenir est incertain, même si M. Valverde pense posséder une botte secrète. Il a, dit-il, réservé pour eux quarante chambres dans l'unique foyer SONACOTRA de Toulon. Ces chambres, paraît-il, attendent depuis des mois... Cette information, rendue publique en mars, a créé un petit scandale. M. Ahmed Regad, délégué départemental de l'Amicale des Algériens, s'est étranglé d'indignation en l'apprenant. Ces quarante chambres, il leur trouve, dit-il, preneurs tout de suite. Dommage que M. Valverde ne l'ait pas prévenu cet hiver ! Il y avait là une chance pour quarante immigrés du ghetto de la Visitation

LAURENT GREILSAMER.

(1) Sur les 7 500 logements de la ville, on en recense 60 % dépourvus d'installations sanitares et 85,9 % sans chauffage central.

(2) Société nationale d'économie mixte de construction pour les travailleurs.

Portes ouvertes à l'Union féminine civique et sociale

LES MILITANTES DU RAISONNABLE

Elles sont si jolies, ces femmes que l'on voit dans le court métrage présenté par l'Union féminine, civique et sociale (U.F.C.S.) à l'occasion de la semaine « portes ouvertes », organisée dans toute la France sur le thème « Femmes en 1979 ». Comme le dit une chanson qui accompagne les images, « *elles ont de la chance d'être femmes* »... Trop jolies peut-être pour que la majorité s'identifie à elles, et si douces — trop pour y croire ? — pour contester pêle-mêle les rôles traditionnels.

« *Vous voulez l'impossible, pauvres jeunes femmes ; vous nous faites pitié* », dit dès la première image une dame aux cheveux blancs qui vécut au temps des suffragettes et de la fondation de l'U.F.C.S., en 1925. Célibataire aisée, soucieuse de la vie des femmes dans les milieux populaires, elle se battit en son temps avec fougue pour le droit de vote.

« *Etre femme aujourd'hui, c'est quoi ?* » Le thème du film est vécu par certaines comme une révolution à l'U.F.C.S., qui regroupe deux cent vingt sections, quelque dix-sept mille adhérentes et près de cent mille sympathisantes. Ce nombre suscite convoitises et tentatives de séduction... « *du centre, centre droit, centre gauche* », comme disent certaines militantes socialistes. L'U.F.C.S. pratique, il est vrai, le pluralisme politique et confessionnel, à défaut de gagner sur les classes populaires. La plupart des adhérentes sont des femmes de la bourgeoisie moyenne, restant au foyer, non sans problèmes, mais le plus souvent sans graves ruptures, semble-t-il. Peu de femmes seules, sinon des retraitées, peu de femmes salariées. Les réunions, sessions, conférences de réflexion, recherche, formation générale, ont lieu l'après-midi et rarement le soir ou pendant le week-end. Maris et enfants obligent.

C'est surtout après 1968, sous le choc des idées du mouvement de libération des femmes et dans la foulée générale des syndicats, organisations politiques ou associations diverses que l'U.F.C.S. a accéléré sa mutation. Mais celle-ci reste lente : c'est la rançon du pluralisme et de la priorité donnée d'abord à la réflexion.

L'U.F.C.S., mouvement d'éducation permanente et de consommateurs, qui a sa propre pédagogie, garde ses objectifs de toujours comme le rappelle sa présidente, Mme Monique Saunois : « *Faire connaître la place de la femme dans la société et lutter pour plus de justice sociale* » (1).

Si peu d'adhérentes sont en même temps militantes actives d'organisations politiques ou sociales, quelques anciennes le sont devenues. D'autres sont à présent des conseillères municipales actives comblant ainsi un des désirs de l'U.F.C.S. Les activités sont classées selon des « secteurs » — médias, culture ou pratique critique des médias, lecture, urbanisme, consommation. Enquêtes ici, procès là contre des agences matrimoniales, organisation ailleurs d'un système d'auto-stop pour pallier le manque de transports collectifs, permanences de consommateurs un peu partout : les initiatives locales s'accommodent de la pratique centralisée de l'U.F.C.S. Ainsi, à Marseille, la bannière de l'U.F.C.S. se mêlait récemment à celles d'autres groupes de femmes pour défendre la loi sur l'avortement.

Cohabiter

« *Nous n'irons pas manifester, ce n'est pas notre rôle de dire aux femmes ce qu'il faut penser. Notre richesse est de pouvoir cohabiter, que l'on soit pour ou contre* », dit-on à Antony (Hauts-de-Seine), une des sections les plus actives de la région parisienne avec quatre-vingt-cinq adhérentes. Dans cette ville, le groupe a conquis le droit au chapitre municipal en matière de plans d'occupation des sols, d'urbanisme ou d'organisation commerciale. Ainsi une enquête très complète et très concrète, par sondage, a-t-elle permis de définir comment on va au marché, comment on l'utilise, ce qu'on veut en garder, ce qu'on voudrait y ajouter.

En ce mois de mai, l'U.F.C.S. organise en France des réunions ouvertes d'information sur l'Europe et la situation des femmes. Autre sujet : l'argent. Il y eut une section où l'on vit récemment des animatrices, raconte une adhérente de Toulon, « *décontenancées parce qu'elles découvraient que peut-être argent égale prostitution vis-à-vis du mari* ». Fonctionnant en partie sur cotisation annuelle — selon le quotient familial, — l'U.F.C.S. avait, par ce biais, retrouvé le débat sur la dépendance économique de celles qui restent au foyer. La direction de l'organisation tient toutefois à préciser qu'elle n'est pas favorable au salaire familial qui, selon elle, risque de renforcer le ghetto. Autre source de financement : les subventions. « *Contrairement à d'autres mouvements plus ignorés des pouvoirs publics, l'U.F.C.S. ne manque pas de relations ni d'appuis* », fait-on remarquer dans une autre organisation féminine ; « *ce sont des bourgeoises bien loin des problèmes des milieux populaires* », ajoute-t-on. A l'U.F.C.S., on ne le nie pas, mais on estime que les « bourgeoises » — si bourgeoises il y a — ont droit à la parole et à la réflexion.

DANIELLE ROUARD.

(1) L'U.F.C.S. réclame notamment l'application des lois sur la contraception et sur l'avortement, l'augmentation des allocations familiales, la réduction du temps de travail pour tous, l'égalité des salaires masculins et féminins, le partage des tâche familiales, la réduction de la T.V.A. sur les produits de première nécessité.

(*) U.F.C.S. : 6, rue Béranger, 75003 Paris. Tél. : 272-17-26.

SOCIÉTÉ

DEUX ENFANTS TUÉS PAR LEUR MÈRE DANS LA SEINE-MARITIME

« On s'en doutait »

De notre envoyé spécial

Le Havre. — Béatrice Blanquet, vingt ans, qui a reconnu, lundi 7 mai, devant les gendarmes de Montivilliers (Seine-Maritime), le meurtre, à quinze mois d'intervalle, de ses deux fils, Ludovic, cinq mois, et Martial, cinq ans, et Edith Porthéos, sa sœur et sa complice, ont été inculpées, mercredi 9 mai, par le substitut du procureur de la République du Havre, M. Franck Perrier, de « violences exercées sur mineurs de moins de quinze ans avec intention de donner la mort ». Les deux sœurs ont été écrouées à la prison de Rouen.

« On s'en doutait. » Mme Françoise Hemet, la belle-sœur de Béatrice Blanquet, ne feint pas l'étonnement. *« Depuis la mort de Ludovic, en janvier 1978, j'avais un soupçon. »* Jean-Bernard Blanquet, le père de Martial, cinq ans, dont le cadavre a été retrouvé au fond d'un placard, lundi 7 mai, s'attendait lui aussi à ce coup. Comme si tout pouvait arriver, et même qu'une mère tue ses deux enfants.

Ce n'est pas que Jean-Bernard, manutentionnaire à Montivilliers, petite ville de la Seine-Maritime, n'ait pas cherché à savoir. Plusieurs fois, il a demandé des nouvelles de Martial à la police, à la gendarmerie, à Béatrice, sa femme. *« Elle me répondait : « Tu » ne sauras pas, il n'est pas à » toi. »* Alors, il « baissait les bras » Les parents de Béatrice, M. et Mme Audièvre, qui voyaient souvent le petit garçon couvert de bleus, n'ont pourtant jamais craint le pire. *« Jamais je n'aurais cru qu'elle pouvait faire ça,* dit Mme Audièvre. *Si elle n'aimait pas son enfant, elle aurait dû le mettre en nourrice. »* Au coin de l'œil, une larme qui ne veut pas couler. *« Ma fille est pleinement responsable. Son père ne veut plus la voir. Sinon, il lui « mettrait » deux gifles. Demain, je devais entrer en clinique, et avec toute cette histoire je ne pourrai pas. Moi, depuis la disparition de Ludovic en 1978 —* Béatrice a avoué avoir étouffé son bébé de cinq mois, — *j'étais sûre qu'elle avait fait mourir Martial. »* Sylviane, l'autre sœur de Jean-Bernard, nourrissait aussi quelques pressentiments : *« Si on le retrouve vivant, ce sera beau »,* disait-elle. La vie n'en continuait pas moins difficile et violente.

Le petit frère de Béatrice, l'oncle et l'ami de Martial, raconte : *du Calvaire* (un raccourci abrupt pour rejoindre la maison des Audières), *Martial disait que ma sœurs ne cessait pas de le battre »* Des voisins, M. et Mme Audièvre, ont vu *« qu'elle lui donnait des coups de bâton ».* Des jours, des mois durant, Martial alla ainsi dans les rues, couvert de bleus, à l'école, chez sa marraine, chez ses tantes, partout. *« On lui répétait bien : ne le frappe pas comme ça »,* reconnaît Mme Audièvre. Mais, sur la photo de classe achetée par toute la famille à Noël, Martial souriait, intact...

M. et Mme Ménager, les voisins des Audièvre, regrettent aujourd'hui de ne pas avoir agi plus tôt. *« Des coups ici, c'est courant. »*

Au 24 de la rue Félix-Faure, à Montivilliers, la maison où l'on a retrouvé le corps de l'enfant, traînent encore des ours en peluche, des poupées, des jeux, à peine abandonnés semble-t-il. Toutes les apparences de « la vie de famille », de l'affection, de la tendresse. Pourtant, M. Dominique Porthéos, le beau-frère chez qui Béatrice s'était réfugiée, ne manifeste pas ses sentiments : *« Il est comme ça,* dit M. Blanquet. *Quand on a découvert le corps de l'enfant, il a tranquillement continué à manger sa soupe. » « Ma femme Edith* — la complice de Béatrice — *je la reprendrais bien... Si elle ne reste pas trop longtemps en prison »,* avoue M. Porthéos. Et Jean-Bernard Blanquet aussi, malgré *« son petit blondet plein d'amitié »,* pardonnerait volontiers à Béatrice. A n'y rien comprendre.

Des actes qui sont inexplicables, des mots incohérents, des sentiments absents ou déréglés. On est sur un autre versant où plus rien n'est à justifier, où les sanctions sont tombées depuis belle lurette, une fois pour toutes. Entre victimes, entre « simples » qui ont appris à s'attendre au pire, même au crime le plus atroce. Et qui « simplement » commentent : *« Je vous l'avais bien dit ».*

Jean-Bernard ne cherche pas à comprendre. En 1974 il a épousé Béatrice lorsqu'elle fut enceinte, à quinze ans. Mais il semble ignorer la morale qui l'a poussé à ce « sacrifice ». Il a pu trouver Béatrice méchante ou gentille, nerveuse ou douce, mais jamais il ne l'a trouvée vraiment « bizarre ». Il sait d'instinct qu'elle est irresponsable. *« On a offert des bonbons aux enfants et elle s'est précipitée dessus pour tous les manger. » « Elle sautait à la corde avec ses petites cousines de sept ans. » « Elle pleurait pour un rien. » « Elle avait caché une tarte sous le lit et quinze jours plus tard elle a voulu la manger. »*

L'enfantillage morbide de Béatrice n'inquiétait guère son entourage, qui aujourd'hui la condamne avec des mots qui ne sont pas les siens. Béatrice a étouffé Martial, le gêneur, mais depuis elle n'a pas pu, pas su, se débarrasser de son cadavre, multipliant les difficultés en voulant les résoudre. Et personne autour d'elle qui ne soit indifférent ou semblable. Les adultes, les solides, les « mieux armés » n'ont rien vu ni entendu. Ils ne se souviennent que des apparences, qui faisaient de Béatrice une mère comme les autres: *« Les enfants étaient bien tenus »,* dit une voisine. Aucun secours donc et la peur des coups faisait taire Martial. Martial, cassé comme une poupée et jeté dans un carton.

CHRISTIAN COLOMBANI.

JUSTICE

L'AFFAIRE ALI ABDOU AU TRIBUNAL DE TOULOUSE

Une séance de tortures raffinées

De notre correspondant régional

Toulouse. — Le tribunal correctionnel de Toulouse s'est donné une semaine pour rendre son jugement dans l'affaire Ali Abdou, du nom d'un Français musulman de vingt-trois ans, sans emploi, violemment frappé, dans la nuit du 7 au 8 octobre 1978, par un cafetier et deux consommateurs toulousains (« le Monde » du 14 octobre 1978). Les prévenus, qui ont comparu le 9 mai, sont MM. Auguste Hervé, vingt-neuf ans, gérant de bar, originaire d'Alger, Michel Pujol, vingt-huit ans, déjà condamné, et Thierry Neveu, vingt et un ans, ouvrier charpentier. Ils étaient inculpés de coups et blessures volontaires et de séquestration.

Vers 5 heures du matin, le 8 octobre 1978, un homme se présente au service des urgences de l'hôpital Purpan, dans la banlieue ouest de Toulouse. Il a été battu avec une extrême violence et déclare peu après aux policiers : *« Je revenais chez moi, peu avant 1 heure du matin, lorsque j'ai constaté que mon paquet de cigarettes était presque vide. Je suis entré dans un café, le Bar des Arènes, route de Saint-Simon, où j'ai commandé une bière. J'ai pris ma dernière cigarette et j'allais l'allumer lorsque l'une des trois personnes qui étaient présentes dans la salle m'a lancé :* « Ici, quand on fume, » on offre des cigarettes aux » copains ! » *J'ai pris une bière, j'ai payé et suis sorti. »*

Que s'est-il alors passé ? Selon M. Abdou, le tenancier a lancé sur lui un gros chien berger allemand qui l'a renversé et mordu. Les trois inculpés l'auraient ensuite entraîné dans une arrière-salle du café et se seraient livrés sur lui à une atroce séance de tortures : flagellations, incisions sur le ventre et les bras avec une lame de couteau de cuisine, immersion de la tête dans une bassine pleine d'eau, canon d'un pistolet sur la tempe pour simuler son exécution.

L'affaire souleva une vive émotion. Le Bar des Arènes fut fermé pour six mois par décision de justice, puis détruit par un incendie d'origine criminelle le 18 octobre (*le Monde* du 21 octobre 1978). Au cours de l'instruction et de l'audience, les magistrats ont relevé des contradictions et des faits nouveaux. M. Abou avait déclaré avoir vu, le 7 octobre dans la soirée, un western, place Wilson, dans le centre de Toulouse, alors qu'il a été établi qu'aucun film de ce genre n'était projeté ce soir-là dans le quartier. Une inculpation a été prononcée peu après contre lui pour une affaire de vol et de recel.

Pour se défendre, en effet, les trois inculpés ont affirmé que M. Ali Abdou était venu au bar des Arènes dans la nuit du 7 au 8 octobre avec trois autres Maghrébins et non pas seul comme il l'affirme. La discussion avait commencé lorsque le patron déclara sur un ton vif : *« Il y a deux jours, la caisse de mon juke-box a été fracturée par des Arabes et on m'a volé 800 francs. Tu ne ferais pas partie de cette bande, par hasard ? »* Le ton monta très vite, et une violente bagarre aurait éclaté. Les compagnons de M. Abdou auraient alors pris la fuite.

M. Abdou n'était pas à l'audience, où aucun témoin n'a été entendu. L'avocat de la partie civile a demandé au tribunal de se déclarer incompétent et de renvoyer cette « ratonnade » devant la cour d'assises. Les défenseurs, au contraire, ont parlé de règlement de comptes. Il ne pouvait s'agir de racisme, a affirmé l'un d'eux, puisque M. Pujol, né de père musulman, est marié à une Algérienne. Le tribunal a déclaré qu'il se prononcerait sur sa compétence le 16 mai et le ministère public a demandé trois ans de prison ferme pour chacun des inculpés, peine assortie de l'interdiction de séjour.

Au cours d'une autre audience, M. Auguste Hervé, le gérant des Arènes, était poursuivi pour avoir tiré, le 12 mai 1978, des coups de feu contre des militants d'extrême gauche, alors qu'il collait des affiches annonçant un congrès d'extrême droite. Le jugement sera aussi rendu, dans cette affaire, le 16 mai.

LÉO PALACIO.

AU TRIBUNAL DE VERSAILLES

L'ancien directeur de la ville nouvelle de Saint-Quentin-en-Yvelines est jugé pour ingérence

M. Serge Goldberg, cinquante-deux ans, ancien directeur général de la ville nouvelle de Saint-Quentin-en-Yvelines, inculpé le 30 novembre 1977 pour ingérence, a comparu, mercredi 9 mai, devant le tribunal correctionnel de Versailles. Le jugement sera rendu le 13 juin.

M. Serge Goldberg ne nie pas les circonstances qui ont conduit à son inculpation, mais se défend avec ardeur d'être un « combinard » ou un « profiteur » (1). En 1972, douze personnes, parmi lesquelles dix agents de l'établissement d'aménagement de la ville nouvelle, dirigé par M. Goldberg, constituent une société civile immobilière « le Bois de la Grille », pour acquérir à Elancourt 32 000 mètres carrés de terrain et y construire douze maisons. En 1974, un de ses amis, porteur d'une part de la S.C.I., étant décédé, le directeur décide d'acquérir un douzième du terrain pour son compte. En se vendant à lui-même une part de la société, M. Goldberg tombait ainsi sous le coup de l'article 175 du code pénal qui prévoit de dix mois à deux ans d'emprisonnement pour tout fonctionnaire qui prend ou reçoit des intérêts dans les actes dont il a l'administration ou la surveillance.

M. Goldberg a soutenu qu'il ignorait tout de ce texte mais n'a pas expliqué pourquoi il avait, à l'époque, pris la précaution de demander leur avis au préfet des Yvelines et au président du syndicat communautaire de la ville nouvelle sur cette opération « exceptionnelle ».

« Les experts ont surtout relevé que les lots de cette résidence avaient été vendus à un prix nettement plus bas que dans les autres résidences », a noté le substitut, M. Bernard Field : *« Le terrain valait 16 F le mètre carré contre 31 F à la résidence voisine. Goldberg a tiré de cette opération un avantage financier indiscutable. »* Il a réclamé une peine de six mois de prison avec sursis.

Me Georges Kejman, défenseur de M. Goldberg, a mis en garde le tribunal contre une peine trop lourde qui rendrait M. Goldberg à jamais incapable d'exercer une fonction publique. Le directeur de la ville nouvelle n'avait, selon lui, aucune volonté de faire *« une bonne affaire »* et, à ses yeux, la différence entre le prix des terrains s'explique uniquement par celle des infrastructures.

« Serge Goldberg est un homme d'une valeur morale exemplaire, est venu dire à la barre M. Paul Delouvrier, inspecteur général des finances et ancien délégué au District de la région parisienne. *J'ai pour lui une profonde estime car il a le sens du service public. Il n'est pas de ceux qui, nombreux, se trouvent sur la place de Paris et devraient être en prison. »* — D. R.

(1) M. Goldberg est actuellement chargé de mission au secrétariat des missions d'urbanisme et d'habitat, organisme placé sous la tutelle du ministère de l'environnement et du cadre de vie. Il est, d'autre part, chargé de mission auprès du directeur des affaires économiques et internationales du ministère de l'environnement.

Pour entraves à la fonction de délégué du personnel

UN INDUSTRIEL EST CONDAMNÉ A DEUX JOURS DE PRISON

De notre correspondant

Grenoble. — Un industriel, M. Bernard Chapel, a été condamné le mardi 8 mai par le tribunal correctionnel d'Albertville (Savoie) à deux jours de prison ferme et 3 000 F d'amende pour entrave à l'exercice normal de la fonction de délégué du personnel et déclassification d'une employée en raison de son appartenance syndicale. Le gérant de la société Optelec, qui emploie quatre-vingts salariés, s'opposait depuis plusieurs années à la création d'une section syndicale.

Le 3 mars 1978, les employés décidaient de constituer une section syndicale F.O. dans l'entreprise, malgré l'opposition du directeur de la société. Les inspections du travail obligeaient cependant le dépôt d'un protocole d'accord pour l'installation du syndicat. Le 3 mai 1978, l'élection d'un délégué du personnel pouvait avoir lieu. La nouvelle responsable du syndicat F.O., chef d'équipe dans l'entreprise, était déclassée et affectée à un poste d'O.S. Le tribunal correctionnel d'Albertville a estimé que le lien entre l'élection de délégué du personnel et la déclassification de l'employée était établi. Le syndicat F.O., partie civile, a obtenu 800 F de dommages et intérêts. — C. F.

JUSTICE

Faits et jugements

L'auteur de la tentative de meurtre « radioactif » a avoué.

Un employé de la Cogema, à La Hague (Manche), a avoué, mercredi 9 mai, avoir déposé dans la voiture de son contremaître, M. Guy Busin, les trois « bouchons » radio-actifs que celui-ci avait découverts par hasard, le 26 avril dernier, sous un siège de son véhicule (*le Monde* daté 28-29 avril).

« *J'ai voulu exercer une petite vengeance contre mon chef qui était toujours sur mon dos* », aurait déclaré M. Noël Leconte, aux policiers et au juge d'instruction. Agé de vingt-sept ans, venu, il y a quatre ans, travailler à La Hague, envoyé par une entreprise de travail temporaire, il avait été titularisé à la Cogema.

M. Leconte avait profité d'un moment d'inattention de ses camarades d'équipe, en mai ou juin 1978, pour retirer, au cours d'un service de nuit, trois « queusots » de magnésium irradié de leur cuve, avant de les sortir de l'atelier dans un sac en plastique, puis de les placer dans la voiture de M. Busin, son chef de quart. M. Leconte a affirmé qu'il s'était d'abord assuré de la faible radioactivité émanant de ces queusots.

« *Nous avions bien eu quelques mots au début, mais Leconte, qui avait tendance à travailler en solitaire, était un bon professionnel que j'estimais. Je ne comprends vraiment pas pourquoi ni comment il a pu faire cela* », nous a déclaré M. Busin.

M. Leconte a été inculpé de tentative d'empoisonnement, en vertu des articles 301 et 302 du code pénal et de vol. Incarcéré à la maison d'arrêt de Cherbourg, il sera jugé en cour d'assises. — *(Corresp.)*

● *Un hélicoptère s'écrase sur le parking d'un supermarché.* — Un hélicoptère Bel-45, qui effectuait des baptêmes de l'air pour les clients d'un supermarché « Super M » de Bois-d'Arcy (Yvelines), s'est écrasé mercredi 9 mai, vers 19 heures, sur le parking. Le pilote, M. Jean-Claude Prugniaux, cinquante-sept ans, employé de la société Fenwick-Aviation, venait de déposer les deux derniers clients, lorsque l'accident est survenu. Deux véhicules garés sur le parking ont été détruits. Le pilote souffre de multiples fractures, mais ses jours ne sont pas en danger.

M. Manuel Viusa-Camps a été mis en liberté.

La chambre d'accusation de Paris a ordonné, mercredi 9 mai, la mise en liberté de M. Manuel Viusa-Camps, peintre catalan, installé en France, dont l'Espagne demande l'extradition (*le Monde* des 26 et 27 avril). Elle statuera le 30 mai sur cette demande d'extradition. A l'audience, M. Dupin de Beyssat, avocat général, a conclu au rejet de la requête visant ce Catalan « *artiste-peintre de talent, résistant authentique, ayant rendu des services inestimables à ceux qui voulaient quitter la France par l'Espagne entre 1942 et 1944.* »

Le dossier fourni par le gouvernement espagnol accuse — « *sans preuve* », a remarqué le représentant du ministère public — M. Viusa d'avoir acheté des pistolets en Allemangne afin d'armer des autonomistes catalans, MM. Batista-Yroca et Jaume-Martinez, se rendant ainsi complice de l'assassinat dont fut victime, le 9 mai 1977, M. José Maria Bulto-Marquez, industriel de Barcelone. Cette prétendue complicité, a estimé l'avocat général, résulte d'une simple « *déduction ne reposant sur aucun fait précis* ». Les défenseurs de M. Viusa, Mes Michel Blum et Christian Rostoker, ont assuré que leur client avait été victime d'accusations rocambolesques de la part de la police politique espagnole.

Le F.L.N.C. revendique les attentats commis dans la nuit du 6 au 7 mai.

Dans un tract distribué dans plusieurs villes et villages corses, le F.L.N.C., Front de libération nationale de la Corse, mouvement indépendantiste, a revendiqué la trentaine d'attentats commis dans la nuit du 6 au 7 mai dernier dans l'ensemble de l'île.

Précisant les objectifs de ces actions, le texte affirme que « *le F.L.N.C. a voulu montrer la volonté de notre peuple de rester maître de son patrimoine national* ». « *Notre terre*, souligne-t-il, *est livrée à la toute puissance de promoteurs immobiliers soutenus dans leur action spoliatrice par l'administration coloniale, ses valets locaux et quelques profiteurs « chroniques » corses ou non corses* ».

JALOUSIE

(De notre correspondant.)

Nantes. — *Douze années de réclusion criminelle : les jurés de la cour d'assises de Loire-Atlantique viennent de condamner très lourdement M. Hugues Beaugé, âgé de vingt-six ans, qui avait organisé, le 19 août 1977, le viol collectif de son épouse, pour lui* « donner une leçon » *et se venger de son* « inconduite ».

Les « amis » que Beaugé avait invités à son domicile pour cette soirée punitive, Loïc Rozé, vingt-sept ans, de Vannes ; Joseph Quettier, vingt-trois ans, du Clion-sur-Mer, et Noël Augustin, vingt-huit ans, de Pointe-à-Pitre, tous célibataires, ont été condamnés à cinq ans de réclusion.

Les hommes s'étaient connus dans un centre de formation professionnelle pour adultes à Saint-Brieuc. Ils avaient accompagné Beaugé au Macumba, un night-club de la banlieue nantaise, pour chercher l'épouse de ce dernier, Mireille Coquard, vingt-huit ans, qui y était barmaid. Le ménage était à la dérive. L'instabilité de l'époux — successivement représentant, employé de bureau, éleveur de chiens, dessinateur..., — des ennuis d'argent, l'inconfort de la maison, avaient précipité la désunion, malgré les deux jeunes enfants. Mme Beaugé, dans cette situation, avait préféré chercher un travail et recouvrer sa liberté.

Les psychiatres ont dit que Beaugé présentait « des tendances paranoïaques et masochistes ; ainsi qu'une jalousie de nature pathologique ». *La victime, qui avait subi pendant plusieurs heures des sévices sexuels graves, a obtenu 40 000 F de dommages et intérêts. Les débats ont eu lieu devant un public composé surtout de femmes.*

J.-C. M.

● *La cour de cassation du canton de Vaud (Suisse)* a confirmé la peine de prison de quatre ans et demi prononcée contre Roman Wardas, vingt-cinq ans, le réfugié polonais qui avait organisé l'enlèvement du cercueil de Charlie Chaplin, le 2 mars 1978, dans le cimetière de Corsier-sur-Vevey.

LE DÉBAT SUR LE NUCLÉAIRE

EN MARGE DE LA CONFÉRENCE DE HAMBOURG

La France et l'Allemagne approfondissent leurs discussions sur le procédé français d'enrichissement de l'uranium

De notre envoyé spécial

Hambourg. — Les discussions internationales sur le procédé français d'enrichissement de l'uranium par voie chimique se poursuivent activement. La conférence nucléaire européenne de Hambourg, qui a commencé le 7 mai, aurait été, dit-on, l'occasion de nouveaux contacts, en particulier entre Français et Allemands, à propos de ce procédé dont l'existence a été révélée il y a deux ans, et qui a, affirment les experts du Commissariat à l'énergie atomique (C.E.A.), la particularité de ne pas permettre l'obtention d'uranium suffisamment enrichi pour être utilisé à la fabrication d'explosifs nucléaires.

Avec les Etats-Unis, et éventuellement d'autres pays, la France et l'Allemagne fédérale pourraient décider d'ici dix-huit mois à deux ans de réaliser une petite usine de démonstration d'une capacité de l'ordre de cinquante mille unités de travail de séparation destinée à démontrer les potentialités économiques du procédé français (*le Monde* daté 3-4 septembre 1978).

Un tel projet coûte cher (400 millions de francs environ), et, au-delà des problèmes techniques, juridiques et politiques qu'il soulève, se pose la question de son financement. Selon certaines informations, les Américains pourraient — si les négociations aboutissaient — participer dans un premier temps au projet jusqu'à concurrence d'une vingtaine de millions de francs. Dans l'affirmative, la construction de cette unité de démonstration prendrait de trois à cinq ans. Ce délai serait suivi d'une péirode d'exploitation expérimentale d'au moins deux ans, et ce n'est pas avant 1990-1995 que de telles usines, si elles s'avèrent compétitives, seraient disponibles sur le marché.

Des centres sous contrôle international

D'autre part, indiquent, à Hambourg, certains spécialistes, les travaux sur l'évaluation internationale du cycle du combustible nucléaire (I.N.F.C.E.), lancée il y a bientôt deux ans pour rechercher les moyens de concilier le développement de l'énergie électronucléaire et la lutte contre la prolifération des armes atomiques, ont fait quelques progrès. « *Cet exercice technique joue son rôle* », affirment-ils, estimant qu'il a permis avec le temps de « *tuer un certain nombre de fantômes technologiques et de procédés exotiques auxquels on accordait, à tort, des vertus de non-prolifération qu'ils n'avaient pas* ».

Cette étude internationale, qui — les Français le rappellent régulièrement — n'engage pas les gouvernements participants, suggérerait notamment la limitation du nombre des installations nucléaires « sensibles », en encourageant la création de « centres multinationaux » placés sous contrôle international.

Manque de temps ou prudence diplomatique ? Il semble, en tout cas, que l'I.N.F.C.E. resterait étonnamment discrète sur les problèmes posés par le stockage du plutonium, les livraisons d'uranium hautement enrichi et les programmes de retraitement des combustibles irradiés. Des domaines délicats sur lesquels la France a quelques idées, comme en témoignent ses propositions en matière d'enrichissement de l'uranium et de fourniture de combustible pour les réacteurs de recherches. Les équipes du C.E.A. procèdent, en effet, à la mise au point d'un combustible enrichi à moins de 10 %, baptisé Caramel, permettant de s'affranchir des livraisons délicates d'uranium très enrichi (plus de 90 %). Dès cette semaine, le réacteur Osiris de Saclay va recevoir les premiers éléments Caramel destinés à son cœur. Il devrait fonctionner à nouveau dans le courant du mois de juin.

JEAN-FRANÇOIS AUGEREAU.

Aux Etats-Unis

UNE COMMISSION DU CONGRÈS SOUHAITE LA SUSPENSION POUR SIX MOIS DES DÉLIVRANCES DE PERMIS DE CONSTRUIRE DES CENTRALES NUCLÉAIRES.

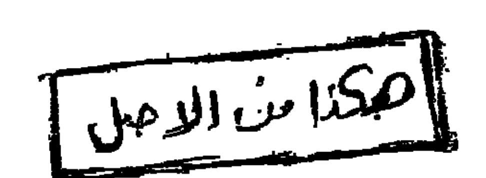
Washington (*A.F.P.*). — La Commission fédérale de réglementation nucléaire (N.R.C.) pourrait se voir interdire, au cours des six mois à venir, de délivrer les permis de construire des centrales nucléaires, si la Chambre des représentants suit l'avis de sa commission de l'intérieur.

Celle-ci a, en effet, voté mercredi 9 mai, par 23 voix contre 7, en faveur d'un amendement en ce sens déposé par le représentant du Massachusetts, M. Edward Markey. Cet amendement avait été rejeté le 1er mai en sous-commission mais réintroduit mercredi en commission plénière.

« *Le vote a un caractère plus symbolique que réel,* a dit le président de la commission, M. Morris Udall. *Il est destiné à montrer aux manifestants antinucléaires du dimanche 6 mai à Washington que leur protestation a été entendue et que le Congrès est décidé à œuvrer pour assurer une meilleure sûreté des installations nucléaires.* »

Le vote constitue toutefois une indication claire quant à l'évolution de la position des parlementaires à l'égard de la N.R.C., et de l'énergie nucléaire en général. La commission que préside M. Udall est l'une de celles qui ont ouvert des enquêtes à la suite de l'accident du 28 mars à la centrale de Three-Mile-Island. Elle ne borne pas ses investigations à l'accident lui-même, mais étudie tous les aspects de l'énergie nucléaire et son impact sur la société, depuis la mine d'uranium jusqu'au retraitement des combustibles irradiés dans les centrales, et au problème des déchets radioactifs.

La construction de six réacteurs nucléaires, prévus sur quatre sites, pourrait être retardée si la Chambre suit l'avis de sa commission. Il s'agit des réacteurs de Pilgrim (Massachusetts, un réacteur), d'Allens Creek (Texas, un réacteur), de Pebble Springs (Oregon, deux réacteurs), et de Palo Verde (Arizona, deux réacteurs).



ÉDUCATION

Une exposition sur la Résistance et la déportation au lycée d'Antony

« Ce n'est pas que du passé »

« Lorsque nous avons suivi le feuilleton « Holocauste » à la télévision, nous avons découvert le nazisme, mais de façon romancée. Ce que nous voyons dans cette exposition est beaucoup plus intéressant : c'est la réalité », explique un élève de troisième du lycée Descartes à Antony (Hauts-de-Seine), qui a organisé une exposition sur *« la Résistance et la déportation »*.

Depuis le mois de septembre, les élèves des classes de première et de seconde et leurs professeurs se sont efforcés — en mettant à profit les « 10 % pédagogiques », mais surtout en dehors des heures de cours — de réunir documents et témoignages.

« De nombreux organismes nous ont aidés dans notre projet, précise M. Michel Jean, professeur de lettres, *le Centre de documentation juive, le comité d'histoire de la deuxième guerre mondiale, des musées et des bibliothèques nous ont fourni des photos et des archives. Des particuliers nous ont prêté des coupures de journaux de l'époque et des objets-« reliques », comme dse bagues, des pipes, fabriqués dans les camps, des dessins... »*

Accompagnés de leur professeur d'histoire, des élèves des classes de sixième à la terminale du collège et du lycée Descartes, et d'autres établissements de la région font ainsi connaissance avec l'histoire du nazisme de 1933 à 1945 et ses répercussions en France.

Des élèves de troisième s'arrêtent longuement devant une photo montrant des soldats allemands qui tirent sur des prisonniers nus. Etonnés, ils regardent les signes distinctifs imposés par les nazis : étoile jaune pour les juifs et, dans les camps, triangle rose pour les homosexuels, rouge pour les opposants politiques, violet pour les pacifistes, etc. Sur d'autres panneaux, des scènes de la grande rafle du Vel-d'hiv, des illustrations sur les camps de prisonniers situés en France, Pithiviers, Drancy...

« Nous n'avons pas voulu tricher, souligne M. Michel Jean, *ni esquiver le rôle de certains Français pendant l'occupation. Les Français n'étaient pas blancs comme neige ! »*

Les élèves semblent connaître — du moins dans les grandes lignes — les événements de cette période. La majorité d'entre eux ont vu le film « Holocauste », qui a suscité le besoin d'une information plus concrète. *« J'étais au courant de pas mal de choses*, explique un élève de terminale, *mais je ne connaissais pas la profondeur de l'antisémitisme.*

Des questions très précises

D'anciens déportés d'une association locale de la Fédération nationale des déportés et internés résistants et patriotes (F.N.D.I.R.P.) sont présents en permanence à l'exposition pour répondre aux interrogations des visiteurs. *« On nous pose des questions très précises. Ce sont surtout les enfants de quatorze à quinze ans qui nous demandent des explications. Les plus grands osent moins, par pudeur peut-être »*. Ils veulent savoir pourquoi ces personnes ont été arrêtées, combien de temps elles sont restées en captivité, s'il y avait des fours crématoires, des chambres à gaz dans les camps où elles ont été détenues.

De nombreux élèves du lycée viennent aussi seuls — pendant les récréations le plus souvent : certains même plusieurs fois *« pour revoir les coupures de journaux et surtout pour recueillir les témoignages des anciens déportés*, précisent Valérie et Nathalie, élèves de troisième.

Près de deux mille cinq cents personnes ont déjà visité d'exposition, ouverte depuis le 29 avril. Les anciens déportés constatent que les visiteurs sont plus nombreux que lors de manifestations semblables organisées hors des établissements scolaires.

Après avoir visité l'exposition, certains élèves écrivent leurs impressions : *« Peut-être faudrait-il insister davantage sur le fait que ce n'est pas que « du passé »*, a noté Eliane. *Les slogans antisémites sur nos murs, les bombes dans les restaurants universitaires juifs, les divers attentats prouvent que c'est du présent... »*

CL. B.

★ « La Résistance et la déportation », lycée Descartes, avenue Lavoisier, 92160 Antony. L'exposition est ouverte aux élèves de la région jusqu'au 12 mai, de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures.

Communication par satellite entre lycéens de Dijon et du Québec

Le rêve d'une « académie sans frontières »

De notre correspondant

Dijon. — Des liaisons expérimentales assurées entre Dijon et Pleumeur-Bodou par T.D.F., entre Pleumeur-Bodou et Montréal par le satellite Symphonie, permettent actuellement à des lycéens français (Dijon) et québécois (Sherbrooke - Montcalm) de se mettre en relation pour s'informer réciproquement sur leur milieu et leur environnement à partir de thèmes choisis en commun. La durée totale des télécommunications en direct totalisera vingt-deux heures à raison d'une heure trente par émission. Commencées le 24 avril, elles seront suspendues le 11 mai pour reprendre à l'automne.

Cette initiative est due au Conseil d'orientation pour l'utilisation des satellites en éducation (COPUSE), un organisme créé par le ministère français des affaires étrangères et le ministère québécois des affaires intergouvernementales. Le COPUSE a pour mission de *« conduire une recherche susceptible de mettre en évidence les modalités spécifiques d'utilisation et les conditions d'intégration d'un satellite de télécommunications dans un système d'éducation »*. C'est l'Institut national de recherche pédagogique pour la France et le Service général des moyens d'enseignement pour le Québec qui ont été chargés d'assurer la mission du COPUSE et d'en coordonner les études et les recherches. Deux actions sont en cours : l'une d'ordre domumentaire, la seconde consistant en des liaisons avec le satellite Symphonie.

« Avez-vous beaucoup de rues piétonnes à Dijon ? Oui, surtout au centre ville.

Vous en aménagez chaque année ? »

Les Dijonnais se consultent du regard. Mieux vaut demander aux Québécois de reposer la question...

« Cela ne vaut pas le coup d'en faire à tout bout de champ si l'environnement n'est pas beau. Pas la peine d'aménager des rues piétonnes au milieu des H.L.M... »

Les sujets de discussion sont connus à l'avance, mais Dijonnais et Québécois découvrent les reportages que les uns et les autres ont préparés. De Sherbrooke parviennent maintenant des images bleues : l'art dans la ville.

« Tu nous écoutes, Marie, que pensent les Américains des tableaux que vous venez de nous montrer ? »

« Eh bien ! il y en a qui achètent, même à des prix très intéressants... »

Des images bleues

Les deux écrans de télévision se remplissent soudain de visages souriants : le « courant » passe beaucoup mieux après une heure de dialogue. Vers la fin de l'émission, lorsque les lycéens ont « épuisé » leur programme, l'ambiance, à Dijon comme à Sherbrooke, est vraiment détendue. On s'envoie des « bises » et on envisage des rencontres...

Les spécialistes de la recherche pédagogique semblent satisfaits. Techniciens et journalistes de FR3 auraient cependant souhaité que l'on apprenne d'abord aux lycéens « *à écrire avec une caméra* » pour que les dialogues soient plus naturels. S'adressant aux élèves dijonnais, au cours d'une émission magazine transmise le 27 avril depuis leur lycée, M. Jean-Pierre Lassale, recteur de l'académie de Dijon, a déclaré pour sa part qu'il avait toujours rêvé d'une académie sans frontières.

Réponse d'un élève : *« Grâce à cette expérience nous avons appris beaucoup de choses sur le Québec. Je n'ai qu'une envie c'est d'y aller... »*

CHARLES MARQUÈS.

● *Manifestation à Melun.* — Plusieurs dizaines de parents d'élèves, d'élus locaux et d'enseignants (adhérents de la FEN) ont participé, mercredi 9 mai, à une manifestation, place de la préfecture à Melun. Une délégation de cinq d'entre eux a été reçue par le directeur de cabinet du préfet de Seine-et-Marne. Cette délégation a attiré l'attention des pouvoirs publics sur les conséquences qu'entraînerait la suppression, envisagée pour la prochaine rentrée scolaire, d'un certain nombre de classes dans les villes de Montereau (trois classes), de Varennes-sur-Seine (une classe) et de Soignolles-en-Brie (une classe). — (*Corresp.*)

MÉDECINE

Gastro-entérologue de réputation mondiale

LE PROFESSEUR JACQUES CAROLI EST MORT

Le professeur Jacques Caroli, qui joua un rôle décisif pour le développement de la gastro-entérologie à l'hôpital Saint-Antoine de Paris, est décédé le vendredi 4 mai.

[Né le 21 mai 1902 aux Essarts-le-Roi (Yvelines), le docteur Caroli fit ses études dans les facultés de médecine d'Angers et de Paris. Médecin des hôpitaux, puis chef de service à l'hôpital Saint-Antoine depuis 1944, il fut, de 1962 à 1973, professeur à la faculté de médecine de Paris. Le docteur Caroli enseigna aussi la clinique thérapeutique. Il fut, en 1967, lauréat de l'Académie des sciences. Ses travaux en hépatologie (science du foie) lui ont valu une renommée mondiale ; il participa à de multiples congrès internationaux et fut appelé en consultation dans de nombreux pays étrangers. Il avait formé, durant sa longue carrière, de très nombreux élèves.]

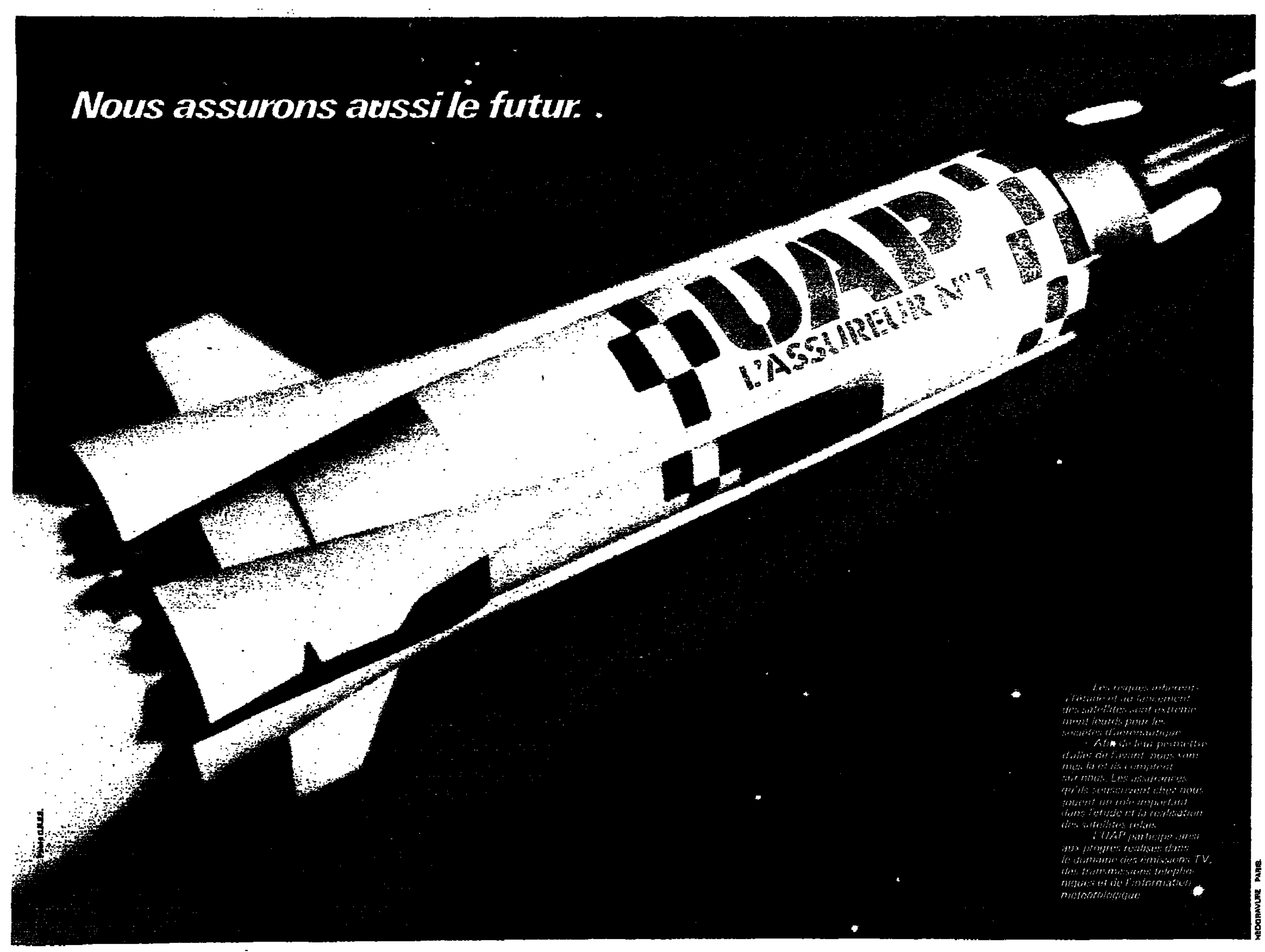
CONFLIT A L'ASSOCIATION « MÉDECINS SANS FRONTIÈRES »

L'association Médecins sans frontières (1) a réuni les 5 et 6 mai à Paris sa septième assemblée générale. Le docteur Claude Malhuret, président sortant, a présenté le bilan de l'ensemble des actions menées par les volontaires de l'association dans de nombreux pays du tiers-monde (*le Monde* du 26 avril 1979).

A l'issue de cette assemblée générale, le docteur Xavier Emmanuelli a été porté à la présidence de l'association. En conflit avec la majorité des membres de l'organisation, une minorité s'est regroupée autour du docteur Bernard Kouchner. Ces divergences de vues se sont exprimées notamment à propos de l'initiative : « Un bateau pour le Vietnam », à laquelle participent des membres de M.S.F. Le docteur Bernard Kouchner a l'intention de fonder une autre organisation.

(1) 19, rue Daviel, 75013 Paris Tél. 589-95-63





SPORTS

AUTOMOBILISME

Formule 1 : crise entre les constructeurs et la Fédération internationale

Le torchon brûle tous les jours un peu plus en formule 1 entre la Fédération internationale du sport automobile (FISA) et l'Association des constructeurs (FOCA). Pourquoi cette querelle ? Depuis longtemps la FOCA, dont le président est M. Bernie Ecclestone, le patron de l'écurie Brabham, considère que la formule 1 est devenue une affaire trop sérieuse, trop technique et aussi trop prospère pour être laissée dans les mains « inexpertes » de la FISA. Récemment la FOCA a même demandé son autonomie, faisant valoir que *« les problèmes de la formule 1 demandaient à être traités par des professionnels de la course »*.

Le but avoué de M. Ecclestone est bien de prendre complètement en charge la formule 1, d'en rédiger la réglementation, de traiter avec les organisateurs de grands prix, le cas échéant de prendre tout en charge, de négocier les droits de télévision, en un mot de se substituer totalement au pouvoir sportif international, accusé *« de carences et d'ignorance »*.

A vrai dire, la FOCA a été bien aidée par l'inertie, les atermoiements et le mauvais exemple qu'a précisément donné, dans le passé, le pouvoir sportif international : luttes internes, querelles de clocher, manœuvres d' « experts » agissant en réalité en fonction des intérêts de tel ou tel constructeur, ont fait, par exemple, qu'une grande série de courses, celles d'endurance, dont les prototypes, il y a peu, offraient encore un grand attrait, est tombée dans l'anonymat et l'indifférence. Nul doute que le pouvoir sportif international a porté, il y a quelques années, la plus grande part de responsabilité dans la désaffection de ces épreuves. La FOCA ne veut pas que la formule 1 subisse le même sort et, dans le même temps, elle entend rentabiliser autant que faire se peut ses activités. Et il est vrai que les ressources de la FOCA ont considérablement augmenté depuis qu'elle traite directement ses affaires, sans mettre encore réellement en danger l'équilibre financier des grands prix.

De son côté, la Fédération internationale du sport automobile a des arguments qui ne manquent pas de bien-fondé. D'abord, son nouveau président, M. Jean-Marie Balestre, a fait en sorte de redonner une réelle autorité au pouvoir sportif international par une incessante activité, que quelques-uns, il est vrai, jugent débordante et même encombrante. Le président de la FISA refuse en tout cas tout net que la FOCA puisse être juge et partie, au risque de transformer les courses de formule 1, faute d'un code moral et sportif contrôlé de manière impartiale, en une *« opération commerciale sujette à toutes les déviations »*.

Depuis peu, le différend a pris une telle ampleur que seule une grande concertation est à même d'éviter que les grands prix de formule 1 ne fassent en fin de compte les frais des préoccupations et des ambitions de chacune des parties en présence, FOCA et FISA.

FRANÇOIS JANIN.

ALPINISME

LE GUIDE FRANÇAIS YVES MORIN SE TUE SUR LES PENTES DE L'ANNAPURNA

(De notre correspondant.)

Grenoble. — Les circonstances de la mort du guide Yves Morin, qui effectuait la descente à ski de l'Annapurna (8 078 mètres) en compagnie d'une expédition comprenant six autres alpinistes, sont encore très confuses. L'accident se serait produit pendant la descente entre le camp 6 (7 600 m), d'où avait été lancé l'assaut final, et le camp 5. Yves Morin, qui s'était encordé lors d'un passage dangereux, aurait été emporté par sa vitesse et étouffé par la corde qui le retenait.

L'expédition française à l'Annapurna a connu plusieurs incidents graves depuis son départ de Katmandou, le 13 mars (*le Monde* du 22 mars). Pendant la marche d'approche, l'un des porteurs népalais se tua en tombant dans une crevasse.

Au cours de l'ascension de l'Annapurna, une avalanche emporta à proximité du camp 3 (6 000 mètres) les deux cinéastes de l'expédition, qui furent blessés, leur matériel de reportage perdu.

Les informations qui sont parvenues le 8 mai de Katmandou laissent penser que les alpinistes skieurs ont pu redescendre, après la mort d'Yves Morin, l'Annapurna par la voie dite « des Français », ouverte en 1950 par Maurice Herzog, Louis Lachenal et Lionel Terray. Ils auraient ainsi réalisé la première descente à ski de « plus de 8 000 mètres ». — C. F.

M. ROGER TAILLIBERT RÉPOND A L'ENQUÊTE SUR LES INSTALLATIONS OLYMPIQUES DE MONTRÉAL

L'architecte français Roger Taillibert, qui a construit à Paris le parc des Princes et qui est chargé de l'aménagement des anciens abattoirs de La Villette, sera entendu le 16 mai prochain, au Québec, par la commission d'enquête parlementaire. Cette commission étudie les conditions dans lesquelles ont été organisés, en 1976, les Jeux olympiques de Montréal et notamment le coût des installations sportives réalisées par l'architecte français.

M. Taillivert nous a indiqué qu'il avait demandé lui-même à apporter des précisions à la commission, dont les travaux sont clos depuis le 30 avril, afin de « corriger certaines erreurs ». L'architecte estime notamment que « les sabotages et les grèves » n'ont pas été suffisamment pris en compte. L'importation au Québec de techniques françaises concernant notamment le béton précontraint est, selon lui, à l'origine de la campagne menée contre les installations olympiques.

FOOTBALL

Coupe de France

LES VISITEURS A L'HONNEUR

A l'exception de Nantes, vainqueur de Marseille (3 à 1) après avoir mené 3 à 0 après une heure de jeu, les équipes opérant à domicile pour les matches « aller » des quarts de finale de la Coupe de France de football, mercredi 9 mai, ne se sont pas montrées à leur avantage devant leurs supporters. C'est le cas de Gueugnon, qui n'a pas su concrétiser ses occasions de buts pendant la première demi-heure, avant de s'effondrer devant Strasbourg (6 à 0).

C'est aussi le cas d'Avignon, leader du groupe A de seconde division, battu (1 à 0) par Angoulême, dont les difficultés financières avaient failli entraîner le licenciement des joueurs professionnels en début d'année. C'est surtout le cas de Lille, tenu en échec à domicile (0 à 0) par Auxerre, un club promotionnel de seconde division, qui pourrait bien permettre à celle-ci d'avoir deux représentants en demi-finales de la coupe, ce qui serait un événement unique dans l'histoire du football français.

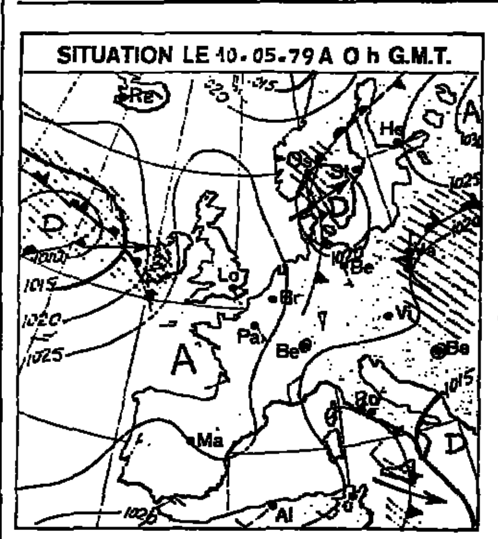
A Belgrade, en finale de la Coupe de l'union européenne (UEFA), matches « aller », l'Etoile rouge de Belgrade et Borussia Moenchengladbach ont fait, mercredi 9 mai, match nul, 1 but à 1.

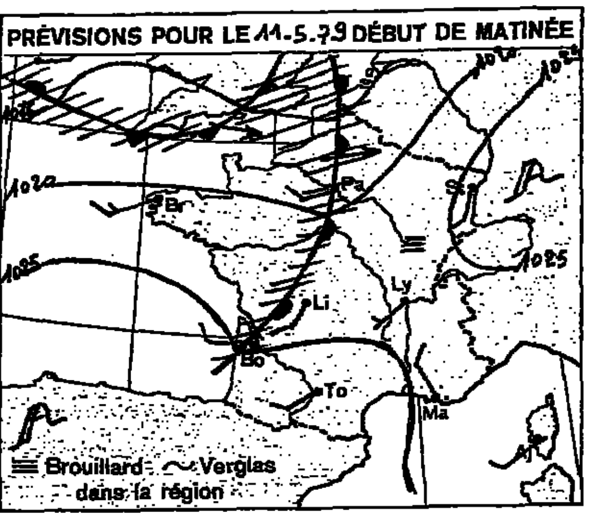
RELIGION

● *Après la visite de Mgr Marcel Lefebvre à Nancy le 6 mai*, Mgr Jean Bernard, évêque de Nancy et Toul, a publié un communiqué qui met en garde les catholiques *« tentés de suivre l'évêque d'Ecône tout en croyant rester en lien avec le pape »*. Mgr Bernard rappelle que le fondateur d'Ecône s'est opposé à Paul VI, et maintenant à Jean-Paul II, *« pour des questions de fond, telles que la conception fondamentale de l'Eglise, ses rapports avec le monde actuel, l'œcuménisme, la liberté religieuse... Dans sa toute récente encyclique, Jean-Paul II vient de réaffirmer avec force tous ces points tels que Vatican II les a présentés pour l'Eglise universelle et tels que Mgr Lefebvre les refuse »*.

AUJOURD'HUI

MÉTÉOROLOGIE





Lignes d'égale hauteur de baromètre cotées en millibars (le mb vaut environ ¾ de mm)
Zone de pluie ou neige — Averses — Orages — Brouillard — Verglas
Flèche indiquant la direction d'où vient le vent — Force du vent : 5 nœuds, 10 nœuds, 50 nœuds
Sens de la marche des fronts — Front chaud — Front froid — Front occlus

Evolution probable du temps en France entre le jeudi 10 mai à 0 heure et le vendredi 11 mai à 24 heures :

Une perturbation traversant les îles Britanniques puis la mer du Nord touchera notre pays par la partie méridionale de son front chaud. Des masses d'air océanique doux et humide envahiront la France dans un champ de pressions qui demeurera assez élevé.

Vendredi 11 mai, le sud des Alpes et le Midi méditerranéen auront un temps généralement ensoleillé. Ailleurs, le ciel sera nuageux, passagèrement couvert avec quelques pluies sur le Bassin parisien et le Nord en début de journée, puis sur l'Est et le Nord-Est l'après-midi. Des nuages bas et des bancs de brouillard resteront abondants sur les côtes de la Manche et de l'Atlantique, mais des éclaircies, se développant dans l'intérieur au cours de l'après-midi, entraîneront une hausse des températures maximales. Les vents, qui souffleront le plus souvent du secteur ouest, seront assez forts par moments sur la Manche et la mer du Nord.

Jeudi 10 mai, à 8 heures, la pression atmosphérique réduite au niveau de la mer était, à Paris, de 1 029,3 millibars, soit 772 millimètres de mercure.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 9 mai ; le second, le minimum de la nuit du 9 au 10) : Ajaccio, 19 et 8 degrés ; Biarritz, 15 et 8 ; Bordeaux, 19 et 7 ; Brest, 15 et 7 ; Caen, 14 et 5 ; Cherbourg, 11 et 5 ; Clermont-Ferrand, 18 et 3 ; Dijon, 21 et 11 ; Grenoble, 21 et 5 ; Lille, 17 et 3 ; Lyon, 21 et 6 ; Marseille, 20 et 10 ; Nancy, 21 et 9 ; Nantes, 18 et 6 ; Nice, 19 et 13 ; Paris - Le Bourget, 19 et 5 ; Pau, 16 et 5 ; Perpignan, 17 et 14 ; Rennes, 17 et 4 ; Strasbourg, 22 et 10 ; Tours, 19 et 6 ; Toulouse, 17 et 8 ; Pointe-à-Pitre, 31 et 23.

Températures relevées à l'étranger : Alger, 19 et 11 degrés ; Amsterdam, 15 et 3 ; Athènes, 25 et 16 ; Berlin, 20 et 8 ; Bonn, 21 et 7 ; Bruxelles, 18 et 5 ; îles Canaries, 22 et 17 ; Copenhague, 16 et 5 ; Genève, 18 et 4 ; Lisbonne, 23 et 11 ; Londres, 16 et 7 ; Madrid, 22 et 7 ; Moscou, 15 et 8 ; New-York, 31 et 22 ; Palma-de-Majorque, 19 et 5 ; Rome, 20 et 11 ; Stockholm, 10 et 3.

Journal officiel

Sont publiées au *Journal officiel* du 10 mai 1979 :

UNE LOI

● Autorisant l'approbation de la convention entre le gouvernement de la République française et le gouvernement du Royaume hachémite de Jordanie sur l'encouragement et la protection réciproques des investissements, signée à Paris le 23 février 1978.

DES LISTES

● D'admissibilité aux épreuves d'accès au cycle préparatoire au second concours d'accès à l'Ecole nationale de la magistrature.

Prix

● *Le prix Découverte du Japon.* — L'Association de presse France-Japon (14, rue Cimarosa, 75116 Paris, tél. 727-30-90) attribue un prix destiné à encourager les études sur le Japon.

Le lauréat recevra un billet d'avion Paris-Tokyo aller (Japan Air Lines) et retour (Air France). En outre, il sera logé pendant un mois, du 1er au 31 juillet 1979, à la Maison franco-japonaise.

Les candidats de nationalité française et âgés de moins de trente ans doivent se faire connaître avant le 28 mai.

Colloque

● *Journées canadiennes à l'UNESCO.* — L'UNESCO organise du 11 au 25 mai une quinzaine canadienne au siège de l'Organisation à Paris, pendant laquelle seront présentés expositions, concerts, films et spectacles divers.

★ UNESCO, 7, place de Fontenoy, 75007 Paris, tél. 577-16-10.

Visites et conférences

VENDREDI 11 MAI

VISITES GUIDEES ET PROMENADES. — 15 h, 107, rue de Rivoli : « Le mobilier du Moyen Age et de la Renaissance » (Arcus).

15 h., 12, rue du Centre, à Neuilly, Mme Vackier : « La collection des automates de Jacques Damiot » (Mme Hager).

15 h. 30, porche de la Sainte-Chapelle : « La Sainte-Chapelle » (M. de La Roche).

15 h., métro Saint-Paul-le Marais : (Lutèce-Visites).

15 h. 15, musée du Louvre, porte Denon : « Peinture française au Louvre » (Visages de Paris).

15 h., 1, rue Saint-Louis-en-l'Ile : « Les hôtels de l'île Saint-Louis » (M. Teurnier).

CONFERENCES. — Académie des inscriptions et belles-lettres, Institut de France, 23, quai Conti, M. Jean Vercoutter : « Les fouilles récentes dans les oasis de l'Institut français d'archéologie orientale du Caire ».

17 h., hôtel de Sully, 62, rue Saint-Antoine, M. Roger Vieillard : « Images de Descartes (Descartes vu à travers la gravure) ».

18 h., S.A.D.G., 100, rue du Cherche-Midi, M. Manfredo Tafuri : « La Grande Vienne ».

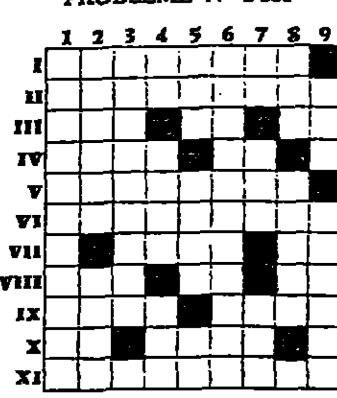
19 h., Centre culturel irakien, 11, rue de Tilsitt, M. Taher Charia : « Débat sur la diffusion du film arabe ».

19 h., 6, rue Notre-Dame-des-Victoires, M. Anno Hellenbroich : « Beethoven contre le wagnérisme : le principe poétique en musique-poésie » (Académie des sciences humanistes).

20 h. 15, 11 bis, rue Keppler : « Réincarnation et mémoire » (Loge unie des théosophes), entrée libre.

MOTS CROISÉS

PROBLEME N° 2 380



HORIZONTALEMENT

I. Caractère qu'on peut attribuer à tout ce qui est innocent. — II. Fait des réserves. — III. Petite partie d'une livre ; Initiales pour une école ; Possessif. — IV. Effet qui peut évoquer un rat ; Pour lier. — X. Peut qualifier un grave défaut. — VI. Ne sont que de vagues connaissances. — VII. Près de Bourges ; Grecque. — VIII. Sans changement ; D'un auxiliaire ; Mis en action. — IX. Peuvent fournir du bois ; Se mouiller. — X. Pour donner à choisir ; Passer à l'exécution. — XI. Peut amener à la vertu.

VERTICALEMENT

1. Fait retrouver la qualité d'homme. — 2. Peut être rangée parmi les plaisirs de la table ; Promise quand elle est heureuse — 3. A le ventre fragile. — 4. Symbole pour un métal blanc ; Récipient pour les cendres ; Abréviation pour une vierge. — 5. Peut être apporté par une obligation ; Peut marquer une idée péjorative ; Règles. — 6. Pas molles du tout. — 7. Bout de tige ; est réfractaire ; Arrosé par la Reuss. — 8. On y trouve un canal ; Comme un pied, quand on attend. — 9. Ne coule plus quand elle est prise ; Difficile à entretenir.

Solution du problème n° 2 379

Horizontalement

I. Injurieux. — II. Nouba. — III. Tucuman. — IV. Ure ; Ere. — 5. Beurre ; RP. — VI. Lésa ; Eh. — VII. Ile ; Tinto. — VIII. Al ; Pan ; Ob. — IX. Bée ; Bévue — X. Pâleur. — XI. Epices ; Si.

Verticalement

1. Inoubliable. — 2. Nô ; Réelle. — 3. Juteuse ; Epi. — 4. Uba ; RA ; AC. — 5. Racer ; Table. — 6. Urédinées. — 7. Elme ; Vu. — 8. Retours. — 9. Xénophobe.

GUY BROUTY.

loterie nationale — Liste Officielle

TRANCHE DES MYOSOTIS
TIRAGE DU 9 MAI 1979

Terminaisons	Finales ou numéros	Sommes à payer (cumuls compris) pour un billet entier	Terminaisons	Finales ou numéros	Sommes à payer (cumuls compris) pour un billet entier
		F.			F.
1	91 6 931 4 741 0 881 045 261	150 1 000 5 000 10 000 500 000	6	656 9 026 3 906 6 126	500 1 000 5 000 5 000
2	2 1 862	70 1 070	7	77 1 827	150 1 000
3	63 553 4 213 23 653	150 500 1 000 100 000	8	968 6 538 6 008	500 5 000 10 000
4	04 0 374 5 364 6 714	150 1 000 1 000 5 000	9	9 219 509 3 339 287 429	70 570 570 1 070 3 000 070
5	6 275 81 375	1 000 50 000	0	470 7 570 7 330	500 1 000 5 000

PROCHAIN TIRAGE : TRANCHE DE MAI DES SIGNES DU ZODIAQUE LE 16 MAI 1979 à ARRAS (Pas-de-Calais)

LOTO tirage n° 19 : 9 17 24 40 41 49 — numéro complémentaire 6

PROCHAIN TIRAGE LE 16 MAI 1979 VALIDATION JUSQU'AU 15 MAI APRES-MIDI

Le Monde DES LIVRES

Une peinture de la passion

● *Dans le ton du dix-huitième siècle.*

L'AUTRE soir, à la Closerie des Lilas — un des derniers endroits magiques de Paris, — une jeune femme blonde et pâle, qui ressemblait aux héroïnes de Jean Rhys, buvait du champagne, solitaire, et paraissait perdue dans un rêve ironique. Puis, elle s'est mise à lire *la Duchesse de Vaneuse*, un bref ouvrage que vient de publier José Corti. Son ravissement et son sourire se sont accrus.

Il est vrai qu'on ressent aussitôt le charme de ce livre, écrit vers 1900 dans le ton du dix-huitième siècle par un auteur méconnu. Gustave Amiot, qui fut professeur de lettres et publia quelques romans, tombés dans l'oubli. Gustave Amiot est mort depuis longtemps. C'est son petit-fils qui a retrouvé le manuscrit de *la Duchesse de Vaneuse* et l'a transmis à José Corti. Il serait désespérant de s'imaginer que beaucoup de chefs-d'œuvre comme celui-là restent ensevelis dans les armoires ou les greniers français.

Rien n'est jamais contraint dans le journal intime de cette duchesse. Gustave Amiot écrit de manière naturelle, comme on savait le faire entre 1730 et 1810 : avec cette rigueur et cette élégance admirables, que le laisser-aller contemporain nous fait regretter. On soupçonne l'auteur d'avoir fréquenté, durant toute sa vie, Mme du Deffand ou Mme de Choiseul. Cependant, les émois, les tourments, les débats qu'il nous représente appartiennent davantage au siècle de Mme de La Fayette. Son héroïne éprouvera les mêmes déchirements que la princesse de Clèves, ou que Mariane, la religieuse portugaise.

Mme de Vaneuse connaît, à quarante-quatre ans, l'infortune de n'avoir pas aimé. Son « *horreur d'être dupe* » l'a détournée des illusions romanesques nécessaires à la passion. Pourtant, dit-elle, « *ma réflexion impitoyable me défend de croire que je puisse être heureuse hors du sentiment* ». L'ennui domine ses journées. Elle ressent l'existence comme une aventure ingrate et importune. Elle voit défiler, navrée mais impuissante, le misérable cortège de ses dimanches intérieurs. « *Je souffre de désœuvrement et je ne puis tuer le temps par aucune occupation dont je ne sois lasse avant de l'avoir entreprise.* » Elle tient son journal, comme on prend une revanche. « *Je veux fixer ici, ne fût-ce que pour m'en venger, les riens qui ont empli cette journée, semblable à hier comme à demain.* » Ecrire, c'est vider une querelle...

« Les aveux d'une âme désemparée »

Contre son attente, Mme de Vaneuse va se trouver émue par un jeune Anglais, M. Burnett. On verra son sentiment se cristalliser, passer, à son insu, de l'amitié à l'amour. Elle ignore si elle s'abandonne à cette passion de l'emportement, qui ne s'éteint jamais entièrement chez personne, ou à l'emportement d'une passion, dont le caractère de nouveauté désarme son orgueil et déjoue ses résolutions. « *J'ai voulu mettre un goût dans ma vie si dénuée, je pensais le gouverner et je ne puis m'en déprendre. Quelle humiliation ! Vais-je être réduite à regretter mes sécheresses et mes dissipations, si je n'ai pu m'y dérober sans perdre mon indépendance ?* » Elle s'interroge sur la nature des mouvements contradictoires qui la traversent : « *Eh bien ! Je reprends les aveux d'une âme désemparée. Comme notre hier connaît mal notre demain ! A quel moment ai-je cessé d'être sincère, quand je croyais écouter mon cœur, ou quand j'en appelais à mon orgueil ? N'était-ce pas en moi le sentiment qui était la dupe de l'esprit ?* » Tantôt elle considère comme « *la plus creuse des gloires... celle qu'on tire du détachement* », tantôt elle craint d'avoir cédé aux « *entraînements de l'imagination* ».



D'après de Saint-Aubin et Duclos : le bal paré.

Diverses raisons — sa haine de la faiblesse, et les années qui la séparent de M. Burnett — la conduiront à réprimer son inclination, et à ranimer sa « *défiance* » à l'égard des « *sentiments ambitieux* ». Mais il suffira que le jeune homme prenne ses distances pour que se ravive la passion de la duchesse. L'auteur fait une peinture très fine des retournements de l'amour. On laissera au lecteur le soin de découvrir le dénouement de l'intrigue. On lui indiquera seulement, pour finir, l'opinion de l'héroïne sur l'intérêt de certaines lectures : « *Je m'y reconnais*, dit-elle à propos de Racine, *et d'y lire mon histoire je me sens soulagée comme par un aveu douloureux.* »

FRANÇOIS BOTT.

★ LA DUCHESSE DE VANEUSE, de Gustave Amiot, Jose Corti, 142 p., 42 F.

« QUAND LA CHOUETTE S'ENVOLE » d'Alexande Astruc
« JOSEPHA », de Christopher Frank

L'art de se faire lire

RIEN de plus ressurant, et de trompeur, que la manie française de classer. A peine un événement surgit-il, ou une œuvre, les voilà catalogués et comme qui dirait : neutralisés, empêchés de nuire, à raison d'un phénomène de société par semaine, d'un courant de pensée par mois !

Comme tous les commentateurs de profession, le critique littéraire pourrait aussi, selon le mot de Cocteau, feindre d'organiser ce qui le dépasse. Cette semaine, par exemple, je placerais doctement les livres que voici sous la double invocation du roman du dix-neuvième siècle et du monde du spectacle, avec quoi leurs auteurs ont tous deux à voir.

Mieux vaut avouer qu'Astruc et Frank sont arrivés ensemble sur nos tables, parmi des vingtaines d'autres, et que, contrairement à des dizaines, ils ont su... se faire lire jusqu'au bout. L'œil commence à glisser, trente, quarante pages — dans le « milieu » on dit terriblement : « *regarder un livre* », — après quoi, il y a ceux qui tombent des mains et, on ignore pourquoi, c'est même tout le difficile attrait du métier de se le demander, ceux qu'on ne lâche plus.

Affaire de préjugé personnel ? Ce serait trop simple. Cette même semaine, la merveilleuse impossibilité de s'arrêter en chemin m'a pris pour deux autres livres, dont la réédition dans « Folio » du *Ventre de Paris*, de Zola. C'était plus fort que moi, ces tombereaux de choux descendant avant l'aube de Nanterre vers la pointe Saint-Eustache, ces amoncellements de boustifaille décrits avec on ne sait quel emportement dans la raillerie...

Astruc m'a retenu pour des motifs inverses, malgré des opinions opposées, presque à cause de ses défauts d'amateur crispant.

par Bertrand Poirot-Delpech

SA vocation romanesque l'a pris tardivement, voici quatre ans, autour de la cinquantaine. Jusque-là, il s'était illustré comme auteur, et critique, de cinéma. Mais ses films — *le Rideau cramoisi, les Mauvaises Rencontres, Une vie, la Proie pour l'ombre* — trahissaient sa formation littéraire, et sa théorie de la « caméra-stylo », l'impatience de décrire autant que de montrer. Comme tous ceux de sa génération, c'est plus encore, et ineffaçablement — il l'a expliqué dans *la Tête la première* (Orban, édit.), — un enfant de la guerre : temps d'assassins, mais qui donnait du panache aux moindres destins, et donc aubaine des romanciers.

Suite du *Serpent jaune* (1977) qui, comme *Ciel de cendres* (prix Nimier 1975), se situait pendant la guerre, *Quand la chouette s'envole* se passe fin 1945, du côté de Lausanne. Le héros, Ludovic, a été « élevé à gauche » et résistant, mais l'affaire d'espionnage racontée dans *le Serpent jaune* l'empêche de rentrer en France, et un vieil « atavisme » le rend proche des anciens collaborateurs réfugiés en Suisse. Avec eux, il boude l'actualité au profit de Wittgenstein ou de l'art baroque, passion qu'il partage avec un riche érudit du cru et qu'il préfère à la tendre fille de ce dernier, devenue son élève.

La mort d'un être cher, la quête de l'absolu et l'exil seraient causes, à l'en croire, qu'il néglige l'amour. Mais le récit dément ce dédain. On le voit séduire au moins trois femmes et leur devoir la vie. Son vœu final de s'en passer, à son retour en France, sent la promesse d'ivrogne. De même que le serment, répété en bon jeune homme de droite, d'ignorer la politique. N'est-ce pas en faire, et de la plus active, que de vitupérer, dès 1945, l'épuration et l'existentialisme, de nier l'inconscient, d'opposer Morand à Mauriac, ou d'en appeler, contre la « conscience universelle » et la « fraternité des peuples », à sa « race », sa « force », ses « ancêtres », son « sol » ?

LITTERAIREMENT, cette famille d'esprits récuse volontiers toute modernisation du genre romanesque au nom de la supériorité inépuisable des modèles du dix-neuvième siècle français. Cette fidélité, que Déon ou Marceau célèbrent avec des clins d'œil, Astruc l'observe au premier degré, en faisant très sérieusement son héros le précepteur du château, disputé par une pure jeune fille, une châtelaine maternelle et une princesse lointaine devenue putain au grand cœur.

C'est sans humour voulu qu'il applique aux mœurs des années 1945, moins émancipées qu'aujourd'hui mais tout de même, les jugements moraux d'il y a un siècle. Le narrateur se félicite imperturbablement que l'âme de la prostituée ne soit pas « *trop gangrenée* ». Le style est à l'avenant. « *Au demeurant une bien jolie personne* », conclut-il sans rire son portrait de la noble catin. « *Voyez-vous ça, le petit drôle* », gourmande-t-il son héros. « *Effacez-moi ces méchantes larmes* », chuchote ce dernier à sa maîtresse chagrine. De Gaulle « *regimbe comme un canasson à son râtelier* » ; l'hiver traîne « *son cortège de neige et de frimas* » ; le lit à baldaquin « *dérive tel une lente jonque* » ; les dents argentées d'un personnage « *étincellent comme des gleviots dans un paysage de hauts fourneaux* »... Certaines descriptions « érotiques » sont d'une naïveté désuète à pouffer de rire. Audaces puériles, répétitions grossières, approximations de syntaxe et erreurs de fait — La Rocque n'est pas mort en déportation, mais après avoir été emprisonné par de Gaulle à son retour — montrent à l'évidence qu'Astruc ne s'est pas trop relu, tout au bonheur brouillon de noircir des pages.

(Lire la suite page 21.)

Le brouhaha de l'obscur

● *Le troisième recueil de nouvelles de Geneviève Serreau.*

SEPT brèves histoires pleines de silence, de fureur et d'âpre tendresse composent le troisième recueil de nouvelles de Geneviève Serreau. Il y a ici de courtes séquences minutieuses, comme dans *Ricercare* ou dans *Dix-huit mètres cubes de silence*, mais aussi, s'inscrivant dans une sorte de dimension romanesque, des récits à voix alternées, dont le plus important, *la Lumière sur le mur*, donne son titre au recueil.

Déconcertant, cet exercice de toutes les libertés que peut se donner la nouvelle. Déconcertant aussi le glissement d'un registre à l'autre, grave dans les « Chuchotements » autour d'une morte, cocasse dans le monologue enfantin de « Pépés & Cie », proliférant dans le verbiage débondé du « Visiteur », fantastique dans la « Demeure » corrompue par la Grande Peste, dérisoire dans la scène qui pourrait être celle d'un « Triangle » de vaudeville, tendre-amer comme la rencontre inaccomplie d'« Une saison dans les reflets ».

Ce qui fait pourtant la forte unité du livre, c'est une constante tension, violente, mais si assourdie, si enfouie, qu'il faut d'abord prêter l'oreille pour la percevoir. Mais ensuite, quelles rafales, quels tumultes, quelles turbulences ! C'est le « *brouhaha de l'obscur* » qui submerge l'enfant abandonné : affolement des spasmes, des hoquets, clapotis étouffé de circulations internes. Ce sont les geignements, halètements, « *signes obscurs de la vie et de la mort* », que guette, solitaire, le fils d'une mourante.

L'obsession de la mort rôde dans le livre. Au chevet de la grosse femme aux chairs boursouflées, ou même derrière les souvenirs éthérés de la vieille dame qui se rappelle Venise en se faisant lire Maupassant ou Nerval, la mort est proche, laide, irréfutable, atroce dans son « *obscénité* ». Geneviève Serreau décrit, reflétées dans un regard, une agonie, ou la lutte chaotique de l'enfant handicapé, « *paquet de viande inerte où circule, perverse et têtue dans les ténèbres, la vie quand même* ».

A ces images de la solitude, de la déréliction, répondent cependant les inéluctables fidélités, les dures compassions de ceux qui sont capables de sacrifier pour d'autres « *les plus belles années de leur vie* ». Il y a les rencontres, celle qui pourrait avoir lieu si la jolie rousse et le barbu traversaient une cour d'immeuble, celle qui a lieu entre Maria la Polonaise et le Géorgien de Savannah. Il y a toujours, loin de la vie « petite », au bout du chemin, la liberté blême et infinie.

Pour la trouver il faudrait, comme Maria, partir sans raison et marcher littéralement « *au petit bonheur* » jusqu'à la mer, loin de la rivière qui « *dissout les tristes péchés des pauvres dans ses eaux sales* ». Pour Maria, c'est d'abord comme si sa vie ancienne, dans cette marche, s'écoulait d'elle doucement. Sa plongée dans la vacance, dans le vide d'une liberté sans emploi, elle la ressent comme une fatigue innommable. Plus tard, elle se souviendra de sa fugue comme d'une « *traversée des odeurs* ».

Ces thèmes plus ou moins naturalistes, Geneviève Serreau les brise ainsi en éclats, dans l'écoute des rumeurs insidieuses du silence, dans les reflets d'un miroir ou de la lumière sur un mur. De la nuit d'encre à l'aube laiteuse, ici se dit le tremblement du temps, la texture secrète de vies saisies dans l'équilibre précaire d'un instant. Ici des « *cœurs têtus* » s'obstinent à garder vives leurs plaies dans la recherche d'un bonheur poignant « *comme les pluies de novembre, fatales, douces, illimitées* ».

MONIQUE PETILLON.

★ LA LUMIERE SUR LE MUR, de Geneviève Serreau, Gallimard, 165 p., 35 F.

Les révoltes paysannes au Moyen Age

● *Venant de Grande-Bretagne, une synthèse européenne.*

LA collection « L'histoire vivante » que dirige Denis Richet présente au public français une œuvre de Rodney Hilton, l'un des meilleurs médiévistes anglais. Le sujet traité s'inscrit dans une ligne familière : les révoltes populaires d'ancien régime sont l'une des « tartes à la crème » de l'historiographie française... et russe. Je pense aux œuvres puissantes de Porchnev, Mousnier, Bercé, et aussi aux superbes *Mouvements insurrectionnels de Provence au dix-septième siècle* que donna en 1975 René Pillorget : un grand livre qu'on a peu lu et qui pourtant devrait être la bible de tous nos docteurs ès agitations plébéiennes...

Rodney Hilton ouvre au maximum le compas chronologique. Il ne va pas jusqu'à imiter les anciens historiens des révoltes ! Ceux-ci sautaient allègrement sur un millénaire et demi, depuis *Spartacus*, l'esclave romain, jusqu'à la *Jacquerie* de 1358 ; ils saluaient au passage, quelques siècles après le Christ, les maquisards *bagaudes* de la Gaule rurale, rebelles à l'autorité. Ainsi se tissait, comme une dentelle, la longue trame de la misère des petits, et de leurs soulèvements contre l'oppression.

L'historien anglais, lui, part des années 800 de notre ère. Il dresse le cahier des doléances des serfs carolingiens. Il fait un sort aux paysans normands révoltés d'avant l'an mil, que leurs nobles maîtres mutilèrent pour les punir de s'être écriés : « *Nous sommes hommes comme ils sont.* » Avec une souveraine maîtrise des publications en diverses langues, Hilton nous promène en Italie ; dans l'Auvergne des *Tuchins* ; dans le Bassin parisien des *Jacques* et dans la Flandre des insurgés. Il termine en feu d'artifice sur le soulèvement anglais de 1381.

Marc Bloch disait que la révolte rustique de jadis était un moyen de lutte aussi banal que l'est aujourd'hui la grève ouvrière. Sans aller jusque-là, constatons avec Hilton que les mouvements ruraux entraînent dans l'action contestataire l'ensemble du monde paysan, depuis le « gros laboureur » de 100 hectares jusqu'à l'infime ouvrier agricole en passant par le tailleur et le cordonnier du village. Les revendications des rebelles impliquent la lutte contre l'Etat (quand il existe), contre sa justice et ses impôts trop lourds. Cette action anti-étatique, antifiscale et, par moments, « poujadiste », deviendra le leitmotiv des soulèvements populaires du dix-septième siècle.

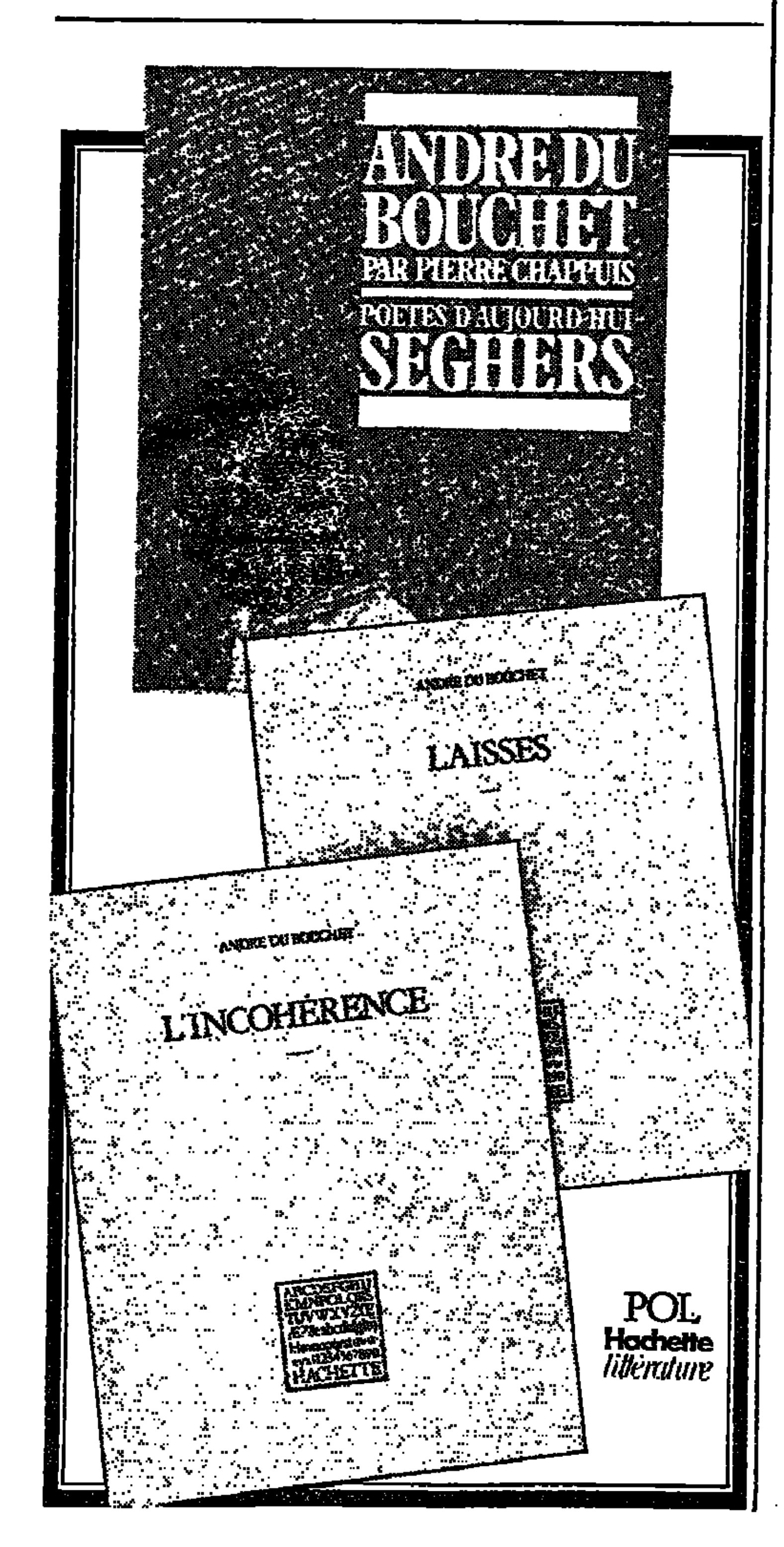
L'adversaire le plus important néanmoins pour les villageois médiévaux n'est pas tellement le roi ni le pouvoir central. C'est davantage le noble seigneur, le puissant du cru, qui tantôt protège et tantôt exploite les travailleurs de la terre quand ils vivent à l'ombre de son château. En ce sens, les *Jacques* antinobles de 1358 sont les annonciateurs primitifs de 1789...

Au Moyen Age, la conjoncture avait aussi son mot à dire : les révoltes antiseigneuriales se sont multipliées en France, en Angleterre et en Catalogne au temps des crises qui suivirent la peste noire de 1348. La classe seigneuriale essayait alors de comprimer les salaires de ses serviteurs et de relever les rentes qui lui étaient dues par ses fermiers. Inversement, les uns et les autres tentaient vigoureusement de mettre à profit le manque de prolétaires et la dépopulation provoquée par le ravage des bacilles pesteux.

Les armes à la main, les rebelles ruraux tenaient la dragée haute à leur maître : ils lui imposaient de réviser en hausse le contrat de salaire et en baisse le bail de fermage, puisque aussi bien la main-d'œuvre était devenue rare, donc chère. Et pourtant... bien avant 1348, antérieurement à toutes ces crises, les révoltes déjà flambaient.

EMMANUEL LE ROY LADURIE.

(Lire la suite page 26.)



la vie littéraire

Six jours moroses à Nice

C'est sur une interrogation que s'est achevée, au Palais des expositions de Nice, le onzième Festival international du livre : survivra-t-il à la vigoureuse leçon que viennent de lui donner les éditeurs parisiens de littérature générale. Car, cette année, après avoir dit maintes et maintes fois qu'ils ne reviendraient pas, ils ont tenu parole et brillé par leur absence. Malgré la présence de quelques-uns d'entre eux (France-Empire, Encre Editions, PUF, Casterman, Editions des Femmes notamment), des exposants de livres étrangers et d'éditeurs régionaux, les organisateurs n'ont pas su relever le défi et le Festival s'est déroulé dans un climat évident de morosité.

La foule elle-même s'est peu empressée, sauf le dimanche après-midi où l'on retrouvait celle des meilleurs jours des précédents festivals. Pourtant, les organisateurs, pour pallier la défection des éditeurs, avaient fait venir samedi par Airbus une centaine d'auteurs. On a pu les voir durant trois jours dédicacer leurs œuvres, devant la librairie du Festival, au lecteur qui se présentait — rarement, hélas ! Il n'y avait guère que des dessinateurs de bandes dessinées et des vedette du petit écran qui signaient à tour de bras sous le regard parfois envieux, ironique ou un peu triste, de leurs confrères. Ceux qui étaient sur le podium répondaient aux questions parcimonieuses d'une assistance réduite en se demandant visiblement ce qui les avaient amenés là.

En vedette « américaine », l'écrivain chinois Pa Kin, qui était venu se recueillir sur la tombe de l'utopiste russe Alexandre Herzen dont il traduit l'œuvre, fit une apparition remarquée.

Quelques éditeurs parisiens, par exemple, M. Pidoux-Payot, président du Syndicat national de l'édition, ou leurs représentants, étaient venus en visiteurs.

Dès dimanche, des exposants avaient déménagé leurs stands...

Du côté des organisateurs, on parlait surtout du Festival de l'année prochaine comme une sorte de grande foire du livre. On attendra d'en connaître les grandes lignes avant de se prononcer. Il reste que, si le festival de M. Jacques Médecin (absent à l'inauguration) veut survivre — au moment où il est de plus en plus question de la création d'une manifestation similaire à Paris. — Il lui faut trouver un second souffle. — B. A.

Le palmarès

Avec le Grand Aigle d'or de la ville de Nice, qui a été remis à l'écrivain Octavio Paz (*le Monde* du 31 mars 1979) et l'Aigle d'or des arts et techniques dans la catégorie beaux-arts, décerné à l'ouvrage *Collection préhispanica*, édité par la Fundacion cultural Telorsa, le Mexique a été particulièrement à l'honneur. Voici les autres prix :

● *Aigles d'or :* catégorie beaux-arts, *Splendeur du tapis persan ;* catégorie jeunesse, *la Petite Fille et la Pluie*, éd. Albatros (Tchécoslovaquie) ; littérature générale, *les Années merveilleuses*, éd. Gutenberg (R.F.A.) ; livres didactiques, *Atlas of topographical anatomy of the domestic animals*, éd. Priroda (Tchécoslovaquie) ; livres de références, *Recettes de la vieille cuisine bâloise*, éd. Walter Verlag (Suisse) ; arts graphiques, *Prismo Ilustrace Knika typografie* (Tchécoslovaquie) ; livre de poche, *Taschenatlas des Psychologie*, éd. Thiemme (R.F.A.) ;

● *Aiglon d'or :* Larousse des enfants ;

● *Aiglon d'argent : Taliko, Indien des Andes*, éd. Père Castor ;

● *Aiglon de bronze : la Découverte du ciel*, éd. Hachette ;

● *Bourse Goncourt de la nouvelle :* Andrée Chedid pour *le Corps et le Temps ;*

● *Prix France-Culture :* Roger Laporte pour les trois ouvrages qu'il vient de faire paraître simultanément dans la collection « Pol » (Hachette littérature), *Souvenirs de Reims, Carnets* et *Suite.*

∴

Simultanément, le jury de l'AMADE (Association des amis de l'enfance), présidé par M. Marc Blancpain, a attribué son prix au docteur Abderaim Harrouch (Casablanca) pour l'ensemble de son œuvre. Le prix de l'AMADE récompense une œuvre témoignant d'un grand intérêt pour l'enfance et s'élevant contre la violence et les perturbations nuisibles au bon équilibre de la jeunesse.

vient de paraître

Romans

DIDIER DECOIN : *le Nuit de l'été.* — La fuite de Louis XVI et son arrestation à Varennes sont devenues un roman de Didier Decoin, avant d'être un film de Jean-Claude Brialy. (Balland, 182 p., 45 F.)

ANDRE ROLLIN : *l'Anglaise assassin.* — Une méditation romanesque à partir d'un fait divers : le meurtre de deux enfants par une jeune Anglaise. (Galilée, 168 p., 40 F.)

Récits

PIERRE-JAKEZ HELIAS : *Compère Jakou.* — Des « farces et comédies de campagne », inspirées par la tradition populaire bretonne. (Galilée, 230 p., 56 F.)

JEAN FREUSTIE : *l'Héritage du vent.* — Un fils s'interroge sur son père, pour tenter de se comprendre lui-même. (Stock, 294 p., 50 F.)

Lettres étrangères

THOMAS SANCHEZ : *Meurtres à Los Angeles.* — Romanesque et suspense dans les bas-fonds de Los Angeles, en 1943. Par l'auteur d'une saga sur les Indiens Washos, *Rabis Boss*, publiée l'an dernier chez le même éditeur. Traduit de l'anglais par Daniel Mauroc. (Editions du Seuil, 256 p., 42 F.)

HERBERT LIEBERMAN : *la Traque.* La chasse aux anciens nazis d'Amérique du Sud. Par l'auteur, américain, de *Nécropolis*, Grand Prix de littérature policière 1978. Traduit de l'anglais par Serge Grunberg. (Editions du Seuil, 310 p., 49 F.)

ANDRE BRINK : *Rumeurs de pluie.* Cet écrivain afrikaner, interdit dans son pays, a situé ce roman à la veille des émeutes de Soweto. Traduit de l'anglais par Robert Fouques Duparc. (Stock, 358 p., 65 F.)

ISAIE SPIEGEL : *Une échelle vers le ciel.* — Né à Lodz, débute en littérature en 1930, vit depuis 1951 en Israël. Il est l'auteur des *Flammes de la terre*, traduit chez le même éditeur en 1973. Traduit du yiddish par Rachel Ertel. (Gallimard, « Du monde entier », 256 p., 49 F.)

YAEL DAYAN : *Trois semaines en octobre.* — La rentrée littéraire de la fille de Moshe Dayan : ce roman se déroule pendant la guerre du Kippour. Traduit de l'anglais par Marie-Louise Deleuze. (Laffont, 280 p., 49 F.)

ARISTOTE NIKOLAIDIS : *la Machination.* — Par un écrivain grec, né en 1922 à Mytilène, auteur d'essais linguistiques, de romans et de nouvelles. Traduit du grec par Laurence d'Alenzier. Préface d'André Kedros. (Pierre Belfond, 318 p., 59 F.)

VIRGINIA WOOLF : Le troisième tome des *Œuvres romanesques* vient de paraître chez Stock. Il reprend : *Flush* (1933), *Années* (1937) et *Instants de vie* (1976), avec une préface de Viviane Forrester. (678 p., 90 F.)

Portraits

JEAN COCTEAU : *Mes monstres sacrés.* — Marlène Dietrich, Orson Welles, Picasso, Radiguet et beaucoup d'autres évoqués par l'auteur des *Enfants terribles*. Textes réunis par Edouard Dermit et Bertrand Meyer. (Encre, 9, rue Duphot, 75001 Paris, 206 p., 148 F.)

Autobiographies

LAUREN BACALL : *Par moi-même.* L'autoportrait d'une star qui a traversé nos *rêves*, en compagnie d'Humphrey Bogart. Traduit de l'américain par Janine Hérisson et Henri Robillot. (Stock, 522 p., 65 F.)

Essais

C.F. RAMUZ : *La pensée remonte les fleuves.* — Ce volume réunit des essais et des articles de l'écrivain vaudois : ses interrogations, ses réflexions sur la sagesse paysanne... Préface de Jean Malaurie. (Plon, coll. « Terre humaine », 358 p., 65 F.)

JEAN ONIMUS : *l'Ecartèlement.* — Une réflexion sur les aliénations de la « société technicienne ». (Desclée de Brouwer, 76 bis, rue des Saints-Pères, 75007 Paris, 226 p.)

FRANCIS-PAUL BENOIT : *la Démocratie libérale.* — Un survol de tous ce qui tourne autour du libéralisme : la conception politique depuis la Révolution française, la doctrine économique depuis les physiocrates, la structure de la démocratie libérale, son évolution et la philosophie du libéralisme. (Presses universitaires de France, 392 p., 98 F.)

Témoignage

CLAUDE ASPREMONT : *le Voleur de ciel.* — Témoignage sur l'évolution du drame qui devait entraîner dans la mort un garçon de dix-sept ans, véritable « étranger sur la terre ». (La Pensée universelle, 220 p., 34,30 F.)

Politique

PIERRE DAIX : *le Futur indocile.* — Un communiste dans le temps de l'incertitude. (Laffont, 240 p., 39 F.)

ANNIE KRIEGEL : *le Communisme au jour le jour.* — L'auteur a rassemblé ses chroniques du *Figaro*, de 1976 à 1979. (Hachette, « Littérature », 348 p., 58 F.)

JACQUES BRIERE : *Vive la crise !* — Les espérances que recèlent la crise de la société et celle du parti communiste français. (Le Seuil, 192 p., 42 F.)

Le Tiers-Monde et la gauche. — Un dossier réuni par *le Nouvel Observateur*, auquel ont participé notamment Samir Amin, Claude Bourdet, Gérard Chaliand, Jean Daniel, Régis Debray, Jacques Julliard et Jean Lacouture. (Le Seuil, 194 p., 45 F.)

Opposition : 0,1 %. — Présenté par Miklos Haraszti, un recueil de textes de la dissidence hongroise. Trad. et préfacé par Georges Aranyossy. (Le Seuil, 174 p., 42 F.)

Psychanalyse

ROSE GAETNER : *Thérapie psychomotrice et psychose - La danse et la musique.* — Directrice d'un hôpital de jour pour enfants psychotiques, l'auteur préconise l'utilisation de la danse et de la musique dans une perspective soignante. Le but : l'instauration du narcissisme. (Delachaux et Niestlé, 242 p., 58 F.)

Société

GILLES MARTINET : *Sept syndicalismes.* — Une enquête sur la stratégie syndicale dans sept pays capitalistes, de la Grande-Bretagne au Japon. (Le Seuil, 297 p., 45 F.)

Histoire

DAVID SCHOENBAUM : *la Révolution brune, la société allemande sous le IIIe Reich.* — Pulvérisation et modernisation de la société allemande sous Hitler. Un classique américain d'histoire sociale. (Robert Laffont, 420 p., 85 F.)

ARTHUR CONTE : *l'Aventure européenne, de Louis XVI à Gagarine.* — Europe des guerres, Europe de la paix. (Plon, 441 p., 55 F.)

PIERRE RICHE : *Ecoles et enseignement dans le haut Moyen Age.* — La Renaissance carolingienne, la vérité sur les écoles de Charlemagne. (Aubier, 460 p., 96 F.)

STEPHEN COHEN : *Nicolas Boukharine. La Vie d'un bolchevik.* Une biographie militante d'un des pères fondateurs de la Russie soviétique. Traduit de l'américain par Thomas Stern. (François Maspero, éditeurs, « Bibliothèque socialiste », 504 p., 100 F.)

PIERRE NAVILLE : *Trotski vivant.* — Une approche vivante de l'homme — théoricien, lutteur, chef de parti — par un de ses rares compagnons de combat. (Maurice Nadeau, « Les lettres nouvelles », 280 p., 49 F.)

en poche

La parole et l'enfant

NUL n'est prophète en son pays dit-on, ni peut-être chez ses proches voisins. Ce n'est qu'à l'occasion de la sortie de son livre *l'Enfant poisson* que le public français découvre la figure sympathique du psychiatre italien Michele Zappella, qu'on ne connaissait guère jusqu'ici. Ce médecin italien, formé entre autres en Angleterre, exerce dans la ville de Sienne et sa région.

Contrairement à ce que des gens férus d'astrologie pourraient croire naïvement, *l'Enfant poisson* ne traite pas de l'influence des rayons astraux sur le développement de la personnalité, mais des problèmes posés par le mutisme persistant de certains jeunes écoliers. Sur ce thème déjà largement débattu dans des revues savantes, Michele Zappella adopte une position d'inspiration éthologique : il se livre, en effet, surtout à une analyse détaillée des conditions de milieu caractérisant l' « aquarium », c'est-à-dire l'entourage proche ou lointain du jeune poisson. A cette occasion, il rencontre bien souvent une famille aux ambitions étriquées, mal à l'aise dans son objectif d'ascension sociale, et qui étouffe la voix du désir de l'autre. Il réussit parfois à modifier cet équilibre dans lequel le silence de l'enfant joue justement le rôle de contrepoids. Cela nous vaut de belles et sensibles descriptions tant de la campagne siennoise que des gens qui l'habitent. C'est par la compréhension, la chaleur et l'amitié que Michele Zappella essaye d'agir sur le sujet mutique. En retrouvant l'ouverture à la vie, celui-ci accédera souvent à la parole.

Mais Zappella, si admirablement tolérant pour ses propres malades, laisse deviner, hélas ! d'autres sentiments quand il parle de leurs proches. On le surprend à semer la panique dans une école (comment cela sera-t-il supporté par des institutrices non préparées à cette incursion sauvage ?), à venir chez les gens sans prévenir (pour mieux les étudier), à morigéner durement un frère qui n'a nulle envie de promener sa sœur à la ville. Décidément, dans le psychiatre, et plus largement, sans doute, l'homme, même le plus accueillant, il y a, quelque part, un chef autoritaire qui sommeille.

EVELINE LAURENT.

★ L'ENFANT POISSON, de Michele Zappella, « Petite Bibliothèque », Payot. 240 p., 20 F.

● PARMI LES REEDITIONS : *le Sucre*, roman de Georges Conchon (Le Livre de poche).

PARMI LES INEDITS : *De Munich à la Libération*, par Jean-Pierre Azéma. Le tome 14 de la *Nouvelle Histoire de la France contemporaine* (Le Seuil, « Points »).

en bref

● LE PRIX PIERRE-LAFUE, réservé à un essai d'histoire, a été décerné à Emmanuel Le Roy Ladurie pour « le Carnaval de Romans » (Gallimard). (Voir « le Monde des livres » du 16 février 1979.)

● LE PRIX ALEXANDRE-DUMAS 1979 a été décerné à Georges Blond pour son livre « Julie des Arques », publié chez Julliard. Le jury était présidé par Jeanne Bourin.

● LE PREMIER NUMERO DE LA « LETTRE DE L'EDITION », publiée désormais chaque mois par le Syndicat national de l'édition, vient de paraître (117, boulevard Saint-Germain, 75279 Paris Cedex 06. Prix : 3 F. Abonnement annuel : 30 F). Un article, précédé d'un « billet » de M. J.L. Pidoux-Payot, président du Syndicat national de l'édition, retrace les mérites respectifs, depuis un siècle, du prix imposé et du prix conseillé comparés aux désavantages que présente le prix net entrant en vigueur au 1er juillet prochain.

● LES POETES PIERRE DALLE NOGARE, JEAN-PIERRE FAYE ET PIERRE OSTER-SOUSSOUEV inaugureront l'exposition Poètes à Bourges, samedi prochain 12 mai, à 16 heures. Ce festival de poésie murale est présenté jusqu'au 27 mai, à l'initiative de Juliette Darle et Alain Bosquet, au musée Cujas.

A 21 heures, les mêmes poètes présenteront et signeront leurs livres à Aubigny-sur-Nère. Débat animé par Juliette Darle. (Festival Poètes en Sologne, château des Stuarts.)

L'art de se faire lire

(Suite de la page 19.)

Mais il serait injuste de ne pas reconnaître à ce bonheur une vertu communicative. Même si le roman échoue à ressusciter le baroque qu'il vénère, et si ce baroque se révèle aussi peu « naturel » que semblent apolitiques les convictions maurrassiennes du héros, même si la mythologie obscurantiste de l'écrivain dépassé par ses personnages qui hante l'auteur et lui fournit son titre a beaucoup servi, impossible de nier à *Quand la chouette s'envole* le charme inabouti des premiers livres, des premières amours.

DANS un tout autre genre, *Josepha* se fait également lire, malgré de sérieux défauts, ou plutôt son peu de qualités isolables.

D'écriture, tout d'abord. Christopher Frank se moque ouvertement de nous retenir par des effets de plume. Son livre se lit comme un découpage de film. Entre les dialogues ponctués d'indications scéniques, il ne manque que les mentions « Intérieur-Jour », « Extérieur-Nuit ». L'intrigue à la Sagan ne s'orne même pas des aphorismes de rigueur sur la fragilité des passions ou l'avantage des grosses cylindrées, et

par Bertrand Poirot-Delpech

on en devine très tôt la fin, ce qui n'est pas fait pour soutenir l'attention.

Il va de soi, en effet, que l'actrice Josepha ne restera pas longtemps sensible au charme du séducteur à tempes et manières argentées qui profite, lors d'un tournage, d'une brouille avec son comédien de mari. Face à la connivence tribale des artistes en mal de marginalité, aucune jument de race ni aucune Lamborghini ne fait le poids. On s'attend, dès les premières pages, que le couple légitime se reforme. Que ce soit à l'occasion d'un *Macbeth*, où la femme pousse le mari à « s'éclater », ajoute à la théâtralité des choses.

SANS doute trop. Le retour au bercail après les « merveilleux nuages » de l'adultère rappelle la vieille ficelle du Boulevard, tant exécré par les personnages, et les mœurs de ces derniers ne renouvellent guère la peinture conventionnelle de l'histrion romantique.

Mais la mise à jour du mythe paraît vraisemblable. Comme avec *la Nuit américaine*, Frank montre qu'il connaît de l'intérieur, aussi bien que Jean-Loup Dabadie et Yves Robert dans leur film *Salut l'artiste !*, les O.S. du spectacle toujours partagés entre l'horreur et l'envie de jouer les stars, un vaudeville sans risque et une aventure sans public, une « syncro » et le chômage.

Cette vérité psychologique et sociologique, jointe à la totale modestie de ce qui n'est, au fond, qu'un synopsis réussi, fait que les héros et leurs amis nous restent familiers au-delà du livre, que leur sort nous a importé, au moins le temps de lire. De nos jours, où l'intérêt du lecteur est si ouvertement méprisé, c'est déjà beaucoup.

J'AI dit qu'un quatrième livre m'avait tenu en haleine, cette semaine. La preuve qu'il diffère encore plus des trois autres que ceux-ci entre eux : il ne s'agit ni d'un classique du réalisme, ni d'un brouillon baroque, ni d'un scénario bien ficelé, mais... d'un reportage sur le travail posté : *Flins sans fin...*, de Nicolas Dubost, chez Maspero.

L'auteur, on l'apprend pour finir et on s'en doutait un peu, n'est pas un manœuvre yougoslave. Comme Linhardt, il s'est « établi » après des études, trois ans de Censier. Mais sans ces intrus, qui parlerait ? Et ils se font rares, maintenant que les « gauchistes » ne songent plus qu'à promotionner leur chère personne dans la dissidence, la transcendance, ou la celtitude.

Dubost visse des boulons depuis sept ans. Cela ne donne pas seulement voix au chapitre. Dans notre ronronnement d'idées les faits bruts qu'il relate deviennent comme exotiques. A côté de cette bataille pour la survie physique et mentale, la souffrance peinte par Zola paraît un paradis d'humanité. Ici, maintenant, des hommes « coulent » dans leur propre vie, comme on dit « couler » le long d'une chaîne de montage.

Aucune démagogie ouvriériste dans cette découverte. Entre deux jongleries de l'intelligentsia à paillettes, une évidence saute soudain au visage : lutter contre le capital, pour celui qui n'a pas d'autre issue, « ce n'est pas de la tarte ! »

★ QUAND LA CHOUETTE S'ENVOLE, d'Alexandre Astruc, Gallimard, 294 p., 42 F.

★ JOSEPHA, de Christopher Frank, Seuil, 322 p., 46 F.

★ LE VENTRE DE PARIS, d'Emile Zola, Gallimard, collection « Folio », 472 p., 14 F.

★ FLINS SANS FIN..., de Nicolas Dubost, Maspero, collection « Luttes sociales », 186 p., 35 F.

romans

Dernières et nouvelles voluptés de Louise Weiss

● ***Le destin passionnel d'une femme.***

ECRIRE son premier roman à « soixante-huit ans dans le désordre », comme aime à le dire Louise Weiss (entendez qu'il faut inverser les chiffres), et l'écrire de cette encre, avec cette vigueur, cette verdeur, cette alacrité ! De tout autre, on n'en croirait pas ses yeux : d'elle, si. D'abord, elle est elle-même un personnage : de la vie et de l'action.

Personnage en quelque sorte historique, qu'elle a peint dans ses mémoires, avec le siècle. Mais aussi personnage romanesque, quand l'histoire tout court se fait histoire d'amour : la sienne. Celle, très romantique, de sa jeunesse, pendant la première guerre mondiale, avec le héros bohémien de l'indépendance qui, s'il ne s'était pas tué en avion, était désigné pour diriger son pays à la place qu'occupa Bénès (c'est l'Histoire majuscule qui aurait bien pu être changée) ; et puis, celle de la maturité, pendant la guerre suivante : ce « Sacrifice du Chevalier » qui est, en plein désastre, un roman de la Table Ronde (1).

Si Louise Weiss n'a pas écrit plus tôt de vrais romans, c'est-à-dire fictifs, c'est qu'elle n'en avait pas trouvé le temps. Maintenant, elle le prend. Mais la mémorialiste ne devient pas romancière pour retourner à l'autobiographie. Si elle se penche sur un passé, c'est celui de toutes les femmes, surtout quand elles arrivent au bout de leur présent.

Cette Européenne d'avant notre Europe fut d'abord une féministe des temps héroïques. (Est-il superflu de rappeler ce trait : reçue à l'agrégation, quand les femmes y étaient rares — c'était en juillet 1914, — elle donna immédiatement sa démission, le président du jury, après l'avoir félicitée, lui ayant donné impérativement avis qu'une « dame professeur » ne portait pas une rose à son chapeau.)

Ce qui la hante, c'est l'injuste destin des femmes, non plus social, mais passionnel : « *Les ardeurs restent, quand s'effacent les attraits.* » Que faire ? En tout cas, ce qui est dénoncé ici, c'est l'outrecuidance de la jeunesse et l'hypocrisie de la société qui veulent que les passions, pour les femmes surtout, n'aient qu'un temps, et le plus court sera le mieux. Qu'on ne s'attende pas toutefois à une sombre histoire de femme abandonnée : définitivement et par tous les hommes. Louise Weiss a beaucoup trop de force et de santé pour s'y abandonner elle-même, et, si le livre est tragique, on s'en aperçoit à peine, par la grâce d'une vitalité qui emporte jusqu'au désespoir, et par cette verve d'une si féroce gaieté.

Et pourtant, le roman s'ouvre par cela que les faits divers appellent un drame de la jalousie, mais peu banal, bref, une des horreurs de l'amour : le dogue qui avait une passion farouche pour son maître, se sentant « trahi », l'égorge et le déchire. Or, cet homme était l'objet d'une autre passion non moins exclusive : celle de sa femme.

A l'instant où la vieillesse, jusque-là tenue à distance, tombe sur elle avec la mort de l'époux-amant, l'affaire pour Amélie de Saverne est de survivre. Elle s'y acharne, dans son château, avec ses serviteurs, les six « automates » de peau et d'os commandés chacun par un bouton ; avec le village sur quoi régner, l'hospice qu'on a fondé et où l'on peut prendre d'affreux bains de sénilité ; et surtout la volupté suprême, la thérapeutique miracle « ignorée des carabins » : faire, défaire, refaire son testament.

Figure balzacienne, baignant dans une étonnante, jubilante, féroce et quasi magique atmosphère de fin d'un monde qu'on aurait cru déjà fini depuis longtemps.

Chez Amélie, un seul écart sexuel, non abouti, mêlé bien entendu de maternité : car l'inconsolable, insupportable veuvage, se double pour elle de la torture de sa stérilité. Aussi, elle hait la fécondité des autres. Cette répugnance enrichit encore sa curiosité pour les jeunes couples qu'elle reçoit et qui la fait rôder dans les couloirs, la nuit. Car la jeunesse, fort heureusement, traverse ces pages, surtout avec l'ardeur et la beauté de Thècle la rousse.

Enfin, la guerre. A l'approche des Allemands, en juin 1940, un groupe de médecins confie à Amélie un précieux dossier de recherches : sur la stérilité féminine, la fécondation artificielle. Elle dépèce le grimoire : « *Séraphine, vous accrocherez les liasses que voici dans les cabinets du château. La guerre sera longue.* »

Oui, enfin la guerre : parce qu'on retrouve la Louise Weiss des *Mémoires d'une Européenne*, sans doute ; mais surtout parce que, soudain, pour Amélie, il ne s'agit plus de « survivre », mais de « revivre ». Aux « passions en loques » succède une autre passion toute neuve : « *Les obsessions sont des fontaines de jouvence. Elle épouvante la Mort.* » La châtelaine de Montrésor, sortie d'elle-même, va tenir tête à l'occupant, pour la fierté et le plaisir ; et, plus sérieusement, elle cache des armes et des hommes ; bref, elle se bat. Ce qui l'abattra, elle, c'est une vengeance venue de loin : une page dérobée au journal que tenait le baron de Saverne, et où il a noté qu'au nom de ses principes philosophiques il s'était fait jadis stériliser. La foudre de l'hémiplégie tombée sur Amélie fera, par ricochet, flamber le château avec ses occupants vêtus de vert : un incendie qui, sous ses mobiles sordides, est grandiose, symbolique, mythique.

Car jusque dans l'histoire la plus historique, le mythe perce volontiers chez Louise Weiss : n'est-elle pas l'une des deux nymphes Europe de ce temps, l'autre ayant été Marthe Bibesco ?

YVES FLORENNE.

★ DERNIERES VOLUPTES, de Louise Weiss, Albin Michel, 256 p., 45 F.

(1) *Mémoires d'une Européenne.* 1893-1975. T. II, 50 F ; III, 45 F, Payot. T. I, 45 F ; IV, 33 F ; V, 39 F ; VI, 49 F, Albin Michel.

UNE SACRÉE LURONNE

● ***Les œillades assassines de Katherine Pancol.***

COMME elle y va, l'héroïne de Katherine Pancol ! A la premièe page, elle découvre, dans sa baignoire, l'extase du plaisir solitaire. A la seconde, elle fait l'amour avec un certain Patrick, « *pas aussi bien qu'avec le robinet* ». Mais bientôt les choses s'arrangent et la voici « *les orteils retroussés, les dents arrachées, domptée par un direct du Ciel* ». Elle a dix-sept ans, une mère indulgente, toujours prête « *à scotcher ses blessures* », un père frivole qui abandonna le foyer conjugal, une amie de cœur éprise d'absolu et de Banania, et des soupirants à la pelle. Elle cède, se fiance, s'abandonne à « *ses fantasmes installatoires* » et, à la dernière minute, se cabre à l'idée de tomber « *dans la trappe d'un bonheur acheté en catalogue* ».

A d'autres « *le SMIC sentimental* » ! Elle vise plus haut, plus loin ; aucune homme n'est de taille à lui boucher l'horizon. Antoine, pourtant, le numéro deux, Yankee sans peur et sans reproche, la subjugue par sa virilité de cow-boy.

Malheureusement, si les forces d'Antoine ne s'usent pas, ses économies fondent. Après la *dolce vita* italienne, les amants déchantent dans le purgatoire suisse, où la nécessité de gagner sa vie leur met du plomb dans l'aile. Survient Eduardo.

Un peu fané, déplumé, mais « *chic et genre. De bonnes étiquettes sur sa veste, sa chemise et ses mocassins* », et une Ferrari par-dessus le marché ! S'il se contente de relations platoniques (serait-il pédéraste ?), du moins délivre-t-il l'héroïne du joug américain. En lui offrant un manteau de renard blanc ? Qu'allez-vous insinuer ! D'ailleurs, Antoine équilibre la mise, en courant acheter une émeraude chez Cartier. Mais Eduardo, machiavélique, abat son atout maître en invitant l'enfant terrible à chercher sa propre voie et en lui ouvrant les portes du journalisme.

Avec cet itinéraire tumultueux, une jeune journaliste de *Cosmopolitan* se lance en littérature comme sur une piste de rock, fermement décidée à « s'éclater ». Elle écrit à la diable, bafouant la pudeur et la grammaire, tire une langue longue comme ça face à « *la morale impérialiste* » et prétend « *coller à ses fantasmes pour en extraire la part de soi qui la fera entrer dans la réalité* ». Elle a tant d'énergie, de santé, de malice, qu'elle arrive à ses fins. Comment la réalité résisterait-elle à qui ose l'attaquer au cri de « *Moi d'abord* » ? Et quel lecteur ne succomberait aux œillades assassines que lui décoche cette luronne ?

GABRIELLE ROLIN.

★ MOI D'ABORD, de Katherine Pancol, Le Seuil, 192 p., 39 F.

récits

Comment peut-on être veuve ?

HELENE KARSENTY-TOLILA publie son premier livre à cinquante-huit ans, après s'être essayée dans diverses activités, parmi lesquelles le théâtre et le journalisme. Ce récit courageux, *Après toi*, évoque la remontée des enfers d'une femme dont le mari vient de mourir.

Veuve, elle refuse, avec une forte vitalité, de s'enfermer dans ses souvenirs et de commencer à vivre au passé. Avec violence, elle se révolte contre les condoléances doucereuses, elle se veut encore jeune, attirante, et elle cherche, un peu piteusement, l'aventure. Quel âge *me donne-t-on* ? Il semble que cette question l'angoisse. L'avouer en clair, c'est déjà exorciser cette peur. C'est aussi faire preuve d'humour : quand la narratrice se regarde « faire tapisserie », dans une soirée où elle espérait qu'on l'inviterait encore à danser, sa lucidité tard venue fait un peu froid dans le dos.

La riche et chaleureuse personnalité du mari mort revit malgré elle, comme destinataire réel de son long monologue intérieur : c'est bien féminin, cette tendance, quand on se parle à soi, de s'adresser toujours à un autre. Et la conclusion de neuf mois de tentatives malheureuses pour commencer une autre vie est celle de la fidélité :

« *Je crois que je vais prendre l'habitude de vivre avec toi comme si tu étais vivant.* »

Ce livre plein de santé apparaît comme une auto-analyse réussie. La narratrice a évité de justesse la dépression, et son exemple pourra aider plus d'un lecteur désemparé.

JOSANE DURANTEAU.

★ APRES TOI, d'Hélène Karsenty, Laffont, 280 p., 39 F.

biographie

COLETTE EN APPRENTISSAGE

● *Quel a été le rôle de Willy ?*

Le second *Cahier Colette* (1) nous apporte treize « inédits en librairie », treize articulets jamais repris, dans aucun volume, à faire pâlir d'envie, pourtant, si peu qu'on tienne la plume. Quel regard ! Quel métier ! Avec presque rien ; chaque fois, un petit feu d'artifice. C'est ce qu'on se dit aussi en relisant ses livres de la vieillesse, heureusement remis en circulation par leur éditeur (2) : *l'Etoile Vesper*, avec *De ma fenêtre*, *le Fanal bleu*, avec *En pays connu* — en attendant, à l'automne, *toutes les nouvelles*, dont *le Képi*, ce chef-d'œuvre. Qui donc parle, pour Colette, de purgatoire ?

Annoncé de longue date sous le titre *Colette à l'heure de Willy*, mais nous parvenant sous le signe des « apprentissages » (ce qui revient au même, en moins agressif), voici le livre de critique le plus objectif qui soit, après tant de biographies et d'exégèses où Colette est tirée à hue et à dia à des fins de démonstration pas toujours justifiées ; passionné, s'agissant du style, mais les ombres nécessaires au relief du personnage bien en place, et, ce qui aurait réjoui le modèle, écrit dans une langue aisée : un livre qui éclaire la naissance d'un écrivain, ce miracle un peu plus miraculeux chez Colette que chez beaucoup d'autres, parce que refusé au départ.

Moins abject qu'on ne l'a dit

Les sept premiers ouvrages de Colette, on le sait, ont été signés Willy, puis Willy et Colette avant que ne s'impose, enfin triomphant, le fameux patronyme en forme de prénom. L'encre a beaucoup coulé — le fiel aussi — à propos d'une collaboration conjugale dont Colette elle-même, plus tard, a quelque peu truqué les conditions. Il n'est pas exact, par exemple, que cette collaboration n'ait été connue « que bien plus tard », comme elle l'écrit dans une préface à *Claudine à l'école :* Jules Renard, à qui l'on en contait difficilement il est vrai, écrit dans son *Journal* le 21 janvier 1905 : « *Willy* ont *beaucoup de talent* », en soulignant ce pluriel insolite.

« Négrier », Willy ? Assurément, mais moins abject qu'on ne l'a dit, payant, et payant bien, quand il était en fonds, ceux qui travaillaient dans son « atelier de littérature » — une pratique alors courante, — et qu'il savait choisir : P.-J. Toulet, Curnonsky, Félix Fénéon, Jean-Marc Bernard et Francis Carco entre autres. Son drame : le vertige devant la page vierge ; son génie : un sens critique développé, doublé d'un flair étonnant de ce qui plairait dans le milieu bien parisien qui forgeait les réputations.

Il eût été un remarquable rédacteur en chef, concédait Colette. L'éloge est de taille. Du talent qu'il pressent tirer le maximum, c'est ce qu'a fait Willy, au péril parfois du génie propre de Colette. Mais précisément parce qu'elle avait du génie, elle a su éviter les pièges et, l'impulsion donnée — la révélation reçue, devrait-on dire, — débarrasser ses œuvres futures des scories surajoutées.

Il faudrait, pour connaître le degré exact de paternité attribuable à l'un et à l'autre des époux dans les œuvres écrites en commun, disposer des manuscrits, détruits par Willy, affirmait Colette, mais rien n'est sûr et pas même qu'ils aient définitivement disparu. Ceux des deux premiers *Claudine* introuvables, reste *Claudine en ménage*, dont Paul d'Hollander a fourni, naguère, une excellente édition critique (3) à partir de laquelle il peut, aujourd'hui, sinon réhabiliter « le contrebandier de l'histoire littéraire », du moins le situer comme il convient à une place finalement où, toutes rancœurs conjugales évacuées, il a droit à notre reconnaissance comme Pygmalion d'un de nos plus grands écrivains.

Le saphisme

Les piments « rajoutés » par Willy n'étaient vraisemblablement pas tous dus à des astuces de vente. Bien que Colette se soit révoltée d'être confondue avec son héroïne, elle reconnut toujours de bon gré sa propre ambiguïté sexuelle, et même, elle l'exhiba ; le saphisme était d'ailleurs en vogue, autour de 1900. « *Je ne fais pas allusion à un ancien aspect de moi-même, aspect public dont j'ordonnais avec ostentation la légende, les détails extérieurs, le costume. Je vise le véritable hermaphrodisme mental, qui charge certains êtres fortement organisés* », note-t-elle dans *le Pur et l'Impur* (3).

Récemment réédité, cet ouvrage, qui est l'un des sommets de son œuvre, l'un des plus « modernes » par la portée de la réflexion, l'explique peut-être plus que tous les autres, comme il explique l'évolution de ses sentiments envers Willy, de l'amour où le physique avait large part, à une espèce de haine mêlée de pitié. Car elle y écrit également : « *J'espérais alors dépouiller cette ambiguïté, ses tares et ses prérogatives et les jeter chaudes aux pieds d'un homme, à qui j'offrais un brave corps bien femelle et sa vocation, peut-être fallacieuse, de servante.* »

Le goût de Claudine pour Rézi, que Willy avait provoqué, au moins favorisé, existait en Colette, mais elle eût certes évité bien des déchirements intimes si, au lieu d'un mari quelque peu pervers, elle eût rencontré le vrai « mâle » auquel elle aspirait. Celui-là viendra plus tard et ce sera Henry de Jouvenel. Trop tard ? Tout bois fait feu, pour Colette. Sans Willy, même envisagé dans ses influences les plus discutables, Colette ne serait pas notre Colette. Ce n'est aucunement la diminuer que le reconnaître.

GINETTE GUITARD-AUVISTE.

★ COLETTE, SES APPRENTISSAGES, de Paul d'Hollander. Les Presses de l'université de Montréal et les Editions Klincksieck, 425 p., 90 F.

(1) Publié par la Société des amis de Colette (mairie de Saint-Sauveur-en-Puisaye, 89520), qui annonce, pour les 8 et 9 juin, un colloque à l'université de Dijon : *Colette, tradition et modernité*.

(2) Hachette.

(3) Editions Klincksieck, 1975.

poésie

Les moralités de Jean-Claude Renard

DEPUIS *la Braise et la Rivière*, il y a dix ans, les grands poèmes spirituels de Jean-Claude Renard sont interrompus par des respirations plus brèves, où sa pensée s'aère et s'exprime en des fulgurances ; le chant y cède la place à une sorte de proverbe de l'impalpable. Cette veine, qu'on pouvait croire secondaire, il l'exploite avec sa splendeur coutumière dans *Dits d'un livre des sorts* (1). La symphonie s'est tue momentanément, et des pizzicati prennent la relève. Le droit à la fable lapidaire ou à la moralité fabuleuse s'y impose, dans la rigueur.

A une époque où trop de poètes se contentent de miettes, les textes courts de Jean-Claude Renard apparaissent comme d'extraordinaires concentrés, dont la vertu de prolongement est sans cesse accompagnée d'un charme — au sens fort — irrésistible. L'ailleurs, l'inconnu, l'impalpable, ont ainsi une morale où nos sens basculent et se trouvent en même temps flattés.

Sache d'abord
que les premières figues, dans les premiers figuiers d'avril,
ne font reproche d'aucune faute
au feu gelé.

Car la table n'est pas éteinte
dans la salle des morts.

....

Rusant ou non
— n'offense pas,
ne juge pas novembre
adverse.

Il t'empêcherait d'être
ta parole !

A. B.

(1) *Dits d'un livre des sorts*, de Jean-Claude Renard. Editions de la différence, 22, rue Saint-Paul, Paris.

Les débuts de Jérôme Garcin

CRITIQUE de poésie dans un hebdomadaire, Jérôme Garcin fait ses débuts avec deux recueils d'inspirations fort différentes. *Composé des heures* (1) groupe des textes déjà anciens ; on y assiste, entre mille hésitations, à une sorte de prise d'inconscience postromantique. Des « correspondances », au sens baudelairien, y règnent sur des soupirs, des malaises, des paysages, des horizons qui se cherchent un équilibre. *Les Mots de Bray* (2) marquent une option plus résolue pour un lyrisme sans songeries ni excroissances. La voie de Jérôme Garcin se situe davantage dans cette densité où, malgré des épanchements encore trop nombreux, se noue quelquefois une réalité grave et juste, riche et nerveuse :

L'hérédité

Grand sac à secrets
Les greniers livrent des poussières d'or

Il fait bref allons au passé
Coffres et paravents
Petite chanson des âges
Murmure : l'hérédité
Ce vice éternel qui chauffe le vide

Un rayon a percé
La fenêtre haute des communs
J'ai reconnu l'histoire.

A. B.

(1) *Composé des heures*, de Jérôme Garcin. Editions de la différence, 22, rue Saint-Paul, Paris.

(2) *Les Mots de Bray*, de Jérôme Garcin. Editions Pierre Dalla Nogare, 60 p., 28 F.



ALBUM MONTHERLANT

iconographie réunie et présentée par Pierre Sipriot 392 illustrations

cet album de la Pléiade est offert gracieusement à tout acquéreur de 3 volumes de la collection



QUINZAINE DE LA PLÉIADE

Gallimard

roman policier — Reims: demain la Mecque du «polar»

LE roman noir, un reflet de société ? On peut débattre là-dessus pendant longtemps et écrire des tas de thèses, mais il suffisait de voir Léo Malet et Robert Bloch, assis côte à côte dans le hall de l'Hôtel Europa, à Reims, pour répondre : oui, et comment ! Malet, parka verte, veste et casquette à carreaux, foulard rouge noué autour du cou, pantalon de toile marron, écharpe en laine, chaussures d'été, suçait énergiquement sa fameuse pipe à tête de taureau. Bloch, lunettes noires, imper noir, chaussures noires, costume sombre, cravate rouge sang, chapeau noir, fumait tranquillement une longue américaine à bout filtre. On aurait dit un personnage de Gilles Grangier fraternisant avec un deuxième couteau de Gordon Douglas.

En invitant ces deux anciens, le Festival (1) les introduisait, comme dans un collage, sous une pluie digne de Simenon, au cœur d'une ville que l'on résumera avec trois visages, celui de l'Ange au sourire (« La vamp aux ailes trouées », ricanera Malet), celui de la Veuve Clicquot-Ponsardin, dont Bloch visitera les caves aux cinquante-quatre millions de bouteilles, celui enfin, plus secret, de René Daumal, le fondateur du « Grand Jeu », qui fut aussi le traducteur d'Ernest Hemingway.

Ce premier festival, dont l'un des animateurs, Jacques Baudou, est aussi membre de l'Oulipopo (Ouvroir de littérature policière), ce qui lie encore Reims au polar et à la pataphysique, ne pouvait pas mieux tomber. Une fièvre intense vient, en effet, de s'emparer du petit monde des auteurs, éditeurs, critiques qui tournent autour du roman policier. On prépare des nouvelles collections et des revues, des librairies spécialisées s'ouvrent à Paris et en province, et, surtout, de nouveaux romanciers, comme Hervé Prudon ou Alain Dubrieu, prennent la relève.

Un œil exercé devinait dans les salles de la Maison de la culture les mouvements des différents « gangs » venus à Reims, regroupés autour de leurs leaders respectifs. Ceux de « Red Label » suivaient Michel Lebrun, ceux de la « Série noire » ne quittaient pas Robert Soulat. Ces équipes ont-elles des comptes à régler ou des revanches à prendre ? La lutte, même si elle doit être chaude, sera certainement bénéfique, et l'on comprend que l'on échange des regards noirs, des paroles peu aimables, quand on est à la veille du gros coup, en l'occurrence faire main basse sur le marché, séduire les nouveaux adeptes, qui se disputent toujours les « cartonnés » de la « Série noire », et lancer des auteurs. Il faut dire que Malet et Bloch, à cause de leur mépris des « magouilles » (Bloch est publié dans les deux camps, Malet dans aucun), allaient et venaient en toute sérénité, parlaient aimablement avec tout le monde, distribuant des sourires et des poignées de main.

L'évolution du roman policier, et le festival a eu aussi le mérite de le rappeler, peut se résumer ainsi : on ne se demande plus qui a tué, on s'interroge plutôt sur ce qui fait de la société une vaste association de criminels, plus ou moins conscients, où les actes de violence, attentats, enlèvements, viols, rapines, ne sont que des « révélateurs » qui trahissent un pourrissement général. Alors la présence à Reims de « maîtres du mystère », comme Louis C. Thomas ou Maurice-Bernard Endrèbe, le créateur de l'inoubliable Elvire Prentice, avait un petit parfum rétro. Les « loups » de la « Série noire », A.D.G., Joseph Bialot, Jean Vautrin, plus ou moins jeunes et méchants, n'avaient certainement rien à dire à ces spécialistes du suspense, à ces fignoleurs d'intrigues parfaites ; ils n'ont pas lu les romans parus dans « L'Empreinte » ou dans « Le Masque ». Ils regardent plutôt la télévision, épluchent les faits divers de Libération et, comme Malet, qui est un peu leur ancêtre, traînent dans Paris, du côté des usines ou des autoroutes. Ils tirent aussi le meilleur parti de leurs expériences, de la vieille école de la vie : Prudon est perruquier pour le théâtre, après avoir été longtemps chômeur, Bialot vient du Sentier.

En essuyant les plâtres, sans moyens financiers et sans sectarisme, le festival, qui ressemblait plus à une rencontre entre camarades, malgré l'amusante guerre des clans ennemis, devrait devenir l'occasion de donner à des formes de littérature méprisées non pas un label de « culture » mais une sorte de tribune. La présence écrasante de Malet et de Bloch a montré aussi que les petits nouveaux ne font pas le poids. La modestie les paralyses et ils ne savent pas encore parler de ce qu'ils font. Pourtant personne n'aura plus honte de les lire.

RAPHAEL SORIN.

(1) Festival du roman et du film policiers, Maison de la culture André-Malraux, à Reims. Jusqu'au 13 mai.

Et si Chandler n'était qu'une poignée de tics ?

● ***Comment un écrivain mercenaire en arrive à se « cannibaliser ».***

SAM SPADE et Philip Marlowe, les héros de Dashiell Hammett et Raymond Chandler, sauront toujours nous émouvoir. Ils représentent un temps à jamais perdu où le crime et la violence n'empêchaient ni la profondeur ni l'expression d'un désabusement énergique. Il en est de même pour des « privés » moins célèbres, mais parfois aussi attachants, comme le Johnny Liddell de Frank Kane *(Comme des mouches, Envoyé c'est pesé,* ou le Shell Scott de Richard S. Prather *(Un beau carton, Un strapontin au paradis)* (1).

Pourtant, alors que l'œuvre de Chandler plaît tellement aujourd'hui, un léger doute ne manque pas d'effleurer ceux qui, depuis longtemps, rôdent sous la pluie en compagnie de Marlowe entre Kenmore Street et Hollywood Boulevard, avec une tristesse innommable pour viatique. Comme au masque et au rictus de Bogart ils commencent à préférer le visage somme toute banal de Cagney, que déforment parfois les grimaces des grands criminels paranoïaques ; ils se demandent également si ce qu'ils aimaient tant dans *Adieu ma jolie* ou *Fais pas ta rosière* (2) n'est plus qu'une poignée de tics, une rhétorique de la nostalgie.

Chandler, sciemment, flirtait avec le danger de laisser à ses lecteurs futurs le souvenir d'un style parfait mais terriblement daté. Son pastiche si réussi des trucs d'Ernest Hemingway (3), *« le plus grand écrivain américain vivant »*, est en même temps un démontage ironique de ses propres procédés. D'ailleurs, dans un numéro de la revue *4 Taxis* (4) consacré au roman noir, chacun à leur façon, Jean-François Christoflour et Steve Payne démontrent facilement que chez Chandler tout est système et assemblage.

L'inimitable lucidité du privé

La publication de deux nouvelles, *la Fille de l'air, la Dame du lac,* la réédition du recueil *la Mort à roulettes* sous un nouveau titre, *la Dernière Balade,* et du roman *la Dame du lac,* permettent de voir comment Chandler s'y est pris pour fabriquer son œuvre et faire de son héros, le détective en proie à la ville, à la corruption, au malheur, une figure emblématique.

Les privés Carmady et Dalmas des deux histoires brèves qui sont les esquisses, l'une du *Grand Sommeil,* l'autre de *la Dame du lac,* ont déjà les traits de Marlowe, son humour glacial, sa façon inimitable d'aller droit au but. Mais ils expriment aussi sans détour une vision noire du monde, une lucidité à toute épreuve, qui n'appartiennent qu'à leur créateur. On comprend que, comme pour Hammett, dont le cinéaste allemand Wim Wenders se prépare à tourner une biographie imaginaire à Hollywood, d'après le roman de Joe Gores, *Hammett* (5), le succès posthume de Chandler soit assuré, malgré le surgissement d'une époque qui l'a rendu obsolète. Sa survie est due à la rencontre exceptionnelle d'un héros de papier, Marlowe, d'un acteur légendaire, Bogart, et d'un destin unique fait d'ivrognerie, de solitude et de désespoir.



En comparant la version courte de *la Dame du lac* avec le roman, on découvre, en outre, une technique d'« agrandissement » presque mécanique. Voilà qui est touchant et instructif : cette méthode obéit d'abord à une nécessité, celle de gagner sa vie quand on est un écrivain mercenaire, au besoin en se « cannibalisant ».

Mais, en fin de compte, les histoires de Chandler sont surtout des exemples décisifs de ce qui domine absolument le roman moderne, qui n'en finit pas de mourir. Au-delà des clichés, c'est le monde des choses vulgaires qui s'y exprime tout entier, tandis que l'on assiste au ravalement de la fatalité et que le Destin perd sa majuscule. L'écrivain n'est plus alors qu'un gagne-petit de l'honneur, soucieux de se perdre, tremblant de n'y point réussir.

R. S.

(1) *Série noire,* Gallimard.
(2) *Carré noir,* Gallimard.
(3) *De la bière dans la casquette de l'adjudant,* in « Spécial U.G.A. », *Subjectif,* 51, rue des Francs-Bourgeois, 75004 Paris.
(4) C/o Michel Aphesbero, 3, rue Canihac, 33000 Bordeaux.
(5) *Super noir,* Gallimard.

★ LA FILLE DE L'AIR suivi de LA DAME DU LAC, de Raymond Chandler. Traduit de l'anglais par Janine Hérisson. Gallimard, 165 p., 8 F.

★ LA DAME DU LAC, de Raymond Chandler. Traduit par Michèle et Boris Vian. « Carré noir », Gallimard, 256 p., 8 F.

★ LA DERNIERE BALADE, de Raymond Chandler. Traduit par Jean Sendy et Robert Louit. Presses Pocket, Presses de la Cité, 186 p., 7 F.

Comment devenir Chester Himes

CHESTER HIMES, qui aura soixante-dix ans en juillet, est bien connu. C'est-à-dire méconnu. Il s'est donc décidé à mettre sa vie au point dans deux ouvrages : *The Quality of Hurt* (1971) et *My life of absurdity* (1976), que Gallimard vient de réunir en les publiant sous le curieux titre de *Regrets sans repentir.*

Quand on est mulâtre, fils d'une octavonne quasiment blanche et d'un père noir type Oncle Tom, et qu'on naît dans le Missouri, qu'attendre de la vie ? Misère, racisme, violence, bien sûr.

Quand, de plus, on a un fond puritain, une violence suicidaire et une timidité agressive, il est difficile de se faire aux délices du Sud profond. Le jeune Chester se sentira vite parfaitement inadapté. Il tâtera très tôt de la délinquance. D'abord, le jeu. Puis un hold-up réussi. Chester Himes se voit offrir un séjour *« d'une durée de vingt à vingt-cinq ans »* au pénitencier de l'Etat d'Ohio. Il y entre à dix-neuf ans, bon à rien. Il en sort à vingt-six ans, écrivain. On sait l'importance des maisons d'arrêt dans les lettres contemporaines.

Himes publie d'abord des nouvelles dans des magazines pour Noirs. Elles lui valent de se voir libéré sur parole.

Il faut vivre. C'est la crise. Himes sera terrassier pour le New Deal. Plus tard, pendant la guerre, il songe à utiliser son expérience carcérale dans un roman : *Black sheep.* Il commet l'erreur de n'y faire *« aucune allusion aux avanies subies du fait de sa race ». « Les éditeurs le refusèrent. Depuis, j'ai appris que, pour les éditeurs américains, l'écrivain noir ne présente d'intérêt que s'il saigne sous la torture des Blancs. »*

Il rectifiera le tir, dans un *« roman de protestation indignée » : S'il braille, lâche-le.* Accepté.

Mais point trop n'en faut. Naïvement, dans *la Croisade de Lee Gordon,* il décrira de façon véridique la vie quotidienne pendant la guerre. Il réussira à se mettre tout le monde à dos.

Il décide de rester *« écrivain avant tout ».* Et comme les Etats-Unis ne lui réussissent guère, puisqu'un pays n'est pas le vôtre tant que vous n'avez pas la bonne couleur, il s'exile.

En 1953, il débarque en France. Il y consommera pas mal de Blanches et de vache enragée, et il y fera la connaissance du grand Richard Wright, alors en pleine gloire. Davantage, même, un monopole : *« ... les puissances qui règnent sur la scène littéraire américaine ne tolèrent qu'un seul écrivain noir en vedette. »* Himes s'accroche. Il a un Crédo, qu'il exprime dans *la Fin d'un primitif : « Le Noir d'Amérique est le spécimen humain le plus névrosé, complexé, inanalysable de l'histoire humaine. Il appartient à une nouvelle catégorie d'hommes : la seule nation née à l'époque contemporaine. »* Sans doute. Mais les gens préfèrent les idées reçues. Après pas mal d'aventures et d'avanies, Himes décroche. Trois ans après sa fuite, furieux, il regagne l'Amérique.

La vie en vaut la peine

Cette fois, il va découvrir Harlem, *« sa géographie, ses truands, ses vices, son argot et son absurdité ».* Ce ne sera pas perdu. Il travaille dans des restaurants. Puis, exaspéré, il repart. Il écrira en France.

Il essaie d'obtenir de maigres avances sur ses manuscrits. Cette fois, la chance va enfin se présenter, sous les traits de Marcel Duhamel, qui lui propose d'écrire pour sa « Série noire », lui indique comment faire, et le remet à flot. Himes ne parle pas français ? Tant mieux. L'intrigue ? Quelle importance ? pourvu qu'il y ait de l'action. Encouragé, Himes s'y colle. Ce sera *la Reine des pommes, « ... une histoire abracadabrante. Mais elle était destinée aux Français, qui croient tout ce qu'on leur raconte au sujet des Américains, Blancs ou Noirs, pourvu que ce soit assez malveillant. »*

Enfin, le succès paraît proche. *« J'étais devenu écrivain français et j'envoyais les Etats-Unis au diable. »* Himes pourra se consacrer à deux passions, une VW et une jeune Allemande, également d'occasion.

Pourtant, ce succès n'allait pas de soi.

Pourtant Himes devient enfin célèbre. Mais la fortune ne suit pas. Il a la certitude d'être exploité. Lorsqu'il rend visite à Marcel Duhamel, du côté de Biot, il découvre que *« la porte du vestibule était couverte de plomb dans lequel étaient gravés les titres de tous les romans célèbres parus dans la « Série noire ». Je les lus et quand j'arrivai à* la Reine des pommes, *mon cœur cessa de battre : j'avais l'impression que mon roman avait payé la maison de Marcel Duhamel. J'étais constamment au seuil de la misère alors que les éditeurs faisaient fortune avec mes œuvres. »*

Chacun son métier. Himes doit continuer sa course au trésor. L'ennui c'est que son inspiration le lâche. Fatigué d'inventer pour des prunes. Il lui faut pourtant continuer à produire. Il se mettra à son autobiographie.

Et puis, sur le tard, sa vertu sera récompensée. Le cinéma s'intéresse à ses personnages. L'argent tant désiré finit par couler. Pour quoi faire ? Il reste assez d'imagination à Himes pour s'acheter une Jaguar, et faire bâtir, en Espagne. Il ne l'a certes pas volé.

Mais ce qui nous touche, c'est moins cette accession aux délices de la propriété que la lutte qui a permis à Himes de s'imposer. Pour ce membre de *« la troisième génération de Noirs émancipés de l'esclavage »,* rien n'était joué. Wright avait ouvert un chemin, et le public attendait quelque chose dans ce goût-là. Mais Himes n'avait envie de jouer ni les suiveurs ni les Oncle Tom. Il lui restait à inventer, tout au long d'un chemin où il a découvert que les Blancs n'étaient pas si noirs et les *« frères d'âme »* pas si tendres, une voix, sa voix, pour nous dire avec humour et cynisme que la vie en vaut quand même la peine. Quand on s'y met vraiment.

CLAUDE COURCHAY.

★ REGRETS SANS REPENTIR, de Chester Himes. Gallimard, 384 p., 59 F.

Jim Thompson : à découvrir

LA sortie de *Série noire,* un film d'Alain Corneau, adapté par Georges Perec d'après *Des cliques et des cloaques,* de Jim Thompson, que l'on réédite, tombe pile. Son titre clin d'œil, déjà utilisé en 1955 pour un sombre navet de Pierre Foucaud, annonce un engouement qui risque de durer plus qu'une saison.

On sait le goût ancien de Perec pour les énigmes, tant littéraires que policières. Comme son ami américain Harry Mathews, il est à son aise dans les univers de Raymond Roussel ou de Mickey Spillane. Corneau, quant à lui, a travaillé autrefois à l'adaptation d'un autre roman de Thompson, avec l'auteur, *1 275 âmes* (le no 1 000 de la S.N.), mais le projet n'aboutit pas. En terminant *Série noire,* Perec et Corneau prennent donc chacun leur revanche et attirent aussi l'attention sur l'œuvre d'un grand romancier. La revue *Polar* annonce d'ailleurs un dossier Thompson pour son second numéro, en mai, avec des témoignages de sa veuve et de Pierre Rissient, une filmographie, une bibliographie et une nouvelle inédite.

Thompson lance un regard d'une noirceur indépassable sur la société en la prenant par le petit bout, à l'échelon local. C'est en délitant la conscience de ses héros, par exemple, dans *Des cliques et des cloaques,* celle de Frank Dillon, un représentant qui commet des petits vols et plusieurs crimes ordinaires, que Thompson découvre les tares dominantes de ses contemporains. Surtout, il met le doigt sur ce qui n'est pas aujourd'hui une simple menace, mais bel et bien une évidence : il n'y a plus de sens moral chez les individus qui survivent dans un monde où c'est la vie, dans son ensemble, qui a perdu tout son sens.

R. S.

★ DES CLIQUES ET DES CLOAQUES, de Jim Thompson, traduit de l'américain par G. Sollacaro, « Série noire », no 1 106, Gallimard, 212 pages, 8 F.

Robert Bloch : à réévaluer

UN bruit fâcheux court sur le roman le plus célèbre de Robert Bloch, *Psychose* (1), qui passe pour une œuvre médiocre dont Hitchcock aurait tiré un de ses grands films. Pour ses fanatiques, dont Manchette, qui traduisit *Monde des ténèbres* (2), Bloch, au contraire, est un maître, capable de réussir aussi bien dans le récit de terreur, le suspense, l'humour noir et la science-fiction.

Découvert par Lovecraft, il appartient à la famille d'auteurs qui, comme son ami Richard Matheson, ont fourni au cinéma et à la télévision une dose intolérable de frissons. Et *Psychose* est un livre très réussi.

La collection « Red Label », dirigée par François Guérif, a déjà publié trois inédits de Bloch, *l'Incendiaire, l'Echarpe* et *le Crépuscule des stars,* qui devait permettre de réévaluer l'apport de Bloch au roman noir. C'est sans doute, avec *J'aurais dû rester chez nous* (3) de Mc Coy, l'un des meilleurs romans consacrés à Hollywood.

Bloch décrit le Hollywood de la fin du muet, une ville de mirages éclairée au néon, où rôdent des ombres fameuses, Stroheim, Chaplin, Lon Chaney, et que hante un personnage fascinant, Théodore Harker, qui roule dans une Rolls noire et s'habille toujours en noir. Sans cadavre, sans détective, l'angoisse vient du pressentiment de la fin d'une époque, de la sauvagerie des relations humaines dans une industrie vouée au rêve et à l'évasion. Construit comme un film, en plusieurs « bobines », *le Crépuscule des stars* s'achève sur un incendie qui pourrait être celui de la Babylone du cinéma et qui répond à une des observations majeures de Bloch, la pyromanie.

Avant la projection de *Psychose,* à Reims, Bloch dit quelques mots au public. Il conclut avec un sourire : *« Ce film est mon autobiographie. »* On veut bien le croire toujours sur parole, surtout quand il rend visite aux fantômes de Hollywood.

R. S.

(1) Marabout.
(2) Série noire, no 1584.
(3) Gallimard.

★ LE CREPUSCULE DES STARS, de Robert Bloch, traduit de l'américain par Jean-Paul Gratias, « Red Label », Editions PAC, 285 pages.

● **LIBRAIRIES DU POLAR**

Scorpio, 4, rue de La Vrillière, 75001 Paris.

Nuits blanches, 32, rue Delambre, 75014 Paris.

Choc Corridor, 19, rue des Trois-Mariés, 69005 Lyon.

● **REVUES**

Après Polar, dont le numéro 1 est consacré en partie à William Irish, les Editions des Autres sortiront, en septembre, sous la direction d'Alain Dugrand (chroniqueur à « Libération »), une revue inspirée à la fois des « Détective » et « Radar » de la grande époque, avec des reportages et des nouvelles.

● **EDITEURS**

Les Editions Jean-Goujon annoncent une collection « Engrenage », avec quatre titres, dont « Rapt », d'Alain Dubrieu.

J.-C. Muet, libraire dans le 13e, vient de rééditer « Brouillard au pont de Tolbiac », de Léo Malet, avec un avant-propos inédit. Ce roman, l'un des bons Nestor Burma, sera suivi de plusieurs autres, du même auteur, chez le même éditeur. (Librairie de la Butte-aux-Cailles, 43, rue Bobillot, 75013 Paris.)

● **PRIX**

Le Grand Prix de littérature policière 1979 a été décerné à Reims, à Joseph Bialot, pour son premier roman « le Salon du prêt-à-saigner » (« Super noire », no 110).

lettres étrangères

La quête de Wilson Harris

La publication en France du *Palais du paon* est un événement littéraire de première grandeur. Depuis 1960, Wilson Harris compte en effet, dans toute l'étendue du monde anglophone, nombre d'adeptes inconditionnels dont chacun de ses romans (il en a maintenant publié plus d'une quinzaine) accroît le cercle et la conviction.

Proposé plusieurs fois pour le prix Nobel, le plus grand écrivain des Caraïbes ne doit d'être pratiquement inconnu chez nous qu'à la difficulté de reconstituer dans une autre langue l'alchimie verbale qu'il pratique. Non qu'Harris utilise, comme James Joyce, un parler composite fabriqué de toutes pièces, mais il a si constamment recours à des alliances inattendues basées sur un double sens souvent homophonique que leur transposition tient de la gageure. Par bonheur, la méticuleuse traduction de Jean-Pierre Durix, aidé de la grande spécialiste Hena Maes-Jelinek, restitue à la fois toute la charge sémantique et toute la poésie de l'original.

L'invitation au mysticisme

Pouvons-nous parler d'intrigue à propos d'un tel roman ? Disons, dans ce cas, que l'équipage d'un bateau remonte une rivière pour rejoindre, au cœur de la Guyana, un village amérindien, la mission de Mariella. Trouvant les lieux déserts, les hommes contraignent une vieille indigène à leur servir de guide et se lancent à la poursuite des fugitifs. Ils seront victimes tour à tour d'accidents, de conflits brutaux, de noyades, avant de trouver, à l'aube du septième jour, une immense cascade qui entraîne les rescapés vers un anéantissement onirique et cosmique.

Née de la volonté de puissance du capitaine, de l'aveuglement parfois criminel de l'équipage, de l'intolérance du moi individuel, la tension dramatique reçoit pour cadre et pour acteur une jungle mystérieuse et impitoyable qui éclaire la futilité du désir humain. Si le viol des cultures ancestrales est perpétré à travers les violences infligées à Mariella et à l'Amérindienne, la nature reste invaincue et Mariella trouve dans la rivière, autant que dans le coup de feu initial, le moyen d'anéantir les appétits et l'*ubris* de Donne, le conquistador.

Bien que cette quête de l'El Dorado rappelle l'atmosphère accablante et la démesure qui faisaient la splendeur d'*Aguirre*, il ne s'agit pas d'un voyage au bout du possible. Renoncement de soi à soi-même, la « seconde mort » du dernier chapitre permet à quelques-uns d'accéder à cette dissolution de l'identité dominatrice qui sert de prélude indispensable à la réunification, au terme d'un itinéraire à contre-courant jusqu'au premier jour de la création. Telle est la remontée vers le tout primordial d'une poignée d'individus, à la fois consubstantiels et interchangeables au cours du récit, comme y invite leur parenté complexe.




★ *Dessin de Bérénice CLEEVE.*

Harris place, en effet, son récit en bascule entre le plan temporel et celui de l'éternité, revendiquant l'unité essentielle de l'homme pour élaborer sous forme d'avatars fragmentaires les masques, les personnages qui incarnent les races et les étapes de l'odyssée du Nouveau Monde. Tel celui d'Achab dans *Moby Dick*, l'équipage du conquérant élisabéthain (qui est aussi le double du narrateur) rassemble les différents groupes ethniques — Africains, Indiens, Portugais, Britanniques, etc. — qui ont colonisé la Guyana et suscité un métissage inextricable. Mais les patronymes symboliques de Vigilance, Carroll, da Silva, Cameron ou Schomburg sont aussi des dimensions diverses de l'universel. L'itinéraire de leur bateau fragile redouble également un voyage (imaginaire ou authentique) à la fois antérieur et semblable, à tel point que pressentiments obscurs et souvenirs concrets s'identifient, tout en renvoyant ces êtres de langage à des plans temporels et à des états de conscience divers.

La succession des scènes demande à notre participation de combler les vides laissés entre les épisodes, d'une acuité fulgurante, et d'établir intuitivement l'ordre qui relie ceux-ci, davantage comme les figures successives d'un ballet que comme les étapes d'une progression linéaire. Harris, par ailleurs, accouple de force les termes les plus inattendus, quoique jamais avec la libre gratuité des surréalistes.

Par les échos qu'elle éveille et les réverbération qu'elle propage à travers tout le roman, la quasi-répétition de certains mots lui permet de structurer le champ imaginaire de celui-ci. D'une surprenante modernité dans son alliance du concept et de l'épithète, cette écriture n'a pourtant rien d'artificiel. L'enveloppe sensuelle du langage est finement tissée, voire exotique à la limite, appelant tout autant la comparaison avec le « réalisme merveilleux » sud-américain qu'avec les élaborations sophistiquées de la grande tradition britannique.

Exploration des limites du moi aux confins du Grand Tout, revendication de l'éternité dans l'histoire, mise en œuvre d'une poétique, *le Palais du paon* est également une marche vers l'extase. Le finale du roman constitue une symphonie splendide dans laquelle le narrateur, jumeau de Donne dont les songes et les angoisses avaient servi de tremplin au récit, se trouve insensiblement transporté dans une extase hors du temps, au fur et à mesure qu'il gravit la cascade qui relie la terre au ciel. Il perçoit alors la musique des sphères et contemple, dans l'iridescence de la « queue du paon », des visions qui comblent son attente informulée. Apothéose d'un instant dont l'insoutenable beauté implique le caractère éphémère, cette fin sans clôture peut s'interpréter comme une invitation au mysticisme.

La lecture de ce roman, même lorsqu'elle nous entraîne vers un imaginaire fabuleux, constitue une expérience spirituelle inoubliable. L'alchimie du verbe, cette métaphore trop souvent vide, y devient littéralement un processus actif et concret.

MICHEL FABRE.

★ LE PALAIS DU PAON, de Wilson Harris, traduit de l'anglais par J.-P. Durix. Editions des autres (46, rue de Richelieu, 75001 Paris), 163 p., 38 F.

Les mythes et les fantasmes du Brésil moderne

● *A travers deux « nouveaux »*

Au fil des mois et sur un rythme qui s'est accéléré depuis l'an dernier, les œuvres les plus marquantes de la littérature brésilienne d'aujourd'hui arrivent peu à peu jusqu'à nous. Au témoignage lyrique de Jorge Amado, au dépouillement de Graciliano Ramos, au jaillissement linguistique et mythique de Guimaraes Rosa sont venus se joindre différents romans dont le cadre était le sertao ou, pour les plus récents, l'univers urbain.

C'est le cas de *la Fête inachevée*, roman-contes d'un écrivain de quarante-deux ans, Ivan Angelo. Ce livre est un puzzle qui tente de reconstituer une partie de l'année 1970 et de montrer comment, à cette époque, « *les personnes se détruisaient, les consciences acceptaient, les hommes se diluaient entre la peur et le devoir, les écrivains oubliaient ou n'arrivaient à rien écrire* ». Dans cette « maquette à monter », pour reprendre un titre de Cortazar, certaines pièces sont apparemment incompatibles, d'autres se complètent immédiatement, et l'ensemble fonctionne comme un mobile où tourneraient les obsessions, les mythes et les fantasmes du Brésil moderne.

Dans cette mosaïque d'« histoires », le lecteur distingue très rapidement deux pôles essentiels : une manifestation, qui tourne à l'émeute, de travailleurs migrants en provenance du Nordeste, lors d'un arrêt à Belo-Horizonte du train qui les transporte comme un troupeau misérable et affamé ; par ailleurs, une fête-anniversaire donnée par un jeune peintre de la ville, chez qui doivent se rendre une poignée de gens « dans le vent », ainsi que des journalistes et des fonctionnaires plus ou moins directement impliqués dans la révolte des *Nordestinos*. Deux mondes que tout semble séparer trouvent ici un point de rencontre : d'un côté, les héritiers des *cangaceiros*, fils de la misère, du manque de terres, de la sécheresse et de la faim, incarnés par un personnage mythique, Marcionilio de Mattos, ancien *cangaceiro* lui-même, ex-leader des « Ligues » paysannes de Francisco Juliao, qui devient le « diable » pour les uns et, pour les autres, un vulgaire « subversif » abattu par la police au cours d'une « tentative de fuite ». De l'autre côté, « *les conflits, les inquiétudes, la joie, les yeux, les histoires, les angoisses* » de la bourgeoisie urbaine, dont l'auteur s'attache, avec une délectation agressive, à arracher les masques et à démonter le discours.

Un enfant de Godard

Le roman de Rubem Fonseca, *le Cas Morel*, suivi des nouvelles regroupées sous le titre de l'une d'entre elles, *Bonne et heureuse année*, refuse lui aussi tout recours à un quelconque exotisme. Il y a du « Pierrot le fou » dans cet homme qui se fait appeler Paul Morel, un peintre de Rio, cynique et tendre, « *puritain intoxiqué par le sexe* », qui, après bien des pérégrinations, tente de se constituer une famille-harem ; mais, comme le personnage de *A bout de souffle*, il est pris dans l'engrenage de la violence et il se retouve en prison pour meurtre. Deux hommes du « dehors » — un policier et un ancien policier devenu écrivain — l'incitent à écrire son histoire, sur laquelle ils se penchent à leur tour, l'un pour y trouver confirmation de la culpabilité du narrateur, l'autre pour analyser la cohérence interne du récit.

C'est visiblement cette seconde « enquête » qui a le plus intéressé Fonseca lui-même. « *Nous n'avons rien à craindre. Sauf les mots* », souligne un aphorisme qui revient à plusieurs reprises dans le roman. La parenté avec les films de Godard se retrouve d'ailleurs dans le ton à la fois sentencieux et ironique de certains passages, dans l'acharnement à vouloir faire « *réfléchir le lecteur, dans la construction en tableaux séparés par des « blancs* ».

Cette rigueur vibrante marque également les nouvelles qui accompagnent le roman et qui, pour la plupart d'entre elles, s'organisent autour d'un acte de violence pure, dans la tradition d'*Orange mécanique* ou, là encore, du Godard de *Week-End*, comme dans le cas de cet homme rangé et accablé de responsabilités qui ressort le soir au volant de sa voiture pour écraser les femmes sur les trottoirs.

Les deux livres d'Angelo et de Fonseca se rejoignent par leur volonté d'échapper à la tradition brésilienne. De leur fenêtre, en pleine ville, les personnages voient « *les néons publicitaires de toutes les couleurs* » et ils entendent « *les moteurs des voitures* ». Leur malaise vient de leur impuissance. Parallèlement, les deux romanciers recherchent l'effet « cathartique » du langage, la destruction des stéréotypes à travers lesquels s'expriment les prétendues « majorités silencieuses » ou « minorités agissantes » : « *Le recours aux mots interdits est une forme de contestation antirépressive* », dit un des écrivains qui hantent les nouvelles de Rubem Fonseca.

CLAUDE FELL.

★ LA FETE INACHEVEE, d'Ivan Angelo, roman-contes, traduit du brésilien pa Marguerite Wünscher. Flammarion, 311 p., 55 F.

★ LE CAS MOREL suivi de BONNE ET HEUREUSE ANNEE, de Rubem Fonseca. Traduit du brésilien par Marguerite Wünscher. Flammarion, 408 p., 65 F.

FERDINANDO CAMON et le temps des assassins

● *Un « roman politique » dans la « cité noire » de Padoue.*

Ferdinando Camon occupe une place tout à fait singulière dans la littérature italienne contemporaine. Déjà dans ses deux premiers romans — *Figure humaine* et *la Vie éternelle* (1) — on avait remarqué sa longue phrase harmonieuse, ses insertions, au milieu des descriptions, de dialogues ressemblant à des cris, la limpidité puissante des images. Camon faisait découvrir la vie des paysans pauvres de la plaine du Pô d'une façon inoubliable : ni vériste ni dramatique. Pier Paolo Pasolini, qui aimait tant l'Italie des « sans grades », fut l'un des premiers à attirer l'attention sur cet auteur qui savait donner la parole à ces gens « *qui* (en temps de guerre) *craignaient surtout les Italiens* » et pour lesquels un mouchoir constituait un signe extérieur de richesse.

Le sabre et l'esprit

Dans *Occident*, Camon nous parle d'un temps bien présent, de problèmes bien actuels, d'une ville bien précise : Padoue, en proie aux terrorismes d'extrême droite et d'extrême gauche. Padoue, la « cité noire » et ses collèges où « *vous entrez dans une cour très longue et verte d'arbres séculaires et de végétation et de toutes sortes d'oiseaux de toutes les races, et vous vous rendez compte alors que le reste de la ville n'a pas de verdure ni d'oiseaux, parce qu'ils se sont réfugiés tous ici* (...) ».

Dans cette ville universitaire où les étudiants représentent 25 % de la population, la violence se déchaîne au début des années 70.

Deux groupes s'opposent, deux « chefs » s'affrontent : Franco, leader de l'organisation néo-nazie *Gruppo d'ordine* (Groupe d'ordre), et Miro, fondateur de *Potere rivoluzionario* (Pouvoir révolutionnaire). Mais Franco, qui rêve d'une société puritaine et hiérarchisée, est d'accord avec l'égalitariste Miro pour en finir avec la « société bourgeoise ». Les deux groupes emploient les mêmes méthodes et sont unanimement condamnés par les forces politiques et syndicales. Seuls avec leurs idéaux en face d'un monde qui veut changer, certes, mais sans effusion de sang, les deux chefs se ressemblent profondément, et, si leurs buts divergent, leurs actes sont les mêmes : la violence gratuite l'emporte sur les « idées ».

Ferdinando Camon a donc écrit un « roman politique », qui est aussi une condamnation : celle de la violence. Mais — et c'est ce qui donne toute sa valeur à *Occident* — on n'y décèle nulle part l'affirmation d'un accord avec les tenants de la démocratie traditionnelle telle qu'elle existe en Italie. Dénonçant ce qui se veut une « résistance », Camon n'invite pas à la « collaboration ». Il dit simplement — et d'une façon bien rendue par la traduction de Jean-Paul Manganaro et Pierre Lespine — que nous vivons encore « le temps des assassins ». De ces pages graves aux longues phrases fiévreuses s'élève un appel à la patience, au travail. Au refus du désespoir.

PHILIPPE GUILHON.

★ OCCIDENT, de Ferdinando Camon, traduit de l'italien par J.-P. Manganaro et P. Lespine. Gallimard, « Du monde entier », 327 pages, 65 F.

(1) Gallimard.

histoire

Le dernier des ducs de Bourgogne

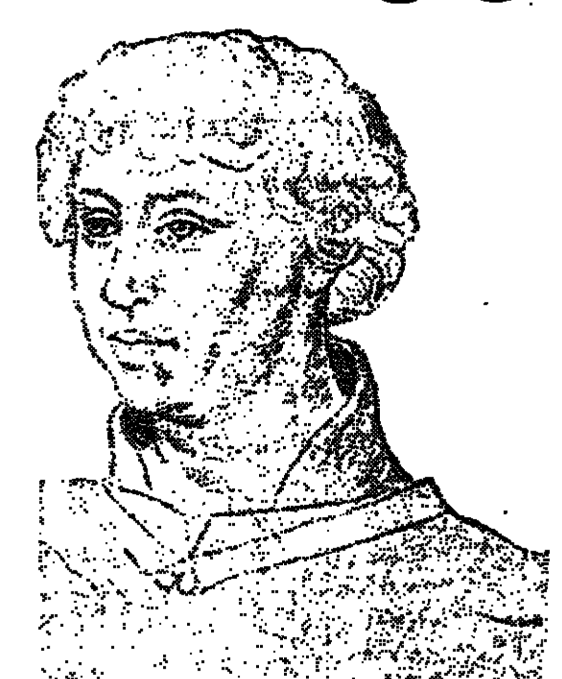
Un dépressif colérique.

« *UN ouvrage qui permettra aux lecteurs de* Louis XI *(1) de faire la part des choses* », annonce l'éditeur commun de Paul Murray Kendal et d'un tout récent *Charles le Téméraire*, de Klaus Schelle. La mise en parallèle des deux livres est immédiatement préjudiciable au dernier des ducs de Bourgogne. Rien de ce qui a valu, au *Louis XI* en question, son immense succès — clarté, élégance, informations inédites nombreuses — ne se trouve dans cette traduction de l'allemand sans grâce, farcie de trop longues citations dans la langue du temps, qui ne nous apprend rien que nous ne sachions déjà depuis l'étude de Marcel Brion (2), rééditées fort heureusement.

Vaincu sur le terrain, comment Charles s'en tirerait-il devant l'histoire, sinon servi par un historien que sa personnalité aurait séduit, ce qui ne semble pas être le cas ? « *Animo inquieto* », le définissait Laurent de Médicis. Il y a des ressemblances avec Hamlet chez ce dépressif colérique qui avance par bonds, mû par d'audacieuses impulsions dont son surnom a découlé. Son caractère, son tempérament, sont antinomiques, en tout, de ceux du royal cousin, à ceci près qu'ils sont, l'un et l'autre, voués (au sens mystique) à leur idéal, impérial pour Charles, avec ce que cela comporte d'esprit de conquête, monarchique pour Louis, habile à conserver, et par n'importe quel moyen.

Dans leur lutte, la vengeance est un ressort non négligeable : un contentieux de sang et d'orgueil blessé restait, non réglé, entre les deux parties depuis les assassinats de la rue Barbette et du pont de Montereau. Du côté bourguignon, on avait une revanche à arracher au destin, mais l'adversaire, en face, opposait aux coups de boutoir impatients, souvent désordonnés, de Charles, son inlassable patience d'insecte qui travaille dans l'ombre, méthodiquement.

Homme du passé, le grand duc d'Occident ? Homme de l'avenir, Louis XI ? Sûrement, bien que la distinction, à l'examen, se révèle arbitraire. « *Qui eût pu prendre partie des conditions du roi et partie des siennes* (celles de Charles), *on en eût fait un prince parfait* », note Philippe de Commynes, qui les a servis successivement et qu'une excellente étude met à point nommé sur le devant de la scène, à côté de ses maîtres. On y décrypte l'envers fascinant d'une époque où se consolidait la France tandis que volait en éclats, de Granson à Morat et de là devant Nancy, le rêve d'une puissance centre-européenne, fléau de balance entre le royaume et le Saint-Empire romain germanique.



GINETTE GUITARD-AUVISTE.

★ CHARLES LE TEMERAIRE, de Klaus Schelle. Fayard. 365 p., 59 F.

★ PHILIPPE DE COMMYNES, de Jean Liniger. Librairie académique Perrin. 425 p., 63,55 F.

(1) 1974. Fayard.

(2) *Charles le Téméraire*, 315 p., 41 F. Coll. « Figures de proue », Tallandier.

Les révoltes paysannes au Moyen Age

(Suite de la page 19.)

Hilton, dans une envolée magistrale, n'hésite point à faire remonter hypothétiquement celles-ci jusqu'aux origines de la seigneurie, quand les guerriers de l'âge de bronze et les Celtes moustachus de l'âge de fer imposèrent pour la première fois leur joug sur les épaules du peuple des campagnes.

N'allons pas pour autant peindre tous les rebelles en rose et tous les seigneurs en noir. Les révoltes ont aussi certains côtés détestables. Elles sont souvent xénophobes. Elles s'en prennent aux juifs. Et pas seulement à eux. Les Flamands en révolution du premier tiers du quatorzième siècle s'attaquent déjà au pouvoir francophone ; ils inaugurent la « querelle linguistique » ; elle deviendra pour le meilleur de la paix sociale le passe-temps quotidien de nos sympathiques voisins belges. Les Anglais révoltés de 1381 contestent les immigrés flamands établis outre-Manche ; parmi ceux-ci figurent des drapiers, et aussi des prostituées flamandes, innocentes victimes d'un premier racisme insulaire.

La révolte médiévale, dans bien des cas, est fortement teintée de religion. Des prêtres se mettent à sa tête, comme John Ball en 1381. Des slogans apocalyptiques, dérivés du Nouveau Testament, promettent la fin du monde et la naissance d'un certain communisme régénéré dans le bain de sang du jugement dernier. Le moine Joachim de Fiore figure ainsi parmi les ancêtres du socialisme. Des clercs plus modérés, mais d'esprit égalitaire, s'inspirent de saint François d'Assise ; ils découvrent que la noblesse n'existait pas encore dans les chromosomes de nos premiers pères :

Quand Adam bêchait et Eve filait,
Où donc était le gentilhomme ?

Sublime formule. Elle critique l'élément vénérable des sociétés médiévales, qui leur vient des origines indo-européennes : je veux parler de la division des hommes en trois états prêtres, clercs et ruraux.

Très froid, très anglais, au meilleur sens du terme, l'ouvrage d'Hilton n'embouche guère les trompettes romantiques qui donnèrent charme et souffle aux livres français sur les révoltes. Avec détachement, notre historien considère ses rebelles primitifs à la façon d'un gentleman-entomologiste qui observerait des fourmis rouges en éprouvette.

La traduction, pertinente, a encore accentué cette décontraction idéologique, au point que le livre stylistiquement se lit parfois comme un plaisant traité de la platitude volontaire. Hilton, au terme d'un chef-d'œuvre de synthèse à la fois profonde et retenue, note que les révoltes ont payé : elles contribuèrent à faire disparaître le servage en Occident. On pense, inévitablement, aux révoltes paysannes qui furent les plus victorieuses de l'Histoire et qui, Dieu sait pourquoi, sont absentes de ce grand livre : les cantons suisses en rébellion ont accouché au Moyen-Age, sous l'égide mythique de Guillaume Tell, de la plus ancienne démocratie du continent, à base de républiques paysannes.

EMMANUEL LE ROY LADURIE.

★ LES MOUVEMENTS PAYSANS DU MOYEN AGE, de Rodney Hilton. Flammarion, 397 p., 75 F.

sciences humaines

Pinel à Bicêtre

C'EST une question bien impertinente que pose Jacques Postel dans la revue *Psychanalyse à l'Université* (1) : Philippe Pinel (1745-1826) a-t-il véritablement désenchaîné les fous de Bicêtre, en l'an II de la Révolution, sous l'œil réprobateur du paraplégique Couthon ? Ce geste philanthropique, maintes fois commenté et illustré, a, en effet, pris valeur de symbole : il constitue, en quelque sorte, le mythe fondateur de la psychiatrie française.

Or il se trouve que Philippe Pinel non seulement n'a jamais libéré les fous de Bicêtre mais qu'il n'a pas non plus revendiqué la paternité de cet acte, auquel il n'attachait d'ailleurs qu'une importance minime. Il admettait volontiers que ce fut à un gardien, un certain Pussin, qu'en revint plus tard le mérite.

D'où vient dès lors la prodigieuse fortune de ce mythe, diffusé et entretenu par Scipion Pinel, son fils, psychiatre également, et par Esquirol, son disciple ? Au terme d'une analyse serrée et passionnante, Jacques Postel estime que « *cette histoire légendaire a eu pour principale fonction d'occulter le message original du fondateur de la psychiatrie à l'aube du dix-neuvième siècle* » ; comme si l'aspect véritablement novateur de l'œuvre de Pinel — à savoir le traitement moral, la reconnaissance du sujet et de la persistance de sa raison derrière le masque des pires aliénations — avait été enseveli dans le linceul d'un mythe humanitaire.

Freud «at home»

DANS une lettre pleine d'humour à son ami Wilhelm Fliess, Freud se demandait si sa maison, au 19 Berggasse, porterait un jour une plaque commémorative indiquant : « *Ici, le 24 juillet 1895, le secret des rêves fut révélé au docteur Sigmund Freud.* »

En 1930, la municipalité de Vienne, moins ingrate que Freud ne l'affirmait, lui proposa de débaptiser la Berggasse et de la nommer Freudgasse, ce qui, soit dit en passant, aurait infiniment facilité la tâche des innombrables touristes visitant chaque année ce lieu sacré de la géographie psychanalytique. Freud s'y opposa : une reconnaissance officielle n'aurait rien ajouté à sa gloire.

L'auteur de *l'Interprétation des rêves* vécut donc près d'un demi-siècle très bourgeoisement au 19 Berggasse dans un immeuble cossu situé dans un quartier résidentiel du nord de Vienne. Signalons pour la petite histoire que le précédent locataire n'était autre que Victor Adler, médecin lui aussi et futur dirigeant du parti socialiste, avec lequel Freud s'était, au cours de ses études, battu en duel.

Après l'Anschluss, en juin 1938, le père de la psychanalyse s'exilait en Angleterre. Peu avant son départ, un jeune photographe, Edmund Engelman, eut le privilège de photographier tous les coins et recoins de *la Maison de Freud* (2), sur laquelle flottait déjà un drapeau nazi. Elégamment reproduites dans un album fétichiste et nostalgique, ces photos ont le charme suranné des intérieurs de nos aïeux.

Laing en tournée

Ronald Laing ? « *Sous le signe magique du caducée, voici un homme mince, semblable à un lutin en habit de prophète, du L.S.D. à la main. Auréolé du halo lumineux d'un paradis oriental, les yeux pleins de folie. Il écrase sous son pied vengeur le serpent d'Esculape, symbole de la médecine rationaliste occidentale* » ; c'est ainsi que Peter Mezan décrit l'auteur du *Moi divisé*, qu'il a suivi lors d'une de ses tournées aux Etats-Unis. Laing s'y montre particulièrement sensible à sa célébrité, ravi de figurer sur des posters et maîtrisant à merveille les règles du show-business.

Dans le même volume, intitulé *Rencontres avec Laing* (3), figurent sept entretiens qu'il a accordés à Richard Evans, psychologue spécialisé dans les dialogues avec les vedettes des sciences humaines, notamment Carl Gustav Jung, Konrad Lorenz, Erich Fromm et Erik Erikson. Laing s'y révèle plus modeste. « *Bien sûr*, dit-il à Evans, *que je ne ressemble pas aux autres auteurs de votre collection ; sans doute parce qu'ils ont déjà apporté pas mal de choses. Pour moi, je sens que tout reste à faire.* » Ce qui ne le dissuade pas de donner son opinion sur des sujets aussi différents que le Watergate, les camps de concentration, les drogues, les techniques de médiation orientale et la psychanalyse, la chimie du corps et l'environnement géophysique.

Il n'est pas certain que ce livre, pas plus que ses deux précédents, ajoute grand-chose à sa gloire. Si, comme il l'écrit, « *Il a choisi de devenir célèbre par sa sagesse* », il risque de devoir bientôt faire le deuil de sa célébrité.

ROLAND JACCARD.

(1) *Psychanalyse à l'Université*. No 14. Ed. Réplique, 9, rue Dupont-des-Loges, 75007 Paris.

(2) Ed. du Seuil. 54 planches, 141 p., 75 F.

(3) Ed. Belfond. 220 p., 59 F.

Pierre Belfond

vous propose cette semaine :

le premier roman traduit en français de

ARISTOTE NIKOLAÏDIS

"La machination"



Né à Mytilène en 1922, Aristote Nikolaïdis a terminé ses études de médecine et de psychiatrie à Paris, puis aux Etats-Unis. Engagé dans la Résistance, il a été torturé et incarcéré par les forces de l'Occupation. Outre de nombreuses études psychiatriques, Nikolaïdis a écrit des essais linguistiques, des recueils de poésie, des romans et des nouvelles. Aristote Nikolaïdis vit à Athènes.

«...*La machination* est un grand roman à résonance universelle. Sa densité exceptionnelle relève du vécu de l'auteur — l'un des plus doués de la littérature grecque contemporaine — mais aussi de l'expérience de toute une génération. *La machination* évoque le destin d'un homme happé et meurtri par les pièges de l'Histoire. Mais, bien qu'enraciné dans l'Histoire, *La machination* n'est pas un roman historique. On ne peut pas affirmer davantage que le roman dénonce ou conteste, tout au moins au premier degré, à la manière d'un *Zéro et l'infini* de Koestler ou d'un *Z* de Vassilikos. Chez Nikolaïdis, la contestation est plus subtile, plus fondamentale aussi. Comme chez Kafka, elle procède par une insidieuse réduction à l'absurde. Aussi *La machination* relève-t-elle, tout comme les œuvres du grand écrivain tchèque, d'un désenchantement pudique, d'une sorte de tremblement intérieur ressemblant fort à une angoisse existentielle...»

ANDRÉ KÉDROS

"Littératures étrangères"

collection dirigée par Eric Nerciat

viennent de paraître :

ERSKINE CALDWELL

"Haute tension à Palmetto"

Dans ce gros village assoupi de Palmetto, que l'on devine cuit et recuit de soleil, l'été, où les passions alanguies ont figé les êtres dans leur petite vie maniaque, mesquine, répétitive et exsangue, l'irruption de Vernona, splendide et libre, porte à chaud et à blanc les défauts et les vices de chacun, d'un coup débridés.

Autour de Vernona dansent les pitoyables, les grotesques, les tarés, les innocents, les démunis, qui donnent à cette farce les dimensions d'une *farce-ballet*. Presque tous, de cette maîtresse d'école, rêvent de faire leur maîtresse. Dures et même impitoyables, cyniques, douées pour le mal ainsi se révèlent toutes les femmes du livre. Rusés et même roués, butés, incrustés dans leurs frustations, médiocres, ainsi se donnent à voir les hommes.

Il m'a semblé entendre, à la dernière page du livre, et sur cette dernière scène, celle du départ de la belle et de la bête, le rire de Caldwell que l'ont peut dire, comme l'humour, *noir*.

YVES BERGER

MARIO SOLDATI

"L'épouse américaine"



J'ai lu en deux soirs "L'épouse américaine", prisonnier de ces deux femmes, complémentaires et asymétriques. La découverte du néant, sur lequel débouche le bonheur amoureux à son apogée, est un moment d'une grande beauté. Tout le roman tend vers ce dénouement et le poursuit avec désespoir.

Mais il y a tant d'autres motifs qui passent à travers cette œuvre : sincérité et mensonge — depuis l'amour avec Edith tout en pensant à Anna jusqu'à la définition d'Edith du "mensonge par sincérité" ; âpreté et douceur — ou avidité et douceur chez Anna.

Et des notations plus physiques d'une grande finesse...

L'obsession et la précision dans la passion amoureuse sont celles d'un roman de Tanizaki ou de Kawabata. Et la construction du roman atteint une perfection aujoud'hui unique plutôt que rare.

ITALO CALVINO

Le Monde

culture

LE JOUR DU THÉATRE POUR ENFANTS

Baignade interdite.

Les terrains de camping peuvent être des révélateurs d'oppositions sociales. Le fameux Gripsteater de Berlin en a ainsi tiré parti dans la Fête chez Ben Ali. *Patricia Giros a préféré y voir le lieu sacré des amours d'enfance, légères au souvenir, indélébiles dans les cœurs. Comment s'invente l'amour entre la tente des Fontaine et la caravane des Duthilieux? Pour Jérôme et Julie, épigones heureux de Roméo et Juliette, l'obstacle n'est pas dans le conflit des parents, mais dans leur propre langage, reflet comique de celui de leurs géniteurs : parents libérés, en route pour le Larzac (et incapables de distinguer l'orge du blé en dépit de leurs blouses paysannes) parents chic, épris de diététique et d'art de vivre mesuré. Il ne faut aux enfants qu'une nuit d'escapade au bord de l'étang interdit pour se dépouiller de l'écorce protectrice des mots appris, découvrir d'autres signes, se sentir exister dans un corps vrai. Mais le matin survient, et c'est l'inévitable séparation. L'aventure aura-t-elle suffi à donner aux enfants le goût durable de la liberté?*

La compagnie Bazilier a choisi la voie de l'hyper-réalisme poétique avec un superbe décor de Jean-Michel Quesne, immense tapis vert et ciel infini d'aube d'été qu'imprègne de sensualité discrète la musique de Gato Barbieri. Les comédiens (surtout Daniel Muret et Pauline Meyer) sont remarquables de naturel. De leurs émotions, de leurs sentiments, de ce qui est au vrai l'essentiel pour les jeunes, Patricia Giros a su parler avec une précision rare.

★ Du 27 au 31 mai au Théâtre Gérard-Philipe de Saint-Denis (243-00-59 et 243-18-92).

Puppet Game.

L'histoire la plus difficile à dire est sûrement celle de cet entre-deux de confusion, de défis et de rêves qui s'appelle l'adolescence. Claude Morand la raconte dans un texte fort, qui dérange en évoquant ce que l'adulte méprise, cet accessoire qui recouvre le fond comme l'acné, la planche à roulettes, la moto ou le flirt.

Son adolescent comme ses parents s'accompagnent toujours d'une marionnette, double mécanique et impossible miroir. Les comédiens du Trèfle (d'Annecy), dirigés par Liberto Vals servent ce texte dans un style heurté fait de violence et de pudeur. La solitude et la mort tissent le fond d'un espace animé comme un ring de boxe, traversé pourtant d'éclairs de joie féroce et d'humour tendre. Au Forum des Halles, *du 10 au 19 mai, à 14 h. 30. A partir de ce spectacle une rencontre est organisée à la FNAC de la rue de Rennes sur le thème « L'adolescence face à son image » (le 16 mai, à 18 heures).*

Calendrier.

● *Au Centre culturel canadien, rue de Constantine, le 12 mai et le 15 mai, de 15 heures à 17 heures, Claude Lafortune dirigera avec Henriette Major un atelier de marionnettes à partir de son fameux* Evangile de papier *(programmé deux fois par TF 1). Exposition en cours jusqu'au 4 juin.*

● *Du 14 au 22 mai, Musique et Scène d'Aujourd'hui propose à la salle Adyar (555-67-63)* les Enfants, *avec mimes, comédiens, diapos, ballons et musique électro-acoustique, créés en mai 1978 au Festival de musique expérimentale de Bourges.*

● *Du 16 au 18 mai, au C.E.C. d'Yerres,* Une Plume dans la tête d'Anaïs Ponpon *par les marionnettes de Paul et Mathilde Dougnac (948-38-06).*

● *Jusqu'au 23 mai, au Théâtre de Ménilmontant, les* Contes du chat perché *(création) par la Compagnie de la Licorne (700-19-31).*

● *Au Théâtre de la Commune d'Aubervilliers,* Jour de vacances, *de Bernard Sultan, par le studio-théâtre de Vitry, les 17 et 18 mai et les 30 et 31* l'Opéra Jujub *par le Théâtre La Carreraie de Lyon et Steve Waring (833-16-16).* — B.R.

Théâtre

Deux « Avare » et trois « Georges Dandin » à Brooklyn

La Comédie-Française a terminé lundi 7 mai à Brooklyn sa tournée des universités américaines, qui l'a menée de la Nouvelle-Angleterre au Middle-West et en Californie, mais, curieusement, pas en Louisiane. Parallèlement aux représentations du *Misanthrope*, de *la Puce à l'oreille* et de *Ruy Blas* qu'elle donne à New-York et à Washington, la Maison de Molière, qui n'était pas venue aux Etats-Unis depuis 1970, a présenté aux étudiants américains un spectacle beaucoup plus original : un « Workshop » (atelier) sur Molière et les interprétations de quelques-uns de ses personnages.

Appuyé sur *l'Impromptu de Versailles*, l'« atelier » présenté au théâtre Gerschwin du Brooklyn College — seize mille étudiants, cinq cents de français et trois cents d'art dramatique — a été joué avec un entrain et un brio qui ont été visiblement du goût de l'auditoire.

Ce « spectacle démonstration », comme l'appelle le programme, a été préparé par Alain Pralon avec le concours de Françoise Kourilsky, maître assistant à l'Institut d'études théâtrales de l'université Paris-III, détachée à New-York. Il réunissait, autour d'Alain Pralon, Bernard Dhéran, Michel Duchaussoy, Paule Noëlle, Alberte Aveline et Jean Le Poulain dans des scènes tirées du *Médecin malgré lui*, des *Précieuses ridicules*, des *Femmes savantes*, de *Georges Dandin*, des *Fourberies de Scapin*, du *Malade imaginaire*, de *l'Avare*, de *Tartuffe* et de *Dom Juan*.

Peu ou point de décors, si ce n'est quelques-unes des malles d'osier qui accompagnent la tournée à travers les Etats-Unis, quelques gilets de brocart, des jupons à volants et des coiffures. Les comédiens sont en tenue de ville décontractée : chemise ouverte pour les hommes, jupes et chemisiers pour les femmes.

La salle a surtout apprécié la triple interprétation de *Georges Dandin*, jouée successivement avec Paule Noëlle par Alain Pralon (brutal), Jean Le Poulain (timide) et Michel Duchaussoy (humble). Dans *l'Avare*, Le Poulain a joué la farce, Duchaussoy le drame, l'un et l'autre avec Pralon. Le *Tartuffe* de Duchaussoy et Alberte Aveline a conquis les enseignants du département de théâtre.

La troupe du Français a présenté dix-sept fois cet « Atelier » à travers les Etats-Unis, dans des amphithéâtres, des gymnases, un temple, et parfois même de vrais théâtres. Cette expérience — la première du genre entreprise par la troupe du Français — a paru soulever plus d'intérêt que les représentations du *Misanthrope*, qui ont été accueillies par des critiques plus polies qu'enthousiastes. Le *New York Times* a publié un article distingué et vaguement ennuyeux. Plusieurs journaux ont trouvé le tempo de la pièce trop lent et la mise en scène dépourvue d'imagination. Le *Women's wear daily*, qui a un public de femmes dans le vent, ne s'est pas embarrassé de circonlocutions. Il a écrit : *« La Comédie-Française qui fait sa première visite depuis neuf ans aux Etats-Unis, au lieu de nous apporter l'une de ces comédies de Molière merveilleusement extravagantes qui nous donnent l'impression que la France est une nation spirituelle et légère, nous a donné la pièce la plus sérieuse de Molière, dans une mise en scène si plate et si peu inspirée qu'on peut seulement en conclure que les Français sont aussi dépourvus d'humour et d'es-Rhin... La pièce manque de la vitalité et de la fraîcheur que nous avions vues avec la troupe de Roger Planchon, il y a dix ans. »*

NICOLE BERNHEIM.

« Le défi de Molière », de Philippe Adrien

Philippe Adrien présente au Centre dramatique national de Reims une pièce dont l'auteur de « l'Ecole des Femmes » est le personnage central : « le Défi de Molière ».

Le propos de Philippe Adrien est différent de celui d'Ariane Mnouchkine tel qu'il apparaît dans son film « Molière ».

Ariane Mnouchkine a rassemblé tout ce que nous avons d'informations à peu près crédibles sur la vie de Molière ; elle a d'autre part prélevé, dans les pièces de Molière, beaucoup de choses qui semblent se rattacher à des événements personnels ou à des obsessions de l'auteur : et elle a mis tout cela en scène, en action. Elle a suivi, si l'on veut, l'itinéraire classique d'une œuvre biographique.

La démarche de Philippe Adrien est plus « para-psychologique ». Il connaît les faits lui aussi, et les œuvres (il a mis en scène, en 1977 et 1978, « George Dandin » et « Don Juan »). Il a étudié de très près la famille de Molière, ses amitiés, le jeu singulier de critique et d'allégeance qu'il a mené auprès du Roi. Il a réfléchi aussi sur l'action sourde de l'Inquisition, et sur les menées politiques de sociétés religieuses un peu secrètes qui avaient leurs agents à la Cour, dans les ministères, dans la société entière, agents capables semble-t-il de prendre copie en cachette du manuscrit de « Tartuffe » avant que Molière l'ait lu à quiconque, puis de discuter de cette œuvre en séance plénière avant de décider, à son encontre, des mesures préventives.

Puis Philippe Adrien a oublié, formellement, ces informations. Il imagine Molière chez lui, dans sa chambre, dans son théâtre, dans les coulisses ou sur scène, jouant ou gérant l'entreprise. Il l'imagine imaginant, créant. Il y a là ses actrices et ses acteurs, son habilleur, ses amis Boileau ou Racine, le Roi, des gens de Versailles ou du Louvre, des spectateurs qui l'aiment ou le détestent, des jeunes qui voudraient travailler avec lui.

Ce qui se passe est informel, n'essaie pas de prouver ni même de raconter précisément quoi que ce soit. Il y a du hasard dans les scènes de ces trois actes, des choses manquées, des inquiétudes, des fantasmes, des humeurs, des silences.

Nous n'entendons pas le ton bien connu d'un passé reconstitué. Ce n'est pas « historique ». C'est comme si nous surprenions des faits à leur origine, au moment où ils émergent sans savoir qu'ils sont des faits qui seront décrits plus tard.

La langue de ces êtres privés est naturelle, elle va de soi. Ce n'est pas le français d'aujourd'hui, ce n'est pas une imitation de celui qu'on parlait peut-être alors. Philippe Adrien nous donne là une réussite très rare d'écoute de vivants d'autrefois. L'action est située dans les mois qui ont précédé l'interdiction de jouer « Tartuffe ».

Philippe Adrien a mis en scène son texte avec poésie, et en douceur. Le travail est simple, Adrien a sacrifié ses recherches personnelles, si attachantes, pour s'effacer devant Molière. Il n'a peut-être pas eu assez d'argent pour réaliser les décors très précisément prévus dans son texte ; il y a des moments où cela manque un peu.

Jean-Pol Dubois est un merveilleux Bouton (l'un des habilleurs de Molière), attentif et distrait, respectueux et rouspéteur ; par son jeu vaguement funambule, il place la pièce sur une orbite inhabituelle, rêvée. Chantal Bronner joue Armande, la compagne de Molière, avec fraîcheur et caractère. Michel Ouimet est un Louis XIV faussement caractériel, imprévisible.

Philippe Adrien a fait interpréter Molière lui-même par un (bon) acteur traditionnel, Robert Rimbaud.

MICHEL COURNOT.

★ Centre dramatique national de Reims, 20 h. 30.

Musique

Les activités de l'IRCAM

En présentant la prochaine saison de l'IRCAM et de l'ensemble Intercontemporain, Pierre Boulez a d'abord fait, mercredi, un exposé sur l'activité encore mal connue de son institut, qui est avant tout le lieu « d'événements en profondeur servant la recherche », en particulier les sessions de formation.

Ces sessions, qui comportent quatre-vingt dix heures de cours théoriques et cent vingt heures de travaux pratiques à l'ordinateur, s'adressent à six ou huit compositeurs pendant six semaines, avec un moniteur pour deux participants. A la fin d'août, douze compositeurs français et huit étrangers auront déjà bénéficié de cet enseignement qui revient à environ 25 000 F pour chaque stagiaire (heures d'ordinateur comprises).

Un des soucis de l'IRCAM est de travailler avec des groupes « qui ont prouvé leur existence », tels le groupe de Bourges (qui participe aux ateliers d'enfants du Centre Pompidou) ou l'Itinéraire qui bénéficiera d'une session spéciale l'an prochain. Parallèlement, la recherche et la création se développent, même si leur cohabitation est parfois difficile, et des œuvres représentatives du travail de l'IRCAM seront données l'an prochain au cours des concerts de l'ensemble Intercontemporain.

Celui-ci a une tout autre activité que l'ancien « Domaine musical » avec qui on a tendance à l'identifier. Il présente quelque quatre-vingts séances par an (concerts, ateliers, séances d'animation) et s'adresse à des publics très différents qu'il s'agit souvent de former par une action pédagogique particulière, dont les résultats se révèlent très fructueux.

Le programme de la saison prochaine est si chargé et multiforme qu'il vaut mieux renvoyer à la plaquette-programme qui vient de paraître (1). On doit insister toutefois sur l'intérêt exceptionnel des trente-quatre concerts qui seront donnés en juin, septembre et octobre, à l'intérieur même de l'exposition Paris-Moscou du Centre Pompidou (comme ce fut déjà le cas pour Paris-Berlin). De très nombreuses œuvres de compositeurs quasi inconnus du grand public (Roslavetz, Mossolov, Lourié...) seront présentées selon trois cycles différents : « La vie musicale en Russie et en U.R.S.S. de 1900 à 1932 ; Alexandre Scriabine et ses contemporains ; musiques soviétiques actuelles. » Effort sans précédent qui révèlera sinon une multitude de chefs-d'œuvre, du moins tout un pan de la musique du vingtième siècle. — J.L.

(1) Ensemble intercontemporain, service abonnements, 15, rue de Bruxelles, Paris-9e, tél. 878-04-75.

Cirque

Création d'un Fonds de modernisation

Il y a moins d'un an, le cirque français traversait une crise grave. L'annonce en juillet dernier de la faillite de deux des grands cirques appartenant à M. Jean Richard, l'arrêt du cirque Rancy, alors en tournée en Italie, ont amené brusquement tout le monde à réfléchir sur la situation d'un art menacé. L'Association française du cirque, créé à ce moment-là (et qui a regroupé pour une fois à peu près l'ensemble d'une profession individualiste et traditionnellement divisée) a permis d'énoncer un certain nombre de besoins et demandes.

Un premier « ballon d'oxygène » vient d'être donné. M. Jean-Philippe Lecat, ministre de la culture et de la communication, a annoncé, mercredi 9 mai, la création d'une association et d'un Fonds pour la modernisation du cirque. Ce fonds, qui est la première mesure effective d'un plan de redressement, dont le principe avait été adopté en janvier, devrait permettre aux cirques d'affronter quelques-uns des nombreux handicaps auxquels ils doivent faire face. Il est aussi, selon une formule de M. Jean-Philippe Lecat, *« la reconnaissance dans les chiffres que le cirque est une activité culturelle »*.

Le Fonds de modernisation sera alimenté pour l'année 1979 par une subvention de l'Etat de 2 millions de francs (prélevée sur le budget du ministère de la culture), et par les cotisations des professionnels du cirque qui devraient s'élever pour cette année à environ 700 000 F (somme qui correspond au versement de 2,50 % des recettes). La DATAR et la SACEM participeront à l'effort en intervenant ponctuellement.

Le cirque français ne sera pas forcément sauvé par cette mesure qui a visiblement satisfait l'ensemble de la profession. M. Jean-Philippe Lecat a rappelé, à juste titre, le rôle des municipalités (accueil au centre des villes et non à la périphérie, prix, etc.), celui des cirques (par la qualité des spectacles). La question de l'enseignement n'a pas, hélas ! été évoquée. M. Christian Boner, secrétaire général de l'Association française du cirque, a été chargé par le ministre d'assurer la liaison entre le ministère et les professionnels du cirque. Initiative intéressante : du 8 juin au 1er juillet, porte Champerret, sous le chapiteau Bouglione, sera présenté un spectacle regroupant les meilleurs numéros des différents cirques formant l'Association française du cirque.

C. H.

Une grève de la faim de Catherine Ribeiro

« Le droit de chanter et de se taire »

Depuis dix ans, ses cris de révolte fraternelle, d'amour partagé et d'espoir ensoleillé perturbent l'ordre établi du show-business : un milieu pour lequel Catherine Ribeiro n'a jamais voulu compromettre son indépendance d'esprit, sa farouche détermination et sa lutte permanente. Depuis lundi 7 mai, Catherine Ribeiro a commencé une grève de la faim au théâtre Essaïon-Valverde, à Paris, pour protester contre la censure dont elle s'estime victime.

La chanteuse *« ne veut pas baisser pavillon devant la grande multinationale du disque Phonogram »*, où elle a signé un contrat en 1971. Un contrat, comme tous les autres, qui ignore le droit « moral » de l'artiste sur ses œuvres. Le 29 novembre 1978 sortait son dernier album, consacré à douze chansons de Jacques Prévert et Sébastien Maroto, intitulé « Jacqueries ». Un hommage aux révoltes populaires féodales qui n'a pas été du goût de Mme Prévert. Le titre, selon elle, *« ternissait la mémoire du poète »*. En accord avec les éditions Gallimard et Mme Jeanine Prévert, la firme Phonogram décidait la suppression pure et simple du titre de l'album sans consulter Catherine Ribeiro. Un acte de censure, dit la chanteuse, fait au nom de Jacques Prévert, le poète des libertés !

Pour Catherine Ribeiro, il aurait fallu soit maintenir le titre, soit apporter une mention explicative sur la pochette du 33 tours. Cette proposition fut refusée, car les contrats draconiens donnent aux artistes, selon elle, *« le droit de chanter et de se taire »*.

Le soutien de M. François Mitterrand

M. François Mitterrand a apporté personnellement son soutien à Catherine Ribeiro, mardi, lors d'une conférence de presse. Le premier secrétaire du parti socialiste estime que *« ce problème touche aux libertés, aux droits de la création et à la maîtrise de sa profession propre »*.

La chanteuse a demandé une réunion entre le Syndicat français des artistes et le Syndicat national de l'édition phonographique et audio-visuelle (SNEPA) pour que les contrats tiennent compte du droit des artistes. La rencontre est prévue pour jeudi 10 mai.

Institut

Salvador Dali reçu à l'Académie des beaux-arts

Salvador Dali n'a pas déçu l'espoir de la foule qui s'écrasait mercredi sous la Coupole, si toutefois elle n'attendait pas autre chose qu'un fracassant numéro de cirque. Elle a beaucoup ri, on ne sait trop si c'était à cause d'un comique, pour elle seule encore inédit, ou du personnage qui avait revêtu l'habit vert et a été présenté par M. Tony Aubin, président de l'Académie des beaux-arts, en termes dithyrambiques. Salvador Dali n'avait rien préparé. Il a improvisé et fait des pirouettes, même pour le bref éloge de son prédécesseur à l'Académie, Mariano Andreu, ayant trouvé dans l'anagramme de son nom l'A.D.N. cet *acide au rôle si important en génétique*. Lui, improvisant de bout en bout, bafouillant parfois, tapant du poing sur son pupitre avec des provocations qui pouvaient encore paraître percutantes en cet auguste lieu. Son Christ en croix : du fromage, des montagnes de fromage. Et d'interminables variations sur les poils pubiens, qu'ils soient tissés, ceux d'une dame blonde, dans les anneaux de la chaîne de la Toison d'or ou recueillis au milieu du lac d'amour.

« Votre orgueilleux et très humble serviteur », comme il se présentait, a poursuivi sans ordre, sans fil conducteur (y compris celui que Velasquez a peint *« avant qu'il existe »*), allant de ses souvenirs surréalistes à la montre molle — *« Il y a quarante ans que je l'ai fait, ce tableau, et je ne sais pas encore ce que ça veut dire »*, — d'une salade mythologique quelque peu confuse à sa toile « mystique » de la gare de Perpignan, déjà célébrée par M. Tony Aubin, qui lui rappelle la dérive illusoire des continents au moment préhistorique de la formation du golfe de Gascogne. Si c'était vrai, *« nous serions tous en Australie, environnés de kangourous »*, conclut-il au terme d'un discours ponctué de formules à la gloire du futur art classique, dont il se dit l'annonciateur et qu'il illustre par cette règle de conduite : *« Rendre tout ce qui est local universel. »* — J.-M. D.

En bref

■ Le troisième Festival de théâtre non professionnel du Val-de-Marne aura lieu au centre culturel de Limeil-Brévannes les 18, 19 et 20 mai. Sous le titre de « Confrontations », la rencontre accueillera une quinzaine de troupes qui, pour la plupart, viennent de la région parisienne. Seront invitées également à cette manifestation, la Fédération nationale du théâtre amateur et l'association Rencontres théâtrales de Sèvres. (Renseign. : 569-71-40 et 569-96-49, 16, avenue Marius-Dantz, 94450 Limeil-Brévannes.)

■ Deux spectacles créés aux portes de Paris, deux adaptations de pièces anglaises, s'installent dans la capitale : « l'Avocat du diable », de Dora Shary avec Jacques Dumesnil, mise en scène de Marcelle Tassencourt, vient du Théâtre Montansier de Versailles au Théâtre Tristan-Bernard, du 9 mai au 4 juin.

Arrivant du Théâtre de Boulogne-Billancourt, « le Philanthrope », de Christopher Hampton, mise en scène de Michel Fagadau, avec Laurent Terzieff, succède, à partir du 21 mai, à « l'Etoile du Nord » au Théâtre Montparnasse.

Deux disparitions

LE METTEUR EN SCÈNE DE CINÉMA VICTOR SAVILLE

Le metteur en scène de cinéma Victor Saville est mort, mercredi 9 mai, apprend-on à Londres. Il était âgé de quatre-vingt-un ans.

[Né en Angleterre, à Birmingham, le 25 septembre 1897, Victor Saville débuta, en 1920, à la Gaumont British, au département distribution. Après 1929, il fut directeur de production et réalisateur au département britannique de la M.G.M. et à la London Films d'Alexander Korda. Il produisit notamment le célèbre *Goodbye Mr Chips*, de Sam Wood, se fit un certain renom dans le film historique (*le Duc de fer* et *le Dictateur*, 1935), et dirigea, en 1937, Vivien Leigh, qui venait d'être promue vedette, dans *le Mystère de la section 8* (avec Conrad Veidt) et *Storm in a teacup* (avec Rex Harrison). A partir de 1939, Victor Saville travailla surtout à Hollywood, dans des genres divers : comédies musicales, drames romanesques, films à costumes tels *Cette nuit et toujours* (1945, avec Rita Hayworth), *les Vertes Années* (1946), *le Pays du dauphin vert* (1947), *Quand vient l'hiver* (1948), *Kim* (1951), *l'Inconnu de Monaco* (1953), *le Calice d'argent* (1954), où débuta Paul Newman. Il fut un bon artisan du système hollywoodien, un « imagier » faisant preuve, parfois, d'un certain raffinement.]

LE CHANTEUR DE JAZZ EDDIE JEFFERSON

Le chanteur Eddie Jefferson a été assassiné mercredi 9 mai à la sortie d'un cabaret de Detroit (Michigan) de quatre balles tirées à bout portant. Un suspect a été arrêté dans la soirée.

[Né le 3 août 1918 à Pittsburgh, le vocaliste Eddie Jefferson a étudié le tuba, la guitare, la batterie, avant de faire ses débuts sur scène comme danseur et chanteur (Chicago 1933). Compagnon de Coleman Hawkins (Chicago 1939), membre du duo Billie and Eddie dans le show de Sarah Vaughan (1950), il est connu pour avoir le premier mis des paroles sur des solos instrumentaux célèbres : idée que reprendront après lui Kink Pleasure, le trio Lambert Ross Hendrie et les Double Six. Manager et vocaliste de l'orchestre James Moody à partir de 1953, il enregistre dans cette période ses meilleures interprétations (*I'm in the mood for love*), retrouve la danse comme danseur à claquettes (de 1967 à 1968), fait quelques tournées (Roy Brooks) et est enfin salué, en 1975, par la revue *Downbeat*.]

Danse

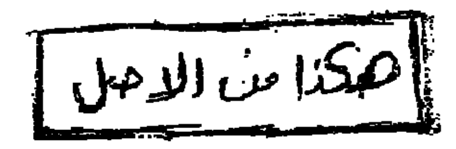
LE BALLET RAMBERT AU THÉATRE DE LA VILLE

Déroutant ce *Jardin de la cruauté* présenté par le ballet Rambert au Théâtre de la Ville, un spectacle de bruit, de fureur, un beau délire qui a divisé les spectateurs londoniens. A travers la vie du poète espagnol Federico Garcia Lorca, le scénariste Lindsey Kemp évoque le thème de la violence. D'emblée le décor crée le climat : éclaboussures de sang, espace clos, arène, prison ou café, avec une double porte s'ouvrant sur l'imaginaire.

Le chorégraphe, c'est Christopher Bruce, également directeur adjoint de la troupe. La cruauté lui sied. Il traite la double mort du toréador puis du poète dans un paroxysme de lumières, de stridences, d'affrontements tragiques. Une référence au *Pierrot lunaire* de Tetley. Un épisode poétique, *la Promenade de Buster Keaton*, un jeu surréaliste de mariés travestis, sont les grands moments de la soirée. D'autres passages, en revanche, sont languissants, confus. Christopher Bruce n'a pas trouvé un langage approprié au caractère espagnol du ballet comme l'avait réussi Roland Petit avec *Carmen*. Il abuse souvent d'une gestuelle expressionniste répétitive. Mais quel admirable danseur ; constamment en scène, il vit des fantasmes de Lorca et s'abîme dans une parodie de flamenco, symbole d'autodestruction du poète.

MARCELLE MICHEL.

★ Théâtre de la Ville, jusqu'au 13 mai. Second programme, *la Tempête*, de Glen Tetley, à partir du 15 mai.



SPECTACLES

théâtres

Les salles subventionnées

Opéra, 20 h. : Récital Gundula Janowitz.
Salle Favart, 17 h. et 20 h. : Intégrale Erik Satie.
Comédie-Française, 20 h. 30 : le Barbier de Séville.
Chaillot, Grand Théâtre, 20 h. 30 : La tour Eiffel qui tue. — Gémier, 20 h. 30 : les Deux Orphelines.
Odéon, 20 h. 30 : l'Atelier.
T.E.P., 20 h. 30 : Michel Portal.
Petit T.E.P., 20 h. 30 : Bruno Brel.
Centre Pompidou, 18 h. 30 : le Carnaval des signifiants ; 19 h. : Revue parlée littérature (V. Forrester) ; 20 h. 30 : le Jardin d'Hercula ; 20 h. 30 : Scenes de la vie marseillaise pendant la peste de 1720 (théâtre).

Les salles municipales

Châtelet, 20 h. 30 : Rose de Noël.
Théâtre de la Ville, 18 h. 30 : Brenda Wootton ; 20 h. 30 : Ballet Rambert.

Les autres salles

Aire libre, 20 h. 30 : Délire à deux ; 22 h. : Madame le Rabbin.
Antoine, 20 h. 30 : le Pont japonais.
Arts-Hébertot, 20 h. 45 : Mon père avait raison.
Athénée, I, 20 h. 30 : Avec ou sans arbres. — II, 20 h. 30 : le Roi Lear.
Biothéâtre, 20 h. 30 : Trois visages.
Cartoucherie de Vincennes, Théâtre de l'Aquarium, 20 h. 30 : Pépé. — Epée-de-Bois, 20 h. 30 : Spectacle XII, d'après les Justes. — Théâtre de la Tempete, 20 h. 30 : la Fille d'Occitanis. — Atelier du Chaudron, 20 h. 30 : le Chant du diamant cassé.
Centre culturel du XVIIe, 20 h. 45 : l'Ile des esclaves.
Cité internationale, la Resserre, 20 h. 30 : Tango. — La Galerie, 20 h. 30 : Faust.
Comédie des Champs-Elysées, 20 h. 30 : le Tour du monde en quatre-vingts jours.
Edouard-VII, 20 h. 30 : le Navire Night.
Essaion, I, 20 h. 30 : Autour de Mortin ; 22 h. : le Silence et puis la nuit. — II, 22 h. : Au bois de mon cœur.
Fontaine, 21 h. : Je te le dis, Jeanne, c'est pas une vie...
Forum des Halles, 20 h. 30 : l'Enterrement du patron.
Gymnase, 21 h. : Coluche.
Huchette, 20 h. 30 : la Cantatrice chauve ; la Leçon.
Lucernaire, Théâtre noir, 18 h. 30 : Une heure avec Baudelaire ; 20 h. 30 : Façades ; 22 h. 15 : A la recherche du temps perdu. — Théâtre rouge, 18 h. 30 : la Voix humaine ; 20 h. 30 : la Baignoire ; 22 h. 15 : l'Homme de cuir.

Jeudi 10 mai

Madeleine, 20 h. 30 : le Préféré.
Mathurins, 20 h. 45 : Oui.
Michel, 21 h. 15 : Duos sur canapé.
Michodière, 21 h. : Un case de vide.
Montparnasse, 21 h. : l'Etoile du Nord.
Nouveautés, 21 h. : le Grand Orchestre du Splendid.
Oblique, 18 h. 30 : Yes, peut-être ; 20 h. 30 : Macadam quatre étoiles ; 22 h. : la Liberté d'être fou.
Œuvre, 21 h. : les Aiguilleurs.
Orsay, I, 20 h. 30 : Diderot à corps perdu. — II, 20 h. 30 : Zadig.
Palais-Royal, 20 h. 30 : le Tout pour le tout.
Plaisance, 20 h. 30 : la Vie secrète de Walter Mitty.
Poche-Montparnasse, 21 h. : le Premier.
Porte-Saint-Martin, 20 h. 30 : Raisin.
Présent, 20 h. 45 : Spectacle Labiche.
Saint-Georges, 20 h. 45 : Attention ! fragile
Studio des Champs-Elysées, 20 h. 45 : Grand' peur et misère du IIIe Reich
Studio-Théâtre 14, 20 h. 45 : Zoo Story.
Théâtre d'Edgar, 20 h. 45 : Il était la Belgique... une fois.
Théâtre du Marais, 20 h. 10 : Arlequin superstar ; 22 h. 15 : le Pompier de mes rêves.
Théâtre Marie-Stuart, 20 h. 30 : Linceul.
Théâtre 13, 20 h. 30 : Jacques le Fataliste.
Tristan-Bernard, 21 h. : l'Avocat du diable.
Variétés, 20 h. 30 : la Cage aux folles
Le 28-Rue-Dunois, 20 h. 30 : la Vie en pièces.

Les chansonniers

Caveau de la République, 21 h. : P.-J. Vaillard, Garcimore.
Deux-Anes, 21 h. : Madame Rose est au parfum.

Les cafés-théâtres

Au Bec fin, 20 h. 30 : Chris et Laure ; 21 h. 45 : Spectacle Prévert ; 23 h. : 20, rue Jacob.
Blancs-Manteaux, I, 20 h. 30 : Triboulet ; 21 h. 30 : Tu viens, on s'en va ; 22 h. 30 : A. Valardy.
Café d'Edgar, I, 20 h. 30 : Signé Francis Blanche ; 22 h. : Popeck. — II, 22 h. 30 : le Roi de Sodome.
Café de la Gare, 20 h. 30 : Roger, Roger et Roger ; 22 h. 15 : la Dame au slip rouge.
Coupe-Chou, 20 h. 30 : le Petit Prince ; 22 h. : le Tour du monde en quatre-vingts jours ; 23 h. 15 : Raoul, je t'aime.
Cour des Miracles, 20 h. : D. Lavanant ; 21 h. : M. Morelli ; 22 h. : R. Magdane.
Dix-Heures, 20 h. : Plume Latraverse ; 22 h. 30 : Tchouk tchouk nougah.
Fanal, 21 h. 15 : le Président.
Les Petits-Pavés, 21 h. 30 : G. Verchère ; 22 h. 30 : J. Aveline.
Point-Virgule, 20 h. 15 : le Client ; 21 h. 30 : Alors, heureuse ? ; 22 h. : Magnifique.
Les Quatre-Cents-Coups, 20 h. 30 : Venez nombreux ; 21 h. 30 : R. Mirmont, M. Dalba ; 22 h. 30 : l'Eau en poudre.
Sélénite, I, 20 h. 30 : Céline Hit ; 22 h. : Y a d' la joie. — II, 21 h. : Rétro Saint-Germain-des-Pres ; 22 h. 30 : Salut Paname.
La Soupap, 20 h. : Chansons de femmes ; 21 h. 15 : Tsvika, conteur.
La Tanière, 22 h. 30 : P. Garnier.

Les théâtres de banlieue

Aubervilliers, Théâtre de la Commune, 20 h. 30 : Zina.
Boulogne, T.B.B., 18 h. 30 : Pulcinella.
Bures-sur-Yvette, M.J.C., 21 h. : Tempête pluriel.
Chelles, C.C., 20 h. 30 : la Fête en plein air.
Choisy, Théâtre P.-Eluard, 21 h. : Woyzeck.
Courbevoie, Maison pour tous, 20 h. 30 : la Sauvage.
Créteil, Maison A.-Malraux, 20 h. 30 : Kings.
Evry, Agora, 21 h. : Serge Lama.
Ivry, Studio, 20 h. 30 : Topographie.
Montreuil, mairie, 20 h. 30 : Grands Ballets d'Afrique noire.
Nanterre, Théâtre des Amandiers, 20 h. 30 : Genseric.
Neuilly, Athlétic, 21 h. 30 : El Lobo, Cante y Alma Gitana.
Rueil-Malmaison, ELAM, 21 h. : Orchestre de l'Ile-de-France, dir. L. de Froment (Tchaïkovski, Ravel).
Saint-Denis, Théâtre G.-Philipe, 20 h. 30 : Lar Lubovitch Dance Company.
Villepreux, Théâtre du Val-de-Gally, 21 h. : Cohelmec Ensemble.

Les concerts

Lucernaire, 19 h. 30 : Hommage à L. Durey (Debussy, Honegger, Milhaud...) ; 21 h. : Duo J. Horeaux-J.-M. Tréhard (de Falla, Haendel...).
Salle Pleyel, 20 h. 30 : Nouvel Orchestre philharmonique de Radio-France, dir. H. Soudant, sol. J.-C. Pennetier (Berlioz, Bartok, Beethoven).
Salle Cortot, 20 h. 45 : Ensemble instrumental R. Calmel (Calmel) ; Ensemble vocal Lesage (Milhaud...).
Porte de la Suisse, 20 h. : H. Surmelian, J. Lyon (Corette, Hindemith, Chostakovitch).
Eglise Saint-Germain-l'Auxerrois, 21 h. : J.-C. Mara et D. Mathieu-Chiquet, flûte de Pan et orgue.
Ranelagh, 20 h. 30 : Duo Kantorow-Rouvier, violon et piano (Bach, Mozart, Debussy, Beethoven).
Maison de l'Allemagne, 20 h. 30 : M. Rouvières, D. Pirmin, P. Devine, J. Ragot (Strauss, Wolf, Schumann...).
Notre-Dame, 21 h. 30 : Orchestre de Paris, dir. D. Barenboïm ; Chœurs de l'Orchestre de Paris, dir. A. Oldham (Berlioz).
Galerie Nane Stern, 19 h. 30 : M. Podeur et B. Berstel, clavecin.
Eglise Saint-Louis des Invalides, 20 h. 30 : Orchestre et Chorale J. von Websky (Bach).
Palais abbatial de Saint-Germain-des-Prés, 21 h. : Y. Le Gaillard (Bach).
Eglise des Blancs-Manteaux, 20 h. 30 : Trio Deller (Dowland, Purcell, Monteverdi).
Eglise Saint-Merri, 21 h. : Ensemble Caravassilis (Mozart).
Eglise Saint-Louis d'Antin, 12 h. : M. Jollivet (Bach, Alain, Hindemith).
Eglise de la Madeleine, 20 h. 30 : Orchestre des Concerts Colonne, Chorale E. Brasseur (Verdi).
Eglise Saint-Roch, 19 h. 30 : Ensemble vocal T. Rudelle-Moreau (polyphonies de la Renaissance à nos jours).
Eglise réformée d'Auteuil, 20 h. 45 : G. Guillard (Purcell, Sweelinck, Böhm).

La danse

Orsay, 18 h. 30 : Danse-poème de l'Inde.
Bouffes-du-Nord, 20 h. 30 : le G.R.T.O.P. C. Marcade.
Ranelagh, 20 h. 30 : Poumi Lescaut.
Théâtre de la Plaine, 20 h. 30 : Watercress Compagnie
Cité internationale, Grand Théâtre, 20 h. 30 : Ballet de poche.

Jazz, pop', rock, folk

Chapelle des Lombards, 20 h. 30 : Musique traditionnelle antillaise ; 22 h. 30 : Dolphin Orchestra.
Caveau de la Huchette, 22 h. : Marc Laferrière.
Troglodyte, 20 h. : J.-C. Asselin, J.-Y. Lacombe ; 22 h. : M. Lobko.
Galerie L. Duncan, 20 h. : J. Avenel, M. Zwerin.
Petit-Journal, 21 h. 30 : Irakli Jazz Band.
La Vieille-Herbe, 21 h. : Vermonton Plage.
Bains-Douches, 20 h. : Human League.
Le 28-Rue-Dunois, 23 h. : Alain Jean Marie.
Gibus, 22 h. : The Inmates.
Musée d'art moderne, 20 h. 30 : l'Herbe rouge.
Petit-Opportun, 22 h. : P. Gaiss, M. Fosset, F. Manzecchi.
Stadium, Bar Totem, 19 h. 30 : Starshooter Dialyx.
Campagne-Première, I, 20 h. : National Health. — II, 18 h. : Wooden Car ; 20 h. : Salsa.
La Tanière, 20 h. 30 : Orpheus.
Troglodyte, 22 h. : M. Lobko.

SPECTACLES

cinémas

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans (**) aux moins de dix-huit ans

La cinémathèque

Chaillot, Vingt-cinq ans de cinéma italien, 16 h. : le Manteau, d'A. Lattuada ; 18 h. : la Ragazza, de L. Comencini ; 20 h. : Vertiges, de M. Bolognoni ; 22 h. : la Strada, de F. Fellini.

Beaubourg, 15 h. et 17 h., Grands films muets de l'école française 15 h. : le Brasier ardent ; 17 h. : l'Homme du large, de M. L'Herbier) ; 19 h. : Hommage à Anaïs Nin et Ian Hugo, courts métrages : 21 h., Rétrospective du film du Canada : Pour la suite du monde, de P. Perrault.

Les exclusivités

AMERICAN COLLEGE (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; v.f. : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).

L'ARBRE AUX SABOTS (It., v.o.) : Epée-de-Bois, 5e (337-57-47) ; Studio Raspail, 14e (320-38-98).

ASHANTI (A., v.o.) : Mercury, 8e (225-75-90) ; v.f. : Capri, 2e (508-11-69) ; Paramount-Opéra, 9e (073-34-37) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Convention-Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25) ; Secrétan, 19e (206-71-33).

LES BELLES MANIERES (Fr.) : Quintette, 5e (033-35-40) ; Pagode, 7e (505-12-15) ; U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-18-45).

LE BOIS DE BOULEAUX (Pol., v.o.) : Templiers, 3e (272-94-56).

BWANA TOSHI (Jap., v.o.) : La Clef 5e (337-90-90).

LA CAGE AUX FOLLES (Fr.) : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32).

CALIFORNIA HOTEL (A., v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38), jusqu'à jeudi ; U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-18-45).

LE CANDIDAT COCO LA FLEUR (Ant.) : Palais des Arts, 3e (272-62-98).

CAUSE TOUJOURS, TU M'INTERESSES (Fr.) : Rex, 2e (236-83-93) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; U.G.C.-Danton, 6e (329-42-62) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; Helder, 9e (770-11-24) ; U.G.C.-Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C.-Gobelins, 13e (331-06-19) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Secrétan, 19e (206-71-33).

LE CHAT QUI VIENT DE L'ESPACE (A., v.f.) : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32).

LE COUP DE SIROCCO (Fr.) : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Saint-Germain-Huchette, 5e (633-87-59) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; George-V, 8e (225-41-46) ; Gaumont-Lumière, 9e (770-84-64) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) ; Athéna, 12e (343-07-48) ; Cambronne, 15e (734-42-96) ; Victor-Hugo, 16e (727-49-75) ; Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74).

LE COUTEAU DANS LA TETE (All., v.o.) : 14 Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00), jusqu'à J. ; 14 Juillet-Bastille, 11e (357-90-81).

CYCLONE (A., v.f.) : Caméo, 9e (246-66-44).

DOUX, DUR ET DINGUE (A., v.o.) : Paramount-City, 8e (225-45-76) ; v.f. : Capri, 2e (508-11-69) ; Paramount-Opéra, 9e (073-34-37) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10).

L'ECHIQUIER DE LA PASSION (All., v.o.) : Marais, 4e (278-47-86).

LES EGOUTS DU PARADIS (Fr.) : Normandie, 8e (359-41-18).

ET LA TENDRESSE... BORDEL (Fr.) : Impérial, 2e (742-72-52), en soirée : Quintette, 5e (033-35-40) ; Balzac, 8e (561-10-60) ; Marignan, 8e (359-92-82) : Parnassien, 14e (329-83-11) ; Ternes, 17e (380-10-41).

FLIC OU VOYOU (Fr.) : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; Français, 9e (770-33-88) : Diderot, 12e (343-19-29) : Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; jusqu'à jeudi, Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).

GAMIN (Col., v.o.) : Bonaparte, 6e (326-12-12).

LE GENDARME ET LES EXTRA-TERRESTRES (Fr.) : Elysées Point Show, 8e (225-67-29) : Français, 9e (770-33-88)

GIBIER DE PASSAGE (All., v.o.) : Cluny-Ecoles, 5e (033-20-12).

LES GIVRES (Fr.) : Paramount-Opéra, 9e (073-34-37).

GOLDORAK (Jap., v.f.) : Madeleine, 8e (073-56-03), en mat. : Hollywood Bd, 9e (770-10-41)

LA GRANDE ATTAQUE DU TRAIN D'OR (A., v.o.) : Boul'Mich, 5e (033-48-29) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; v.f : Paramount-Opéra, 9e (073-34-37) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) : Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) : Paramount-Maillot, 17e (758-24-24).

HARDCORE (A., v.o.) (**) : Saint-Germain Village, 5e (633-87-59) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; v.f. : Berlitz, 2e (742-60-33). Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; Nations, 12e (343-04-67) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27).

LES HEROINES DU MAL (Fr.) (**) : Omnia, 2e (233-39-36) ; U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08) ; Balzac, 8e (561-10-60).

L'HOMME EN COLERE (Fr.) : Impérial, 2e (742-72-52), jusqu'à jeu. ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Madeleine, 8e (073-56-03), en soirée.

L'HYPOTHESE DU TABLEAU VOLE (Fr.) : Le Seine, 5e (325-95-99) ; Action-République, 11e (805-51-33).

INTERIEURS (A., v.o.) : Studio Alpha, 5e (033-39-47) ; U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-18-45).

JE TE TIENS, TU ME TIENS PAR LA BARBICHETTE (Fr.) : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Wepler, 18e (387-50-70), jusqu'à jeu. Clichy-Pathé, 18e (522-37-41), à partir de ven.

LE JEU DE LA PUISSANCE (A., v.o.) : Balzac, 8e (561-10-60) ; v.f. : Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43) ; Athéna, 12e (343-07-48) ; Fauvette, 13e (331-56-86).

LA MADRIGUERA (Esp., v.o.) : La Clef, 5e (337-90-90).

MAIS OU ET DONC ORNICAR ? (Fr.) : Git-le-Cœur, 6e (326-80-25).

LE MAITRE NAGEUR (Fr.) : Biarritz, 8e (723-69-23).

MELODY IN LOVE (A., v.o.) (**) : Cluny-Palace, 5e (033-07-76) ; v.f. : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Images, 18e (522-47-94).

MESSIDOR (Suis.) : Epée de Bois, 5e (337-57-47).

MOLIERE (Fr.) : Bilboquet, 6e (222-87-23).

LA MORT DU GRAND-PERE (Suis.) : Le Seine, 5e (325-95-99).

MORT SUR LE NIL (A., v.f.) : Paramount-Marivaux, 2e (742-83-90)

LE NAVIRE NIGHT (Fr.) : Olympic, 14e (542-67-42). H. sp.

PARTITION INACHEVEE POUR PIANO MECANIQUE (Sov., v.o.) : Cosmos, 6e (548-62-25).

PATRONS-TELEVISION (Fr.) : La Clef, 5e (337-90-90).

PERCEVAL LE GALLOIS (Fr.) : Panthéon, 5e (033-15-04).

LA PLUS BELLE SOIREE DE MA VIE (Fr.-It.) : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32), Hautefeuille, 6e (633-79-38), Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14), Parnassien, 14e (329-83-11).

QUINTET (A., v.o.) : Quartier-Latin, 5e (326-84-65) jusqu'à jeudi, Studio de la Harpe, 5e (033-34-83), 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00) à partir de vendredi, Gaumont-Rive-Gauche, 6e (548-26-36) jusqu'à jeudi, Gaumont-Champs-Elysées, 8e (359-04-67) jusqu'à jeudi, 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81) ; v.f. : Impérial, 2e (742-72-52).

REBECCA (Rééd., A., v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38), Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14), Parnassien, 14e (329-83-11), 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79) jusqu'à jeudi ; v.f. : Madeleine, 8e (073-56-03).

RETOUR (A., v.o.) : Studio Médicis, 5e (633-25-97), Paramount-Elysées, 8e (359-49-34) ; v.f. : Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) jusqu'à jeudi, Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) jusqu'à jeudi.

RETOUR A LA BIEN-AIMEE (Fr.) U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08), U.G.C.-Gare de Lyon, 12e (343-01-59), Mistral, 14e (539-52-43), Bienvenue-Montparnasse, 15e (544-25-02), Murat, 16e (651-99-75), Biarritz, 8e (723-69-23), Magic-Convention, 15e (828-20-64).

ROBERTE (Fr.), Le Seine, 6e (325-99-99).

SERIE NOIRE (Fr.) : Quintette, 5e (033-35-40), Marignan, 8e (359-92-82), Gaumont-Opéra, 9e (073-95-48), Nations, 12e (343-04-67), Olympic, 14e (542-67-42), Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23), Gaumont-Convention, 15e (828-42-27), Clichy-Pathé, 18e (522-37-41), Murat, 16e (651-99-75).

LE SKIEUR DE L'EVEREST (Can.) : Vendôme, 2e (742-97-52).

LE SOUFFLE DE LA TEMPETE (A., v.o.) : Saint-Germain-Studio, 5e (033-42-72), Monte-Carlo, 8e (225-09-83), Parnassien, 14e (329-83-11), V.f. : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32), Richelieu, 2e (233-56-70), 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79).

LE TEMPS DES VACANCES (Fr.) : Paris, 8e (359-53-99).

TORRE BELA (Port., v.o.) : Action-Christine, 6e (325-85-78), Action-République, 11e (805-51-33).

LES 39 MARCHES (A., v.o.) : Paramount-Odéon, 6e (325-59-83), Publicis-Champs-Elysées, 8e (720-76-23), Paramount-Elysées, 8e (359-49-34) jusqu'à jeu. V.f. : Paramount-Marivaux, 2e (742-83-90), Max-Linder, 9e (770-40-04), Paramount-Opéra, 9e (073-34-37), Paramount-Bastille, 12e (343-79-17), Paramount-Gobelins, 13e (707-12-28), Paramount - Montparnasse, 14e (329-90-10), Paramount - Orléans, 14e (540-45-91). Convention-Saint-Charles, 15e (579-33-00), Passy, 16e (288-62-34), Paramount-Maillot, 17e (758-24-24), Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).

UN BALCON EN FORET (Fr.) : Epée-de-Bois, 5e (337-57-47), h. sp. ; Olympic, 14e (542-67-42).

UN JOUET DANGEREUX (It., v.o.) : U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; v.f. : Cinémonde-Opéra, 9e (770-01-90) ; Bienvenüe-Montparnasse, 15e (544-25-02).

UN MARIAGE (A., v.o.) : Styx, 5e (633-08-40).

UTOPIA (Fr.), Marais, 4e (278-47-86) : voir séances spéciales.

LA VENGEANCE D'UN ACTEUR (Jap., v.o.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18) ; Elysées - Point - Show, 8e (225-67-29) ; Olympic, 14e (542-67-42).

LA VILLE A PRENDRE (Fr.) : Saint-Séverin, 5e (033-50-91).

VIVA EL PRESIDENTE (Mex., v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38).

LE VOLEUR DE BAGDAD (A., v.o.) : Elysées - Cinéma, 8e (225-37-90) ; v.f. : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Rex, 2e (236-83-93) ; Rotonde, 6e (633-08-22) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C. Gobelins, 13e (331-06-19).

VUES D'ICI (Fr.) : La Clef, 5e (337-90-90).

VOYAGE AU BOUT DE L'ENFER (A., v.o.) : U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; v.f. : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Convention-Saint-Charles, 15e (579-33-00).

Les films nouveaux

UN ET UN, film suédois de Erland Josephson ; v.o. : Marais, 4e (278-47-86) ; Studio Cujas, 5e (033-89-22) ; Olympic, 14e (542-67-42).

LES SŒURS BRONTE, film français d'André Téchiné : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Quintette, 5e (033-35-40) ; la Pagode, 7e (705-12-15) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; St-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; P.L.M. Saint-Jacques, 14e (589-68-42) ; Mayfair, 16e (525-27-06) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Montparnasse - Pathé, 14e (322-19-23) ; Gaumont Gambetta, 20e (797-02-74).

LE COUP DU SINGE, film français de Ode Bitton et J.-P. Kalfon : le Seine, 5e (325-95-99)

PATRICK, film australien de Richard Franklin (x) : v.o. : Quintette, 5e (033-35-40) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; Parnassien, 14e (329-83-11) ; v.f : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Eldorado, 10e (208-18-76) ; Cambronne, 15e (734-42-96).

ZOO ZÉRO, film français d'Alain Fleisher : Palais des Arts, 3e (272-62-98) ; Grands-Augustins, 6e (633-22-13) ; Olympic, 14e (542-67-42).

L'ETRANGE AMOUR DE MANIA BECKER, film suédois de Marianne Ahrne ; v.o. : Racine, 6e (633-43-71) ; 14 Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00) ; Publicis-Matignon, 8e (359-31-97) ; 14 Juillet-Bastille, 11e (357-90-81) ; 14 Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; v.f. : Paramount-Marivaux, 2e (742-83-90).

CLAUDE FRANÇOIS, LE FILM DE SA VIE, film de montage de Samy Pavel : A.B.C., 2e (236-55-54) ; Montparnasse 83, 6e (544-54-27) ; Paris, 8e (359-53-99) ; Gaumont - Sud, 14e (331-51-16) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41) ; Gaumont Gambetta, 20e (797-02-74).

LA PROF JOUE ET GAGNE, film américain de Bud Townsend; v.o.: U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; France-Elysées, 8e (723-71-11) ; v.f. : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Nations, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Cambronne, 15e (734-42-96) ; Secrétan, 19e (206-71-33).

S.O.S. CONCORDE, film italien de R. Deodato ; v.o. : U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) : Ermitage, 8e (359-15-71) ; v.f. : Rex, 2e (236-83-93) : U.G.C. Gobelins, 13e (331-06-19) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Mistral, 14e (539-52-43) : Murat, 16e (651-99-75) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64).

DEUX BONNES PATES, film italien de S. Citti : v. o. : U.G C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; v.f. : Bretagne, 6e (222-57-97) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; U G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Convention-Saint-Charles, 15e (579-33-00); Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).

S.O.S. JAGUAR CASSE-GUEULE, film italien de S. Massi ; v.f : Caméo, 9e (246-66-44) : Maxéville, 9e (770-72-86) ; Moulin-Rouge, 18e (606-34-25) : Napoléon, 17e (380-41-46), en soirée.

A PARTIR DE VENDREDI

HAIR film américain de Milos Forman ; v.o. : Quartier-Latin, 5e (326-84-65) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38), Gaumont Champs - Elysées, 8e (359-04-67) ; Gaumont Rive-Gauche, 6e (548-26-36) (v.o. sous réserves) ; v.f. : Impérial, 2e (742-72-52) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Wepler, 18e (387-50-70).

Les grandes reprises

A BIGGER SPLASH (A., v.o.) (**) : Studio de l'Etoile, 17e (380-19-93).

L'AMOUR EN DANSANT (A., v.o.) : Mac-Mahon, 17e (380-24-81).

ANNIE HALL (A., v.o.) : Cinoche-Saint-Germain, 6e (633-10-82).

L'ARGENT DE POCHE (Fr.) : Contrescarpe, 5e : (325-78-37).

L'ARNAQUE (A., v.o.) : Lucernaire, 6e (544-57-34).

ARSENIC ET VIEILLES DENTELLES (A., v.o.) : A.-Bazin, 13e (337-74-39).

BAMBI (A., v.f.) : Rex, 2e (236-83-93) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; La Royale, 8e (265-82-66) ; U.G.C.-Gobelins, 13e (331-06-19) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Napoléon, 17e (380-41-46), en mat. : Magic-Convention, 15e (828-20-64).

BUFFALO BILL ET LES INDIENS (A., v.o.) : Lucernaire, 6e (544-57-34).

CET OSCUR OBJET DU DESIR (Fr.) : Escurial, 13e (707-28-04).

LE CHAGRIN ET LA PITIE (Fr.) : Paramount-Marivaux, 2e (742-83-90), jusqu'à jeudi.

LA CHAIR DE L'ORCHIDEE (Fr.) : Grand-Pavois, 15e (554-46-85).

LA CHEVAUCHEE FANTASTIQUE (A., v.o.) : Noctambules, 5e (033-42-34).

LE CID (A., v.f.) : Kinopanorama, 15e (306-50-50).

LES CONTES IMMORAUX (Fr.) (**) : U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-18-45) ; Haussmann, 9e (770-47-55).

2001, ODYSSÉE DE L'ESPACE (A., v.f.) : Haussmann, 9e (770-47-55).

L'ENFANT SAUVAGE (Fr.) : Templiers, 3e (272-94-56).

EQUUS (A., v.o.) : Studio Bertrand, 7e (883-64-66).

FELLINI-ROMA (It., v.o.) : Palais des arts, 3e (272-62-98).

FLESH (A., v.o.) ; J. Renoir, 9e (874-40-75).

LA FUREUR DE VAINCRE (Ch., v.f.) : Marignan, 8e (359-92-82) ; Hollywood Bd, 9e (770-10-41) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41) jusqu'à J.

LES HAUTS DE HURLEVENT (A., v.o.) : J. Cocteau, 5e (033-47-62) ; Paramount-City, 8e (225-45-76) ; (v.f.) : Paramount-Opéra, 9e (073-34-37) ; Paramount - Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount - Orléans, 14e (540-45-91) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).

L'IMPERATRICE YANG KWEI FEI (Jap., v.o.) : Saint-André des Arts, 6e (326-48-18) ; 14 Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00).

JE T'AIME, MOI NON PLUS (Fr.) Daumesnil, 12e (343-52-97) (le 15 en soirée en présence de S. Gainsbourg).

JESUS DE NAZARETH (It. v.f.) (1re partie) : Denfert, 14e (033-00-11).

LITTLE BIG MAN (A. v.o.) : U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45).

LE LOCATAIRE (Fr.) : Studio de l'Etoile, 17e (380-19-93).

MACADAM COW-BOY (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77).

MAHLER (A., v.o.) : Studio de l'Etoile, 17e (380-19-93).

MAIS QU'EST-CE QU'ELLES VEULENT ? (Fr.) : Le Seine, 5e (325-95-99).

MARATHON MAN (A. v.o.) : Maillot-Palace, 17e (574-10-40).

LA MARINE EN FOLIE (A. v.o.) ; Espace Gaîté, 14e (320-99-34).

NOUS NOUS SOMMES TANT AIMES (It., v.o.) : Champollion, 5e (033-51-60).

LA NUIT DU CHASSEUR (A., v. .) : Studio Bertrand, 7e (783-64-66).

ORANGE MECANIQUE (A., v.f.) (**) : Haussmann, 9e (770-47-55).

PAIN ET CHOCOLAT (It., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77).

PLAYTIME (Fr.), à partir de V. : Paramount-Elysées, 8e (359-49-34) (70 mm) ; Paramount-Marivaux, 2e (742-83-90) ; Publicis Saint-Germain, 6e (222-72-80) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10), 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79) : Paramount - Maillot, 17e (758-24-24).

QUOI DE NEUF PUSSYCAT ? (A., v.o.) : Grand-Pavois, 15e (554-46-85).

RASHOMON (Jap., v.o.) : Action-Christine, 6e (325-85-78).

SOLEIL VERT (A., v.f.) : Royal-Rivoli, 4e (272-61-44).

SWEET MOVIE (A., v.o.) : Daumesnil, 12e (343-52-97).

TOUT CE QUE VOUS AVEZ TOUJOURS VOULU SAVOIR SUR LE SEXE... (A., v.o.) (**) : Cinoche-Saint-Germain, 6e (633-10-82).

UNE JOURNEE PARTICULIERE (It., v.o.) : Escurial, 13e (707-28-04).

UN MILLION D'ANNEES AVANT J.-C. (A., v.f.) : Maillot-Palace, 17e (574-10-40).

VIRIDIANA (Esp., v.o.) : Studio Logos, 5e (033-26-42).

ZARDOZ (A., v.o.) : Studio de l'Etoile, 17e (380-19-93).

RADIO-TÉLÉVISION

JEUDI 10 MAI

CHAINE I : TF 1

20 h., Journal.

20 h. 35, Série : La lumière des justes, d'après l'œuvre de H. Troyat, réal. Y. Andreï, avec C. Nobel, A. Haider, J. Rispal, H. Janatsch.

Les péripéties du voyage de Sophie en Sibérie.

21 h. 30, Magazine : L'événement.

Les huit premiers jours de Mme Thatcher ; le chancelier d'Autriche Kreisky ; portrait de Mme Indira Gandhi ; l'énergie solaire.

22 h. 35, Ciné première.

M. Jean-Philippe Lecat, ministre de la culture et de la communication, parle de la Plus Belle Soirée de ma vie (E. Scola), de Fidelio (P. Jourdan), et de Quintet (R. Altman).

23 h. 5, Journal.

CHAINE II : A 2

20 h., Journal.

20 h. 35, Théâtre : le Canard à l'orange, de W. Douglas Home, avec J. Poiret.

« Deux pigeons s'aimaient d'amour tendre, l'un d'eux s'ennuyait au logis ! »... Liz et Hugh connaissent depuis quinze ans une existence à deux sans ombre ni nuage. Ou presque !

22 h. 50, Magazine : Zig-zag, de T. Wehn-Damisch (La ballade de Ben Shahn).

L'histoire d'un peintre et photographe réaliste américain de l'entre-deux-guerres ; l'Amérique au plus noir de la dépression, vue par Ben Shahn qui a pris « des photos qui hurlaient pour qu'on les prenne ».

23 h. 20, Journal.

CHAINE III : FR 3

20 h. 30, FILM (un film, un auteur) : LE PROFESSEUR, de V. Zurlini (1972), avec A. Delon, S. Petrova, A. Valli, L. Massari, G. Giannini.

A Rimini, un professeur de lettres, au comportement marginal, s'éprend d'une étudiante à la réputation suspecte et intérieurement blessée.

Le drame feutré, insolite et profondément attachant d'une passion entre deux êtres marqués. Un romanesque de l'indicible.

22 h. 20, Journal.

FRANCE-CULTURE

18 h. 30, « la Vie entre les lignes », de Zoé Oldenbourg ; 19 h. 30, Les progrès de la biologie et de la médecine : recherche en biologie de base et protection de l'enfant ;

20 h., Nouveau répertoire dramatique : « Tu as bien fait de venir, Paul » et « Derrière la porte », de L. Calaferte ; 22 h. 30, Nuits magnétiques : ces lecteurs qui ne lisent pas.

FRANCE-MUSIQUE

18 h. 2, Kiosque ; 19 h. 5, Jazz pour un kiosque ;

21 h. 5, En direct de la « Herkulessaal » de Munich... « Symphonie n° 33 en si bémol majeur » (Mozart), « Concerto pour piano en la mineur » (Schumann), « Symphonie n° 8 en si mineur », inachevée (Schubert), par l'Orchestre symphonique de la Radio Bavaroise, dir. C. Kleiber ; avec M. Pollini, piano ; 23 h., Ouvert la nuit : « le Violon » ; 1 h., Epigraphes.

VENDREDI 11 MAI

CHAINE I : TF 1

12 h. 15, Réponse à tout ; 12 h. 30, Midi première ; 13 h., Journal ; 13 h. 50, Vivre son âge ; 14 h., Emissions pédagogiques ; 18 h., TF 4 ; 18 h. 25, Pour les petits ; 18 h. 30, L'île aux enfants ; 18 h. 55, C'est arrivé un jour ; 19 h. 10, Une minute pour les femmes ; 19 h. 45, Les inconnus de 19 h. 45 ; 20 h., Journal.

20 h. 35, Au théâtre ce soir : les Pavés du ciel, d'A. Husson, mise en scène de C. Nicot, avec S. Jéhanneuf, C. Nicot, F. Pasquali et W. Sabatier.

Lasse d'être continuellement trompée, Lucile, d'un coup de revolver, tue son mari. Comme il est victime d'une mort violente, il a droit à une métempsycose : il donne son âme à un meuble, à un secrétaire Louis XV appartenant à sa femme.

22 h. 30, Sports : Sélections (cyclisme, boxe).

23 h. 30, Journal.

CHAINE II : A 2

12 h., Quoi de neuf ? ; 12 h. 15, Série : La vie secrète d'Edgar Briggs ; 12 h. 45, Journal ; 13 h. 20, Magazine : Page spéciale ; 13 h. 50, Feuilleton : Pilotes de course ; 14 h., Aujourd'hui, madame (Mmes les jurés... et l'Europe) ; 15 h., Feuilleton : La jeunesse de Garibaldi ; 16 h., Magazine : Delta ; 17 h. 25, Fenêtre sur... Marlène Jobert ; 17 h. 55, Récré A 2 ; 18 h. 35, C'est la vie ; 18 h. 55, Jeu : Des chiffres et des lettres ; 19 h. 45, Top-Club (Sheila) ; 20 h., Journal.

20 h. 35, Feuilleton : Une fille seule.

21 h. 35, Magazine littéraire : Apostrophes (De Hollywood à Cannes).

Avec Mmes L. Bacall (Par moi-même), P. Ducout (Greta Garbo, la somnambule), MM. F. Courtade (la Malédiction du cinéma français), C. Frank (Josepha) ; C.-J. Philippe pour deux romans de J. Renoir (le Crime de l'Anglais : Julienne et son amour).

22 h. 45, Journal.

22 h. 55, Ciné-club, FILM (cycle Hitchcock) : LE CRIME ÉTAIT PRESQUE PARFAIT, d'A. Hitchcock (1954), avec R. Milland, G. Kelly, R. Cummings, J. Williams, A. Dawson (rediff.).

Pour hériter de sa femme — amoureuse d'un autre — avant qu'elle ne demande le divorce, un homme machine un crime parfait dont elle devrait être la victime.

Etonnants rebondissements d'un suspense en lieu clos, d'après une pièce de théâtre. Démonstration de virtuosité technique.

CHAINE III : FR 3

18 h. 30, Pour les jeunes ; 18 h. 55, Tribune libre : Confédération française démocratique du travail (C.F.D.T.) ; 19 h. 10, Journal ; 19 h. 20, Emissions régionales ; 19 h. 55, Dessin animé ; 20 h., Les jeux.

20 h. 30, V 3 - Le nouveau vendredi : Visa pour Moscou.

Un sondage réalisé par « Soir 3 » et l'Equipe (sur le thème : « Quelles sont les meilleures chances françaises de médailles aux Jeux olympiques de 1980 ? ») donne cinq « espoirs ». Michel Dhrey est allé les voir, les a filmés chez eux, au cours de leur entraînement.

21 h. 30, Téléfilm : Barbara de Lichtenberg, de P. Sonnendrucker et P. Planchon, dialogues de D. André-Lang, avec D. Guèble, Y. Stahl, P. Sonnendrucker, A. Pomarat, etc.

En Alsace, au quinzième siècle, un tribunal de sorcellerie, composé d'ecclésiastiques et de notables, siège depuis plusieurs semaines. L'accusée est dans une cage tant on l'estime dangereuse. C'est Barbara Vogel, une servante aux yeux noirs, la maîtresse d'un des seigneurs du pays.

22 h. 25, Journal.

FRANCE-CULTURE

7 h. 2, Matinales ; 8 h., Les chemins de la connaissance... Les langages de l'espace : la verticalisation ; à 8 h. 32, L'homme dans l'univers, l'univers dans l'homme ; 8 h. 50, Echec au hasard ; 9 h. 7, Matinée des sciences du spectacle ; 10 h. 45, Le texte et la marge ; 11 h. 2, Concours international pour quatuors à cordes à Evian ; 12 h. 5, « A » comme artiste ; 12 h. 45, Panorama ;

13 h. 30, Soliste : H. Gremy-Chauliac, clavecin ; 14 h., Un livre, des voix : « le Vent dominant », de G. Rosset ; 14 h. 42, Une femme, deux villes : Marie Curie, à Varsovie et à Paris ; 15 h. 50, Bureau de contact ; 16 h., Pouvoirs de la musique ;

18 h. 30, « la Vie entre les lignes », de Zoé Oldenbourg ; 19 h. 30, Les grandes avenues de la science moderne : observation de la Terre ;

20 h., La philosophie ailleurs qu'à Paris : aux Etats-Unis, au Canada, au Japon, en Amérique latine et dans les pays du tiers-monde ; 21 h. 10, Entretien avec le peintre Cremonini ; 21 h. 30, Black and blue ; 22 h. 30, Nuits magnétiques : ces lecteurs qui ne lisent pas.

FRANCE-MUSIQUE

7 h., Quotidien musique ; 9 h. 2, Le matin des musiciens ; 12 h., Musique de table ; 12 h. 35, Jazz classique : tout Duke ; 13 h., Les anniversaires du jour : Ysaye ; 13 h. 30, Les auditeurs ont la parole ;

14 h. 15, Musique en plume : Coates, Majos ; 14 h. 35, Concerto pour orgue (Chaynes) ; 15 h., Musique-France-Plus : Rameau, Saint-Saëns, Gluck, Taira ; 17 h., Musique religieuse russe : « Un siècle d'influence occidentale » (1750-1850) ;

18 h. 2, Kiosque ; 18 h. 30, Café-théâtre pour un kiosque ; 19 h. 5, Jazz pour un kiosque ; 20 h., Des notes sur la guitare : Telemann, Boccherini, Carulli, Straube ;

21 h. 20, Cycles d'échanges franco-allemands... « Jérôme Bosch Symphonie » (Nigg), « Concerto n° 3 pour piano en ut mineur » (Beethoven), « Petrouchka » (Stravinski), par l'Orchestre national de France, dir. S. Baudo, avec S. Bishop-Kovacevitch, piano ; 23 h. 15, Ouvert la nuit : « le Violon » ; 1 h., Epigraphes.

— *M. Charles Fiterman*, membre du secrétariat du P.C., parle du congrès du P.C. au cours du « Téléphone sonne » de France-Inter, à 19 h. 15.

CARNET

Naissances

— Michel et Claire BERTHEZENE, Clarisse et Paul-Alexis, ont la joie d'annoncer la naissance de

Irène,

le 3 mai 1979.

5, avenue de Villiers, 75017 Paris.
Ambassade de France, Le Caire.

— Marie-Thérèse et François PLASSARD-BUGUET ont la joie d'annoncer que, depuis le 14 avril 1979, Frédéric, Catherine et Elisabeth ont un petit frère

Jacques.

30, rue des Roches, Soucieu-en-Jarrest, 69510 Thurins.

Mariages

Brigitte BON,
Jean-Jacques MORA,

ont la joie de faire part de leur mariage qui a été célébré, dans l'intimité, le 30 avril, à Saint-François de Guadeloupe.

33, les Hauts de Saint-Félix, 97190 Le Gosier.

Noces d'or

— Leurs enfants, belles-filles, gendres et quatorze petits-enfants ont le plaisir d'annoncer les noces d'or de

Annie et François VIGNAL.

Paris, le 11 mai 1979.

Décès

JACQUES CAROLI

— Mme Jacques Caroli,
M. et Mme Bernard Caroli et leur fille,
M. et Mme Georges Gailbourg et leurs enfants,
Le docteur François Caroli,
M. et Mme Pierre Cassin, leurs enfants et petits-enfants,
Mme Marcel Caroli, ses enfants et petits-enfants,
M. et Mme Roger Mayer et leurs enfants,
Mlle Marie-Madeleine Cotoni,
Mme Robert Meuleau,
ont la tristesse de faire part du décès du

professeur Jacques CAROLI,
médecin honoraire
de l'hôpital Saint-Antoine,
commandeur de la Légion d'honneur,

survenu, le 5 mai 1979, à l'âge de soixante-dix-sept ans.

Les obsèques ont eu lieu le 9 mai 1979.

1 bis, rue Vaneau, 75007 Paris.

(Voir page 17.)

— Mme André Boye,
Mme Evelyne Boye-Carre et ses enfants,
M. et Mme André Boye et leurs enfants,
Parents et alliés,
ont la douleur de faire part du décès de

M. André BOYE,

survenu, le 29 avril 1979, à l'âge de soixante-quinze ans.

Les obsèques religieuses ont été célébrées, le 2 mai 1979, en l'église Saint-Césaire, à Berre-l'Etang.

Les Lierres, 9, avenue Paul-Langevin, 13130 Berre-l'Etang.
106, avenue du Roule, 92200 Neuilly.
5, avenue Ambroise-Croizat, 13130 Berre-l'Etang.

— Mme Moïse Choukroun,
Mme Edmond Levy, ses enfants et petits-enfants,
Régine et Adrien Douady et leurs enfants,
Babette et Michel Zweibaum et leurs enfants,
Mme David Guigui,
M. et Mme Max Salac, leurs enfants et petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Moïse CHOUKROUN,
président honoraire
de la communauté israélite
de Fontenay-aux-Roses,
ancien conseiller municipal,

survenu, le 9 mai 1979, dans sa quatre-vingt-quatrième année.

Réunion, 4, rue Antoine-Petit, le 11 mai.

Nos abonnés, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde », sont priés de joindre à leur envoi de texte une des dernières bandes pour justifier de cette qualité.

— On nous prie d'annoncer le rappel à Dieu de

Marcel CORMIER,
professeur honoraire
de l'université de Rennes,
biologiste des hôpitaux,
officier de la Légion d'honneur,
croix de guerre 1939-1945,
ancien gouverneur
du Rotary international,

pieusement décédé le 3 mai 1979.

De la part de :
Mme Marcel Cormier, son épouse,
M. et Mme Michel Cormier,
M. et Mme Jean-Pierre Puel,
Docteur et Mme Jean Cormier,
Mlle Anne Cormier,
ses enfants, ses petits-enfants,
Mlles Yvonne et Maria Cormier, ses sœurs,
Ses beaux-frères et belles-sœurs.

Le service religieux a été célébré, le 5 mai 1979, en l'église de Saint-Gilles.

Cet avis tient lieu de faire-part.

Les Gabouriaux, 35590 Saint-Gilles.

[Né le 10 août 1903 à Mordelles (Ille-et-Vilaine), M. Marcel Cormier fit ses études de pharmacie à l'université de Rennes. Nommé pharmacien des hôpitaux de Rennes en 1934, il fut, de 1934 à 1974, professeur à la faculté de médecine et de pharmacie de cette ville. Il présida, de 1947 à 1953, l'Association des pharmaciens des hôpitaux publics de province.]

M. Jacques DUMARÇAY,
ancien ambassadeur,
commandeur de la Légion d'honneur,

est décédé, le 7 mai 1979, muni des sacrements de l'Eglise.

De la part de :
Mme Jacques Dumarçay,
Mlle Jacqueline Dumarçay,
M. Philippe Dumarçay,
M. et Mme Bertrand de Seze et leurs enfants,
M. et Mme Jules Leclere et leur fils.

L'inhumation a eu lieu, dans l'intimité familiale, le 10 mai 1979, à Issoudun.

Une messe de requiem sera célébrée, le mardi 29 mai 1979, à 19 heures, en l'église Notre-Dame-du-Liban, 17, rue d'Ulm, Paris-5e.

Cet avis tient lieu de faire-part.

[Né le 29 avril 1901, diplômé de l'Ecole nationale des langues orientales, Jacques Dumarçay entra dans la carrière diplomatique en 1925 ; il a été notamment en poste à Damas, à Amman et à Tripoli. Il avait été nommé, en 1963, ambassadeur à Bagdad.]

— Mme André Kosmann,
Mady et Claude Caën,
Serge, Marianne et Jean,
Et leur famille,
ont le profond chagrin d'annoncer le décès de

M. André KOSMANN,

enlevé à leur affection dans sa quatre-vingt-deuxième année.

Les obsèques ont eu lieu, le 8 mai, au cimetière israélite de Strasbourg.

— Le conseil d'administration de la maternité catholique de Cambrai,
Les Petites Sœurs de la maternité catholique de Bourgoin-Jallieu, de Cambrai et d'Aix-en-Provence,
ont la douleur de faire part du décès du

docteur Jean MACHON,

après trente ans d'étroite collaboration avec lui, au service des familles.

Ils expriment à Mme Machon et à ses enfants leur communion dans la peine et dans l'espérance.

Le 9 mai 1979.

— M. et Mme Raymond Ory et leurs enfants,
M. et Mme Jean Ory et leurs enfants,
M. et Mme Marcel Ory et leurs filles,
Mme Roger Mallevre et son fils,
Mme Marie-Madeleine Ory,
Sa famille et ses amis,
ont la douleur de faire part du décès de

Mlle Yvonne ORY,

survenu, à Meaux, dans sa quatre-vingt-troisième année.

Les obsèques auront lieu, le vendredi 11 mai 1979, à 10 h. 30, en la salle du culte du funérarium, chemin de l'Hospice, à Meaux (réunion au funérarium), suivies de l'inhumation dans le caveau de famille de Chambray-sur-Eure.

63, avenue de La Motte-Picquet, 75015 Paris.

— Mme André Pelmont,
Ses enfants, ses petits-enfants,
Toute sa famille et ses amis,
ont la douleur de faire part du décès de

M. André PELMONT,
proviseur honoraire,
chevalier de la Légion d'honneur,

le 5 mai 1979.

6, clos de Verrières, 91370 Verrières-le-Buisson.

— On nous prie d'annoncer le décès du

médecin général inspecteur (C.R.) Jean RABOUTET,
président du Conseil médical
de l'aéronautique civile,
commandeur de la Légion d'honneur,
croix de guerre avec palmes 1939-1940,
médaille de la Résistance,

survenu, le 3 mai 1979, à Pont-d'Ain (Ain).

L'inhumation a eu lieu, à Blaye (Gironde), dans l'intimité familiale.

De la part de :
Mme Jean Raboutet,
Mlle Marie-Noëlle Raboutet,
Docteur Philippe Raboutet.

Une messe sera célébrée, en la chapelle du Val-de-Grâce, 277 bis, rue Saint-Jacques, 75005 Paris, le mardi 15 mai 1979, à 18 h. 30.

3, rue Gallieni, 92100 Boulogne.
309, rue de Vaugirard, 75015 Paris.
15, rue Erard, 75012 Paris.

— Mlle Claude Stamm,
Mme Guy de Budé,
Mme Jules Chatoney, ses enfants et petits-enfants,
M. le pasteur André Chatoney, ses enfants et petits-enfants,
Mme Jean Lecreux, ses enfants et petits-enfants,
Les familles parentes et alliées,
ont la tristesse de faire part du décès de

Mme Edouard STAMM,
née Noële Chatoney,

survenu le 6 mai 1979.

Les obsèques ont eu lieu dans la plus stricte intimité.

— Le Révérend-Père Yves Tabart,
Mlle Colette Tabart,
M. et Mme Paul Barendson,
Mme Marielle Tabart,
Anne et Nicolas Barendson,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme André TABART,
née Marie-Anne Robert,

leur mère, belle-mère et grand-mère, survenu, le 6 mai 1979, dans sa quatre-vingtième année, à Fontainebleau (Seine-et-Marne).

La cérémonie religieuse sera célébrée, le lundi 14 mai 1979, à 11 heures, en l'église Saint-Clément d'Arpajon (Essonne).

— On nous prie d'annoncer le rappel à Dieu de

M. Henry TAVERNIER,

survenu, le 2 mai 1979, à Fay, à l'âge de quatre-vingt-un ans, muni des sacrements de l'Eglise.

De la part de :
Mme Henry Tavernier, née Anne-Marie Sorre, son épouse,
M. et Mme Chichet, leurs enfants et beaux-enfants,
M. et Mme Boucher et leurs fils,
— Mme Michel Tavernier et ses fils,
M. et Mme J.-M. de Sèze et leur fils,
Monique, Nicole, Françoise et Christine Tavernier,
Mme Pierre Couturier, sa sœur, ses enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants.

Les obsèques ont eu lieu, dans l'intimité familiale, le 5 mai, en l'église de Fay (Orne).

Cet avis tient lieu de faire-part.

La Clochetière Fay, 61390 Courtomer.
7, rue Maurepas, 78000 Versailles.
75, rue du Maréchal-Foch, 78000 Versailles.

— M. et Mme Jean-Pierre Chauvin-Weiss,
M. et Mme Thierry Chauvin-Weiss,
Mlle Nathaly Chauvin-Weiss,
ses enfants adoptifs et petits-enfants,
Mme Georges Poulle et ses enfants,
Mme Henri Poulle et ses enfants,
ses cousines, petits-cousins et petites-cousines,
ont la douleur de faire part du rappel à Dieu de

Mlle Marcelle WEISS,

pieusement décédée, le 8 mai 1979, dans sa quatre-vingt-septième année.

La cérémonie religieuse sera célébrée, le vendredi 11 mai 1979, à 15 h. 30, en l'église Saint-Pierre de Neuilly (90, avenue du Roule), sa paroisse, où l'on se réunira, suivie de l'inhumation au cimetière nouveau de Neuilly.

Cet avis tient lieu de faire-part.

27, rue Louis-Philippe, 92200 Neuilly.
Tiergartenstrasse, 32, D 4, Düsseldorf A. (R.F.A.).

Remerciements

— Jean-Michel et Martine PASQUET,
Et toute la famille,
remercient les nombreuses personnes qui se sont associées, par leur présence ou leurs messages, à leur deuil, et les prient de trouver ici l'expression de leur vive reconnaissance.

1, rue Henri-Martret, 94000 Créteil.

Anniversaires

— Pour le premier anniversaire du rappel à Dieu de

Roselyne SYDONY,
agrégée de l'Université,
assistante
à l'Institut de langue française
(Paris-IV),

une messe en grégorien sera célébrée, le mardi 22 mai, à 11 h. 30, en l'abbaye bénédictine Sainte-Marie, 3, rue de la Source, Paris-16e, en y associant le souvenir de son papa.

Mme Sydony, 77, rue des Entrepreneurs, 75015 Paris.

— Pour le premier anniversaire de la mort de

Jacques RUEFF,
de l'Académie française,
de l'Académie des sciences
morales et politiques,
grand-croix de la Légion d'honneur,

une pieuse pensée est demandée à tous ceux qui sont fidèles à son souvenir.

Soutenances de thèses

DOCTORAT D'ETAT

— Université de Paris-II, vendredi 11 mai à 14 h. 30, cabinet 3, M. Rahim Davarnia : « L'ouverture d'une information ».

Communications diverses

— Le Groupe d'études et de recherches sioniste socialiste et les amis de la Histadrout organisent, le samedi 12 mai, à 21 heures, un gala dansant et attractif à la mairie du 4e arrondissement, 2, place Baudoyer (métro Hôtel-de-Ville).

— A la suite de la parution du livre de Rudolf Bahro « l'Alternative » (Editions Stock), le comité pour la défense de Rudolf Bahro organise un colloque, le 11 mai, à 18 h. 30, et le 12 mai, à 10 h 30, à l'université de Paris-VII-Jussieu (amphi 44), 2, place Jussieu, Paris-5e.

Participation de nombreuses personnalités.

ANNONCES CLASSEES

	La ligne	La ligne T.C.
OFFRES D'EMPLOI	46,00	54,09
DEMANDES D'EMPLOI	11,00	12,93
IMMOBILIER	32,00	37,63
AUTOMOBILES	32,00	37,63
AGENDA	32,00	37,63
PROP. COMM. CAPITAUX	85,00	99,96

ANNONCES ENCADRÉES	La m/m col.	T.C.
OFFRES D'EMPLOI	27,00	31,75
DEMANDES D'EMPLOI	6,00	7,05
IMMOBILIER	21,00	24,69
AUTOMOBILES	21,00	24,69
AGENDA	21,00	24,69

offres d'emploi



recherche

JOURNALISTE - REPORTER

à temps plein

Adresser lettre de candidature et curriculum vitae à

M. Patrick Marescaux
Rédacteur en Chef
80, rue Lecourbe - 75732 PARIS CEDEX 15

CONTROLLER

APPAREILS DE REGULATION - F 100.000 +

La société, filiale française (CA F 30 millions) d'un groupe américain recherche son controller qui dépendra directement du gérant et aura à animer une équipe de 9 personnes.

Il sera en charge de la comptabilité générale, du contrôle budgétaire, de la trésorerie, du recouvrement des créances.

Il préparera l'ensemble des états financiers à présenter au gérant, au fisc, au management européen et à l'audit interne..

LE CANDIDAT :
Agé de 30 ans minimum. Etudes supérieures option Finances DECS. Expérience de 3/4 ans minimum dans une multinationale anglo-saxonne. Anglais courant. Connaissances pratiques en informatique.

Envoyer CV et prétentions sous réf. A1 à MEDIA SYSTEM
104 rue Réaumur 75002 Paris
qui transmettra.

IMPORTANT GROUPE CHIMIE
Siège Gennevilliers (92) - recherche pour sa
DIRECTION INDUSTRIELLE

ATTACHE DE DIRECTION
RESPONSABLE DU SERVICE EXPLOITATION

Mission :
- assister le Directeur du Service dans la coordination des Relations entre les établissements de production, les services techniques, les services commerciaux et l'informatique.

Profil :
- formation supérieure technique et/ou économique
- expérience professionnelle industrielle de quelques années
- connaissance de l'informatique
- goût pour la communication
- aptitude à négocier.

Adresser curriculum vitae, photo et prétentions sous référence 2669 à AXIAL Publicité, 91, Fbg Saint-Honoré 75008 Paris, qui transmettra.

Importante Société de Services Saint-Lazare
recherche

assistant (e)
Service Juridique

ayant une expérience en entreprise de 2 à 3 ans minimum, et plus particulièrement dans le domaine du droit du travail.
Adresser lettre manuscrite, curriculum vitae et prétentions sous référence 6562 à I.C.M. 83 rue de Rennes 75006 PARIS qui transmettra.

Agence Publicité
Crehalet Foliot Robert & Partners
recherche chefs de groupe
(5 ans expérience)
pour prendre en charge
budgets grande consommation.
Tél. : Y. Crehalet ou J.M. Foliot
271.25.50

No 2 DE L'ASSISTANCE

MONDIAL ASSISTANCE

complète ses équipes et recrute des

chargés(ées) d'assistance
permanenciers(ères)

qui, sous la responsabilité de leur Chef de Service, devront assurer la relation avec les abonnés en difficulté et les différents prestataires de service, ainsi que la réalisation de l'assistance en France comme à l'étranger.

Les candidats retenus pour un premier entretien devront parler couramment DEUX DES LANGUES suivantes : italien, allemand, portugais, espagnol, grec.

Ils devront, en outre, être disponibles pour effectuer un horaire décalé de 40H. par semaine, de jour pour les chargés d'assistance, de nuit et de week-end pour les permanenciers.

Lieu de travail : PARIS 17ème.

Adresser C.V., photo et prétentions à
MONDIAL ASSISTANCE, Service du Personnel
8, Place de la Concorde - 75008 PARIS.

Un Groupe important de distribution
(grands magasins)
situé à PARIS
recherche pour sa Direction Informatique

un chef de projet

Ce poste conviendrait à un candidat de formation grande école ayant un fort potentiel et si possible une bonne connaissance du crédit.

Expérimenté, le candidat doit avoir mené et réussi plusieurs projets informatiques.

Dynamique et efficace il sera capable :
- de dialoguer avec des utilisateurs de haut niveau,
- de vendre ses systèmes,
- et de s'intégrer dans une équipe où ses qualités humaines pourront s'exprimer pleinement.

Perpectives de développement de carrière important et rapide. Connaissance de l'anglais appréciée.

Déplacements fréquents de courte durée.

Le poste est à pourvoir au 2ème semestre de l'année.

Adresser lettre manuscrite, CV et photo, sous référence 184 TA à

SCOTI 33, rue de Miromesnil 75008 Paris. Discrétion assurée.

L'entreprise JEAN LEFEBVRE
recherche des

Chefs de Centre

pour différentes Exploitations en France (Région Parisienne et Midi) et en Afrique.
Possibilité d'évolution rapide pour candidats doués.

Ecrire avec CV, photo et prétentions à
C. TRANIER 11, Bd Jean Mermoz
92202 Neuilly sur Seine Cedex
Il sera répondu à toutes les candidatures

emplois internationaux

Importante Société Pétrolière
région de SFAX
recherche

UN JEUNE INGENIEUR TUNISIEN

venant d'une école nationale d'ingénieurs ou grande école.
Spécialisé dans l'électromécanique.
Dégagé des obligations militaires.

Rémunération attractive.
Logement assuré.

Adresser CV détaillé manuscrit avec photo et prétentions sous réf. 10255 à S.N.E.A.P. - D.C. Recrutement
21 bis, avenue des Lilas
Bâtiment Mestressat - 64000 PAU.



RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE
DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTÈRE DE L'URBANISME
DE LA CONSTRUCTION ET DE L'HABITAT

L'Entreprise Nationale d'Études et de Réalisations

ÉCOTEC

RECRUTE

— INGÉNIEURS Génie Civil
— ARCHITECTE

Ecrire en joignant C.V. détaillé et références professionnelles à
ECOTEC
Direction de l'Administration Générale
4 et 6, boulevard Mohamed-V - ALGER

RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE
DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTÈRE DE L'URBANISME
DE LA CONSTRUCTION
ET DE L'HABITAT

L'Entreprise Nationale d'Etudes et de Réalisations

ÉCOTEC

RECRUTE

ARCHITECTES
ARCHITECTES-URBANISTES
INGÉNIEURS V.R.D.
Béton-Armé
Circulation et Transport
AGRONOMES
HYDROLICIENS

Conditions :
— Diplômes
— Expérience dans la filière

Avantages :
— Salaire intéressant selon compétence
— Logement assuré

Ecrire à ECOTEC - Direction Centrale des ressources Humaines et de la Formation. 4-6, boulevard Mohamed-V. — ALGER.



CONSEIL EN RECRUTEMENT
recherche pour BANQUE
spécialisée dans le Financement Immobilier

JURISTE

Possédant une bonne connaissance des problèmes de l'immobilier (Droit - Fiscalité - Gestion des contrats).

Les candidats seront soit licenciés en droit possédant une expérience de 5 à 10 ans dans ce domaine, soit bons praticiens.

Le poste est à pourvoir à PARIS dans les meilleurs délais.

Envoyer lettre avec C.V., prétentions et photo à :
CENTI Recrutement, 128, rue de Rennes, 75006 Paris. — Réponse et discrétion assurées.

SOCIETE D'ETUDE
ET DE DEVELOPPEMENT DE MATERIELS
DE HAUTE TECHNICITE
recherche pour
ses SERVICES D'ETUDES

JEUNES INGENIEURS ELECTRONICIENS

grande école exigée

- Chargés de concevoir et tester des équipements mettant en oeuvre des techniques haute tension, impulsions, etc. technologies très avancées.

Ecrire avec curriculum vitae, photo à N° 9631 CONTESSE Publicité,
20, av. Opéra, 75040 Paris Cedex 01, q. tr.

Recrutement rapide
Formation assurée
Rémunération brillante
Plan de carrière solide
pour
une élite caractérielle
articulée sur une formation générale simplement honorable
Pour tous les jeunes qui refusent
de considérer le chômage comme une fatalité
offre unique avant l'automne
dans des conditions qui ne
pourront pas être renouvelées

écrire avec 23 ans au moins
M. Latouches 191, r. Croix Nivert, 75015 Paris

URGENT
SOCIETE D'ETUDES
recherche
Pour grande banlieue Ouest.
Pour quartier République.
JEUNES
INGÉNIEURS-INFORMATICIENS
ANALYSTES-PROGRAMMEURS
Expérience mini-ordinateur temps réel appréciée.
Ecrire avec C.V. et prét. N° 10.625, Contesse Publicité, 20, av. de l'Opéra, Paris-1er ou téléphoner : 205-64-50.

Organisme diplomatique
recherche
ÉCONOMISTE STATISTICIEN
possédant diplôme d'études universitaires en économie et/ou en statistiques, ayant au moins un an d'expérience professionnelle dans administration, établissement bancaire ou institution similaire. Connaissance parfaite anglais parlé et écrit.
envoyer photo et prétent. à : REGIE-PRESSE, n° 798.040 M, 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

Sté d'Expertise Comptable spécialisée dans la révision
recherche
COLLABORATEUR
Niveau certificat supérieur de révision, min. 2 ans d'expérience professionnelle. Connaissances anglais et/ou allemand souhaitées.
Ecrire à S.F.E.C.F., 2, avenue Hoche, 75008 PARIS.

Organisation coopérative Nale recherche pour Paris
COLLABORATEUR
juridique et fiscal expérim. travail d'équipe, notion droit coopératif et droit social souhaitée. Ecrire C.F.C.A., 18, r. des Pyramides, 75001 Paris

---

Imple Sté commerce intern.
CEREALES - TOURTEAUX
recherche pour son service
EXECUTION
Jne homme 25 a. min. Connais. profession, anglais courant, si possible allemand. - Sér. référ. professionn. et morales exigées. Situation d'avenir pr candidat sérieux convenant au poste. Rémunération 3.500/4.000 × 13. Sr réf. 540 DAG, 65, rue Rivoli, 75001 PARIS, qui transmettra.

STE QUARTIER OPERA
recherche
Homme 1er EMPLOI
TRAVAUX BUREAU
et DACTYLO
Env. lettre manuscrite : E.M.F., 48, rue de Provence, 75009 PARIS

Importante Société recherche :
ANALYSTES
CALCUL SCIENTIFIQUE
Débutants libérés service national, formation ingénieur électronicien diplômés grande école. Connaissances physique générale souhaitées. Adr. C.V., photo (retournée) n° 8.476, Contesse Publicité, 20, av. de l'Opéra, Paris-1er.

Sté d'expertise comptable région St-Germain-en-Laye
recherche
D.E.C.S. 25 - 30 ans H. ou Fme
pr responsabilité groupe clients et personnel. Large délégation prévue. Ecr. av. C.V. manuscr. LEROUX Maurice, 20, rue de Noailles, 78100 St-Germain-en-L.

Recherche JEUNE FILLE de nationalité anglaise ou allemande, excellentes réf. exigées, pr s'occuper exclusivement de 2 enfants 4 ans et 2 ans dans propriété à la campagne (Bourgogne). Excellente éducation, gaie, sportive (si possible cavalière). Libre immédiatement.
Env. réf. très précises et photo à PUBLICEM, 25, r. Duguesclin 69006 LYON.

secrétaires

Société de quincaillerie Paris-11e rech. H. ou F., 23 a. min. pour travail bureau secrétariat, bil. français-angl. Tél. jeudi et vendredi pour R.-Vs. : 357-24-12, M. DUVAL.

RIVE GAUCHE
Société d'édition recherche pour sa Direction générale
SECRETAIRE BILINGUE
espagnol ou allem. ou angl., très bonne sténodactylo.
Parking assuré.
Ecrire avec C.V. à E. NEVEU, 142, r. de Rennes, 75006 PARIS.

Sté activité techn. de pointe, ch. urgt pour SALON de prov. SECRETAIRE DE DIRECTION prét. trilingue (angl.-allem.). Ecr. INTERTEC, Z. I. « Le Quintin », 13300 Salon-de-Prov. ou tél. : (16-90) 53-34-14.

GROUPE DE PRESSE
recrute
SECRÉTAIRE DE DIRECTION
Très bonne sténo.
Sérieuses références.
Horaires : 10 hres - 20 hres.
TEL. le matin : 260-48-58.

SECRÉTAIRE DIRECTION
sténo anglaise, langue maternelle anglais appréciée.
EU-SELEC 63, avenue F.-Roosevelt (8e)
225-61-10 - 256-37-28.

Sté Filiale Firme Allemande
Centre d'Affaires Paris-Nord
Blanc-Mesnil (93)
recherche
BONNE STÉNODACTYLO
FRANÇAIS-ALLEMAND
de langue maternelle française, libre de suite.
Tél. pour R.-Vs : 931-12-38.

emplois régionaux

Importante Société de Distribution
de Produits Laitiers
(Région de l'Ouest)
leader dans sa branche
recherche

UN ANALYSTE DE CONCEPTION

qui participera à la mise en place d'un nouveau matériel.
Bonne formation (niveau D.U.T.),
Connaissance temps réel.
Expérience de l'encadrement et de la conduite de projet.

Discrétion assurée. Env. C.V. + photo + prétentions aux DISTRIBUTEURS ASSOCIES, n° 61.308
Tour Maine-Montparnasse
33, avenue du Maine, 75755 PARIS CEDEX 15

PERPIGNAN
Importante ENTREPRISE DE TRAVAUX PUBLICS
recherche
COMPTABLE
très qualifié,
libre rapidement, sérieuses références exigées, Env. C.V. avec photo et prétentions.
Ecr. n° 7.738 « le Monde » Pub. 5, r. Italiens, 75427 Paris ced. 09.

Laboratoire pharmaceutique implanté en province, Sarthe
recherche
PHARMACIEN
opt. industrie, pr serv. contrôle disponible rapidement, possib. logt. Adr. cand. serv. personnel Laboratoire FISCH, 72320 VIBRAYE. (43) 93-60-30.

capitaux ou proposit. com.

Société industrielle en pleine expans. ds secteur de marchés porteurs, dispos. nouvelle unité importante de production propose participation intéressante pour son développement
— chiffre d'affaires 1979 : 60 millions de francs ;
— Chiffre d'affaires prévisionnel 1980 : 70 mill. de francs;
— Chiffre d'affaires prévisionnel 1981 : 90 mil. de francs;
Activités en France, Suisse, R.F.A., Benelux.
Condition : garantir prêt bancaire à notre entreprise de
— F : 3 mil. à moyen terme;
— F : 2 millions à court terme.
Ecr. n° 7 745 « le Monde » Pub. 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

A VENDRE
partie ou totalité
IMPORTANTE MAISON D'ÉDITION
Ecr. no 998, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e

	La ligne	La ligne T.C.
OFFRES D'EMPLOI	46,00	54,09
DEMANDES D'EMPLOI	11,00	12,93
IMMOBILIER	32,00	37,63
AUTOMOBILES	32,00	37,63
AGENDA	32,00	37,63
PROP. COMM CAPITAUX	85,00	99,96

ANNONCES CLASSEES

ANNONCES ENCADRÉES	Le m/m col.	T.C.
OFFRES D'EMPLOI	27,00	31,75
DEMANDES D'EMPLOI	6,00	7,05
IMMOBILIER	21,00	24,69
AUTOMOBILES	21,00	24,69
AGENDA	21,00	24,69

L'immobilier

appartements vente

1er arrdt.

LOUVRE Magnifique 4 pièces, 130 m2, tout confort, cuis. équipée, bel immeuble du XVIIIe, vue exceptionnelle. A SAISIR - 980.000 F TIL'S - 805-19-64

2e arrdt.

GRENIER SENTIER 3 P., w.-c. A rénover - 326-19-10

QUARTIER HALLES POUR INVESTISSEUR LIVRAISON FIN 79 2 P. et LOCAUX COMMERCX. EXCELLENTE RENTABILITE PRIX EXCEPTIONNEL 270.000 F avec 50.000 F compt. + crédit personnalisé. **325-63-00**

7 000 AFFAIRES A VENDRE A PARIS ET 120 KM AUTOUR
Maisons, Appartements, Propriétés, Terrains, Bureaux, Commerces, etc.
SÉLECTION PAR ORDINATEUR
FNAIM
Téléphonez ou écrivez
CIMI Tél. 227.44.44
Centre d'information de la Maison de l'Immobilier
27 bis, av. de Villiers, PARIS 17e

4e arrdt.

AU CŒUR DU MARAIS 5-7-9, RUE DES TOURNELLES Rénovation de grande qualité, 2, 3, 4, 6 PIECES - Duplex, lundi à vend., heures bur. et samedi après-midi - 274-59-10.

5e arrdt.

MOUFFETARD. Part. vd stud. 32 m², 5 fenêtres, calme, refait, 24, rue de l'Arbalète. Sur place jeudi, vendredi, 337-76-21, ou autre jour : 277-34-71.

PANTHEON Bel immeuble XVIIe s. entièrement rénové, STUDIOS de caractère, poutres d'origine, loggias. De 170.000 à 350.000 F. Propriétaire : tél. 742-34-26

VAL-DE-GRACE Immeuble standing, 3 P., 90 m², parfait état. Parking. 326-32-08.

LUXEMBOURG Pptaire vend dans imm. refait neuf, studio duplex grenier, gd appt 120 m² + terrasse 30 m². TEL. : 723-38-48.

6e arrdt.

GDS-AUGUSTINS - Prox. Seine **DUPLEX 5 PIECES** 100 m2 s/jardin Caractère - Charme - ODE. 95-10

BEAU 2 PIECES, SUR COUR, CALME, CHARME, GRAND CONFORT - 329-84-39.

7e arrdt.

ECOLE MILITAIRE **6 PIECES** Appt familial Soleil - Asc. 160 m2 633-29-17 - 577-38-38

Part. vd, Paris-7e, Invalides, ds imm. anc., joli studio, caract., neuf, 20 m², tout conft, tél., kitchen. équip., vaste placard. Tél. 365-45-43, soir après 20 h.

SUR ESPLANADE **INVALIDES** CHARMANT 2 P., TEL., 4e ét., sans asc. 670.000 F - 704-88-18.

8e arrdt.

FG ST-HONORE - TERNES **4 PCES** Balcon - Tout confort 390.000 F. — 267-26-30.

12e arrdt.

DAUMESNIL Bon ancien. Petit 3 pces, cuis., cft. S/rue. 195.000 F. — 346-11-76.

DAUMESNIL - Près place, réc., living double + 2 chambres, bs + s. d'eau, balc., parking, ss-sol, 550.000 F. Tél. 344-43-87.

13e arrdt.

MAISON 2-3 p., conft, calme, tél. Environnement modeste, jardinet. 180.000 F. 535-56-92.

14e arrdt.

MONTPARNASSE - Duplex 125 m2, 6e-7e étage, séjour, 4 chambres - 567-22-88.

15e arrdt.

CH.-MICHELS Immeuble récent S/jard. balc. GD 2/3 P. TT CFT. Parking. COTIMO - Mme TOPPO 783-62-74

PASTEUR. Pet. maison mod. s/3 niv. 110 m² habitab., dans cour plantée 450 m² - Calme, soleil, verdure - 705-31-73.

2 BEAUX APPARTS 4 PIECES 4e étg., r. Convention, 91 m², 5e étg. r. Croix-Nivert, 82 m², Jean FEUILLADE - 566-00-75.

Près du PONT **MIRABEAU** rue du Capitaine-Ménard Immeuble excellent standing Livraison 1er trimestre 1980 STUDIOS - 2 - 3 et 4 P. M. TOUITOU - 622-35-05

DUPLEIX - 6 PIÈCES Living, 4 chambres, 2 bains, récent, parkg, balc. 890.000 F. ORPI - 577-46-10.

16e arrdt.

AV. KLEBER près ETOILE Imm. pierre de taille grand standing, 5 P. + balcon + service. - 508-41-35.

RUE DU RANELAGH Ds imm. récent très beau studio 48 m2 tt cft, luxueusement aménagé. Prix 265.000 F. Crédit. - 285-38-96.

18e arrdt.

Montmartre. Spl. atelier artiste tt cft. parf. état, 4e asc., clair, Px et affaire except. 285-87-64.

Vauvenargues. Im. 28, stud. 32m² tt cft, parf. état, 4 asc., clair, calme. Px 180.000 F 256-13-29.

19e arrdt.

BUTTES-CHAUMONT Résidence moderne 90 m2, balcons. 500.000 F. 50, av. MATH.-MOREAU hall d'entrée, asc. droite, 7e étage. Vendredi, samedi, lundi, de 14 à 18 h.

AV. J.-JAURES. Imm. grand standing. BEAU 3 P., cuis., bs. Parking. 350.000 F - 504-75-80.

Buttes-Chaumont. 200 m. du parc, part., 4 P., espace vert, park. 400.000. 203-31-14 ap. 18 h.

20e arrdt.

Place de la Py, bon im. 1920, LIV. dble+chb. 48m², 6e ss asc. Px 205.000 F. Tél. soir 602-16-17.

Me JOURDAIN, appart. en L, soleil, vue, 4 gdes p.+2 petites pces, tt cft. Px 250.000 F. Téléphoner au 636-77-95.

RUE DE LA DHUIS Imm. neuf, stand., calme, beau studio 35 m2 + jardin privatif 10,50 m2 - 204.500 F. PRETS CONVENTIONNES Gd 2 pces, 56 m2. Px 338.700 F. M. TOUITOU - 622-35-05

78 - Yvelines

LA CELLE-SAINT-CLOUD Part. vd belle mais. constr. réc. luxueus. aménagée, sur 1.000 m² jardin dessiné - Prix justifié. Tél. : 969-34-58.

PARLY 2 3-4 pièces, 72 m2 bien exposé, calme, bon état, volets roulants, cave, park. 298.000 F. - 954-68-80.

91 - Essonne

BURES P. à p. Pet. rés. 1972 Esp. verts. 300 m RER 115 m2, séj.+4 ch., s. bs, s. eau, cuis. éq., plac., ling.+park. 490.000. Tél. 907-47-17 soir, w.-e.

Palaiseau. Ds spl. résidence s/verdure, b. 3-4 p. tt cft, park. Prix exceptionnel - 878-41-65.

PARTICULIER VEND EPINAY-SUR-SENART (91) RESIDENCE 1971, F4 de 87 m², au dernier étg., loggia 12 m², entrée avec plac., séj. double, cuis., 2 chbres, s. de bs, wc, 2 grands placards, cave, parkg ss-sol, 182.000 F dont 28.000 C.F. 5 % - Tél. 047-14-09, après 19 h.

EVRY 91000 PARTICULIER vend, urgent, cause départ province. Très beau 3 pces, 72 m², PLEIN SUD dans RESIDENCE 3e et dernier étage SUR JARDIN. Téléphone. Ascenseur, balcon, garage. 25.000 F dont 25.000 F C.F. 5,5 % sur 20 ans. Tél. 077-23-60.

92 Hauts-de-Seine

COURBEVOIE, PRES R.E.R., Part. vd appt ds imm. standg, 2 Pces, décor., 50 m2, cuis. équ., S. de B., wc, entr. av. plac., asc., park. pers. en s.-sol, jard. priv., calme, ensoleillé. - Téléphone : 788-69-48, ou écrire au no 6.045, « le Monde » Publicité, 5, rue des Italiens, 75427 Paris.

92150 SURESNES, bel appart. (100 m2) ds petit imm. P. de T., jardins, dble liv., 4 chbr., cuis., séch., S. de B., S. d'eau, pend., nombrx placards, 3e étage. Prix 500.000 F avec parking et cave. JACQUES DENOBILI, 11, rue Rouget-de-l'Isle, 92150 Suresnes. Tél. : 506-67-73.

Résidence dans parc du château de VAUCRESSON, 3 P., imm. récent, 420.000 F. Tél. 874-70-47.

ASNIERES - MAIRIE luxueux duplex, récent 100 m2 + 28 m. terrasse, plein soleil, sans vis-à-vis, séjour, 4 chambres, cuisine équipée, parking double, 600.000 F. Tél. 793-29-26.

COURBEVOIE (Près Mairie) : beau studio, tout confort, sur parc, dans immeuble standing 1974, loggia, parking, cave : 170.000 F net. Tél. : 585-41-28.

92-Fontenay-aux-Roses, 5' RER, Part. vd 3 P., 60 m2, 250.000 F, 1967, vue, stdg. Tél. : 350-51-56.

BOULOGNE Récent - Standing 4/5 P. - Balcon 8e ét. 470.000 F. — 825-90-39.

Part. vd appt 68m² Pte St-Cloud petit imm. 58, 2-3 p., balc., sol. 395.000 F. Curx s'abs. 434-37-16.

ASNIERES GARE Immeuble 11 appts dont 3 lib. Prix à débattre. Tél. : 404-24-42.

BOULOGNE 70, quai du Point-du-Jour Imm. récent, tt cft, beau studio 37 m2 + 5 m2 blacon, 6e étage. BON PLACEMENT SEICAP - OPE. 73-45

NEUILLY ST-JAMES Dans Hôtel particulier **MAGNIFIQUE** ATELIER d'ARTISTE en duplex 110 m2 + 70 m2 terrasse, verdure. 790.000 F - 354-56-72.

NEUILLY Quart. ST-JAMES 4 pièces tt cft, Tél., cave, calme et ensoleillé, ETAT NEUF. - Tél. 264-62-62.

93 Seine-St-Denis

MONTREUIL, P. à P., idéal pr loc., ds pet. imm., stud. 4e ét., asc., balc., pl. sud, entr., séj., cuis. équ., s. de b., wc, tt cft : 160.000 F à déb. H. B. 320-13-45 p. 355; dom. 857-16-65 + w.-end.

94 Val-de-Marne

VINCENNES - RESIDENTIEL près Mo, bois, R.E.R., belle restauration d'immeuble, ascenseur, chauffage central, interphone.

Studios depuis 128.000 F et 2 Pièces depuis 237.000 F, livrés entièrement terminés.

Visite sur place, tous les jours, de 14 à 19 heures, sauf lundi, 38, avenue Franklin - Roosevelt, ou GEFIC CTI — 723-78-90.

VINCENNES - BOIS - METRO 63, COURS MARIGNY, superbe appartement neuf, gd standing, living double, cuisine équip., chambre, bains, 4e étg., vue, 2 parkings. Prix 980.000 F. Crédit. Visite, jeudi, vendredi, de 14 à 19 heures.

PROXIM. PORTE D'ITALIE : grand appartement 3 Pièces, neuf, dans petite résidence, calme, cuisine aménagée, grand séjour avec cheminée. THOMELIN : 589-77-77, heures de bureau.

LE PERREUX Gare - Commerce - Ecole 5 mn Petite résidence pierre de taille TRES BEL APPART. 76 m2 3 P., balcons, tt confort, cave, box. 360.000 F. **883-95-50**

SAINT-MANDÉ - MAIRIE Imm. NEUF, STAND. Appts de 2 et 3 p., wc, s. de bains, cuisine équipée, balcon. Prix 475.000 et 540.000 F. Parking 39.000 F. - Tél. 328-66-13

95 - Val-d'Oise

SARCELLES, 5' gare, Partic. vd F 4, tt cft, 4e étage, cuisine et bains équip. à neuf, moqu. : 135.000 F. Après 19 h. 990-27-29.

Province

ENTRE SETE ET AGDE à vdre appt 2 Pces + terrasse, état nf, vue et accès direct sur plage, prox. port pêche + plais. 140.000. 34-Mèze. T. (67) 43-93-76.

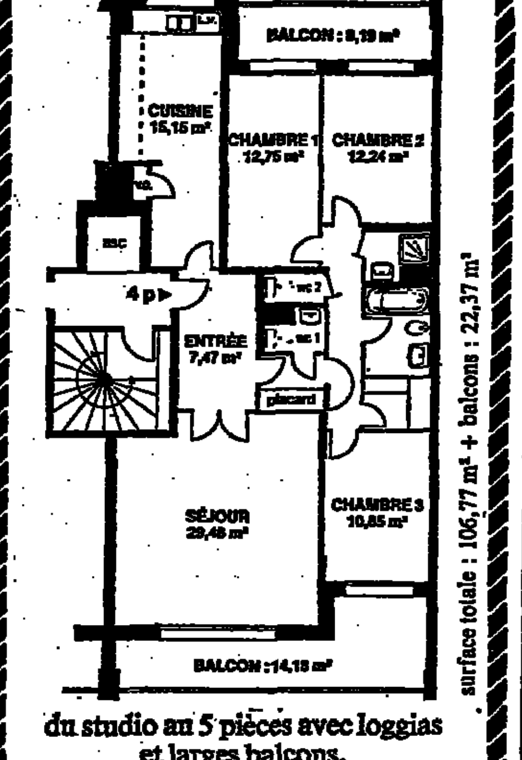
CANNES. — DU STUDIO AU 5 PIECES, luxe, piscine, calme, proche lycée, commerçants. Crédit possible 80 %. Brochure gratuite. EDEN SQUARE, 4, rue Rebuffel, 06110 LE CANNET-S/CANNES.

ARGELES-PLAGE appartements standing T 2, T 3, DANS GRANDE VILLA 200 mètres plage. Téléphone : 16 (61) 48-62-47, 16 (68) 36-06-12.

RENNES Centre 2-3 pièces - Confort 2e étage - Tél. soir : 602-16-17.

COSTA BRAVA Espagne
les Résidences de vacances les moins chères d'Europe en bord de mer
SAN FELIU PLAYA de ARO, PALAMOS.
Appartements. Villas à partir de 3.000 F le m²
RENSEIGNEMENTS :
PARIS. Ste IMMOTER 136,138, rue Championnet 75018. tel: 252 10 72
MARSEILLE. Agence Longchamp (Bourse) 7, pl. Gal de Gaulle. tel: 33 62 93 & 94
VISITE et BUREAU de VENTE :
FOSCAMAR. La FOSCA PALAMOS GERONE ESPAGNE. tel: 314 658.315388

VINCENNES face au bois
des appartements clairs et spacieux livrables en juin 79



du studio au 5 pièces avec loggias et larges balcons, façades en pierre de taille.
LE SAINT LOUIS
40, avenue des Minimes (métro Bérault)
visite de l'appartement-décoré tous les jours de 15 h à 19 h sauf mercredi et jeudi
374.94.01 et 227.10.19
réalisation Sogéprom provimo

demandes d'emploi

Allemand, 28 ans, trilingue Allemand-Français-Anglais, licence ès-lettres, Ecole Nationale d'Archives R.F.A., carte de séjour, cherche poste ARCHIVES-CLASSEMENT DOCUMENTATION. Veuillez me contacter sous No 549 à REGIE-PRESSE GmbH Rathenauplatz 2 la D-6000 FRANKFURT, qui transmettra.

40 ANS
CADRE DE DIRECTION GÉNÉRALE
depuis 12 ans, dont 8 au plus haut niveau dans trois pays d'Afrique francophone, d'une Société d'Importation et Financement de biens d'équipements ménagers.
3 ans juge assesseur Tribunal du Travail
cherche emploi similaire dans activité import d'une société avec siège en Europe. Résidence à l'étranger acceptée.
Ecrire : IVOIRE MEDIA 01 - B.P. 1.315 ABIDJAN 01 COTE-D'IVOIRE, qui transm. réf. 400

Esthéticienne vendeuse, 2 ans expér., âge 24 a., ch. empl. SENEGAL. Ecr. GAILLARD, 102, r. A.-France, Villeurbanne.

PROFESSEUR d'anglais, américain - 30 ans maîtrise, expér., parlant espagnol, français, cherche poste pr septembre. Ecr. M. Cooperman, 8, rue Larmet, 25000 Besançon.

Dame, 33 ans, employée adm. qual., not. dactylo, accepte tout emploi de bur., même remplac. Tél. : 071-37-92, de 9 à 12 hres.

MONSIEUR dynamique, 35 ans, CHEF COMPTABLE GESTION MARKETING. — Wojtasinski, 37, rue Hardeng, 92220 Bagneux.

traductions

Demande

EX-INTERPRETE JUDICIAIRE A.F.N. FERAIT TRADUCTIONS ARABE. Ecrire no 1 059 HAVAS 36002 CHATEAUROUX CEDEX.

travaux à façon

Demande

ENTREPRISE. Sérieuses références effectue rapidement travaux de peinture, décoration et coordination tous corps d'état. Devis gratuit, 368-47-84/893-30-20.

PEINTURE Décoration, tous corps d'état Devis gratuit - 893-82-81

cours et leçons

Cours de recyclage pour professeur d'anglais, 2/13 septembre. Harper School, 7, Warwick Row, COVENTRY. Tél. : (203) 22588.

occasions

A SAISIR A BAS PRIX, LOTS DE MOQUETTES NVES en solde, laine et synthétique 1er et 2e choix, démarqués, 50 000 m2 en stock, 589-84-64.

automobiles

vente

5 à 7 C.V.

Particulier vend R 8, 1968, bon état général. Px : 2.500 F. Ecr. no 6.046 « le Monde » Pub. 5, r. Italiens, 75427 Paris ced. 09.

Part. vd Chrysler Simca 1301 S break, mod. 73, brun mét., tr. bon état, radio-cass.-stéréo. 6.000 F. Tél. : 264-27-35.

12 à 16 C.V.

A vdre Mercedes 280 SL, 1968. Beige, int. cuir noir H.T. Boîte mécan., parf. état. Peint. nve (factures). T. : 899-18-55, le soir.

divers

CONCESSIONNAIRE **B.M.W** 63, Bd. J. Jaurés 92 CLICHY. Tél. 731-05-05
PRESENTATION ET ESSAIS DE TOUTE LA GAMME B.M.W. NEUVES DISPONIBLES. Nombreuses occasions. GARANTIE B.M.W.

B.M.W. OCCASIONS 316 - 320 - 525 - 528 - 728 78-79, peu roulé, garanties. Auto-Paris XV. 533-69-95. 63, r. Desnouettes, Paris-15e.

box parking

PARKINGS A VENDRE 114, rue Cardinet, 17e, mardi, jeudi de 16 h. à 19 h.

INVESTISSEURS Parkings à vendre.
— 6-8, rue Marc-Seguin (18e).
— 69, bd R.-Lenoir (11e).
— 62, rue Amelot (11e).
— 125, rue d'Alésia (14e).
M. TOUITOU : 622-35-05.

locations non meublées Offre

Paris

8e. Gd appt 186 m², gd stdg, Courcelles/Parc Monceau, cab. médical ou profession libérale. Bail à céder. Tél. : 325-65-24.

A louer ds imm. anc. P. de T., bon standg, Paris 16e appt 110 m², 2e étg., 4.000 F mens. Tél. V. mat. pr R.-vs 238-33-21.

GOBELINS. Part. loue studio imm. réc. bs, cuis. equ., tél., interph., 1.300 F CC Mauvigner, bur. : 326-72-06 ; dom. 677-30-85.

Beaubourg. Beaux 2 p. et 3 p. conft. S/place vendr., samedi, 3, RUE SIMON-LE FRANC (4e).

Mo PLACE-DES-FÊTES Face sortie COMPANS Immeuble neuf, 1re location, GARDERIE D'ENFANTS — 3-4 pces, 91 m², 2.360 F. — 5 pces, 108 m², 2.750 F. parkg ss-sol et provisions sur charges compris. Visites lundi, mercredi, vendredi et samedi, de 13 heures à 18 heures, 3, RUE DES LILAS.

locations meublées Demande

Paris

OFFICE INTERNATIONAL recherche pour sa direction beaux appts de standg. 4 P. et plus - 285-11-88.

INTERNATIONAL HOUSE rech. DU STUDIO au 6 P. pour cadres étrangers, garantis par Banque ou Ambassade. 555-84-23.

Région parisienne

EMBASSY SERVICE recherche du studio au 6 P. PARIS, et villa banlieue OUEST. Propriétaire directem. 265-67-77.

locations non meublées Demande

Paris

Collaborateur du journal ch. 2 ou 3 P. agréable à Paris. Prix raisonnable. Agence s'abstenir. Tél. : 370-78-28.

Cherche pour juin appartement à louer, minimum 3 pièces, Paris - Tel. : 326-11-13.

Région parisienne

Etude cherche pour CADRES villas, pavill., ttes banl. Loyers garantis 4.000 F maxi. 283-57-02.

fonds de commerce

Vends petite librairie dans le Tarn (à 35 km de Toulouse). Tél. : (63) 57-16-17 (le soir).

BOUTIQUE (Livres, papeterie, presse, (cadeaux, souvenirs) 5e arrondissement C.A. tte 820.000 F. Avec 350 000 F. Tél. : 033-69-09.

Vends dans centre de Tarbes magasin cycles et cyclos 160 m2, 20 mètres vitrines, gros chiffre d'affaires, petit loyer. Agence Etoile, 7, rue Fourcade, TARBES. TEL. : (63) 93-24-38.

Petite ville du S.O. hôtel**NN 16 chambres, restaurant réputé, mais. 19e s/jdin, excellente aff. Cause retraite. T. (58) 93-00-59.

Petit centre commercial 13e Boutiq. ts commerces, livrables immédiatement. T. : 266-64-49.

Cède cause départ en retraite AGENCE MATRIMONIALE. Pours tous renseignements. Tél. : 754-38-43 après 17 h.

Vends magasin nautique Marseille distribution exclusive. Région Midi convient à couple représentants + possibilité appt 120 m2 Vieux-Port. Prix intéressant. Ecrire HAVAS Référence 34017, MARSEILLE.

locaux commerciaux

9e Bel immeuble, 1er étage, 120 m2 + sous-sol. 40.000 F par an. Tél. 874-70-47.

usines

A louer PARIS NORD usine sur 6 360 m2, dont 3 185 m2 couv. Atel. 2 750 m2, burx 2 800 m2. Prix intéressant. Tél. : 254-05-90.

hôtels-partic.

15e PEUPLIERS. grande maison claire totalement restaurée 6 p., beau grenier, cave voûtée, 180 m2 environ, terrasse. MÉD. 45-73 après 18 heures.

immeubles

ACHÈTE EN 48 HEURES Paris ou périphérie immeubles, libres et boutiques libres ou louées. Téléph. M. GERARD, 563-11-40 (heures bur.), C.F.I., 8, avenue Hoche, 75008 Paris.

appartem. achat

Jean FEUILLADE, 54, av. de la Motte-Picquet, 15e, 566-00-75, rech., Paris 15e et 7e, pour bons clients, appts toutes surfaces et immeubles. Paiment comptant.

IMMO 80 - 59, rue Letellier, Paris-15e - Tél. : 575-23-75, recherche pour sa clientèle : apparts et immeubles Paris. PAIEMENT COMPTANT.

constructions neuves

COURBEVOIE 3 et 5, rue St-Guillaume **GARE ASNIÈRES SAINT-LAZARE** Chbres - Studios - 2, 3, 4 pièces Nouveau prêt PIC. Sur place jeudi, vend., sam., dim., lundi, 14 à 19 h - 359-63-63 - 788-41-45 LIVRAISON EN COURS

Immobilier (information)

Vous recherchez un logement ?
INFORMATION LOGEMENT
525.25.25
dispose des renseignements sur 40 000 appartements et pavillons neufs à l'achat. Service gratuit.
49, avenue Kléber, 75116 Paris
Information Logement, service gratuit créé par la Compagnie Bancaire et auquel la BNP, le Crédit Lyonnais, le Crédit du Nord, la Caisse Centrale des Banques Populaires, la FNPC, la Fédération Parisienne du Bâtiment, la Fédération Nationale des Mutuelles de Fonctionnaires et Agents de l'Etat, la MGEN, la Mutuelle Générale des PTT, l'Association pour la Participation des Employeurs à l'Effort de Construction, apportent leur concours.
Publiscope

LA CONSULTATION « IMMOBILIERE »
Effectue ni transaction ni travaux mais, le jour même, pour tout appartement ou immeuble ancien :
— Informe de l'état réel si vous êtes acheteur ;
— Suggère les meilleures solutions pour vendre ;
— Indique les possib. de mise en copropriété ou de transformation totale ou partielle.
Téléphone : 723-78-20.

les annonces classées du **Monde** sont reçues par téléphone du lundi au vendredi de 9 h. à 12 h. 30 - de 13 h. 30 à 18 h. au **296-15-01**

bureaux

Bureau d'études recherche PARIS 8e, 16e, 17e, ou Neuilly 150 à 180 m2 de bureaux. Brut de béton, non cloisonnés ou à rénover. rez-de-chaussée souhaité.

Ecrire sous le no 941 M à REGIE PRESSE 85 bis, rue Réaumur 75002 PARIS q. tr.

terrains

CHEVREUSE Exceptionnel 7.500 m2 3 km RER. Perm. const. 160 m2 47 F/m2. - 033-61-40 et 563-94-35.

IMMO 80, 59, r. Letellier (15e) 579-75-80 recherche pour sa clientèle TERRAINS A BATIR banlieue et région parisienne. PAIEMENT CPT.

GROUPE NEGOFIA rech. TERRAINS ttes régions, toutes superficies, pour création DE LOTISSEMENTS. Paiement comptant au meilleur prix. 39, rue des Mathurins, PARIS 8e. Téléphone : 266-57-22.

(28 Ouest), 110 km LA LOUPE à bât, 4.437 m2, faç. 40 m viabil. 70.000 F. Prop. 460-01-16, matin.

forêts

HAUTE-NORMANDIE : Forêt 130 ha seul tenant, taillis, sous-futaie, feuillus divers, pins. Autres massifs forestiers. Documentation sur demande. S'adr. Cabinet GRUAT, 30, rue Beaurepaire, 49400 SAUMUR. Tél. (41) 51-04-65.

viagers

9e, près AV. TRUDAINE, GD 2 P. tt cft, bel imm. 75.000 F + 2.000 F. Couple 67-69 ans. **F. CRUZ** 8, rue La Boétie (8e) 266-19-00

VOIR LA SUITE DE NOTRE IMMOBILIER PAGE SUIVANTE

Le Monde

équipement

TOURISME

GRÈVE AU GRAND HOTEL

Le personnel de la Société nouvelle du Grand-Hôtel (S.N.G.H.) — qui gère les hôtels parisiens Prince-de-Galles, Grand Hôtel et Meurice ainsi que le Café de la Paix, — a suivi, le mercredi 30 mai, le mot d'ordre de grève, avec occupation des locaux, lancé par les syndicats C.G.T., C.F.D.T., F.O., C.F.T.C. et C.G.C.

Le personnel redoute que, sous couvert de développer les activités internationales du groupe par le canal de « Meurice International Hôtels - Londres », la S.N.G.H. « *dilapide* » son capital. Un versement inexpliqué de 4,6 millions de francs, à Meurice International en 1978, a alerté les syndicats.

« *Nous ne comprenons pas cette grève*, a déclaré M. Chautard, P.-D.G. de la S.N.G.H., au cours d'une conférence de presse. *Il n'est pas question de restructuration ou de suppression d'emplois. Notre groupe est en bonne santé. Nous espérons que le dialogue reprendra avec les syndicats* ».

Les explications des responsables de la S.N.G.H. ne calmeront pas les appréhensions du personnel : elles demeurent très floues sur les liens qui existent entre S.N.G.H. et Meurice International, la multiplication des sociétés-écrans hôtelières et les rachats de palaces parisiens (Ritz, Royal-Monceau, S.N.G.H.) par des capitaux d'origine étrangère.

● *Les guides « Loisirs-Accueil »*. — M. Jean-Pierre Soisson, ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs, a présenté, le 10 mai, la nouvelle collection des guides *Loisirs-Accueil* destiné à renseigner les touristes sur les loisirs des régions de France. Cinq guides sont d'ores et déjà en vente (Franche-Comté, Picardie, Poitou-Charente, Bretagne, Aquitaine). Cinq autres seront publiés au mois de juin (Champagne-Ardennes, Pays de la Loire, Rhône-Alpes, Midi-Pyrénées, Pyrénées).

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Les élus régionaux demandent au président de la République de préciser ses promesses pour le « Grand Sud-Ouest »

De notre correspondant régional

Toulouse. — La majorité du conseil régional de Midi-Pyrénées qui réunit socialistes, communistes et radicaux de gauche, ainsi que beaucoup d'élus qui se réclament de la majorité présidentielle, n'est pas optimiste sur l'avenir de la région. Ils viennent de l'exprimer publiquement au cours de la séance extraordinaire réunie le 7 mai dans l'après-midi pour analyser les propositions faites récemment par M. Giscard d'Estaing devant les journalistes du « Grand Sud-Ouest », à Villeneuve-sur-Lot.

De ce discours, les élus de Midi-Pyrénées n'ont retenu que le flou des promesses et la maigreur des aides financières. Des chiffres ont été avancés à ce propos par le préfet de région, M. Jacques Corbon : 256 millions de francs pour le développement de l'agriculture et l'élevage dans le cadre du plan décennal, et 315 millions pour les infrastructures routières sur un projet de budget de 612 millions de francs. Le secteur des aménagements hydrauliques et fonciers, les affaires culturelles et le tourisme devront donc se contenter de la portion congrue.

Le conseil régional a décidé de confier directement l'étude des dossiers à des commissions désignées par lui pour les présenter ensuite à M. « Grand-Sud-Ouest », c'est-à-dire M. Tony Roche, l'ancien préfet de la région. C'est ainsi que M. Michel Castel, maire socialiste d'Albi, présidera la commission des bassins d'emplois. Mme Evelyne Baylet, présidente (M.R.G.) du conseil général du Tarn-et-Garonne, la commission de création d'activités nouvelles ; M. Jean Briane, député de l'Aveyron (U.D.F.), la décentralisation des activités tertiaires ; M. Jacques Pistre, député socialiste du Tarn, le financement des activités agricoles, et M. Roger Barreau, conseiller général socialiste de l'Ariège, la formation professionnelle.

M. BAUDIS : des privilèges abusifs pour les Espagnols

Sept abstentionnistes ont refusé d'entériner ces décisions rapportées dans une résolution finale qui sera présentée par M. Alain Savary, député socialiste de la Haute-Garonne et président du conseil régional, au président de la République, qui devra confirmer si les intentions réelles du gouvernement sont de doter le Grand Sud-Ouest d'un authentique plan décennal de développement.

Pour sa part, M. Pierre Baudis, maire (app. P.R.) de la quatrième ville de France et candidat, en neuvième position, aux élections européennes sur la liste de Mme Simone Veil, vient d'annoncer la création d'une association du Grand Sud-Ouest qui aurait son mot à dire sur l'entrée de l'Espagne dans la C.E.E. « *Ce pays méditerranéen*, a-t-il déclaré, *ne joue pas actuellement le jeu de l'Europe et il faut absolument réviser les accords franco-espagnols signés en 1970 qui privilégient de manière abusive les producteurs espagnols, sinon les consommateurs. La législation fiscale et douanière de Madrid est contraire aux intérêts français, notamment dans nos régions pyrénéennes.* »

L'association créée par M. Baudis, qui veut s'ouvrir à toutes les tendances politiques, pourrait donc grouper, sans exclusive, les élus des régions Midi-Pyrénées, Languedoc-Roussillon et Aquitaine où la gauche est majoritaire, dans le but d'engager une action de promotion et de développement du Sud-Ouest.

M. Jean François-Poncet, ministre des affaires étrangères, qui doit accueillir samedi 12 mai à Cahors (Lot) ses homologues des huit autres pays membres de la Communauté européenne, tiendra sur les fonts baptismaux la jeune association interrégionale. — L. P.

CIRCULATION

● *La sécurité routière durant le premier trimestre*. — En dépit d'une augmentation du nombre de tués en février le recensement des accidents de la route pour le premier trimestre de cette année montre qu'il y a eu 154 tués et 787 blessés de moins que pour les trois premiers mois de 1978.

Selon les statistiques que vient de publier le comité interministériel de la sécurité routière, on a recensé, au cours du premier trimestre de 1979, 53 942 accidents (— 1,09 %), 2 545 tués (— 5,79 %), 20 736 blessés graves (— 1,2 %) et 52 942 blessés légers (— 1 %).

Ces résultats favorables paraissent dû en grande partie aux mauvaises conditions atmosphériques du mois de janvier 1979 qui ont gêné la circulation.

● PRECISION. — A la suite de la plainte déposée contre la Société hôtelière de restauration (S.H.R.) pour « *tromperie sur la qualité de la marchandise* » (*le Monde* du 8 mai), la Société nationale maritime Corse-Méditerranée (S.N.M.C.M.) nous prie de préciser que les contrats de ravitaillement des lignes maritimes de Corse qu'elle avait passées avec la S.H.R. ont été dénoncés et qu'elle assure depuis deux ans la gestion directe de l'hôtellerie à bord des cars-ferries.

TRANSPORTS

TRENTE-TROIS APPAREILS COMMANDÉS

Air France veut faire de l'Airbus son cheval de bataille sur les lignes de moyen-courriers

Un contrat de commande portant sur trente-trois Airbus a été signé le mercredi 9 mai par MM. Pierre Giraudet, président d'Air France et Bernard Lathière, administrateur gérant d'Airbus Industrie. Le contrat d'une valeur de 4 700 millions de francs se détaille comme suit : onze commandes fermes (six A-300 B-4 et cinq A-310) ; vingt-deux options (douze A-300 B-4 et dix A-310). Trois A-300 B-4 ont déjà été commandés par la compagnie et seront, comme les précédents, livrés d'ici à 1990. Air France exploite déjà sept A-300 B-2 et quatre A-300 B-4.

Cette nouvelle commande porte à trois cent trente le nombre des commandes en option reçues à ce jour par Airbus Industrie de la part de vingt-sept clients. A la fin de l'année prochaine, Air France, qui fut la première compagnie à choisir l'Airbus en 1971 et à l'exploiter en 1974, utilisera dix-sept appareils de ce modèle.

MM. Giraudet et Lathière ont, chacun de leur point de vue, expliqué le sens et l'importance de cette commande. Airbus sera, dans les dix ans qui viennent, le « cheval de bataille » d'Air France sur les lignes moyen-courrier et long-courrier continentales. C'est un appareil d'une taille bien adaptée au transport de masse qui, économiquement, a une très bonne productivité encore accrue par les soutes à fret importantes qu'il comporte, qui consomme relativement peu d'essence (4,5 litres en moyenne aux 100 kilomètres/siège passager), qui est nettement plus silencieux que ses concurrents actuels. Précision importante donnée par M. Giraudet : tous les Airbus, même le A-310, seront pilotés à trois.

M. Lathière a rappelé à cette occasion l'originalité de l'entreprise Airbus et les raisons de son succès : la mise en commun des moyens techniques et financiers des grands constructeurs européens sans laquelle la réalisation d'un tel appareil n'aurait pas été possible, une direction unique et ferme, une nouvelle mentalité dans l'approche de la clientèle (« *Nous avons enfin compris que nous n'étions pas au service de nos ingénieurs, mais des compagnies* »), le souci d'assurer la continuité de la production et de la maintenance après la livraison de l'appareil, ce qui, par exemple, n'a pas été fait pour Caravelle.

L'Airbus est construit actuellement à la cadence de près de trois appareils par mois et le sera à la cadence de huit appareils par mois d'ici quatre ans ; sa construction emploie dix-sept mille personnes en Europe, en emploiera trente-cinq mille en 1983. « *Mais ne faisons pas de triomphalisme* », précise à plusieurs reprises le responsable de cette aventure européenne réussie. Boeing construit actuellement, en quatre modèles, vingt-huit moyen-courriers par mois ; il serait dangereux de sous-estimer la concurrence sur un marché qui, il est vrai, est appelé à s'étendre considérablement d'ici à l'an 2000.

● *Alitalia achète six DC 10*. — La compagnie italienne Alitalia a acquis six DC 10 à grande capacité (série 30) pour un montant de 310 millions de dollars. Il s'agit de trois appareils en version passagers, de deux cargos et d'un appareil mixte cargo ou passagers. — (*A.F.P.*)

L'immobilier

pavillons pavillons

RAMBOUILLET Pavillon récent
Excellent état - 5 chbres, gd salon, cuis., 2 s. de bns, 2 w.-c. Terrasse, sous-sol entier. - Sur beau terrain 1.275 m2. 630.000 F. *Crédit possible* Tél. : 482-36-35 **SOMBIM**

PALAISEAU
Part. vend pavillon sur 650 m2 gde s. séjour, ent., gde cuis., 4 ch., s. de bns, s. dche, 2 w-c gar. 2 voit., cave, buanderie, chff central. Prix : 650 000 F. TEL. : 920-41-94.

CREIL (Oise) part. vend grand pavillon + 46 boxes loués toute l'année. Téléphone : 404-24-42.

ARCUEIL. Métro Laplace. Super Pav. réc., gd séj., terr., 5 chbres, 2 sanit. Tt cft., gar., jdin. 750.000 F. 585-41-20.

CLAMART, 1976, part. vend grand séjour + 3 ch., int standg. Prix 850.000 F. Tél. : 631-12-24.

CACHAN Particulier à Particulier
Pavillon excellent état 4 pièces, cuisine, jardin, garage, 200 m R.E.R., calme, 440.000 F. 665-01-11, après 20 heures.

AUVERS-SUR-OISE
belle demeure ancienne 8 pièces tt cft s/2 500 m2 terrain, 240 m2 habitables, garage 4 voitures. Prix : 960 000 F. T. : 572-28-43.

VILLEJUIF - 8 PIÈCES
200 m2 habitables, confort, sous-sol, 571 m2 terrain. Conviendrait à profess. libérale. Visite tous les jours, 15 à 19 h : 26, rue Jean-Jaurès - 585-28-78.

A BAZEMONT (Yvelines), 35 km par autor., pav. 3 p. sur s/sol amén. Gd gar. Ind. Faç. briq. appar., 2 500 m2 en potager et verger clos. 500.000 F à débattre. Tél. : 090-74-39 après 19 heures.

villas villas

CHATOU Calme - Charmante VILLA - Séjour
av. cheminée, 4/5 chbr., 2 bains, grand sous-sol, garage, confort. JARDIN - Prix : 790.000 F
Agence de la TERRASSE
LE VESINET - 976-05-90

BAILLY (2e sortie autoroute OUEST) - Maison p. de t. Gd séj. + 5 chbres. 500 m2 jardin clos - Près forêt 728.000 F. — Tél. : 954-68-00.

ENGHIEN Bord de lac
Jolie villa de caractère
7 PCES. Tt conft. Beaucoup de charme. Jardin paysagé 1.500 m2
PLAÇOR - 989-60-60

ANTONY villa mod. 1963 9 p. tt cft, atelier, garage, jardin. Px : 775 000 F. Tél. : 666-00-27.

LA VARENNE
RESIDENTIEL
Magnifique rez-de-ch. 142 m2, hall, séjour avec cheminée, salle à manger, belle cuisine aménagée, 4 chambres, lingerie, bains, douche, w.-c., nombreux placards ; au sous-sol : salle de jeux, 1 pièce insonorisée, chaufferie, buanderie, chambre avec toilette, w.-c. Jardin paysagé 800 m2.
Plein sud Garage **883-95-50**

FONTENAY-AUX-ROSES (M°)
7 P. s/2 niveaux. S. de jeux. TERRASSE plain-pied Jdin 792 m2. Samedi. dimanche, 11 à 19 h., 12, RUE PASTEUR.

Cause départ. part. vend merveilleux pavill. dans parc privé
BANLIEUE EST
15 min. CENTRE PARIS
aucun travaux tt cft de luxe, environ 300 m2 habitables, sur terrain 600 m2. Px 1.800.000 à débattre. Pr tous renseign. tél. ts les jours 10 à 12 h. ou à partir de 19 heures au : 324-34-71.

URGENT - 24 km N.-Dame
8 mn RER Val-de-Marne, villa récente 181 m2, 4 ch., 2 s. de bs, séjour 45 m2, cuis. éq., double garage, 2 terrasses, sur 950 m2 paysager, 630.000 F.
OTIG - 296-85-32

PARC DE SCEAUX
Très belle villa. PRIX A DEBATTRE - Tél. 782-34-86.

A vdre, 15 km Blois-Ouest, maison 6 P., 2 sal. bain, mezzan. cheminée, poutres, garage, sur 2.500 m2, ds parc de 24 ha, piscine, tennis, étang.
Prix : 480.000 F.
Tél. : 54-79-70-36, 79-74-33.

maisons de campagne

100 km aut. sud rég. Egreville charm. mais. camp. réc. gd séj. av. chem. 2 ch. c. s. e. gar. cft sur 2 800 m2 clos, part. boisée, 250 000 F. T. 331-13-00 ap. 20 h.

URGENT Cause départ **130 km PARIS**
Vds jolie maison camp av. terr. boisé de 4.500 m2 bordant étang. Prix 250.000 F. - Tél. 825-02-19.

RÉGION DOURDAN (91)
3 p., tt cft, sur sous-sol, dépend. aménageable, beau parc 2.700 m2 Tél. : 642-07-39, après 20 h.

PLATEAU ARDECHOIS
pour amateur de ski de fond. Pêche à la truite et gds esp. 1) Sortie hameau, très belles pierres, gros œuvre bon état, 2 corps de bâtim., eau, élect., 2 p. + dépend., jardin ombragé, très belle vue. 85 000 F. 2) Tr. belle ferme av. 1 000 m2 terr., hab. de suite, tr. belle vue s/vallée de la Loire, eau, élect., 160 000 F Catry pr rens. et r.-vs ce week-end et suivants. Tél. (66) 46-10-04 heures repas. Hôtel Enjolras à COUCOURON Ardèche, demander M. Blanc.

A VENDRE particul. à particul. Petite maison meublée compr. 1 ch. meubl., 1 cuis. éq (buffet, table, chaises, chff-eau, réchaud à gaz butane), eau chde et froide, élect., gd gar. cimenté de 6 m.X3, ht 2,80 m. sup. tot. 55 m2., situé à ST-NAZAIRE-S/CHARENTE Chte-Maritime), (3 km de la mer), Px 65 000 F. S'adresser à M. Furstenberger 1, rue Grimaud, 17300 Rochefort. Téléphone : 16 (46) 99-55-88.

Vallée du Loir, à vendre sortie bourg, charme, maison tt conft., 3 P. cuis., s. bns, ch. cent., 1.500 m2 terr. clos planté de tr. bx peupliers. 170.000 F. T. 233-66-14, h. bur.

Dans petit hameau proche gros bourg nivernais, maison 2 P. sur cave aménageable, eau, élect., jardin attenant, prox. rivière 80.000 F. Tél. (80) 32-02-87, hres de bur.

Ravissante petite maison 4 P., dépendances, jardin près gros bourg nivernais, vue impren. sur château, rivière et canal. 120.000 F. Tél. (80) 32-02-87, hres de bur.

propriétés propriétés

TRES JOLIE DEMEURE dominant le site de la vallée du Loir (Sud Sarthe). Maison blanche. Néo-Directoire, construct. 1906, état impeccable, grand *living, bureau, 7 chambres, 3 bains, 2 douches*. Chf centr., belle terrasse, pelouse, arbres 3 ha pommiers. 2 h 30 Paris, 45 min. Tours ou Le Mans. Calme absolu. Famille éprise vie simple authentique et raffinée. Facilités service économiques. Px ferme : 1.500.000 F. Ecr. Pptaire Mme BAUER, 16, rue Alfred-de-Vigny — 75008 PARIS.

78-Gambais, magnifiq. propriété rustiq., beauc. de caract., R.-C., séj. 70 m2, ling., cuis. éq., gdes S. de B. + chbre ; 1er étage, 5 chbres + 2 S. de B., cave, parkings, 160 m2, décorat. intér. Canovas et Frey, terr. 1 ha + tennis quick. Prix 1.950.000 F. M. Vanlerberghe, T. : 588-86-82.

PRES VERSAILLES
dans résidence standing, belle maison sur 1.000 m2 terrain, sans vis-à-vis, récept. triple, 4 chbr., bureau, 2 bains, 2 wc, garage 2 voitures. Prix : 990.000 francs. AGENCE DELAHAYE, 950-56-21.

ST-TRY (91), Propr. de 3.750 m2, 9 P. princip., bx arbres. Accès Seine. 1.300.000 627-51-78 ap. 20 h.

25 KM. SUD CHARTRES
cause départ, vends à particulier maison bourgeoise 9 Pièces + terrain 2.500 m2 + cave + grenier : 350.000 F à débattre. Possibilité vastes dépendances + 3.000 m2 de terrain.
Documentation sur demande.
Ecr. n° 6.041, « le Monde » Pub., 5, rue des Italiens, 75427 Paris.

Proche FORET Belle ppté
NORMANDE parfait état. Hall, gd sél., cheminée, cuis., 3 chbr., bns, mais. amis 3 p., gar., grd jard. 2.800 m2, ombragé. 580.000. Cabinet BLONDEAU-LEBLANC 2, fg Cappeville, à GISORS. Tél. : (16-32) 55-06-20

CHANTILLY A 200 m du Golf
Très belle demeure 85 m2 + terrain 850 m2. 800.000 F. M. TOUITOU - 622-35-05

280 km PARIS **SUD SOLOGNE**
ANC. DEMEURE BOURGEOISE EXCELLENTS GROS ŒUVRES A AMENAGER INTERIEUREM. BOURG TOUS COMMERCES (Medecins, Pharmacie, Piscine) HABITABLE RAPIDEMENT R.-de-ch. 3 p.+cuis.+coul. 50 m2 1er ét. 4 ch. + débarras, 66 m2. Grenier sur TOTALITE GRD PORCHE d'entrée menant à cour intérieure pavée (tonnelle sapin, massifs) GDES DEPEND. 66 m2 X 3 nivx à la suite, à restaurer et à aménager, JARD. suspendu derr.
TOTAL 800 m²
Prix 180.000 F, av. 36.000 F cpt
SOLDE A CREDIT
CENTRIMO 44, place Voltaire, 36000 Châteauroux Tél. : (54) 22-47-02

ACHETEUR PAIE COMPTANT PROPR. région Fontainebleau, Melun, Milly. Ecrire COFIF, 3, avenue Thiers, 77000 Melun.

LYS - CHANTILLY, dans parc paysagé 1,3 hectare, maison de maître + maison gardien. Prix 2.200.000 F. Tél. : 227-01-49 - 63.

(78) 45 km. Paris, autoroute Ouest, propriété 4.200 m2, maison bourgeoise 750.000, 267-18-33.

SAINT-MAUR, près R.E.R. et lycée. magnifique maison avec jardin arborisé, grand séjour, S. à M., 4 chambres, impeccable. Téléphone : 567-22-88.

120 KM. PARIS SUD. — BELLE PROPRIETE CARACTERE DE 200 M2 HABITABLES, annexes aménageables. BEAU PARC DE 15.000 M2. Téléphone 633-38-94.

120 km. N.-O. Paris, 30 km. Dieppe, propriété de caractère, en tr. b. état, terr. 2 ha envir., 6 Pces princ., S. de B., cave, gren., gar., div. bât., jardin.

Belle propriété normande, à 100 km. Paris, 6 Pces princ., conft raff., gren. améageable, garage, terrain de 3.000 m2. E. VAHE, 76 - Gournay-en-Bray. Téléphone : (35) 90-02-72.

SAINT-NOM-LA-BRETECHE
— Maison de classe, construction raffinée, sur sous-sol, 4 chambres, 2 bains, séjour avec cheminée et mezzanine, jardin 1 900 m2 paysagé et clos.
— Jardin planté de 2 500 m2, Piscine chauffée, maison en pierre de taille, réceptions en rez-de-chaussée + 1 chambre de service, 4 chambres en étage. PRIX : 1 580 000 F.
— Petit jardin clos, charmante maison récente, séjour plein Sud, bureaux, 4 chambres. 980 000 F.
CPH 954-54-54.

Pour acheter ou vendre votre propriété dans le Val-d'Oise et l'Oise :
A.I.D. - 964-59-92

maisons individuelles

LONGJUMEAU (91) 30 minutes PARIS
par AUTOROUTE, CARS, SNCF Maison 300 m2 s/2 nivx, garage 2 voitures. 950 m2 terrain clos. Toit 4 pans. - Tél. : 448-93-41.

fermettes

FORÊT D'OTHE
Fermette entièrement restaurée, habitable de suite, vaste séjour, salon, cuisine, 2 chbres, w.-c., s. d'eau, cheminée, poutres apparentes, carrelage, chauff. cl fuel, 2.000 m2 terr. clos, eau, électricité. 250.000 av. 25.000 F.
AVIS 2, rue Général-de-Gaulle, SENS
(16) 86-65-09-03, Paris : 274-24-45

domaines

Pays de Bray, très belle propriété herbagère, compr. rez-de-chauss., 5 Pces princ., étage, 7 chbres, s. de bains, tt cft, nombr. dép., en très bon état. terr. 2 ha, poss. louer 5 ha atten. E. VAHE, 76 - Gournay-en-Bray. Téléphone : (35) 90-02-72.

châteaux

Vds. Allier, petit château 19e s., en bon état, boiserie, parquet chêne, chff. centr., magn. parc 2 ha + pièce d'eau 1/2 ha. Tél. : (70) 43-51-30, hres repas.

OFFICIERS MINISTÉRIELS ET VENTES PAR ADJUDICATION

Vte sur sais. immob. Trib. Gde Inst. VERSAILLES, 3, pl. A.-Mignot, le mercredi 30 mai 1979, à 10 heures, EN UN LOT DE

UN APPARTEMENT
dépendant d'un ensemble immobilier
sis à SARTROUVILLE
18, avenue de la Bertille et 25, avenue des Sablons
compr. : 4 P. pples, ent., cuis., salle de bains, w.-c., séchoir, dégagement, loggia, cave, garage, parking.
MISE A PRIX : 60.000 FRANCS
Pr les rens. : Me COYDON, Avocat, 65, bd de la Reine, VERSAILLES. Tél. : 951-21-93 et 953-45-60. Greffe du Tribunal de Gde Inst. de VERSAILLES. Sur les lieux pour visiter.

VENTE APR. LIQUIDAT. DE BIENS AU PALAIS DE JUSTICE DE PARIS LE JEUDI 17 MAI 1979 à 14 heures EN UN SEUL LOT
APPARTEMENT, type F 2
Dans un Immeuble sis à
NEUILLY-SUR-MARNE (93)
Chemin de la Grille n° 14 à 22 et 91, avenue de Verdun
Dans le bâtiment A au 8e étage, escalier 1, porte G dans le couloir compr. entrée, dégagement, w.-c., s. de bs, chambre, séjour, cuisine formant le n° 395 du règlement de copropr. LOUE une cave au s-sol du même bâtim. formant le lot n° 228 du régl. de coprop. Un emplacement de PARK. couvert, au 2e sous-sol du même bât. formant le lot n° 13 du règlement de copropriété.
MISE A PRIX : 52.000 F
S'adr. Me J. LYONNET DU MOUTIER, Avoc., 182, rue de Rivoli, PARIS-1er. Tél. : 260-20-49 - Me Jacques-Marie GARNIER, Syndic, 63, bd St-Germain, PARIS-6e - Au Greffe du Tribunal de Grande Instance, bd du Palais, et sur les lieux pour visiter.

Vte s/Lic. Palais de Justice PARIS Lundi 28 mai 1979. 14 heures UN LOT
CHEVILLY-LARUE (94)
(Résidence « La Croix du Sud »
59 à 99, boulevard Jean-Mermoz,
APPART. bât. E dit « St-Exupéry » esc. 1, 3, allée MARYSE-BASTIE, au rez-de-ch. face droite : 3 Pièces principales et une CAVE
EMPL. GARAGE bâtiment C au 1er sous-sol.
2, allée NUNGESSER-ET-COLI
LIBRE DE LOCATION
Mise à prix : 80.000 francs
S'ad. Me M. BIDOIT, Avocat Paris (5e), 70, bd de Port-Royal, tél. 337-93-99. A ts Av. pr. Tribx Grande Instance PARIS, BOBIGNY, CRETEIL et NANTERRE.

Vente sur sais. immob., Trib Gde Inst. de NANTERRE, 179-191, avenue Joliot-Curie, le mercredi 30 mai 1979 à 14 heures, EN 2 LOTS de :
2 STUDIOS
dépendant d'un ensemble immobilier
sis à PUTEAUX (Hauts-de-Seine)
Quart. Villon, 21, rue Jules-Guesde
M. à P., chaque lot : 70.000 F
Pr les rens., Me Maurice Coydon, av., 65, bd de la Reine, VERSAILLES. Tél. 951-21-93 et 953-45-60. Greffe du Trib. de Gde Inst. de NANTERRE. Sur les lieux pour visiter.

Vente Palais Justice PARIS - Jeudi 31 mai 1979 à 14 h. - EN 7 LOTS
Dans un immeuble PARIS (12e) - 9, rue de RAMBOUILLET
1) APPART. 2 pces principales cuisine, CAVE **2) APPART.** 2 pces principales cuisine
3) BOUTIQUE **4) APPART.** 3 pièces principales
5) CHAMBRE isolée 6) UN ATELIER 7) APPART. 1 pièce cuisine
et les parties communes correspondantes.
Mises à prix : 1) 18.000 F - 2) 29.000 F - 3) 22.500 F
4) 29.000 F - 5) 5.500 F - 6) 22.500 F - 7) 21.600 F
S'ad. Me Th. BURG, avocat poursuivant demeurant à Paris (1er), 1, rue G. Berger. dép. d'une copie du cahier des charges. Tél. : 925-23-31 et 766-21-03. A tous avocats près Trib. Gde Inst. PARIS, BOBIGNY, CRETEIL, NANTERRE. Greffe des criées du Trib. Gde Inst PARIS, où le cahier des charges est dép. Sur lieux pour vis. PRET POSSIBLE du CREDIT FONCIER DE FRANCE et de la BANQUE GRINDLAY OTTOMANE.

Vente sur Saisie Immob. au Tribunal de Grande Instance de VERSAILLES, 3, place A.-Mignot, le MERCREDI 23 MAI 1979 à 10 h. - EN UN LOT, d'UNE
PROPRIÉTÉ sise LES MESNULS (78)
1) PARCELLE DE TERRAIN, cad. sect. A n° 442 pour 44 a 60 ca.
2) 1 PARCELLE DE TERRAIN, cad. sect. A n° 440, pour 5 a 40 ca.
Les bâtiments édifiés sur ces parcelles en vertu d'un permis de construire n° 78 2 50213, délivré le 20 novembre 1972.
MISE A PRIX : 300.000 FRANCS
Pour les renseignements : S.C.P. R. et D. JEAN, avocats, 4, place Gambetta à VERSAILLES - Téléphone : 950-27-12.

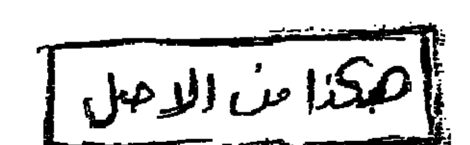
Vente Palais Justice d'Evry (91) Mardi 22 mai 1979 à 14 h.
PROPRIÉTÉ DE 9.930 m2 à CHAMARANDE (91)
dite « l'Orangerie », rue de la Fontaine et comprise dans L'ENCEINTE DU PARC DU CHATEAU DE CHAMARANDE
Mise à prix : 800.000 francs
Rens. : S.C.P. ELLUL, GRIMAL, avocats - Tél. : 077-96-10
3, rue du Village à Evry (91000)

Vente sur saisie immobilière au Palais de Justice de NANTERRE, le MERCREDI 6 JUIN 1979 à 14 heures, d'UNE
PROPRIÉTÉ sise à ASNIÈRES
Lieudit « LA CROIX-ROUGE », 11 à 17, rue Gilbert-Roumet compr.: div. bâtim. à usage industriel et bureaux (ateliers, laboratoire, bureaux, séchoirs, chaufferie, garages et autres dépendances).
MISE A PRIX : 1.500.000 FRANCS
S'adr. à : 1) Me Maurice AYOUN, avocat, 124, bd Malesherbes, 75017 PARIS, tél. : 622-47-02 ; 2) Me Jean Hughes DELORMEAU, avocat, 116, bd Saint-Germain, 75006 PARIS, tél. : 326-26-37. Ou tous autres avocats de NANTERRE, PARIS, BOBIGNY, CRETEIL et VERSAILLES.

VENTES JUDIC. aux ENCH. PUBL. le MERCREDI 16 MAI 1979 à 14 h. à la BOURSE DE COMMERCE DE PARIS, 2, rue Viarmes, 75001 PARIS
ENVIRON 800 APPAREILS HI-FI
compr. : amplis et ampli-tuners, platines, enceintes, compacts, meubles Hi-Fi, casques, transistors, radio-réveils, projecteurs, écrans, cassettes. MEUBLES NEUFS : commode, biblioth., tables, faut., canapés, chauffeuses, sièges, sièges styles divers ; VAISSELLE : services porcelaine 44 pièces, serv. à café, à dessert ; MARCHANDISES DEPOSEES ET VISIBLES : le MARDI 15 MAI de 14 h. à 17 h. 30, et le MERCREDI 16 MAI 1979 de 9 h. à 11 h.45, 68, rue de la Folie-Méricourt à PARIS (11e). Paiement comptant, frais 4 %. S'adresser : Etude de Me Jacques VENISSE, courtier de marchandises assermenté au Tribunal de Commerce de Paris, 12, rue Gît-le-Cœur, à PARIS (6e). - Téléphone : 634-10-70.

A vendre par ADJUDIC. le vendredi 25 mai 1979 à 15 heures à la mairie de ETIENVILLE, de
l'ANCIEN PRESBYTÈRE
d'ÉTIENVILLE (Manche)
Belle propriété fin 15e, début 16e siècle, avec terrain de 2.182 m2. Pour visiter, s'adresser Me LUCAS, not. à PICAUVILLE, tél. : 41-03-08.

VENTE SUR SAISIE IMMOBILIERE au TRIB. DE GRANDE INSTANCE de PARIS, le jeudi 17 mai 1979, à 14 h. EN UN SEUL LOT
UN GRAND LOCAL COMMERCIAL
et UN PARKING au rez-de-chaussée d'UN IMMEUBLE
sis à PARIS (12e) 7, impasse Crozatier
MISE A PRIX : 40 000 F.
Pour tous renseignements, s'adresser à Maître Jacques SCHMIDT, avocat, 17, rue Faraday - 75017 PARIS, tél. : 227-71-10, et sur pl. pour visiter.



ENVIRONNEMENT

Haute tension sur l'Hexagone

I. — Vivre sous une ligne électrique

par MARC AMBROISE-RENDU

Ils sont quatre-vingts, de jolis rats blancs, dodus, actifs, qui vivent depuis six mois dans des cages alignées comme des pavillons de banlieue. On leur a inoculé une drogue cancérigène ; dans quelques jours, ils seront sacrifiés pour analyse. Le résultat de cette expérience classique est connu d'avance. La plupart des animaux porteront des tumeurs mammaires plus ou moins développées. Mais, cette fois, intervient un élément nouveau.

La moitié de ces cobayes ont vécu sous un câble à haute tension qui les a soumis, pendant huit heures par jour, à un champ électrique de 50 000 volts/mètre. Les autres, non. Les rats « électrifiés » auront-ils des tumeurs plus avancées ou plus malignes que leurs voisins ? Autrement dit, leurs défenses immunitaires auront-elles été abaissées par un séjour prolongé sous une ligne à haute tension ? Réponse dans quelques semaines... si l'E.D.F. veut bien la rendre publique. Car les chercheurs, eux, sont tenus par leur contrat au secret.

Cette expérience a pour décor les combles poussiéreux d'une animalerie de l'Ecole vétérinaire de Maisons-Alfort, dans le Val-de-Marne. Elle est conduite par le professeur Henri Le Bars et ses collaborateurs. Les chercheurs travaillent depuis trois ans pour le compte de l'E.D.F. sur les effets biologiques des champs électriques.

Au cours du premier semestre de 1977 ils ont déjà soumis pendant trois ou six mois, et à raison de huit heures par jour, des lots de lapins et de rats à un puissant champ électrique. Première constatation : après une épidémie, les lapins exposés récupèrent plus lentement que les autres. A l'autopsie, on s'aperçoit que les animaux « électrifiés » présentent des modifications de la rate et un ralentissement de l'activité des glandes surrénales. A l'analyse chimique, on décèle une augmentation des taux de calcium, de potassium et d'urée. Mais, sur les animaux exposés, on enregistre surtout une modification dans la répartition des globules blancs. Les leucocytes sont plus nombreux et les lymphocytes en diminution relative. Dernière observation tout à fait nouvelle : certaines de ces anomalies persistent six mois après que l'on a soustrait les animaux au champ électrique.

Ces constatations, que le professeur Le Bars qualifie de « préliminaires » n'ont été communiquées qu'à un cénacle d'électro-pathologistes réunis à Fribourg en octobre 1977. Aucune publication n'en a encore été faite dans les revues scientifiques. Les chercheurs de Maisons-Alfort ne peuvent expliquer les perturbations qu'ils ont observées. Mais ils émettent une hypothèse. Une longue exposition à un champ électrique de haut voltage modifierait la production des cellules sanguines. Or celles-ci, et notamment les lymphocytes, jouent un rôle essentiel dans la défense de l'organisme contre les maladies.

D'où une série de nouvelles expérimentations qu'ils ont mis en route depuis la fin 1977 sur le développement comparé des tumeurs cancéreuses.

L'affaire est sérieuse puisque l'E.D.F. avait décidé de renforcer l'équipe et de lui installer à Maisons-Alfort une animalerie et un laboratoire mieux équipés. Coût : 700 000 francs en deux ans. Mais la négociation du contrat est en cours : rien n'est encore conclu.

Les grillages de Champlan

Lorsqu'on voit ces quatre-vingts animaux de laboratoire dans les cages de Maisons-Alfort, on ne peut s'empêcher de songer aux quatre-vingts personnes qui, à quelques kilomètres plus au sud, à Champlan (Essonne), vivent elles aussi et depuis des années sous de vraies lignes à haute tension. Sur cette commune de banlieue, déjà soumise au bruit des quadriréacteurs d'Orly et à celui des voitures défilant sur une voie rapide, passe un couloir de lignes alimentant Paris. Un couloir qui s'élargit d'année en année. Comme il n'y a plus d'espace libre, les pylônes des deux lignes les plus récentes ont été plantés au milieu même des pavillons.

Une cinquantaine d'entre eux, alignés le long d'une rue, sont ainsi survolés par une douzaine de câbles d'acier portant du courant 90 000 et 220 000 volts. *« Depuis que nous avons ça sur la tête,* raconte M. Henri Heurtault, cinquante-trois ans, employé de la S.N.C.F., *nous ne pouvons nous empêcher d'avoir peur. Si un câble se rompait... Les jours de grand vent, toute cette ferraille siffle. Quand il pleut, ça grésille. S'il gèle, des glaçons de 1 mètre de long tombent sur mon toit. Dans le jardin, on ne peut plus tendre un fil de fer sans recevoir une décharge. Les médecins du quartier disent qu'il y a davantage de dépressions nerveuses dans notre rue que partout ailleurs dans la commune. »*

Vingt propriétaires ont refusé les maigres indemnités que proposait l'E.D.F. Constitués en comité de défense, ils ont assigné l'établissement public devant les tribunaux et obtenu 570 000 F. Insatisfaits, ils demandent à présent l'expropriation totale et leur relogement ailleurs.

Pourtant, ils n'ont pas la moindre idée du champ électrique qu'ils subissent. Aucun d'entre eux — et pour cause — ne connaît les travaux des chercheurs de Maisons-Alfort. Pas plus qu'ils n'ont lu les multiples communications scientifiques faites depuis dix ans à travers le monde sur les effets biologiques des lignes à haute tension.

L'affaire de Champlan ne concerne pas qu'une poignée de malchanceux. Des milliers de Français sont concernés et peuvent l'être demain. En effet, notre législation n'interdit nullement à l'E.D.F. de tendre ses lignes, même à très haute tension, au-dessus des habitations. Le comble de l'absurde a été atteint récemment à Olemps, dans l'Aveyron. La nouvelle école, construite à l'extérieur du village, sur un plateau dégagé, a été bâtie exactement sous une ligne de 63 000 volts. Les parents ont refusé d'envoyer leurs enfants travailler et jouer sous ces fils. On va déplacer la ligne.

Les conflits de ce genre risquent de se multiplier. Car la gigantesque toile d'araignée des fils électriques va continuer de se tisser au-dessus de nos têtes. La situation tient en quelques chiffres. La longueur du réseau haute tension (63 000, 90 000, 220 000 et 400 000 volts) dépasse cette année 73 000 kilomètres. Il atteindra 100 000 kilomètres avant la fin du siècle. Coût : 14 milliards de francs 1979. La forêt des pylônes correspondant, déjà bien fournie (cent soixante et onze mille), va s'épaissir jusqu'à compter deux cent cinquante-six mille unités. La croissance la plus spectaculaire — et la plus gênante pour l'environnement — sera celle des lignes 400 000 volts, qui vont passer de 7 000 à 15 000 kilomètres. A noter, à ce propos, qu'à l'instar des autres compagnies d'Europe occidentale, l'E.D.F. a renoncé, pour ce programme, aux lignes 750 000 volts.

Pas d'autre solution

Pourquoi de tels frais et de tels travaux, alors que toutes les villes de France sont depuis longtemps reliées au réseau ? La logique des électriciens est celle-ci : ils ont d'abord opté pour des centrales de moins en moins nombreuses et de plus en plus puissantes, qu'ils sont contraints de refroidir en puisant l'eau directement dans les fleuves ou la mer. Cela les éloigne donc à la fois les unes des autres et des grandes agglomérations. Enfin pour que la fourniture du courant soit garantie il est bon d'interconnecter les centrales entre elles et les secteurs de consommation entre eux. En outre les lignes doivent parfois être doublées pour que le courant passe en toute circonstance. Conséquence : l'allongement des lignes et l'augmentation de leur capacité de transport.

Seconde question préalable : pourquoi n'enfouit-on pas les lignes haute tension comme on a enterré les réseaux d'égouts, d'eau potable, de pétrole et de téléphone ? Réponse des ingénieurs : on ne peut mettre la haute tension sous terre que sur quelques kilomètres, cela nuit aussi à l'environnement, l'opération coûte de sept à dix fois plus cher. Pour l'essentiel la cause serait provisoirement entendue.

On en revient donc au problème précédent : peut-on vivre sans danger sous des réseaux de câbles à haute tension ? La question a été brutalement posée par une équipe de chercheurs soviétiques lors d'une conférence internationale, en 1972. Rappelant que les études dans ce domaine avaient commencé chez eux dix ans auparavant, quatre médecins exposèrent les résultats d'une investigation portant sur deux cent cinquante ouvriers assurant l'entretien des postes d'interconnexion 500 000 et 750 000 volts. Ces techniciens se plaignaient de maux de tête, de défaillance de la mémoire et de l'attention, de fatigues inexpliquées, d'irritabilité et même, pour les plus jeunes, d'une diminution de leurs capacités sexuelles. A l'analyse, on relevait des modifications sanguines. L'intensité des troubles paraissait augmenter avec le temps d'exposition et le voltage. En U.R.S.S., les médecins du travail en ont tiré argument pour faire placer des écrans de protection dans les postes électriques. Le personnel « très haute tension » doit porter des chaussures et des combinaisons spéciales. L'objectif est qu'il ne reçoive pas un champ électrique supérieur à 5 000 volts par mètre. S'il est contraint d'en recevoir davantage, on limite son temps de travail.

L'affaire fit quelque bruit au moins dans le cercle étroit des spécialistes. Et ce d'autant plus qu'on envisageait partout d'augmenter la tension des lignes de transport. Depuis, de nombreuses équipes de chercheurs se sont mises au travail. On dénombre déjà près de deux cents publications sur le sujet. Si tout le monde est d'accord pour reconnaître que les champs électriques induits par les lignes à haute tension ont des effets biologiques, les avis sont diamétralement opposés dès qu'on parle de danger ou d'effets pathologiques. Comme d'habitude, on se jette à la tête des expérimentations contradictoires.

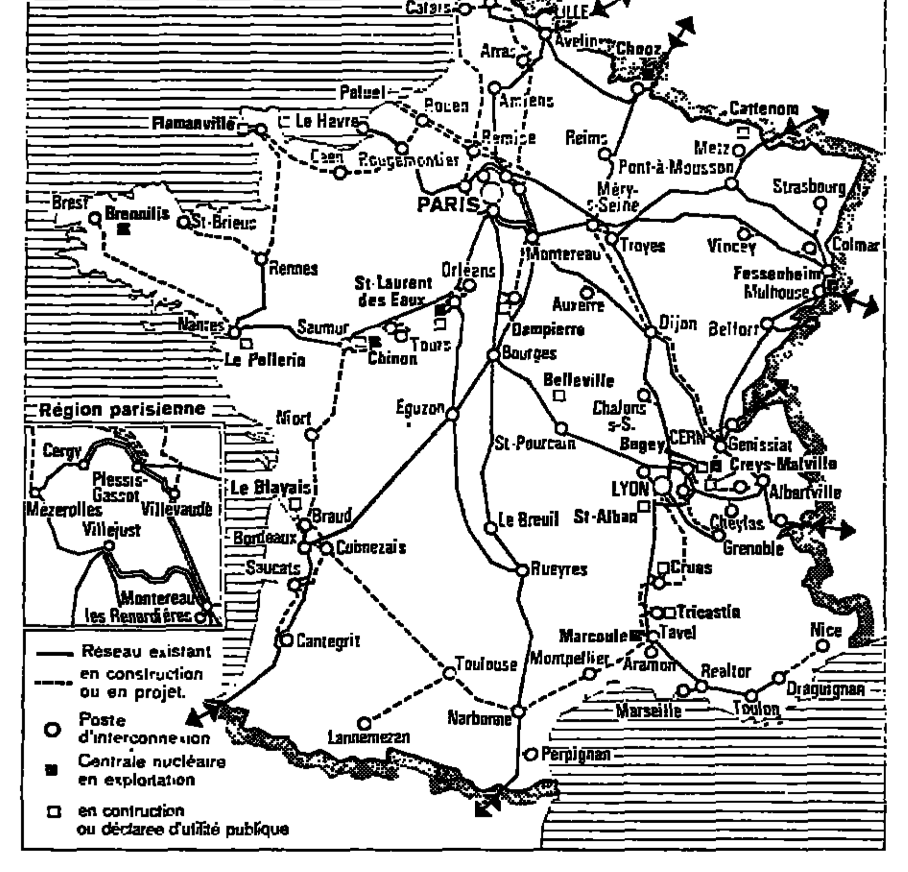
Il paraît donc bien aventuré de trancher dans ce débat. L'E.D.F., elle, le fait en affirmant que les lignes 400 000 volts et a fortiori les lignes de moindre voltage ne présentent aucun danger. Elle s'appuie sur les conclusions encore non publiées d'un groupe de vingt experts réunis par l'O.M.S. en mai 1978 à Fribourg. D'après ce qu'en rapportent ceux qui assistaient à la réunion les « sages » ont émis deux avis. Ils ont affirmé d'abord que les lignes à haute tension jusqu'à 400 000 volts ne constituent pas un danger pour l'homme. Mais ils ont ajouté aussitôt, comme s'ils doutaient de leur première conclusion, qu'il fallait continuer les recherches chez l'homme et sur les animaux.

Les juges du tribunal de l'Etat de New-York ont déjà tiré les conclusions pratiques de ces hésitations. A l'occasion d'un procès qui opposait des habitants à une compagnie électrique construisant une ligne 750 000 volts, ils ont rendu le jugement suivant : la compagnie est autorisée à construire la ligne mais elle consacrera 2 % du coût total à des recherches sur les effets biologiques des champs électriques et elle devra reloger à ses frais tous ceux qui, habitant à moins de 100 mètres de la ligne, demanderaient leur déplacement.

En France même un certain nombre de techniciens et de scientifiques s'intéressent de près aux risques potentiels du réseau à haute tension. Le docteur D. Favre, par exemple, neurophysiologiste à Montpellier, dit : *« S'il est démontré que les lignes à très haute tension ont des influences sur les organismes, il n'est pas démontré que ces influences ne sont pas pathogènes. Qu'en sera-t-il après dix ou vingt ans d'exposition ? »* Après avoir étudié les publications faites sur ce sujet, un pharmacologue de Strasbourg, un électronicien de Bordeaux, un agronome de Rennes formulent chacun de leur côté, et sans se connaître, les mêmes réserves. Tous demandent que, par sécurité, on interdise au moins de construire sous les couloirs de ligne E.D.F.

Prochain article :

PAYSAGE DE FER



Réseau des lignes 400 000 volts existantes, en construction et décidées. Ce qui est figuré ici ne représente que 10 % de l'ensemble des lignes à haute tension (63 000, 90 000, 220 000 et 400 000 volts), dont la longueur totale atteindra 100 000 km en 1995.

MARCHÉ COMMUN

L'Europe et ses périls extérieurs

L'Europe voit ses positions reculer relativement à celles des Etats-Unis et du Japon. Les intérêts de ses partenaires industrialisés divergent d'une manière croissante par rapport aux siens, et elle manque de moyens pour pouvoir les défendre dans le concert « occidental ». Pour faire face aux menaces qui lui viennent simultanément du Nord et du Sud, elle n'a qu'une voie possible : celle de la coopération. Pour ce faire, il est dommage qu'elle ne tire pas un meilleur parti des atouts réels dont elle dispose (Voir « le Monde » des 9 et 10 mai). Le défaitisme ambiant s'impose-t-il ?

III. — La fuite en avant

par JACQUELINE GRAPIN

L'idéologie officielle du changement n'a d'égale que... les résistances et les oppositions qu'elle rencontre. Cela est évident en France. Cela est vrai dans toute l'Europe, à des titres et selon des modalités diverses. L'on désespère de ne pouvoir maîtriser le rythme de l'évolution, tant il est vrai qu'il est fixé par d'autres. Au gré de la conjoncture, démographique notamment, l'on se demande si l'on travaille pour vivre, ou s'il faut vivre pour travailler. Le bon sens demande à l'Europe de reprendre les commandes de son destin. Mais, pour cela, encore faut-il qu'elle ne perde pas les pédales du futur, ces leviers qui détermineront les niveaux respectifs des économies développées de demain. L'on se passerait peut-être de continuer à progresser à régime forcé, mais ce serait, qu'on le veuille ou non, se condamner à devenir le protectorat décadent d'une Amérique elle-même menacée, et le vestige d'une gloire passée.

Le principal levier de commande de demain réside encore dans l'avancement de la technologie, et plus précisément dans la chaîne recherche-développement-innovation, avec leurs corollaires investissements-réseaux commerciaux-énergie vitale (pour ne pas faire référence au classique *« sens de l'entreprise »*). On se souvient de la réaction du général de Gaulle lorsque les Etats-Unis ont refusé de livrer à la France les gros ordinateurs scientifiques nécessaires pour procéder aux simulations indispensables à la production d'une bombe atomique nationale. Aujourd'hui, alors que l'Allemagne et la France ont pris quelque avance dans la maîtrise du cycle de l'enrichissement et du retraitement de l'uranium, grâce aux surrégénérateurs, qui devraient non seulement les aider à résoudre leur problème d'approvisionnement en énergie, mais aussi les conduire à réduire bientôt leur dépendance en uranium (dont le marché est contrôlé par les Etats-Unis), on voit la Maison Blanche, sous couvert de lutte contre la prolifération nucléaire, essayer d'empêcher, ou au moins de retarder, la mise en œuvre des résultats de ces travaux.

Avant Concorde, on se souvient que la Caravelle était trop bruyante pour les oreilles américaines jusqu'à ce que le Boeing 737 et le DC 9 apparaissent. On sait que les Etats-Unis ont toujours voulu, via la COMSAT, imposer leur monopole en matière de satellites d'application, refusant de lancer des satellites européens autres que scientifiques. Les exemples abondent. Le dossier de la dépendance technologique vis-à-vis des Etats-Unis est désormais un classique de la science politique, avec ses implications culturelles (l'« American way of life »), économiques (la réalisation la plus difficile de l'équilibre extérieur et la perte de contrôle des affaires nationales), et ses conséquens politiques et stratégiques enfin.

Un nouveau retard

Mais au *« défi américain »* des années 60, s'en ajoute aujourd'hui un autre : le défi japonais qui commence à tenir en respect l'Amérique elle-même. Le déficit commercial américain vis-à-vis du Japon est déjà un fait acquis.

Les moyens des Etats-Unis d'imposer à Tokyo une « autolimitation » de ses exportations, pour limités qu'ils soient eux-mêmes, sont supérieurs à ceux de l'Europe, ce qui rend semble-t-il inévitable l'augmentation du déficit du grand marché européen vis-à-vis de l'Asie. Inutile d'insister sur la dynamique de la politique d'investissement, de production et de marketing du Japon. Il faut seulement souligner qu'après une période d'importation massive de technologie (qui remonte à la fin du XIX° siècle), ce pays devient lui-même, maintenant, exportateur de connaissances.

Le quart environ de ce qu'il dépense pour acheter de la technologie (et qui diminue) est déjà couvert par ses propres exportations. Dans des domaines hautement techniques comme l'optique, l'électronique, l'électricité, la chimie, le Japon a réussi à prendre la tête du peloton mondial. Sur des points réputés inaccessibles, il a réussi à battre en brèche le monopole américain, comme dans le domaine des composants. Par comparaison, on peut se demander ce qui arriverait demain si les firmes américaines décidaient de boycotter la fourniture de composants électroniques à l'Europe (mais ce serait peut-être le meilleur service à rendre à son industrie...). Dans l'informatique, les groupes japonais sont en passe d'acquérir la parité technologique avec I.B.M. (qu'est devenu le plan-calcul ? A quoi a abouti Unidata ?). Pour maîtriser l'espace, le Japon met au point ses propres lanceurs...

L'Europe ne peut plus s'offrir le luxe de gaspiller ses forces. Ni de se tromper de cible. A l'heure où l'on débat ici sur *« les rendements décroissants du progrès technologique »* et où de respectables professeurs affirment qu'*« il n'y aura plus de changements majeurs dans la vie quotidienne d'ici à l'an 2000 »*, d'autres ne se posent pas de question. Ils préparent « l'ère de l'information » qui bouleversera bientôt notre vie comme l'électricité et l'électronique l'ont fait depuis cinquante ans.

En dépit des succès actuels de l'Airbus (qui prouvent qu'une entreprise européenne bien conçue et bien réalisée peut réussir), le représentant à New-York de plusieurs importantes firmes françaises d'aéronautique et d'électronique nous affirmait récemment : *« L'Europe, qui avait réussi à réduire son retard à un an et demi ou deux ans par rapport aux Etats-Unis au début des années 70 dans la plupart des industries de pointe, est à nouveau en train d'accumuler le retard, le portant à quatre, cinq ou six ans minimum, avec la crise... »*. Pour lui, trois causes sont déterminantes : *« les entreprises n'arrivent plus à dégager suffisamment de cash flow pour consacrer, comme aux Etats-Unis, au moins 5 % de leur chiffre d'affaires à la recherche ; l'incapacité du système à sécréter des entreprises nouvelles et à encourager l'initiative avec souplesse ; enfin, la sécurité de l'emploi. »*

Dans une interview récente, M. Pierre Aigrain, secrétaire d'Etat auprès du premier ministre chargé de la recherche, disait (1) : *« Un fait va peser lourdement sur les vingt années à venir : les recrutements massifs opérés autour de 1960. La population des chercheurs est jeune, les sorties sont insignifiantes — moins de 2 % par an pour le Centre national de la recherche scientifique. Les corps de la recherche apparaissent immobiles. »* Mais les entreprises, en cette période de chômage, offrent-elles assez d'emplois pour que l'objectif gouvernemental d'un taux de mobilité externe de 7 % l'an soit réalisé ?, lui demandait-on. *« Le taux actuel est de 0,5 % »*, répondait M. Aigrain, précisant que *« nous accroissons le nombre des postes budgétaires de chercheurs de 3 % l'an »*. Le chercheur français est devenu un fonctionnaire (tout, d'ailleurs, dans le comportement social et professionnel de la majorité d'entre eux, l'indique).

Les institutions de recherche françaises ne travaillent plus tant par programmes que par enveloppes budgétaires. Cela signifie — sommairement résumé — que les crédits disponibles pour les nouveaux programmes qui s'imposeraient sont limités à la marge d'augmentation de l'enveloppe globale, la masse acquise servant plus ou moins à entretenir les programmes anciennement mis en route, que cela serve encore ou non. Ce phénomène n'est pas spécifique à la France. M. André Danzin, président du Comité européen pour la recherche et le développement, où sont comparées différentes expériences nationales, nous a confirmé : *« A des degrés divers, nous sommes confrontés au même problème dans toute l'Europe. »*

Faisant, il y a quelque temps, le compte des dépôts de brevets d'invention, M. Antoine Rufenach, alors secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'industrie, poussait un cri d'alarme en constatant que la France « pèse » quatre fois moins que le Japon et deux fois et demie moins que les Etats-Unis. Il est vrai qu'elle était inférieure aussi de 50 % à l'Allemagne de l'Ouest et de 25 % à la Grande-Bretagne. On reconnaîtra que c'est peut-être autant parce qu'elle protège moins bien ses brevets que par manque de créativité que la France est dans cette position défavorable. Mais si l'on s'intéresse à l'origine des produits nouveaux, on s'aperçoit que les Etats-Unis ont réussi remarquablement à reprendre en main leur situation à la faveur des troubles économiques internationaux qui se déroulent depuis 1973. Alors qu'au début des années 70 on pouvait lire dans les revues américaines des articles mettant en garde les firmes d'outre-Atlantique en constatant que la part des innovations industrielles d'origine américaine dans le total mondial était tombée de 75 % vers 1960 à 60 % en 1974 (au profit du Japon, de l'Allemagne de l'Ouest et de la France principalement), une étude récente du même genre pratiquée sur les innovations, publiée dans la revue américaine *New Products and Processes*, constate que la part des produits nouveaux en provenance des Etats-Unis est remontée à 72,7 % (2).

L'examen des budgets de recherche des principaux pays qui prétendent à la maîtrise de leur technologie est instructif. On a trop dit que l'effort scientifique et technique américain avait été réduit au début des années 70, et pas assez qu'il avait repris depuis lors. En 1975 même, année pour laquelle on dispose de statistiques comparatives de l'O.C.D.E., les Etats-Unis ont consacré 2,3 % de leur produit intérieur brut à la recherche, contre 2,1 % en Allemagne fédérale, 1,9 % au Japon et 1,8 % en France, ce qui représentait des sommes respectives de 35 209 millions de dollars pour les Etats-Unis, 9 647 pour le Japon, 8 860 pour l'Allemagne et 6 109 pour la France (l'Allemagne et le Japon soutenant ainsi un effort de recherche supérieur de 45 % et de 58 % à celui de la France). C'est au Japon que les entreprises financent la plus grande part de la recherche (59 %) et que les universités en exécutent la plus forte proportion (25 %). Après la recherche canadienne, c'est la recherche française dont le financement est le plus étatisé dans le monde. Au sein de l'Europe, signalons l'un de ses handicaps : alors que le taux de croissance annuel des financements budgétaires de recherche et de développement a été, en valeur, de 12,3 % pour l'Allemagne entre 1970 et 1976 et de 10,5 % pour la France, cela a signifié, compte tenu des rythmes différents d'inflation, que la progression allemande en volume a été de 6,1 %, contre... 1,5 % en France. Pour 10 000 personnes actives, il y avait 61 chercheurs aux Etats-Unis, 60 au Japon, 42 en Allemagne et 31 en France en 1975. Depuis, la recherche industrielle a sensiblement diminué dans les entreprises françaises, et les retards qui en ont résulté n'ont pu être compensés par les initiatives de l'Etat. Encore s'agit-il là de statistiques nationales comparatives. La moyenne européenne n'est pas meilleure, au contraire.

Se ressaisir ou se vider

« Pour autant qu'on puisse percevoir l'avenir, l'Europe est condamnée à devenir la grande exportatrice de cerveaux et la plus grande importatrice (sous licence) du progrès technologique américain », écrivait il y a une dizaine d'années A. de Riencourt dans un livre sur la fuite des cerveaux. On estime que, bon an mal an, l'Amérique draine deux mille cinq cents scientifiques et ingénieurs européens par exercice. Entre 1949 et 1961, elle en aurait accueilli quarante-trois mille d'Europe et d'ailleurs. Faut-il rappeler que, à la veille de la guerre, le groupe américain des physiciens de l'atome comprenait une majorité de membres d'origine européenne : outre Einstein, de nationalité allemande, on trouvait, entre autres, l'Autrichien Victor Weisskopf, le Danois Niels Bohr, l'Italien Enrico Fermi, les Hongrois Léo Szilard et Edouard Teller, les Hollandais Samuel Goudsmit et Eugène Wigner, dont la nationalité américaine était toute récente. En d'autres circonstances, la bombe atomique aurait-elle pu être réalisée par ces mêmes savants sur l'ancien continent et au bénéfice de la puissance de l'Europe ?

« En l'espace d'une génération, la place de l'Europe a changé radicalement. Elle ne contrôle plus qu'un tiers de la surface et un quart de la population du globe. Elle a perdu la capacité de prendre quelque initiative politique que ce soit. Elle est en danger de se trouver commandée par les événements au lieu de les commander. Sa supériorité scientifique et technique ayant rencontré ses premiers obstacles il y a cinquante ans, elle a perdu l'initiative dans le domaine des armements et de l'espace, et elle est en danger de la perdre dans l'exploitation des océans. Son handicap dans les technologies de l'information devient préoccupant, et quand elle réussit des percées dans l'aéronautique ou le nucléaire, elle a des difficultés à les exploiter commercialement. Pourtant, la compétence de ses savants et de ses ingénieurs semble intacte et conduit au succès à chaque fois que des problèmes spécifiques au marché européen leur sont posés », constate le président du Comité européen de la recherche et du développement dans son rapport récemment publié : *« La science et la renaissance de l'Europe* (3). »

Pourquoi la recherche européenne continuerait-elle, avec plusieurs années de retard, à suivre presque systématiquement les orientations américaines, et bientôt les initiatives japonaises ? Elle pourrait avoir sa propre marge de manœuvre. Là où elle l'a prise — dans l'automobile, par exemple, où elle a raisonné en fonction de plus petits espaces et d'une moindre consommation d'essence, dans les transports en commun, dans l'aéronautique, les mathématiques — elle a plutôt tendance à réussir.

On se souvient du scandale déclenché au Parlement de Londres en novembre 1957, alors que la firme américaine Westinghouse tentait d'acquérir les secrets de la technologie nucléaire anglaise en offrant des salaires élevés aux savants britanniques (la Grande-Bretagne perdait alors chaque année plus des deux cinquièmes des ingénieurs sortant de ses écoles et un quart de ses nouveaux licenciés). Alors que les intellectuels américains rêvent aujourd'hui, souvent, d'un mode de vie à l'européenne, une autre politique ne permet-elle pas d'équilibrer, sinon d'inverser, ce mouvement qui continue ?

S'est-on sérieusement demandé pourquoi un quart des nouveaux médecins britanniques sont partis chaque année pour les Etats-Unis, pendant des années, remplacés eux-mêmes dans la grande île par des Indiens ou des Pakistanais — eux-mêmes trop peu nombreux dans leur pays ? A-t-on suffisamment mesuré les conséquences de l'hyperconcentration de l'industrie européenne dans les années 60 sur des bases nationales ?

Contrairement aux oracles, le traité de Rome n'a nullement provoqué de nombreuses alliances européennes à travers les frontières, mais il a entraîné l'amalgame de mastodontes nationaux avec lesquels la commission des ententes de Bruxelles a aujourd'hui fort à faire. Voyez dans la chimie, mais aussi dans la construction électrique et l'électronique. Malgré les congrès scientifiques, on en est encore à recommander des « échanges » sérieux à travers les frontières pour nos laboratoires. Il est vrai que les Etats-Unis ont pris les choses en main. Utilement pour une part.

Une thèse de doctorat soutenue il y a quelques mois à l'université de Berkeley prouve toutefois, à la lueur de l'expérience française de développement de ses industries électroniques, que l'intervention directe des pouvoirs publics dans ce type d'activité, qui réclame souplesse et mobilité, gêne parfois la poursuite des objectifs fixés en raison des structures centralisées et hiérarchisées qu'elle provoque alors dans la firme (4). Il est évident que c'est une autre thèse qu'on aurait soutenue à l'université de Moscou. Il reste que, lorsqu'on consacre des sommes importantes à poursuivre des objectifs qui pourraient être atteints, il faut se demander pourquoi ils ne le sont pas. L'actualité des « regards » de Paul Valéry reste grande, *« l'Europe s'est distinguée de toutes les parties du monde*, disait-il à l'aube de notre siècle, *non point par sa politique, mais malgré sa politique et plutôt contre elle. »* Souhaitons qu'elle continue...

FIN

(1) *Le Monde* du 18 janvier 1979.
(2) *Le Nouvel Economiste*, 19 mars 1979.
(3) André Danzin, Editions France-Empire.
(4) *Political strategies for industrial order, State, Market and Industry in France.* J. Zysman, Berkeley, University of California Press. Analysé par Jean-Gustave Padioleau dans le *Bulletin de la SEDEIS*, mai 1978.

Le Monde

économie

SOCIAL

LE TRENTE-HUITIÈME CONGRÈS DE LA C.F.D.T.

Les travailleuses et la pratique syndicale

Brest. — Le débat-fleuve se poursuit au congrès de la C.F.D.T. à Brest, axé sur la nouvelle politique d'action de la confédération. M. Edmond Maire, secrétaire général, devait répondre, jeudi 10 en fin de journée, à ses interpellateurs. La déclaration concernant *« les travailleuses et la pratique syndicale »* a été présentée par M. Michel Rolant, secrétaire confédéral, responsable du secteur national économique, emploi, enseignement, éducation permanente.

En même temps que la résolution concernant la politique d'action pour les trois ans à venir, les dirigeants confédéraux présentent à l'approbation du congrès quatre autres textes consacrés à des thèmes particulièrement importants et qui font partie intégrante de la ligne d'orientation générale. Il s'agit, outre le projet sur les travailleuses, d'une résolution sur les structures et le fonctionnement démocratique, d'une autre sur la politique internationale qui va consacrer la rupture entre la C.F.D.T. et la C.M.T. (Confédération mondiale du travail), d'une charte financière (relèvement du taux des cotisations, financement de la politique immobilière, avenir de la caisse nationale d'action syndicale qui vient en aide aux grévistes, prend en charge l'action juridique et le soutien des militants).

A plusieurs reprises dans son discours inaugural, M. Maire avait évoqué l'urgence d'une action collective pour parvenir à la suppression des inégalités que subissent les travailleuses dans la société *« soumise au modèle industriel masculin »*. Il s'agit, aussi bien, de la situation des femmes dans l'entreprise ou en dehors de l'entreprise, que de la législation sociale, des statuts et règlements des conventions collectives et des règlements intérieurs.

De notre envoyée spéciale

La centrale, depuis quinze ans, s'efforce de mettre en lumière les liens étroits qui existent entre la condition sociale, économique, politique et culturelle que les femmes ont héritée de longs siècles de domination masculine et de leur situation de surexploitées dans le régime capitaliste.

Voici plus de cent ans, a rappelé M. Rolant en présentant son rapport, A. Bebel (1) écrivait que *« l'avenir appartient au socialisme, c'est-à-dire en premier lieu à l'ouvrier et à la femme »* et aussi *« qu'il n'y a pas de libération de l'humanité sans l'indépendance sociale et l'égalité des sexes ». « Le mouvement ouvrier ne l'a pas entendu,* poursuit M. Rolant. *Tout au long de ce congrès, nous dénonçons les inégalités en France et dans le monde. Il n'est pas acceptable qu'il existe des discriminations scandaleuses subies par les travailleuses, par les femmes de notre pays.*

» Les travailleuses représentent 40 % de la classe ouvrière. Quand on parle de « masse » et de « classe », il ne doit pas s'agir de formules creuses. Il faut que des travailleuses soient présentes en nombre suffisant et représentatif dans toutes les structures syndicales et prendre les moyens pour leur permettre d'accéder à ces responsabilités. Si ces efforts ne sont pas réalisés, conclut M. Rolant, *nous ne pourrons pas longtemps prétendre que nous sommes une organisation démocratique. Aurons-nous le droit de parler de changement, de transformation si nous ne sommes pas capables de changer nous-mêmes ? »*

Signalons ici une des particularités du congrès de Brest : la discussion générale englobe tous les débats relatifs au rapport de M. Maire, comme ceux qui sont liés aux cinq résolutions. Lorsqu'elle sera close jeudi après-midi, les délégués n'interviendront plus que pour soutenir leurs amendements à ces résolutions, qui ont été fortement limités en nombre.

Tous azimuts

Mercredi, après avoir entendu M. Rolant, les congressistes ont donc repris le débat tous azimuts. Les affrontements suscités par le « recentrage » ont continué d'occuper le plus souvent la tribune. Cependant, d'autres sujets ont été abordés. C'est ainsi que Mme Lacretelle (chambre de commerce), MM. Laboirie (commerce, Nantes), Jacquier (alimentation) ont parlé du rôle des syndicats, MM. Toulisse (Nord), Gauzelin (sidérurgie lorraine), Laurent (métaux, Saint-Etienne) ont traité du chômage, tandis que Mme Rafin (Hanitex, Toulouse), MM. Buisson (métallurgiste), Léon Jouhaux (commerce, Rennes) ont retracé les enseignements de leurs récentes grèves. M. Clerget (Haut-Rhin) s'est inquiété du départ de la C.M.T. et Mme Malaquin des retraités.

Les interventions ont rarement fait allusion aux relations avec les autres organisations syndicales. Toutefois, M. Kerbraon (défense nationale) s'est félicité de voir la C.F.D.T. se placer devant F.O. lors des élections professionnelles et il a regretté que la C.G.T. (qui cherche à infléchir la ligne d'action de la C.F.D.T.) l'accuse de freiner les luttes.

JOANINE ROY.

(1) Un des chefs du socialisme allemand de la fin du siècle dernier.

Le président de la République a inauguré l'exposition consacrée à Léon Jouhaux

Le droit à la négociation

Le président de la République a inauguré, mercredi 9 mai, au palais d'Iéna, à Paris, l'exposition consacrée à la vie et à l'œuvre de Léon Jouhaux (« le Monde » du 9 mai), dont on fête cette semaine le centenaire de la naissance. Dans le discours qu'il a prononcé devant les membres du conseil économique et social, M. Giscard d'Estaing a réaffirmé « le droit à la négociation » pour les syndicats et une modification de la loi de février 1950 « avec l'accord de toutes les organisations syndicales ». Il s'est, en revanche, déclaré opposé à toute modification des règles de candidature aux élections professionnelles.

Après avoir fait état de l'évolution du mouvement syndical, M. Giscard d'Estaing a notamment déclaré : *« Cette évolution répond à de nouvelles demandes, venues de la « base ». Aujourd'hui, le respect qu'exigent les salariés s'étend au-delà d'une rémunération décente et d'un horaire raisonnable. Il concerne aussi la sécurité, la limitation de la fatigue, les chances d'un travail plus intéressant, une participation plus active à l'amélioration des conditions de travail. (...)*

» Une démocratie moderne ne peut pas se passer d'organisations syndicales, capables d'exprimer les besoins et les préoccupations des travailleurs dans la diversité de leurs situations et de leurs convictions. (...) Il faut permettre aux syndicats de jouer le rôle légitime qui leur revient.

» Il est nécessaire, d'abord, de ne pas contester la place qu'ils ont acquise. C'est pourquoi la modification des règles de candidature aux élections professionnelles, réclamée par certains, ne paraît pas souhaitable.

» Ensuite, il convient de les faire participer pleinement au développement de la politique contractuelle, en facilitant la discussion ouverte et la négociation publique à tous les niveaux.

» Dans la démocratie active que je souhaite pour la France, et à laquelle les Français aspirent eux-mêmes, la discussion et la négociation ne sont pas une concession arrachée de haute lutte. C'est un droit qui appartient aux syndicats en raison de leur rôle : le droit à la négociation.

» C'est la raison pour laquelle les pouvoirs publics envisagent favorablement, à l'initiative de M. le ministre du travail, une évolution des règles de la négociation collective, intervenant avec l'accord de toutes les organisations syndicales, pour mieux définir et appliquer ce droit à la négociation. Je n'ignore pas les difficultés que présente la modification d'un texte aussi fondamental que la loi du 11 février 1950. Cette modification ne peut aboutir que par la discussion et l'explication directes entre les intéressés.

» Le monde a changé. Les conditions économiques sont plus dures. Mais la politique contractuelle demeure plus nécessaire que jamais. Elle permet d'atteindre, par une solidarité plus grande, les objectifs prioritaires que sont l'amélioration de la condition des travailleurs manuels, la progression des bas salaires plus rapide que la moyenne, et la modification des conditions de vie et de travail dans l'entreprise. »

Le président de la République a conclu en évoquant les possibilités de progrès social qu'offre la construction européenne.

A Paris

MANIFESTATION A LA DIRECTION DE LA CONCURRENCE

Quelque trois cents délégués du personnel de la direction de la concurrence et de la consommation (ex-direction des prix) se sont réunis mercredi 9 mai, en fin de matinée, devant le siège de cette administration, 41, quai Branly, à Paris, pour mettre au point une résolution commune qu'ils avaient l'intention de présenter au directeur de la concurrence. Ce texte proteste contre le « démantèlement » envisagé de cette direction à la suite de la libération des prix.

En l'absence du directeur, ils ont manifesté dans les locaux de leur administration, de 14 h. 30 à 16 heures.

ARRÊTS DE TRAVAIL ET OCCUPATION DE LOCAUX DANS LES CAISSES D'ÉPARGNE

A l'appel du syndicat unifié et du syndicat C.F.D.T., qui regroupent environ 90 % des 17 000 employés des caisses d'épargne et de prévoyance, un fort pourcentage de ceux-ci ont fait grève, mercredi 9 mai 1979, pour protester contre la suppression éventuelle de leur statut. Des délégations de toutes les régions ont occupé dans la matinée les locaux de l'Union nationale des caisses d'épargne à Paris, rue Masseran.

Elles ont obtenu l'annulation de la réunion organisée par M. Pellat, nouveau président de l'Union, pour discuter avec les organisations syndicales le remplacement du statut particulier qui régit le personnel depuis 1937 par une convention collective de type classique. Pour les syndicats, la disparition de ce statut compromettrait certaines garanties concernant la sécurité de l'emploi, l'avancement, le salaire, et les retraites.

FAITS ET CHIFFRES

Conflits et revendications

● *La Fédération des mineurs C.G.T.* annonce qu'elle organise le jeudi 10 mai, à Paris, un rassemblement de délégués de tous les bassins miniers qui manifesteront pour le maintien du régime spécial de sécurité sociale des mines et contre le transfert, en dehors de la capitale, de la Caisse autonome nationale de sécurité sociale dans les mines.

● *M. Munch,* P.-D.G. des établissements Munch-Frères (constructions métalliques et chaudronnerie), qui était, depuis mercredi matin 9 mai, séquestré dans son usine de Frouard (Meurthe-et-Moselle) par quelques dizaines d'ouvriers cégétistes, a été libéré en fin d'après-midi par des forces de la gendarmerie. De légers heurts se sont produits. Les personnels de cette usine, qui emploie quatre cent soixante salariés, réclament l'ouverture de négociations sur la réduction de la durée du travail.

● *Les cinquante-deux travailleurs postés* de l'usine Produits chimiques Ugine-Kuhlman (P.C.U.K.), située à Fos-sur-Mer (Bouches-du-Rhône), ont décidé mercredi 9 mai, à 15 heures, de déclencher une grève de vingt-quatre heures reconductible. Cette action a été entreprise, trois heures après que la direction eut levé les mesures de chômage technique en vigueur depuis le 5 mai, pour réclamer l'ouverture des négociations sur les qualifications, les salaires, les effectifs et les congés annuels. En réponse à ce mouvement de grève, la direction de P.C.U.K. a annulé la réunion extraordinaire du comité d'entreprise qui devait avoir lieu ce jeudi, et la production de chlore et de soude, qui avait commencé à reprendre, a été de nouveau arrêtée.

● *Aux aciéries de Pompey* (Meurthe-et-Moselle), les forces de l'ordre sont intervenues, dans la nuit du 8 au 9 mai, pour libérer l'un des directeurs techniques retenu par des syndicalistes C.G.T. et C.F.D.T., qui réclament une augmentation de 0,50 F de l'heure.

Conjoncture

● *L'indice des prix de détail calculé par la C.G.T.* a augmenté de 0,8 % en avril et de 11,3 % en un an (avril 1979 comparé à avril 1978). Le poste dont la hausse est la plus forte est l'alimentation (+ 1,4 %).

AFFAIRES

L'AVENIR DE MANUFRANCE

Les dirigeants de la société espèrent franchir rapidement les derniers obstacles

Saint-Etienne. — « La relance de Manufrance : une question de confiance », titrait, jeudi 10 mai, *la Tribune - le Progrès de Saint-Etienne,* résumant ainsi le pari sur l'avenir qu'ont été contraints de faire les signataires du protocole d'accord conclu dans la nuit du 8 au 9 mai, sous la condition, ainsi qu'il est bien précisé dans le texte officiel, que la société d'exploitation complète dans les délais les plus brefs, ses capitaux permanents en trouvant une somme de 4 millions de francs. Celle-ci ne faisait pas défaut dans le montage financier initial qui avait emporté l'adhésion des pouvoirs publics, des collectivités locales et des autres partenaires : la MACIF, la Société financière de droit suisse (ayant pour mandataire la banque Stern), et la Société Dargaud. Mais cette dernière a été récusée mardi soir, après qu'elle eut fait savoir par télex qu'elle revenait sur ses précédentes propositions. Alors qu'elle s'était déclarée prête à apporter 5 millions de francs, elle n'entendait plus verser, dans l'immédiat, que 100 000 F, et compléter son apport de 4 900 000 F, prévus initialement en compte bloqué, lorsque le capital de la société aurait été porté à

De notre correspondant

76,6 millions de francs, tout en prenant en location-gérance *le Chasseur français* !

Ce coup de Jarnac a été contré par M. Mestries, le P.-D G. de Manufrance, grâce à la S.A.R.L. Fabis, partie prenante pour 100 000 F en capital et 900 000 F en compte courant bloqué.

Il n'en demeure pas moins que, malgré cette solution, préparée à l'avance, il manque 4 millions, donc un cinquième partenaire, qui pourrait être une entreprise de presse qui, en concurrence avec Dargaud, avait été mise provisoirement sous le boisseau.

M. Mestries, en tout cas, demeure confiant sur l'arrivée prochaine de nouveaux investisseurs, qui permettrait de faire tomber le dernier obstacle financier retardant le redémarrage de toutes les activités de Manufrance, après que, sous l'égide du tribunal de commerce, eut été trouvée une solution qualifiée de *« sérieuse »* par M. Bruno Vennin, adjoint socialiste qui ne sera plus administrateur dans la nouvelle société.

Pour M. Vennin, l'accord conclu est la première victoire d'une longue lutte. Cependant, *« rien n'est encore acquis définitivement : il reste à déjouer les manœuvres ou chausse-trapes parisiennes, il reste à ce que la nouvelle société démarre, réorganise, investisse et réussisse à conserver et à augmenter la clientèle traditionnelle de Manufrance, pour pouvoir effectivement réembaucher ceux qui sont touchés sur le plan social. »*

C'est également l'analyse des syndicats, qui considèrent le protocole de mardi comme *« un succès incontestable »,* mais entendent poursuivre les négociations du plan social, notamment pour les préretraites, en demandant que les cent vingt-neuf intéressés bénéficient d'une allocation supérieure de l'ordre de 10 % à celle normalement attribuée en pareilles circonstances. Ils réclament aussi, mais plus par principe qu'en l'espérant, le paiement des jours de grève depuis l'occupation entreprise le 25 avril. Celle-ci continue, mais elle pourrait prendre fin lundi prochain, pour peu que les syndicats, qui entendent *« ne pas baisser pavillon »,* arrivent à présenter rapidement à la base, comme ils l'espèrent, un contrat précis. Ils ont admis dans la soirée de mardi 8 mai que les négociations ne piétinaient pas. C'est pourquoi d'ailleurs, après avoir ajouté qu'ils considéraient que la constitution de la nouvelle société était définitive, ils ont demandé aux grévistes de la faim de cesser une action entamée depuis le 1er mai par quatre syndicalistes de Manufrance (un C.G.C., un C.F.D.T. et deux C.G.T.), que devait rejoindre cinq jours plus tard M. Paul Chomat, adjoint communiste au maire de Saint-Etienne et conseiller général.

De son côté, M. Joseph Sanguedolce, maire P.C. de Saint-Etienne, a pris la parole le 9 mai au congrès du P.C.F. contre la présentation qui avait été donnée, par les moyens d'information, du protocole d'accord visant à redresser la situation de Manufrance (*le Monde* du 10 mai). *« Le problème de Manufrance s'est réglé cette nuit sans aucun licenciement »,* a souligné M. Sanguedolce.

PAUL CHAPPEL.

Monsanto se retire du marché européen du nylon

Le groupe chimique américain Monsanto (21,9 milliards de francs de chiffre d'affaires) va sans doute se retirer du marché européen du nylon et fermer les unités de fabrication, de traitement et de texturation qu'il possède sur le Vieux Continent, soit six au total, réparties au Luxembourg, en Allemagne fédérale et en Grande-Bretagne. Une telle mesure mettrait au chômage deux mille trois cents personnes environ, dont mille cinq cents au Royaume-Uni.

Dans un communiqué publié à son siège de Bruxelles, la société précise *« qu'aucune décision ne sera prise avant la fin des consultations entamées avec les autorités gouvernementales, les syndicats et les délégués de personnels concernés, mais qu'à la lumière des études effectuées jusqu'à présent elle ne voyait pas d'autre issue que son retrait de ce secteur ».* Selon M. Mogens T. Andersen, directeur responsable des activités textiles de Monsanto pour la région Europe-Afrique, la situation de la société dans la branche nylon est devenue réellement intenable en Europe, en raison tant de la hausse rapide des coûts des matières de base que des importants excédents de capacité existant sur le marché devenu stagnant de surcroît.

De fait, comme tous les autres producteurs de fibres synthétiques, Monsanto a été durement touché par les difficultés de l'industrie textile en Europe. En 1977, la société avait déjà fermé une unité de fils texturés, devenue non rentable, employant cent cinquante personnes à Crailsheim (Allemagne fédérale), ainsi qu'une partie de son usine luxembourgeoise d'Echternach. Peine perdue. Ses pertes dans le nylon n'ont cessé d'augmenter et, de 1975 à 1978, elles se chiffrent à 63 millions de dollars (300 millions de francs) avant impôts.

Cette version des faits est cependant contestée par certains spécialistes. Ceux-ci affirment qu'en réalité le retrait de Monsanto est motivé par deux autres raisons, majeures à ses yeux. La première est la trop faible part que la société possède sur le marché européen du nylon (4 % seulement), ce qui la place au neuvième rang, loin derrière AKZO (Hollande), Rhône-Poulenc (France), Bayer (Allemagne fédérale), Montedison (Italie) et I.C.I. (Grande-Bretagne). La seconde, selon eux, relève de problèmes purement techniques.

Monsanto fabrique, en effet, du nylon 66. Or, si cet article offre peu de différence pour le consommateur avec le nylon 6, sa production, pour être économiquement viable, nécessite en revanche des unités deux fois et demie plus importantes (50 000 tonnes de capacité au lieu de 20 000), et les deux usines de fabrication de Monsanto à Echternach (Luxembourg) et à Dundonald (Ecosse) en produisent 34 000 tonnes au total. Le retrait de Monsanto, qui ne lui coûtera finalement que 9 % de son chiffre d'affaires européen (près de 4 milliards de francs), intervient après la cession, par cette firme, à B.P. de tous ses actifs européens dans le polystyrène (*le Monde* daté 18-19 juin 1978). — A. D.

Un avenir incertain pour l'ingénierie

Les sociétés françaises d'ingénierie et de conseil, qui tiendront leurs secondes assises le 14 juin à Paris, ont relativement bien traversé la crise, mais l'avenir suscite quelques inquiétudes. Les deux cent quarante-six firmes qui emploient cinquante mille personnes (dont vingt mille cadres) rassemblées au sein de la Chambre syndicale des sociétés d'études et de conseil (SYNTEC) — « la chambre syndicale de la matière grise française » — ont réalisé, en 1978, un chiffre d'affaires d'environ 9 milliards de francs, dont 3 milliards à l'exportation. Toutefois, les ventes ont quelque peu tendance à stagner.

En France, si le conseil et le service informatiques connaissent toujours une forte croissance, le marché de l'ingénierie d'infrastructure (bâtiment, ponts, routes, etc.) se rétrécit avec le marasme économique. Les firmes privées se plaignent, en outre, d'être *« de plus en plus concurrencées par les services techniques de l'Etat ».*

A l'étranger, la situation n'est plus aussi euphorique que dans les années 1974-1975. L'exportation d'ensembles industriels a nettement fléchi et on assiste *« à une contraction de certains marchés comme l'Arabie Saoudite, qui a fait des coupes sombres dans son budget pour lutter contre l'inflation ».* De nouveaux concurrents apparaissent : Inde, Brésil, Pakistan, Irlande, Yougoslavie (sans parler de l'Italie qui opère un retour remarqué). Les sociétés d'ingénierie de ces pays en voie d'industrialisation sont particulièrement compétitives grâce aux salaires plus bas de leurs ingénieurs.

Pour faire face à cette nouvelle situation, les entreprises françaises ont cependant plusieurs atouts. Ainsi s'estiment-elles bien placées pour répondre à la nouvelle tendance qui se fait jour sur le marché et qui consiste à ne plus fournir la technologie la plus évoluée, mais celle qui est le mieux adaptée aux besoins du client. Enfin, de nombreuses sociétés de services informatiques, d'ingénierie, s'internationalisent. Des accords de coopération, des rachats d'entreprises dans les pays en voie d'industrialisation leur permettent — en employant eux aussi les ingénieurs de ces pays à bas salaires — de conserver leur compétitivité.

Aux Etats-Unis

UNE BATAILLE BOURSIÈRE ET JUDICIAIRE OPPOSE FAIRCHILD ET GOULD

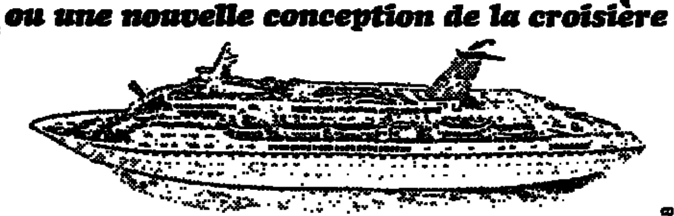
Une nouvelle et importante bataille boursière vient de s'engager outre-Atlantique. Gould Inc., troisième producteur américain d'équipement électrique spécialisé, notamment dans les batteries (1,8 milliard de dollars de chiffre d'affaires et 39 000 employés), veut prendre le contrôle de Fairchild, troisième producteur mondial de composants électroniques (533 millions de dollars de chiffre d'affaires, 24,7 millions de bénéfice net et 26 000 employés).

Gould a d'abord proposé de racheter 2,5 millions d'actions de Fairchild (45 % du capital) au prix unitaire de 54 dollars, pour un total de 135 millions de dollars. La firme se proposait par la suite de compléter la fusion par échange d'actions. Or le conseil de surveillance de Fairchild a, à l'unanimité, demandé à ses actionnaires de rejeter l'offre « non sollicitée » de Gould. Il la jugeait notamment insuffisante sur le plan financier, inopportune et contestable au regard de la législation antitrust. Gould a alors fait une seconde proposition à 57 dollars par action, elle aussi rejetée par Fairchild. La bataille entre les deux conseils se prolonge au niveau judiciaire, chacune des firmes traînant l'autre en justice pour « diverses infractions »...

[Fairchild a signé un accord de coopération, en août 1978, avec le groupe britannique General Electric Company, aux termes duquel une filiale commune de production de circuits intégrés doit être créée en Grande-Bretagne. De son côté, Gould contrôle en France la Compagnie française d'électrochimie, qui détient environ 25 % du marché français des batteries.]

● *Nouvelle usine Michelin aux Etats-Unis.* — Michelin Tire Corp, filiale américaine de la société française Michelin, a annoncé mardi 8 mai qu'elle a l'intention de construire une nouvelle usine près de Austin, dans le Texas, et qu'elle a pris des options sur deux autres terrains, également dans le Texas. Il y a à peine deux semaines, Michelin avait indiqué qu'elle allait bâtir sa quatrième usine aux Etats-Unis, à Columbia (Caroline du Sud), pour un coût de 100 millions de dollars.

L'usine d'Austin emploiera 1.800 personnes. Michelin n'a pas indiqué quel sera son coût.







ÉTRANGER

L'arrêt de l'exploration au Groenland

LE DANEMARK RÉCLAME DES INDEMNITÉS AUX COMPAGNIES PÉTROLIÈRES

(De notre correspondante.)

Copenhague. — *Le gouvernement danois va réclamer 72 millions de couronnes d'indemnités (environ 58 millions de francs) aux vingt et une sociétés auxquelles il avait accordé en 1975 des concessions pour la recherche et l'exploitation des hydrocarbures le long des côtes occidentales du Groenland. Ces sociétés, qui s'étaient groupées en six consortiums pour se partager treize concessions, se sont en effet retirées petit à petit de la course à l'or noir arctique en 1978 et 1979 (la dernière l'a fait tout récemment). Le motif qu'elles ont invoqué pour expliquer ce désistement en chaîne est qu'elles avaient été très déçues par les sept forages entrepris au cours des étés de 1976 et 1977 : ceux-ci n'avaient abouti à rien et leur avaient coûté très cher.*

Du côté danois, on estime que lesdites sociétés n'ont pas rempli leurs engagements. Leur contrat les obligeait en effet à investir un minimum d'un demi-milliard de couronnes au cours des trois années qui ont suivi la signature. Parmi les vingt et une sociétés en cause se trouvent deux sociétés françaises (TOTAL et Elf-Aquitaine).

Des observateurs se demandent aujourd'hui si lesdites sociétés n'ont pas surtout renoncé à continuer leurs recherches parce que l'évolution politique du Groenland les inquiétait.

Le gouvernement de Copenhague, qui ne désespère pourtant pas de découvrir de l'or noir au Groenland, avait cet hiver prié la C.E.E. de lui accorder une subvention de 24 millions de couronnes (environ 20 millions de francs) pour procéder à des prospections sismiques le long de la côte est du territoire. Cette demande a été rejetée fin mars par suite du veto de l'Irlande. A Dublin, on aurait craint, paraît-il, que, en se montrant trop généreuses pour le Groenland, les Communautés européennes n'ouvrent plus leur bourse pour aider l'Irlande à faire des prospections sur son propre sol.

CAMILLE OLSEN.

ETATS-UNIS

● *L'administration Carter* vient de lever sensiblement son estimation de l'inflation aux Etats-Unis pour l'année 1979. Déposant mardi 8 mai devant une sous-commission du Sénat, le secrétaire au Trésor, M. Michael Blumenthal, a reconnu que l'inflation était plus forte que l'administration ne l'avait prévu : son taux atteindra, a-t-il dit, au moins 8,5 % cette année au lieu des 7,4 % prévus dans le projet de budget fédéral. M. Blumenthal a précisé que, selon les estimations de son département, la hausse des prix devrait se poursuivre à son niveau actuel dans les mois à venir (13 % l'an au premier trimestre), puis ralentir à l'automne. — *(A.F.P.)*



LE RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE LOMÉ

Les Neuf aideront les États associés à développer leur patrimoine minier

De notre correspondant

Bruxelles (Communautés européennes). — Les ministres des affaires étrangères des Neuf, réunis mardi 8 mai, à Bruxelles, ont surtout porté leur attention sur la préparation de la conférence ministérielle qui devrait permettre de conclure, les 24 et 25 mai, à Bruxelles, les négociations en vue du renouvellement de la convention de Lomé. Celle-ci lie la Communauté à cinquante-six pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (A.C.P.).

Une des innovations de la nouvelle convention d'association sera de marquer la volonté de la Communauté d'aider les pays A.C.P. à préserver, et si possible à développer, leur patrimoine minier. L'offre qui sera soumise par les Neuf n'a pas pu encore être arrêtée, mais ses contours apparaissent maintenant assez nettement.

Afin de garder intact le potentiel de production existant, la Communauté appliquera à sept minerais ou dérivés qui occupent une place importante dans l'économie de plusieurs pays A.C.P. (cuivre, fer, phosphate, bauxite, alumine, manganèse, cobalt) un système d'assurance contre la chute de la production ou des recettes d'exportation s'inspirant du mécanisme de stabilisation des recettes d'exportation (STABEX) qui est déjà mis en œuvre dans l'actuelle convention au profit des principaux produits agricoles. Lorsqu'à la suite de circonstances exceptionnelles la production minière d'un pays A.C.P. se trouvera menacée, des projets ou programmes spécifiques pourront être financés par la C.E.E., afin de contribuer à rétablir la situation. De surcroît, pour permettre d'attendre que les projets ainsi financés portent leurs fruits, des avances pourront être fournies, sous forme d'argent ou d'équipements (pièces de rechange, par exemple), aux pays A.C.P. affectés.

Les crédits susceptibles d'être ainsi accordés par la Communauté, sous forme d'aides et d'avances, seront plafonnés. Pour promouvoir les nouveaux investissements européens dans le secteur minier, qui, au cours des dernières années, sont tombés à un niveau dramatiquement bas, la nouvelle convention prévoira diverses formes d'interventions, en particulier de la Banque européenne d'investissements. En outre, elle rendra probablement possible la conclusion d'accords de protection communautaire des investissements. La Commission a proposé que ce soit le budget de la Communauté qui soit alors donné comme garantie. L'Allemagne, la France et le Royaume-Uni, qui disposent sur le plan national de systèmes efficaces de protection des investissements, étaient opposés à l'idée d'accords de protection communautaire, auxquels, en revanche, tiennent beaucoup les autres Etats membres. Les trois grands pays semblent prêts à s'incliner, à condition toutefois que la Cour de justice de Luxembourg — dont on redoute le zèle européen — leur assure par avance que, si un système communautaire est créé, il n'empêchera pas les systèmes nationaux existants de continuer à fonctionner comme par le passé. La Cour va être consultée.

Les ministres des affaires étrangères ont arrêté l'offre à soumettre à la Turquie pour adapter le fonctionnement du traité d'association signé en 1963 aux circonstances actuelles, c'est-à-dire aux graves difficultés économiques que traverse ce pays. La Communauté propose de geler jusqu'en 1983 les dispositions du traité d'association concernant les obligations tarifaires, les exportations agricoles turques et le statut de la main-d'œuvre ; elle se montre disposée à accroître, sous diverses formes, son aide financière à la Turquie. En fait, ce « plan de relance » de l'association reste très en deçà des demandes formulées l'automne dernier par le gouvernement, et il n'est même pas évident que celui-ci voudra l'accepter comme base de discussion.

PHILIPPE LEMAITRE.

Cinq millions de DM vont être investis dans la Ruhr pour sa modernisation

De notre correspondant

Bonn. — La Ruhr, longtemps cœur industriel de l'Allemagne et symbole de sa puissance, est aujourd'hui une région « sinistrée » de la République fédérale. Au cours des prochaines années, 5 milliards de marks (11,5 milliards de francs) doivent être consacrés à la lutte contre un déclin qui se poursuit depuis vingt ans déjà. C'est ce que vient d'annoncer le ministre président de la Rhénanie-du-Nord-Westphalie, M. Johannes Rau, à l'ouverture d'une grande conférence réunie à Castrop-Rauxel, sur le thème : « Un plan d'action pour régénérer la Ruhr ».

La conférence réunit quelque cent cinquante représentants du gouvernement fédéral, du gouvernement régional de Düsseldorf, du patronat, des syndicats et de beaucoup d'autres associations intéressées à l'avenir du vieux bassin industriel. Un conflit essentiel est tranché dès maintenant. La plupart des entreprises de la Rhénanie-du-Nord-Westphalie étaient d'acord pour réclamer des subventions considérables du gouvernement fédéral. A Bonn, toutefois, on craignait qu'une telle solution n'eût pour résultat d'encourager beaucoup d'autres régions à demander, elles aussi, une aide nationale. Le ministre des finances de Bonn, M. Matthöfer, est donc resté très ferme : la Ruhr devra compter avant tout sur ses ressources propres. Sur les cinq milliards programmés pour sa régénération, quatre viendront de la Rhénanie-du-Nord-Westphalie et un seul du gouvernement fédéral.

Beaucoup d'experts estiment d'ailleurs que le problème financier n'est peut-être pas le plus grave. Le déclin de la Ruhr est dû aussi à des difficultés internes, dont la solution n'est pas apparente. Dans une région souffrant plus que d'autres de la pollution atmosphérique, des règles très strictes ont depuis des années gêné l'établissement d'industries nouvelles. La protection de l'environnement a, dans une certaine mesure, contrecarré la restructuration et la renaissance industrielles de la Ruhr. Les entreprises nouvelles se sont établies de préférence dans le Bade-Wurtemberg, dans la Hesse et en Bavière. Un point du plan envisagé consiste donc à nettoyer complètement les sites qu'occupent encore les mines fermées pour créer de nouveaux lotissements industriels.

Le bassin, qui avait placé autrefois l'Allemagne à la pointe du progrès, est resté trop dépendant du charbon et de l'acier, qui offrent toujours 40 % des postes de travail de la région. La rationalisation indispensable a, bien entendu, contribué au développement du chômage. Durant les deux dernières décennies, le nombre des puits de mine est tombé de cent quarante à trente et un, tandis que la production par ouvrier était presque multipliée par trois. Dans la sidérurgie, le nombre des travailleurs a été réduit de plus de 30 %. Aussi n'est-il pas surprenant qu'aujourd'hui la proportion des sans-travail dans la Ruhr soit de 6,1 %, alors que la moyenne pour l'ensemble de la République fédérale ne dépasse pas 3,8 %. Autre conséquence : la Ruhr, qui autrefois attirait les travailleurs, souffre aujourd'hui d'une émigration qui, entre 1961 et 1975, a fait partir cent vingt-deux mille jeunes vers des régions plus favorisées.

La crise de l'énergie pourrait-elle assurer une « *renaissance* du charbon » dans la Ruhr ? L'incertitude fondamentale dans laquelle se trouve la politique nucléaire rend toute décision très difficile. Le gouvernement de Düsseldorf s'en tient jusqu'ici au principe de la « priorité au charbon ». Il a résolu de construire de nouvelles centrales thermiques plus efficaces et moins polluantes. A Bonn, toutefois, on estime que deux ou trois centrales nucléaires plus rentables devraient être édifiées dans la Ruhr, afin d'équilibrer le prix de revient de l'énergie.

Dans ces conditions, la rencontre de Castrop-Rauxel comportait inévitablement un caractère quelque peu « électoraliste ». A l'automne, les conseils municipaux de la Rhénanie-du-Nord-Westphalie doivent être renouvelés. L'an prochain, les élections pour le Landtag de Düsseldorf décideront largement de l'issue, quelques semaines plus tard, des élections générales en République fédérale. Il reste donc à voir si les résultats de la conférence, organisée par le gouvernement socialiste-libéral du Land, vont servir à lancer un véritable programme de restructuration industrielle plutôt qu'à faire miroiter de simples promesses aux yeux des citoyens.

JEAN WETZ.

ÉTRANGER

LA SESSION DE LA CNUCED A MANILLE

Le Japon veut jouer le rôle de parent des pays pauvres

De notre correspondant

Tokyo. — C'est la première fois qu'un chef de gouvernement japonais participe à une session de la CNUCED. M. Ohira sera d'ailleurs — avec M. Fraser (Australie) — le seul chef de gouvernement d'un pays industrialisé à s'être rendu à Manille : cette double « première » témoigne de l'intérêt que le Japon porte désormais au dialogue Nord-Sud, mais aussi, d'une manière plus générale, de la nouvelle volonté de Tokyo de *« contribuer davantage à la stabilité économique et politique du monde »*, selon l'expression consacrée depuis quelque temps dans les milieux dirigeants nippons.

Le Japon a conscience aujourd'hui que les rapports avec le tiers-monde sont pour lui d'*« une importance capitale »*, nous a déclaré M. Kimura, ancien ministre des affaires étrangères, qui représentait son pays à la session de la CNUCED de Nairobi (1975), où il n'avait pas caché la déception que lui avait causé la position pour le moins conservatrice adoptée alors par Tokyo. des relations du Japon avec le tiers-monde et l'un des inspirateurs de la politique actuelle en la matière, M. Kimura souligne la nécessité pour Tokyo de se démarquer des positions américaines et de ne pas penser le dialogue Nord-Sud comme l'un des mécanismes de la confrontation Est-Ouest. *« Sans une prise de conscience de l'interdépendance croissante des économies et une volonté de participer activement au développement des pays pauvres, on ne peut espérer résoudre la crise actuelle. Il est important, à la veille du sommet des pays industrialisés de Tokyo, que le Japon souligne ce point. »*

Selon M. Kimura, la conférence de Manille, qui ne devrait pas se dérouler dans une atmosphère de confrontation, comme ce fut le cas à Nairobi, *« est l'occasion pour le Japon de clarifier son rôle sur la scène internationale en proposant des mesures concrètes »*. La déclaration faite, jeudi 10 mai, à Manille, par M. Ohira précise en particulier que le Japon poursuivra activement le programme de doublement de son aide officielle au tiers-monde jusqu'en 1980, développera substantiellement son assistance technique (par la formation sur place ou au Japon d'ingénieurs et de techniciens), et contribuera au fonds de la CNUCED pour la stabilisation des prix des matières premières.

En ce qui concerne le fonds de stabilisation des matières premières, le Japon qui, à la suite des Etats-Unis et de l'Allemagne, était réticent jusqu'à ces derniers mois, essaye aujourd'hui d'apparaître comme l'un des avocats du projet. Tokyo compte surtout participer au second volet de celui-ci, c'est-à-dire aux financements pour la recherche et le développement de la production des matières premières.

Tokyo prend des risques

En se mettant en avant à Manille, M. Ohira prend un risque inhabituel de la part d'un homme politique japonais qui affectionne plutôt les positions neutres.

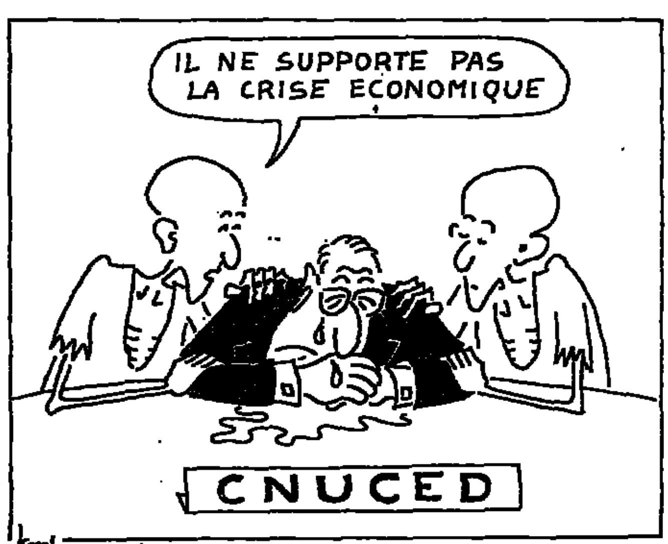
Il n'est pas certain que ses propositions répondront à l'attente des pays pauvres. D'une part, jusqu'à présent, la contribution japonaise à l'aide au tiers-monde est demeurée modeste : en 1978, elle a certes doublé par rapport à l'année précédente (évaluée en dollars) pour se chiffrer à 2,2 milliards de dollars, mais elle ne représente que 0,2 % du P.N.B. nippon, c'est-à-dire qu'elle reste bien en deçà du pourcentage fixé par les pays de l'O.C.D.E. (0,7 %) — que d'ailleurs trois pays seulement ont atteint. D'autre part, le Japon, compte tenu de la politique de « compradore » qu'il mena longtemps (et mène encore) en Asie du Sud-Est, aura sans doute aussi quelques difficultés à faire admettre aux pays pauvres que son intérêt soudain pour le dialogue Nord-Sud n'est pas une nouvelle manœuvre de son « impérialisme ».

Le Japon doit donc se démarquer de sa politique antérieure et faire oublier la manière dont il fit lourdement peser sur les pays de l'ASEAN le redressement de sa balance des paiements en 1974. Tokyo ne se présente pourtant pas au « forum des pauvres » sans certains atouts. L'un des plus énergiques défenseurs du libre-échange se retrouve finalement face aux pays industrialisés qui le critiquent, sur des positions proches de celle du tiers-monde. Comme les pauvres, les Japonais sont en butte au « néo-protectionnisme » des pays neutres et à moitié favorables seulement aux mesures de sauvegarde, un problème que les négociations multilatérales de Genève n'ont pas réglé. Apparemment les Japonais entendent dire aux pays du Sud : *« Nous sommes des vôtres et nous avons à défendre une cause commune. »* Un langage auquel les participants à la conférence de Manille seront peut-être sensibles, d'autant plus que le discours japonais sera agrémenté de propositions de transferts de technologie (assistance et formation d'ingénieurs)

Il semble en tout cas que les Japonais soient cette fois décidés à jouer la carte Nord-Sud et que M. Ohira ne soit pas seulement porteur d'un message de bonne volonté. Une telle politique paraît nécessaire aux Japonais au moins pour deux raisons. Il leur faut d'abord, d'une manière urgente, assurer leurs approvisionnements en matières premières — notamment en énergie — en développant sur des bases solides leurs relations avec les pays producteurs.

Tokyo a, d'autre part, le sentiment que l'appareil de production nippon étant ce qu'il est, les Japonais ne peuvent vivre désormais qu'à l'échelle planétaire. La nécessité de contribuer à la stabilité de certains pays s'impose donc à eux. Car, vu de Tokyo, les Etats-Unis ne semblent plus avoir les réponses adéquates aux situations qui se développent dans le tiers-monde à la suite notamment d'efforts de modernisation trop rapides et déséquilibrés (en Iran hier, demain en Arabie Saoudite ou en Indonésie). L'arriération des secteurs économiques qui, dans les pays en voie de développement, ne sont pas tournés vers les besoins des pays riches leur semble comporter des risques non négligeables d'instabilité politique auxquels ils voudraient remédier en contribuant à un développement plus équilibré. En ce qui concerne l'Asie en particulier, le Japon voudrait bien apparaître à Manille comme un garant de sa stabilité. Bien que la création d'une zone Asie-Pacifique demeure pour l'instant à l'état de projet, les milieux d'affaires nippons l'encouragent, estimant qu'elle permettrait une gestion plus large et plus efficace des crises à venir grâce notamment à l'existence d'une zone yen et à la sauvegarde des communications, autant d'évolutions qui apparaissent en filigrane dans le nouvel intérêt que manifeste le Japon pour le tiers-monde.

PHILIPPE PONS.



(Dessin de KONK.)

M. McNamara insiste plus sur la libéralisation du commerce mondial que sur l'aide financière aux pays en voie de développement

« Pour tirer pleinement parti d'une amélioration du climat des échanges, les pays en voie de développement devront procéder à des ajustements structurels en faveur de leur secteur d'exportation. Cet effort exigera une politique intérieure appropriée en même temps qu'une aide extérieure », a déclaré jeudi 10 mai à la cinquième CNUCED, de Manille, M. Robert S. McNamara, président de la Banque mondiale.

« Je ne saurais trop inviter la communauté internationale, a poursuivi M. McNamara, *à envisager favorablement de renforcer son assistance aux pays du tiers-monde qui entreprennent semblables ajustements structurels afin de promouvoir leurs exportations. (...) Pour ma part, je suis tout à fait disposé à recommander aux administrateurs de la Banque mondiale de prendre en considération ce type de demande d'assistance et d'accorder, le cas échéant, des prêts-programms.*

» A mesure que leurs intérêts légitimes seront protégés par de nouvelles dispositions, et qu'eux-mêmes atteindront un niveau de développement plus élevé, les pays du tiers-monde devront, bien entendu, accepter de réduire les barrières protectionnistes dont ils s'entourent, et même, parvenus à un certain stade, consentir au principe de la réciprocité. Les pays en voie d'industrialisation devraient libéraliser leur politique d'importation, afin de renforcer leur position dans des négociations avec les pays développés, de stimuler leur secteur national d'exportation, et d'ouvrir aux exportations des pays les plus pauvres les marchés des pays relativement riches, conformément au principe qui veut que l'on applique différents règlements selon le stade de développement économique du pays. »

« Nous devons reconnaître, conclu M. McNamara, *que l'amélioration du cadre des échanges internationaux s'inscrit dans un processus continu dont le « Tokyo Round » et toutes les améliorations qui pourraient leur être apportées ne seront couronnés de succès que dans la mesure où ils seront étayés par un mécanisme de surveillance et d'application efficace et acceptable sur le plan politique. »*

La veille, M. Otto Lambsdorff, ministre ouest-allemand de l'économie, aurait proclamé tout haut ce que murmurent la plupart des délégations occidentales. Il a violemment dénoncé, mercredi 9 mai, le montant, très insuffisant selon lui, de l'aide au développement que consentent les pays socialistes et souligné que ces pays n'ont absorbé en 1977 que 3,3 % des exportations du tiers-monde contre 71 % pour les Occidentaux de l'O.C.D.E.

Le ministre fédéral a également lancé des flèches en direction du secrétariat de la CNUCED, souvent accusé par les pays industriels de l'Ouest d'être trop « complaisant » vis-à-vis du bloc socialiste. Il s'est opposé par avance à l'accroissement de compétence auquel aspire cette organisation en déclarant que seules les initiatives du secteur privé peuvent conduire les changements structurels de l'économie mondiale.

Jeudi 10 mai pourtant la Belgique a rompu le « front communautaire » en annonçant une contribution chiffrée — 3 millions de dollars, — au « deuxième guichet » du fonds commun de stabilisation des matières premières.

Selon plusieurs délégués européens présents à Manille, les négociations qu'ils s'étaient déroulées à Bruxelles pour aboutir à une position commune avaient abouti à exclure des engagements chiffrés. Le « deuxième guichet », financé par des contributions volontaires, est destiné aux opérations de commercialisation et à la modernisation des méthodes de production des produits de base dans les pays pauvres.

Autre cavalier seul : celui de M. Ohira, premier ministre japonais (voir ci-contre l'article de Philippe Pons, qui explique la nouvelle politique de Tokyo vis-à-vis des pays en voie de développement).

Le Japon augmentera de 600 millions de dollars en deux ans l'aide publique au développement qu'il consent au tiers-monde, a annoncé le premier ministre nippon.

● *Les droits de douane sur les sucres européens* importés aux Etats-Unis devraient être relevés. Après la plainte déposée en juin 1978 par une association sucrière de Floride, la commission américaine du commerce international a décidé que les importations de sucre en provenance de France, de Belgique et d'Allemagne fédérale, pratiquées à des prix de dumping, étaient préjudiciables aux intérêts des producteurs des Etats-Unis. Le Trésor américain devra en conséquence fixer le montant des taxes compensatrices qui frapperont les sucres visés. En 1978, la France, la R.F.A. et la Belgique avaient exporté 76 000 tonnes de sucre vers les Etats-Unis, contre 10 000 tonnes seulement l'année précédente.

● *Les exportations japonaises d'automobiles ont diminué de 5,5 %* en volume au cours de l'année fiscale 1978 (terminée en mars 1978), par rapport à l'année précédente. Il s'agit de la première baisse jamais enregistrée dans les exportations de l'industrie automobile nippone.

L'INFLATION AUX ÉTATS-UNIS RENFLOUE LES CAISSES DE L'ÉTAT

Washington (*A.F.P.*). — Grâce à l'augmentation des revenus fiscaux résultant de l'inflation, le président Carter pourrait équilibrer son budget et offrir aux Américains une réduction d'impôts de 15 à 20 milliards l'an prochain, estime-t-on à Washington.

Selon un expert du budget, l'inflation a entraîné une telle augmentation des rentrées fiscales que l'administration serait à même d'équilibrer ses comptes dès l'année budgétaire 1981. Le gouvernement fédéral, selon la même source, pourrait même enregistrer à cette date un excédent de 10 à 20 milliards qui pourrait être utilisé pour accorder aux Américains une réduction d'impôts. M. Lyle Gramley, l'un des conseillers économiques de la Maison Blanche, a déclaré que la question d'une réduction d'impôt serait étudiée attentivement au moment de la préparation du budget pour 1981.

[Le déficit prévu pour le budget actuel (1er octobre 1978 - 30 septembre 1979) est de 33,2 milliards de dollars (48,4 pour le budget précédent). Il serait surprenant que le budget américain puisse revenir aussi rapidement à l'équilibre grâce aux seules plus-values de l'inflation. La hausse des prix entraîne aussi un accroissement des dépenses publiques...]

ÉNERGIE

LA NOUVELLE POLITIQUE PÉTROLIÈRE

M. Giraud : le gouvernement pourra contrôler les structures de l'approvisionnement global de la France

Répondant le 9 mai à une question posée à l'Assemblée nationale par M. Michel Duratour, député U.D.F. de la Loire, M. André Giraud, ministre de l'industrie, a donné plusieurs précisions sur la nouvelle politique pétrolière française (*le Monde* du 9 mai).

Après avoir indiqué que M. Debré (R.P.R.) avait posé une question sur le même sujet, et que M. Schvartz (R.P.R.) avait aussi manifesté son émotion, M. Giraud a poursuivi :

« La loi du 30 mars 1928 a donné à l'Etat le monopole de l'importation et de la mise à la consommation après raffinage des produits pétroliers. Il ne l'exerce pas lui-même mais en charge des industriels qu'il choisit. Il leur délivre des autorisations par décret.

» Cette loi de 1928 n'est pas en contradiction avec le traité de Rome. Il pouvait y avoir et il y a eu parfois contestation sur certaines de ses modalités d'application, que l'on disait contraires aux dispositions sur la non-discrimination et la libre circulation des produits. Mais la commission de Bruxelles n'a pas présenté de demande officielle de modification de notre régime.

» Les objectifs de la politique pétrolière française — celle-ci n'en présentant pas moins une continuité — ont évolué avec le temps.

» Après la mise en place d'une industrie du raffinage, puis sa reconstruction, ce furent l'écoulement des bruts de la zone franc et enfin la constitution de groupes pétroliers français. Il n'est pas question de mettre en cause la loi de 1928, dont les dispositions sont plus que jamais appropriées à la situation. Il faudrait d'ailleurs que le Parlement soit saisi d'un projet et le gouvernement n'a pas l'intention d'en déposer un.

» Dans la situation actuelle, nos objectifs fondamentaux sont la sécurité d'approvisionnement et l'allégement de la facture pétrolière. C'est en fonction de ces objectifs que le gouvernement a décidé de sélectionner les opérateurs industriels lors du prochain renouvellement des autorisations spéciales. Les candidats devront présenter, faire appliquer et respecter un programme d'approvisionnement en pétrole brut et produits pétroliers. Ainsi, le gouvernement pourra contrôler les structures de notre approvisionnement global et les faire évoluer selon les intérêts du pays.

» La légitimité de la position du gouvernement n'a pas été mise en cause à Bruxelles. Sa formulation peut se faire en termes objectifs puisqu'elle repose sur les structures du programme d'approvisionnement. Le gouvernement a préparé une nouvelle formulation des autorisations spéciales qui devrait éviter toute contestation. Les décisions prises après consultation du Conseil d'Etat figurent dans la notice publiée à l'occasion du renouvellement des autorisations spéciales.

» Il n'est pas question de libérer les prix des produits pétroliers. S'il y a eu des études faites sur cette possibilité, c'est à une époque où le marché était différent ; mais sa situation actuelle ne permet pas de l'envisager. D'autant moins que nous assistons actuellement à un dérèglement complet du marché international qui, comme l'a dit le premier ministre lundi soir à la télévision, se caractérise par une spéculation éhontée sur le marché de Rotterdam. Le gouvernement français a proposé à nos partenaires européens que ce marché soit soumis à observation ; le Conseil des Communautés a accepté, et cette disposition est entrée en vigueur le 27 mars. Le gouvernement français va demander à la prochaine réunion du Conseil que ce marché soit soumis à des prix plafonds. Le directeur de l'énergie et des matières premières, qui prépare la réunion du 17 mai, examine avec ses collègues comment cette proposition pourrait être mise en œuvre.

LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS DU JOUR		UN MOIS		DEUX MOIS		SIX MOIS	
	+ bas	+ haut	Rep + ou Dep —		Rep + ou Dep —		Rep + ou Dép. —	
$ E.-U. ..	4,3665	4,3715	— 140	— 110	— 280	— 240	— 740	— 680
$ can. ...	3,7675	3.7735	— 170	— 130	— 310	— 260	— 680	— 615
Yen (100)	2,0520	2.0570	+ 20	+ 60	+ 55	+ 100	+ 235	+ 295
DM	2,3040	2,3085	+ 35	+ 65	+ 55	+ 90	+ 175	+ 230
Florin ..	2,1180	2,1220	— 10	+ 15	— 20	+ 15	— 40	+ 10
F.B. (100)	14,4070	14,4310	— 105	— 15	— 260	— 100	— 810	— 510
F.S.	2,5485	2,5535	+ 105	+ 135	+ 215	+ 255	+ 675	+ 735
L. (1 000).	5,1620	5,1730	— 225	— 175	— 435	— 365	—1240	—1145
£	9,0020	9,0160	— 405	— 340	— 780	— 695	—1970	—1825

TAUX DES EURO-MONNAIES

DM	4 15/16	5 5/16	5 3/16	5 9/16	5 5/16	5 11/16	5 15/16	6 5/16
$ E.-U. ..	3 11/16	4 1/16	10 3/8	10 3/4	10 9/16	10 15/16	11	11 3/8
Florin ...	6 3/8	7 1/8	6 7/8	7 5/16	7 3/16	7 9/16	7 13/16	8 3/16
F.B. (100).	5	6 1/4	7 1/4	8	7 3/4	8 1/2	8 1/2	9 1/4
F.S.	3/8	7/8	1	1 3/8	1 1/2	1 5/8	2 1/8	2 1/2
L. (1 000).	8 3/4	9 3/4	10 1/2	11 3/4	11	12 1/4	11 1/2	12 3/4
£	11 1/2	12 1/2	11 3/4	12 9/16	11 3/4	12 9/16	11 15/16	12 11/16
Fr. franc..	7 7/8	8 3/8	8 3/4	9 3/8	8 3/4	9 3/8	9	9 1/2

Nous donnons ci-dessus les cours pratiqués sur le marché interbancaire des devises tels qu'ils étaient indiqués en fin de matinée par une grande banque de la place.

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS



SICOTEL

EXERCICE 1978
PROCHAINE INTRODUCTION EN BOURSE

La Société immobilière et de construction hôtelière SICOTEL Sicomi a été créée en 1971 sous le patronage de la Société générale et du Crédit hôtelier, avec le concours de divers investisseurs institutionnels, pour financer principalement l'achat ou la construction d'hôtels dont elle est propriétaire et qu'elle donne en location (location simple ou crédit-bail) à des exploitants hôteliers. Ces derniers sont pour l'essentiel des chaînes hôtelières adaptées aux méthodes modernes de gestion, implantées surtout dans des villes importantes ou à proximité, mais également des hôteliers indépendants, souvent affiliés de ces chaînes, ou qui ont su faire preuve de leur capacité de gestion.

Avec 656 millions d'engagements (dont 236 millions de francs en location simple), SICOTEL est la première Sicomi dans le secteur hôtelier. Ses fonds propres (capital, réserves, amortissements réinvestis) atteignent 227 millions de francs.

L'assemblée générale ordinaire du 2 mai 1979 a approuvé les comptes de l'exercice 1978. Sur le plan de la rentabilité, celui-ci s'est traduit par une progression sensible — de 15 % — du bénéfice, qui atteint 22,66 millions de francs, grâce notamment à l'augmentation importante des recettes d'indexation (+ 50 %).

Le dividende a été fixé à 10,25 F par action contre 9,25 F au titre de l'exercice précédent. Il sera mis en paiement le 15 mai 1979. L'amélioration progressive du rendement des locations ordinaires et des opérations de crédit-bail les plus anciennes, la mise en place de nouvelles opérations financées sur ressources d'emprunts doivent permettre de confirmer au cours des prochaines années cette progression des résultats.

Devant la persistance d'un climat hôtelier favorable, tant au plan de l'exploitation qu'à celui des investissements, le conseil a décidé d'introduire en Bourse SICOTEL. Une note d'information mise à la disposition du public a reçu le visa de la C.O.B. en date du 18 avril 1979. La date d'admission à la Cote officielle est prévue pour le 22 mai 1979. Le prix d'offre minimum est fixé à 130 F par action de 100 F. A ce prix, le taux de rendement, sur la base du coupon 1978, ressort à 7,9 %.

Les perspectives d'expansion du patrimoine immobilier sont bonnes. Au cours des quatre premiers mois de 1979, les nouveaux engagements ont représenté 51 millions de francs d'opérations de crédit-bail, soit presque le montant de la production de l'exercice 1978 (55 millions de francs). Il faut d'ailleurs noter une certaine diversification des activités dans des immeubles de bureaux situés dans la région parisienne, et qui seront loués en location simple ou en crédit-bail à des sociétés de tout premier plan. Dans l'hôtellerie persiste un bon courant d'affaires, principalement dans le financement des deux étoiles en province, de la rénovation d'hôtels anciens de centre ville, ou dans la construction d'hôtels-résidences.

Comme par le passé, les hôtels et restaurants bénéficieront des prêts du Crédit hôtelier et du Crédit national (notamment sur ressources du F.D.E.S.) environ pour la moitié des financements. Pour couvrir l'autre moitié, l'assemblée générale ordinaire de SICOTEL du 2 mai 1979 a autorisé le conseil à émettre des emprunts obligataires à concurrence de 150 millions de francs. Le conseil du même jour a décidé d'utiliser cette autorisation à hauteur de 50 millions de francs maximum. La société souhaite réaliser cette opération prochainement dans le cadre d'un emprunt groupé, dès l'obtention des accords nécessaires.

L'indexation des nouvelles opérations mises en place sur ces concours viendra renforcer le rendement des fonds propres que l'on peut considérer, sur la base des engagements acquis à ce jour, comme intégralement indexés à travers l'indexation habituelle des loyers et à travers la participation de SICOTEL au chiffre d'affaires ou aux résultats de certains hôtels.

Moulinex

Résultats consolidés 1978 (en milliers de francs)
Rappel 1977-1978. Variation %

Résultat bénéficiaire total	56 689	35 298	— 37,74
Chiffre d'affaires	1 691 589	1 960 130	+ 15,88
Résultat d'exploitation	193 234	153 490	— 20,57
Situation nette totale	521 660	593 924	+ 13,85

A partir du résultat de la société mère, les principaux retraitements suivants ont été effectués pour parvenir aux résultats consolidés :

— Résutat de la société mère		53 609
• Sous-déduction de la reprise de la provision pour investissements 1973		— 14 240
— Résultat d'activité de la maison mère		39 369
Ce résultat est modifié par les éléments ci-après concernant les filiales :		
— Dividendes perçus en 1978	— 1 572	
— Résultats bénéficiaires	+ 10 521	
— Résultats déficitaires	— 19 517	
— Retraitements divers	+ 6 497	
Total des résultats consolidés		35 298
Dont :		
— Résultats nets du groupe	35 246	
— Résultats nets des minoritaires	52	

UNIBAIL

L'assemblée générale ordinaire s'est réunie le 8 mai 1979 et a approuvé les comptes de l'exercice 1978, se soldant par un bénéfice de 38,36 millions contre 28,55 millions en 1977 (en progression de 34 %), pour un capital porté de 119,27 à 143,03 millions par conversion d'obligations.

Elle a décidé la mise en distribution de 22,75 F par action (20,35 F l'année précédente) ; ce dividende sera mis en paiement à partir du 16 mai 1979 contre remise du coupon n° 10.

L'assemblée a reconduit pour une nouvelle période de six ans le mandat d'administrateur du Crédit du Nord, qui venait à échéance.

En revanche, la Compagnie générale de banque - SOFICAM, dont le mandat d'administrateur est également échu, a décidé de ne pas en demander le renouvellement.

Enfin, l'assemblée a pris acte de la démission de son poste de la compagnie d'assurance sur la vie du Groupe d'assurance mutuelle de France (SAVIGAMF).

BANQUE OTTOMANE

Il est porté à la connaissance de MM. les actionnaires de la Banque ottomane que par décision de l'assemblée générale, tenue à Londres le 9 mai 1979, un dividende de 3 livres sterling et 10 pence par action sera payé, à partir du 8 juin 1979, contre remise du coupon n° 106.

Le paiement aura lieu à :

— Londres : à la Banque ottomane, 23 Fenchurch Street E.C. 3 P., 3 E.D., et au cours du change sur Londres ;

— Paris : à la Banque ottomane, 7, rue Meyerbeer ;

— Istanbul : au siège central de la banque.

Le montant revenant aux parts de fondateur, soit 334,36 livres par part entière, sera payé aux mêmes dates, lieux et places contre remise du coupon n° 49.

INTRAFOR COFOR

Le conseil d'administration d'Intrafor Cofor réuni, le 3 avril 1979, a arrêté les comptes de l'exercice 1978 qui se soldent par un bénéfice net de 4,2 millions de francs après 13,1 millions de francs d'amortissements. Le cash-flow net qui était de 15,2 millions de francs en 1977 passe donc à 17,3 millions de francs en 1978.

Le chiffre d'affaires hors taxes de l'exercice 1978 s'est élevé à 167,47 millions de francs, soit une augmentation de 8 % sur celui de l'exercice 1977, la quote-part des travaux réalisés à l'étranger ayant progressé de près de 50 %.

Les perspectives pour l'année en cours sont normales et le développement de l'activité à l'étranger sera poursuivi.

Il sera proposé à l'assemblée générale ordinaire convoquée pour le 12 juin 1979 de mettre en distribution une somme de 2 millions de francs correspondant à un dividende de 14,50 F auquel sera attaché un avoir fiscal de 7,25 F, ce qui donne par action un total de 21,75 F. L'an dernier le dividende majoré de l'avoir fiscal avait été de 18,75 F

S.D.R. EXPANSO

(SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL DU SUD-OUEST)

L'assemblée générale des actionnaires s'est réunie le 7 mai 1979, à Bordeaux, sous la présidence de M. de Tavernost.

ACTIVITÉ

L'exercice 1978 a enregistré une progression de l'activité malgré un environnement économique difficile et la faiblesse des investissements productifs industriels.

Dans le domaine du renforcement des fonds propres des P.M.I., 31 participations en capital ont été décidées, dont 16 effectivement versées, pour 4 274 000 francs. Près de la moitié concerne la création de petites unités industrielles.

Dans le domaine du renforcement des fonds permanents des entreprises, Expanso a émis 85 millions d'emprunts qui ont permis de financer 59 prêts à long terme au profit d'entreprises régionales auxquelles il y a lieu d'ajouter 14 prêts spéciaux accordés à des entreprises exportatrices ou réalisant des économies d'énergie.

En tant que Société de caution mutuelle régionale, Expanso a cautionné 48 millions avec la Caisse des marchés d'Etat (contre 27 en 1977) dans le cadre des crédits à moyen terme d'équipement.

RÉSULTATS DE L'EXERCICE 1978

Le bénéfice d'exploitation après amortissement et provisions affectées s'élève à 4 097 000 francs (contre 3 450 000 francs en 1977).
concernant le rôle futur des S.D.R.

Après impôt et provisions non affectées, le bénéfice net ressort à 2 686 000 francs (contre 2 117 000 en 1977).

L'assemblée a décidé de distribuer 7,50 % par action au titre de l'exercice 1978 sur la totalité du capital qui a été augmenté en 1977, ce qui représente, avoir fiscal compris, un rendement brut de 11,25 %.

AUGMENTATION DE CAPITAL

Il a été décidé de porter le capital de 13 320 000 francs à 22 200 000 francs afin de doter la Société de moyens accrus pour ses interventions en fonds propres dans les entreprises performantes régionales.

Les nouvelles actions créées jouissance 1er janvier 1979 seront émises à 110 francs et négociables à la Bourse de Bordeaux.

CONVENTIONS

Les engagements pris lors de la convention passées avec l'Etat en mai 1976 (doublement du capital social affecté à de nouvelles prises de participations) sont d'ores et déjà dépassés.

La convention passée avec l'E.P.R. (contre-garantie partielle pour certains concours à risques particuliers) a concerné dix dossiers en 1978.

La convention concernant un fonds de garantie constitué par la Chambre de commerce de Bordeaux pour des petits dossiers va être étendue à l'ensemble des Chambres de commerce et d'industrie de la région.

CONSEIL

A l'issue de l'assemblée, un conseil d'administration a coopté comme administrateur M. François Bienabe qui est à la direction d'Expanso depuis l'origine.

Enfin le président, au cours d'un déjeuner qui a réuni un grand nombre de personnalités régionales, a évoqué les différents projets qui sont à l'étude, que ce soit dans le récent rapport « Mayoux » ou dans le cadre du plan du Grand Sud-Ouest. Ils intéressent les trois régions d'Aquitaine, de Midi-Pyrénées te de Languedoc-Roussillon et

De Dietrich

Le conseil d'administration a arrêté dans sa séance du 8 mai 1979 le scomptes de l'exercice 1978 du groupe De Dietrich.

Conformément à la loi, il a été procédé à la réévaluation des biens amortissables des sociétés du groupe. Cette opération a dégagé une provision spéciale de réévaluation de 25,5 millions de francs après la prise en charge au compte d'exploitation d'un complément d'amortissement de 4,1 millions de francs au titre de l'exercice 1978. Il est rappelé que la réévaluation des biens non amortissables avait été comptabilisée dans les comptes de l'exercice 1976.

Le chiffre d'affaires, hors taxes, de l'exercice 1978 s'est élevé à 1 067,85 millions de francs contre 940,42 millions en 1977.

Dans le chiffre de 1978 n'est plus inclus celui réalisé par le département «Appareils de voie» dont l'activité a été apportée à la société De Dietrich - Appareils de voie avec effet du 1er janvier 1978.

A structure égale, le chiffre d'affaires s'établirait à 1 145 millions de francs, en augmentation de 21,7 %.

Les ventes à l'exportation ont atteint 150,298 milloins (appareils de voie compris), en augmentation de 10,5 % sur 1977.

Après dotation aux amortissements d'une somme de 35,40 millions de francs contre 32,800 millions en 1977 et la constitution des provisions pour impôt sur les sociétés de 26 433 millions, pour participation des salariés aux fruits de l'expansion de 3 640 millions et de diverses autres provisions pour 3 956 millions, les résultats du groupe se comparent à ceux de l'exercice précédent comme suit :

Bénéfice de l'exercice ....
Plus values nettes de cession d'actifs
Redistribution des filiales ....
Groupement Forestier ....
Prime d'apport :
De Dietrich-Appareils de voie ..

1977	1978
16 651 198,20	18 285 201,60
4 070 014,87	819 074,96
1 963 804,20	2 254 780
24 027 736,93	
	9 803 141,74
46 712 754,20	31 162 197,90

L'apport par la société De Dietrich et Cie et par sa filiale De Dietrich-Mécanique de leur activité « appareils de voie » à la société De Dietrich - Appareils de voie a dégagé une plus value d'apport de 9 803 millions de francs dans les résultats en 1978. Les parties prenantes dans cette opération ont par une deuxième opération apporté leurs actions à la société SOCADER (Société de construction d'appareils de voie De Dietrich - Rodange) au capital de 48 368 000 francs — et ont reçu en contrepartie 50 % du capital de cette dernière.

Le montant des engagements de dépenses au titre des investissements a représenté 46 millions de francs dont 36,6 millions de francs ont été comptabilisés au titre de l'exercice 1978.

Le conseil a arrêté l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire qui sera convoquée pour le 21 juin 1979.

Il proposera la mise en distributoin d'un dividende de 36,75 F (dont 12,25 F d'avoir fiscal) contre 32,70 F en 1978, soit une distribution totale de 7 576 millions.

A fin mars 1979, le chiffre d'affaires hors taxe totalise 341,6 millions de francs (+ 37 %), conforme aux prévisions établies pour l'exercice en cours.

Il se compare toutefois à un premier trimestre 1978 caractérisé par une conjoncture maussade.

Le montant des exportations s'élève à 40,1 millions de francs (+ 31 %).

BANQUE OTTOMANE

L'assemblée générale annuelle s'est tenue à Londres le 9 mai 1979 sous la présidence de M. M.J. Babington-Smith.

Le bilan au 31 décembre 1978 qui a été soumis aux actionnaires se totalise par 368 008 004 £ contre 350 034 958 au 31 décembre 1977.

Le compte de profits et pertes, compte tenu seulement des profits effectivement convertis en livres sterling au 31 décembre dernier, fait apparaître un bénéfice de 2 321 934 £. Après déduction d'une somme de 600 000 £ à titre d'affectation aux réserves, il reste un montant disponible de 1 721 934 £ et le comité a proposé la distribution d'un dividende de 3 livres sterling et 10 pences par action, ce qui entraînera le paiement, aux parts de fondateur, d'un montant de 334,36 £ par part entière.

Après avoir parlé de l'activité de la banque pour l'année écoulée, le président a répondu à diverses questions qui lui ont été posées.

L'assemblée générale a approuvé les résolutions qui lui étaient soumises et a décidé que le dividende de 3 livres sterling et 10 pences ainsi que la répartition de 334,36 £ aux parts de fondateur seront mis en paiement à partir du 8 juin 1979 à Londres, Paris et Istanbul.

CREDIT LYONNAIS

EUROPARTENAIRES :
Banco di Roma
Banco Hispano Americano
Commerzbank

SITUATION AU 3 AVRIL 1979

La situation au 3 avril 1979 s'établit à 251 084 millions contre 251 814 millions au 28 février 1979. Au passif, les comptes d'Instituts d'Émission, Trésor Public, Comptes Courants Postaux se chiffrent à 11 400 millions de francs et les comptes de Banques, Organismes et Établissements Financiers à 63 230 millions de francs. Les ressources fournies par la Clientèle totalisent 125 376 millions de francs. A l'actif, les comptes de Banques, Organismes et Établissements Financiers s'élèvent à 77 056 millions de francs, les Crédits à la Clientèle à 106 669 millions de francs et les comptes ordinaires débiteurs de la Clientèle à 13 618 millions de francs.

(Publicité)

PRÉFECTURE DE LA SEINE-MARITIME

DIRECTION DE LA RÉGLEMENTATION GÉNÉRALE ET DE L'ENVIRONNEMENT
Service de l'Environnement. — 5e Bureau. — Téléphone : poste 539

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTES PUBLIQUES

Le préfet de la région de Haute-Normandie, préfet de la Seine-Maritime, fait connaître qu'il sera procédé simultanément, du 9 mai au 5 juillet 1979 inclus, à quatre enquêtes publiques relatives au projet présenté par ELECTRICITE DE FRANCE (service national) en vue de l'implantation d'une centrale nucléaire sur le territoire des communes de Penly et Saint-Martin-en-Campagne :

1) Une enquête portant à la fois sur l'utilité publique du projet de construction de la centrale et de ses installations annexes sur le territoire des communes de Penly, Saint-Martin-en-Campagne, Criel-sur-Mer, Tocqueville-sur-Eu, Biville-sur-Mer, Belleville-sur-Mer et sur la modification du plan sommaire d'urbanisme de la commune de Saint-Martin-en-Campagne.

2) Une enquête parcellaire dans les communes de Saint-Martin-en-Campagne, Criel-sur-Mer et Belleville-sur-Mer sur le projet d'expropriation pour cause d'utilité publique des immeubles nécessaires à la construction de la centrale et de ses installations annexes.

3) Une enquête portant sur l'Utilité publique des travaux de construction de la desserte ferroviaire de la centrale sur le territoire des communes de Brunville, Gouchaupre, Greny, Guilmecourt, Penly, Saint-Martin-en-Campagne, Saint-Quentin-au-Bosc et Tourville-la-Chapelle.

4) Une enquête de commodo et incommodo de demande de concession d'établissement et d'utilisation d'endigage sur le domaine public maritime au droit des communes de Penly et Saint-Martin-en-Campagne.

La commission d'enquête, dont le siège est à la préfecture de la Seine-Maritime, comprendra :

— M. CHABOT René, conservateur des hypothèques honoraires, président de la commission ;
— M. FECAMP Michel, membre de la Chambre de commerce et d'industrie de Dieppe ;
— M. PALFRAY Daniel, membre de la Chambre d'agriculture de la Seine-Maritime.

Pendant toute la durée de l'enquête, les pièces des dossiers ainsi que les registres relatifs à toutes ces enquêtes seront déposés à la préfecture de la Seine-Maritime à Rouen.

Pendant la même période, un exemplaire des dossiers et des registres seront également déposés :

1. a) Concernant l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique du projet de construction de la centrale nucléaire et de ses installations annexes :

à la sous-préfecture de Dieppe et dans les mairies des communes d'Ancourt, Assigny, Bellengreville, Belleville-sur-Mer, Breneval-le-Grand, Biville-sur-Mer, Bracquemont, Brunville, Criel-sur-Mer, Derchigny, Glicourt, Gouchaupre, Greny, Guilmecourt, Intraville, Penly, Saint-Martin-en-Campagne, Saint-Quentin-au-Bosc, Sauchay, Tocqueville-sur-Eu, Touffreville-sur-Eu, Tourville-la-Chapelle ;

b) Concernant l'enquête relative à la modification du plan sommaire d'urbanisme : à la sous-préfecture de Dieppe et à la mairie de Saint-Martin-en-Campagne.

2. Concernant l'enquête parcellaire : à la sous-préfecture de Dieppe et dans les mairies de Saint-Martin-en-Campagne, Belleville-sur-Mer et Criel-sur-Mer.

3. Concernant l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique relative à l'embranchement ferroviaire :

à la sous-préfecture de Dieppe et dans les mairies de Brunville, Gouchaupre, Greny, Guilmecourt, Penly, Saint-Martin-en-Campagne, Saint-Quentin-au-Bosc et Tourville-la-Chapelle.

4. Concernant l'enquête de commodo et incommodo relative à l'utilisation du domaine maritime : à la sous-préfecture de Dieppe et dans les communes littorales de Bracquemont, Belleville-sur-Mer, Berneval-le-Grand, Saint-Martin-en-Campagne, Penly, Biville-sur-Mer, Tocqueville-sur-Eu et Criel-sur-Mer.

Du 9 mai au 5 juillet 1969 inclus, les registres d'enquêtes déposés à la préfecture, à la sous-préfecture et dans les mairies seront tenus à la disposition du public pour recevoir ses observations sur les divers projets, du lundi au vendredi, de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures et le samedi de 9 heures à 12 heurse (à l'exclusion des jours fériés).

Pendant la durée des enquêtes, les observations pourront également être adressées par écrit au président de la commission d'enquête à la préfecture de la Seine-Maritime à Rouen.

La réception du public par les commissaires-enquêteurs s'effectuera dans les conditions suivantes :

— à la préfecture de la Seine-Maritime pendant les 3 derniers jours de l'enquête, soit les 3, 4 et 5 juillet 1979 de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures ;
— à la sous-préfecture de Dieppe le 2 juillet 1979 de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures ;
— à la mairie de Penly le 3 juillet 1979 de 14 heures à 17 heures et le 5 juillet 1979 de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures ;
— à la mairie de Saint-Martin-en-Campagne le 3 juillet 1979 de 9 heures à 12 heures et le 4 juillet 1979 de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures.

Il pourra être pris connaissance des conclusions motivées de la commission d'enquête qui seront déposées un mois après la clôture des enquêtes à la préfecture de Seine-Maritime à Rouen, à la sous-préfecture de Dieppe ainsi qu'aux mairies des communes concernées.

LES MARCHÉS FINANCIERS

PARIS
9 MAI

Nouvel envol de l'or

Le marché de l'or français fait cavalier seul. En effet, contrairement aux indications en provenance des marchés véritablement internationaux (Londres, Chicago), le lingot a poursuivi son envolée et s'est établi mercredi à un nouveau record historique de 37 490 francs (+ 770 francs). Deux explications couraient les travées du sous-sol du Palais Brongniart où se tiennent les professionnels du métal jaune : d'abord, Paris est la seule place à subir une taxe de 4 % applicable aux vendeurs, ce qui a sans doute pour effet de freiner les prises de bénéfices voire les « allers-retours » spéculatifs.

Ensuite, il est probable que la hausse du 8 mai, particulièrement mise en valeur par les médias, a incité nombre d'épargnants de province à passer des ordres d'achats qui sont venus à point nommé renforcer un marché qui avait toutes raisons de s'effriter pour le moins.

La clientèle de l'« or-papier » se montrerait-elle plus raisonnable ? En tout cas, la rente 7 % 1973 indexée sur le lingot a légèrement baissé, tandis que le « 4 1/2 % 1973 » indexé sur le napoléon a enregistré un gain marginal. La pièce française de 20 francs a pourtant, elle aussi, progressé à 303,90 francs, contre 300,80 francs.

Sur le marché des actions, nettement moins fiévreux quoique relativement actif, la tendance a été un peu plus soutenue. Après la forte baisse des deux séances précédentes (3 % au total), il était logique qu'une réaction technique se produise. Plus ou moins « aidée » par quelques investisseurs institutionnels, elle aura au moins permis à l'indicateur instantané de ne pas baisser (+ 0,2 % en clôture). Ce sont d'abord les valeurs pétrolières qui ont profité de cette amélioration. « Les discours alarmistes en provenance de Matignon ne peuvent pas avoir que des inconvénients », *ironisait un professionnel.*

LONDRES

La baisse des cours se ralentit un peu malgré la crainte d'une accélération de la spirale inflationniste. L'indice des industrielles perd 1,4 point à 537,5. Irrégularité des pétroles. Effritement des fonds d'Etat. Baisse des mines d'or.

Or (ouverture) (dollars) 251 70 contre 247 95

VALEURS	CLOTURE 9/5	COURS 10/5
Beecham	707	703
British Petroleum (1)	11 56	11 7/8
Courtaulds	109	108
De Beers	357	358
Imperial Chemical	400	398
Rio Tinto Zinc Cor.	334	332
Shell	800	796
Vickers	298	291
War Loan 3 1/2 %	33 1/4	33 3/8
*West Driefontein	38 ..	38 3/4
*Western Holdings	22 1/2	22 7/8

(*) En dollars U.S., net de prime sur le dollar investissement.
(1) En livres.

NOUVELLES DES SOCIÉTÉS

DE DIETRICH. — Bénéfice net de l'exercice 1978 : 18,28 millions de francs contre 16,65 millions en 1977. Dividende global : 36,75 F contre 32,70 F.

NESTLÉ S. A. — En 1978, la société a réalisé un bénéfice net de 231,6 millions de francs suisses contre 232,1 millions en 1977.

SIEMENS. — Le bénéfice net consolidé du groupe pour le premier semestre (30 septembre - 30 mars 1979) de l'exercice en cours s'est élevé à 280 millions de deutschemarks contre 277 millions un an plus tôt.

I. T. T. — Bénéfice net sans précédent pour le premier trimestre de 1979 : 209,08 millions de dollars contre 158,36 millions un an plus tôt.

GRANDS MOULINS DE CORBEIL. — Bénéfice net pour 1978 : 0,23 million de francs (dont 2,12 millions de plus-values à long terme) contre 1,70 million. Dividende supprimé contre 15 F pour 1977.

BANQUE DE PARIS ET DES PAYS-BAS. — Bénéfice net pour 1978 : 84,40 millions de francs contre 71,57 millions. Dividende global inchangé à 21 F.

ROUGIER ET FILS. — Perte nette consolidée pour 1978 : 14,47 millions de francs contre un bénéfice de 8,21 millions.

Taux du marché monétaire

Effets privés .... 7 ... %

NEW-YORK

Légère reprise technique

Le mouvement de baisse de ces derniers jours a-t-il été trop rapide ? Toujours est-il qu'après avoir subi un net coup d'arrêt mardi le recul s'est mué en une légère avance mercredi à Wall Street. L'indice Dow Jones a terminé la séance en progrès de 3,73 points à 838,62.

Le volume des échanges a quelque peu diminué, 27,80 millions d'actions ayant été traitées contre 32,85 millions la veille. Finalement, sur 1 892 valeurs cotées, 854 ont monté, 609 ont baissé et 429 sont restées inchangées.

« Il s'agit avant tout d'un sursaut technique ». Tel était l'avis le plus largement répandu autour du Big Board, où les analystes soulignaient que la toile de fond du marché n'a pas changé. L'on craint toujours une prochaine hausse des taux d'intérêt...

VALEURS	COURS 8 5	COURS 9 5
Alcoa	52 1/2	52 3/8
A.T.T.	58 3/8	58 1/4
Boeing	41 ...	40 3/8
Chase Manhattan Bank	34 ...	33 3/4
Du Pont de Nemours	132 3/4	133
Eastman Kodak	60 7/8	60 3/8
Exxon	51 1/8	51 ...
Ford	42 1/8	43 1/4
General Electric	48 3/4	49 1/4
General Foods	31 1/4	31 ...
General Motors	58 1/2	59 7/8
Goodyear	16 5/8	16 1/2
I.B.M.	312 .	310 .
I.T.T.	28 5/8	28 3/8
Kennecott	21 5/8	22 ...
Mobil Oil	76 ...	76 5/8
Pfizer	38 ...	38 ...
Schlumberger	74 ...	73 7/8
Texaco	25 1/2	25 1/2
U.A.L. Inc.	23 3/4	23 7/8
Union Carbide	36 1/4	36 5/8
U.S. Steel	22 3/4	22 5/8
Westinghouse	17 ...	16 7/8
Xerox	58 1/4	57 7/8

INDICES QUOTIDIENS
(INSEE. Base 100 : 29 déc. 1978)

	8 mai	9 mai
Valeurs françaises ..	104,1	105
Valeurs étrangères ..	123,5	123,8

Cie DES AGENTS DE CHANGE
(Base 100 : 29 déc. 1961)

Indice général	89,9	89,6

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	8 5	10 5
1 dollar (en yens) ..	214 75	213 ..

BOURSE DE PARIS - 9 MAI - COMPTANT

VALEURS	% du nom.	% du coupon	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
3 %	37 50	1 816	GAN (Sté) Centr.	863	864	Laffitte-Bail	188	190	Immuinvest	129 90	128
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

MARCHÉ A TERME

Compte tenu de la brièveté du délai qui nous est imparti pour publier la cote complète dans nos dernières éditions, des erreurs peuvent parfois figurer dans les cours. Elles sont corrigées dès le lendemain dans la première édition.

La Chambre syndicale a décidé, à titre expérimental, de prolonger, après la clôture, la cotation des valeurs ayant été l'objet de transactions entre 14 h. 15 et 14 h. 30. Pour cette raison, nous ne pouvons plus garantir l'exactitude des derniers cours de l'après-midi.

Compensation	VALEURS	Précéd. clôture	Premier cours	Dernier cours	Compt. premier cours
790	4,5 % 1973	883	870	869 80	869
2980	C.N.E. 3 %	3615	3600	3598	3593
325	Afrique Occ.	314	322	323	324 90
395	Air Liquide	390	390 10	391 50	390
94	Als. Part. Ind.	92	91 90	91 90	91 10
345	Als. Superm.	336	322	322	322
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

VALEURS DONNANT LIEU A DES OPERATIONS FERMES SEULEMENT
o : offert ; C : coupon détaché ; d : demandé ; * droit détaché

COTE DES CHANGES — COURS DES BILLETS AUX GUICHETS

MARCHE OFFICIEL	COURS préc.	COURS 9 5	Achat	Vente
Etats-Unis ($ 1)	4 374	4 374	4 250	4 450
Allemagne (100 DM)	230 630	230 730	222	236
Belgique (100 F)	14 443	14 434	13 800	14 300
Pays-Bas (100 fl.)	212 420	212 250	207	218
Danemark (100 krd)	82 180	81 840	80	85
Norvège (100 k)	84 410	84 510	81 500	86 500
Grande-Bretagne (£ 1)	9 038	9 046	8 850	9 350
Italie (1 000 lires)	5 184	5 169	5	5 400
Suisse (100 fr.)	255 390	255 360	245	258
Suède (100 krs)	99 460	99 550	95 500	101
Autriche (100 sch.)	31 365	31 360	30 750	32 250
Espagne (100 pes.)	6 614	6 624	6 400	6 900
Portugal (100 esc.)	8 925	8 925	8 600	10 500
Canada ($ can. 1)	3 785	3 777	3 640	3 870
Japon (100 yens)	2 029	2 061	1 880	1 980

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 9 5
Or fin (kilo en barre)	36000	36800
Or fin (en lingot)	36720	37490
Pièce française (20 fr.)	300 80	303 90
Pièce française (10 fr.)	220	225
Pièce suisse (20 fr.)	293	295 40
Union latine (20 fr.)	270	275
Souverain	354 50	358
Pièce de 20 dollars	1570	1582
Pièce de 10 dollars	853	859
Pièce de 5 dollars	500	
Pièce de 50 pesos	1498 50	1448 50
Pièce de 10 florins	300	297 50

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

Le numéro du « Monde » daté 10 mai 1979 a été tiré à 577 273 exemplaires.

La direction d'Usinor-Longwy a levé les mesures de chômage technique

La direction d'Usinor-Longwy a décidé de mettre fin, ce jeudi 10 mai à 6 heures, au chômage technique qui touchait, depuis le 27 avril, huit cents salariés des hauts fourneaux, des gros trains de laminage et de l'agglomération du minerai. Dans le même temps, elle a appelé à la reprise générale du travail, qui concerne, selon elle, trois mille trois cents ouvriers en grève « déclarée ou de fait », et les accès aux diverses installations d'Usinor-Longwy étaient libres ce jeudi matin.

La réponse du personnel ouvrier devrait être connue en fin de matinée : les syndicats C.G.T. et C.F.D.T. ont en effet organisé un vote à bulletin secret dans l'enceinte de l'usine d'Herserange (Meurthe-et-Moselle).

Enfin, le comité régional C.G.T. de Lorraine appelle pour le vendredi 11 mai à une « journée régionale de riposte contre l'attitude du pouvoir et du patronat, qui multiplient les provocations et utilisent la violence contre les travailleurs de la sidérurgie.

Les sidérurgistes sont partagés entre la lassitude et l'exaspération

De notre envoyé spécial

Longwy. — « *Ici votre radio libre Lorraine-Cœur d'acier. Les militants de la C.G.T. saluent tous les habitants de Longwy et tous les sidérurgistes lorrains. Longwy vivra, Usinor vivra...* » Au sommet de l'église Saint-Dagobert — une pauvre église ouvrière de Longwy-Haut. — l'antenne de la radio libre cégétiste, installée avec l'assentiment du curé, gêne sans doute quelques paroissiens : mercredi 9 mai, une alerte àla *bombe a été déclenchée* à la suite de coups de téléphone menaçants. Un engin explosif, toutefois désamorcé, a été découvert dans l'église.

La nuit précédente, devant l'émetteur installé dans le hall de la mairie annexe de Longwy, un jeune militant de la C.G.T., membre d'un piquet de garde, avait été roué de coups par quatre « inconnus ». Assez sérieusement blessé, il a été hospitalisé. Quelques heures plus tôt, des tracts émanant d'une association qui s'intitule Avenir du Pays-Haut avaient été jetés sur le parvis de Saint-Dagobert. S'il faut en croire cette organisation, que dirige un chef d'entreprise de la région, M. Bernard Labbé, candidat (proche de la majorité) malheureux aux dernières élections — le vent est à l'espoir : « *Des mesures concrètes et intéressantes viennent d'être annoncées (...). Des industries liées à l'automobile vont créer trois mille emplois.* » Des industriels de l'électronique, de la mécanique, de la fonderie, viendraient même à Longwy.

Cet optimisme est malheureusement démenti par les événements — et d'abord par l'échec du projet Ford, — et la tension monte dans le pays haut-lorrain au fur et à mesure que se précise l'inéluctable. Qu'adviendra-t-il de l'aciérie de Longwy ? Toute une région semble avoir perdu confiance aujourd'hui dans les promesses officielles, d'où qu'elles viennent.

Dix-huit cars de C.R.S.

Ce qui prévaut cependant, au sein de la population aussi bien que parmi les responsables syndicaux, à quelque bord qu'ils appartiennent, c'est une sorte de soulagement. « *Lundi soir 7 mai,* nous confiait M. Marcel Mousley, secrétaire général du syndicat C.G.T. d'Usinor-Longwy, *on a frôlé le drame. Et c'est grâce au sang-froid des travailleurs que l'affrontement a été évité.* »

L'arrivée de dix-huit cars de C.R.S. devant les grands bureaux de Mont-Saint-Martin, alors même que les syndicalistes C.G.T. et C.F.D.T. y poursuivaient les « conversations » avec le directeur de l'usine, quelque peu contraint de négocier, avait provoqué la colère des grévistes. En un rien de temps, ces derniers s'organisaient spontanément, branchaient des lances d'incendie, arrachaient des panneaux de signalisation, déployaient des rouleaux de fil d'acier en guise de chevaux de frise.

Pour éviter l'irréparable, les deux « radios libres », celle de la C.G.T. mais aussi celle de la C.F.D.T. « S.O.S.-Emploi » — relayée par Radio-Fessenheim — lançaient un appel à la population. En moins d'une demi-heure, plusieurs milliers de personnes avaient rejoint des grévistes. Il y avait des femmes et des enfants. Les élus communistes, MM. Antoine Porcu, député de la circonscription, et Jules Jean, conseiller général, maire de Longwy, téléphonaient alors à la préfecture et au commissariat de police et obtenaient le retrait immédiat des forces de l'ordre.

La grève paralysait, depuis quinze jours, la plupart des installations de l'usine et touchait près de cinq mille salariés sur sept mille trois cents. Usinor menaçait d'arrêter totalement l'entreprise si aucun accord n'intervenait ce jeudi matin. Les événements de lundi ont sans doute pesé sur l'attitude patronale. Tout avait commencé le 24 avril, lorsque la direction annonça la mutation de douze travailleurs — la moitié de la quatrième équipe — de l'aciérie Thomas, bastion de la C.G.T., vers les trois autres équipes.

C'était, au dire des ouvriers, la première étape du plan de démantèlement. Aussitôt, grève des aciéristes. Occupation. Arrêt progressif des machines en aval et en amont de l'aciérie. Le 27, Usinor réplique par le lock-out : mille deux cents salariés, notamment des hauts fourneaux et des gros trains, sont mis en chômage sans indemnisation.

« *Les ouvriers sont à bout de nerfs,* déclare M. Robert Bonardi, l'un des responsables C.F.D.T. de Longwy. *Les grévistes ne sont évidemment pas payés...* » A Herserange, mercredi soir, on discutait ferme sous les drapeaux rouges, devant les grilles de l'aciérie. Un vieux sidérurgiste expliquait : « *J'ai perdu en moyenne 1 000 F sur mon salaire d'avril et 1 500 F sur celui de mai. Je ne peux plus continuer.* »

Dès le début, la C.F.D.T. avait désapprouvé le mouvement lancé par la C.G.T., qui a suivi sa base : « *Nous préférions les opérations coup de poing* », déclare M. Bonardi. Alors pourquoi avoir soutenu la grève ? « *On ne laisse pas des hommes partir seuls au combat,* rétorque le syndicaliste. *Et, puis, nous avions l'espoir de forcer Usinor à un nouveau recul.* » De fait, la direction a accepté de ne muter que quatre travailleurs sur les douze prévus.

Une certaine surenchère s'était instaurée bien sûr entre les organisations C.G.T. et C.F.D.T., F.O. restant sur la touche. Pour la C.G.T. surtout, une grève des aciéristes de Longwy apparaissait comme un test de l'efficacité de sa campagne « sans acier ». D'où la fermeté des déclarations cégétistes : mercredi soir, interrogé par téléphone par les journalistes improvisés de « Lorraine cœur d'acier », M. André Sainjon, secrétaire général de la fédération des métaux C.G.T., « constatait » que la seule réponse que le patronat et le gouvernement avaient apportée aux questions angoissantes posées par l'emploi lorrain, c'était « *l'envoi des C.R.S. et la provocation* ».

Objectivement, il est vrai, la C.G.T. se retrouve au côté des pouvoirs publics pour souhaiter le retour à l'ordre dans la région de Longwy, fief du P.C.F., désormais taraudé par une base remuante, tout à la fois lasse et exaspérée. La C.F.D.T. locale elle-même, aussi éloignée qu'elle soit des positions de sa propre centrale — ou tout au moins de celles de M. E. Maire, — est gênée aux entournures par ses propres « gauchistes », et souhaite visiblement un retour au calme. Le temps de faire le point avec la C.G.T. « *A Longwy,* commente un commerçant, *tout est possible. La moindre étincelle peut provoquer l'explosion.* » Mais il y a cinq mois que les Lorrains répètent cette antienne.

JEAN BENOIT.

LA HAUSSE DE L'OR REPREND A L'ÉTRANGER

La hausse de l'or sur les marchés internationaux a repris jeudi 10 mai après un bref fléchissement des cours mardi et mercredi. Sur des indications en provenance des places de New-York et de Chicago, le cours de l'once de métal (31,3 grammes) s'est élevé à 251,79 dollars contre 247,95 dollars la veille

Successeur de M. Tsiranana à la tête de l'État

Le général Ramanantsoa est mort à Paris

Antananarivo (A.F.P.). — Le général de division Gabriel Ramanantsoa, ancien chef du gouvernement malgache, est mort à Paris dans la soirée du mercredi 9 mai, a annoncé Radio-Madagascar, ce jeudi en fin de matinée. Il était âgé de soixante-treize ans.

Originaire d'une famille mérina des Hauts-Plateaux, le général Ramanantsoa était né le 13 avril 1906 à Tananarive. Sorti de Saint-Cyr en 1932, il atteint le grade de colonel dans l'armée française. Conseiller du gouvernement malgache pendant les négociations entre la France et Madagascar en 1960, il est nommé, la même année, chef d'état-major général des forces armées malgaches. Très lié au président Tsiranana, il occupe ce poste pendant douze ans, se tenant soigneusement à l'écart de la politique jusqu'au 18 mai 1972, jour où le chef de l'Etat lui octroie les pleins pouvoirs et le nomme premier ministre, en le chargeant de résoudre la crise déclenchée par les étudiants contestataires de Tananarive.

Lors du référendum du 8 octobre 1972, plus de 90 % des Malgaches lui confient le mandat de « *réaliser pendant cinq ans les transformations structurelles indispensables au renouveau* ». Sa victoire marque la fin du règne de M. Tsiranana. Dès lors, il occupe les fonctions de chef de l'Etat sans en avoir le titre. L'une de ses principales tâches consiste à renégocier les accords de coopération entre la France et Madagascar. Ces laborieuses tractations, au cours desquelles le capitaine de frégate Didier Ratsiraka, futur chef de l'Etat, joue un rôle majeur, aboutiront en juin 1973, marquant, aux yeux des Malgaches, l'aube d'une « *deuxième indépendance* ». Le gouvernement du général Ramanantsoa décide également de retirer Madagascar de la zone franc.

Tiraillé entre une droite qui exige le « *retour à la légalité parlementaire* » et les mouvements « *gauchistes* » *qui souhaitent de profondes réformes* de structures, le général remet à son tour ses pouvoirs, le 6 février 1975, *entre les mains de son cadet, le colonel Ratsimandrava.* Ce dernier sera assassiné cinq jours plus tard dans des conditions jamais entièrement *éclaircies.*

On indique à l'ambassade de Madagascar à Paris que des funérailles nationales seront faites à l'ancien chef du gouvernement qui vivait à Madagascar et avait été transporté, il y a une semaine, dans une hôpital parisien.

Plusieurs personnes mêlées à des affaires de « carambouille » sont inculpées

M. Charles Lascorz est recherché

Après la vaste opération « anti-carambouille » (1), menée, le mardi 8 mai, par les services de police sur commission rogatoire de M. Georges Latève, juge d'instruction au tribunal de Paris, quelque quarante personnes ont pu être entendues (*le Monde* du 10 mai).

Dans la nuit du 9 au 10 mai, *M. Latève a inculpé de complicité* d'escroquerie, d'infraction à la législation sur les chèques, de faux et usage de faux et de recel, M. Jean Charrière, gérant de la société S.C.P.S. établie à Aubervilliers (Seine - Saint - Denis), Mme Pierrette Fritsch, gérante de la société Fritsch (même adresse que la S.C.P.S.), Mme Michèle Parigot, secrétaire des deux sociétés et Mme Monique Scaini, comptable de la S.C.P.S. Seul M. Charrière a été placé sous mandat de dépôt. D'autres personnes, gardées à vue, devraient être présentées devant M. Latève ce jeudi 10 mai.

Plusieurs suspects ont échappé aux services de police lors de l'opération du 8 mai. Parmi eux, M. Lascorz et M. Coencas, son associé. Ce dernier, dans sa hâte, aurait abandonné sur la voie publique deux valises contenant des documents révélateurs.

Les personnes arrêtées se seraient livrées à des carambouilles portant sur des articles électro-ménagers, des armes, des tapis et des conserves de tomates par le truchement d'une société parisienne, Inter-Gestion. Ces techniciens de la carambouille se seraient apprêtés à commettre de nouvelles escroqueries sur les métaux sous le couvert de deux sociétés : la S.C.P.S. et la société Fritsch.

(1) Carambouille : escroquerie consistant à revendre une marchandise non payée.

A B C D F G H